

Commune d'Estaimpuis

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1 : Caractéristiques socio-économique



Architecture et Urbanisme
Bruyère & Bruyère



Intercommunale d'Etude et de Gestion
Dominique Anne FALYS – Secrétaire générale



Les services de l'administration communale

Fondation Rurale de Wallonie



Liste des abréviations

AD	Agent de Développement
AMO	Aide en Milieu Ouvert
APPER	Association des Parents pour la Protection des Enfants
CAPE	Contrat d'Avenir Pour Estaimpuis
CCATM	Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
DE	Demandeur d'emploi
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
EUNIS	European Nature Information System
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de travail
IEG	Intercommunale d'Etude et de Gestion
MTP	Maison du Tourisme de la Picardie
ODR	Opération de Développement Rural
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA	Plan Communal d'Aménagement
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PdS	Plan de Secteur
PI	Point d'Intérêt
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PR	Point Rouge
PVR	Point de Vue Remarquable
RGA	Règlement général d'assainissement
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural

RIS	Revenu d'Intégration Sociale
RUE	Règlement Communal d'Urbanisme
SAR	Site à réaménager
SDER	Schéma de Développement de l'Espace Régional
SPW	Service Public de Wallonie
SSC	Schéma de structure communal
SWDE	Société Wallonne Des Eaux
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
ZACC	Zones d'aménagement communal concerté
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZCc	Zone Centrale Caractéristique
Zcr	Zone Centrale Restaurable
ZD	Zone de Développement
ZIP	Zone d'Intérêt Paysager
ZL	Zone de Liaison

Table des matières

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	11
1.1.	LE CONTEXTE GÉNÉRAL	11
1.2.	LOCALISATION D'ESTAIMPUIS	11
1.3.	IDENTITÉ HISTORIQUE	13
1.4.	MORPHOLOGIE SPATIALE	15
1.5.	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES	16
1.6.	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	18
1.7.	LE CONTRAT D'AVENIR POUR ESTAIMPUIS (CAPE)	18
1.8.	AFFILIATIONS À DES ORGANISMES ET PARTENARIATS DIVERS	18
1.9.	SYNTHÈSE	19
2.	LA CARTE D'IDENTITE D'ESTAIMPUIS	20
2.1.	RELIEF ET GÉOLOGIE	20
2.1.1.	<i>La géologie, la lithologie et la pédologie</i>	20
2.1.2.	<i>La topographie</i>	25
2.2.	L'HYDROGRAPHIE	26
2.2.1.	<i>Cours d'eau navigables</i>	27
2.2.2.	<i>Cours d'eau non navigables</i>	27
2.2.3.	<i>Plans d'eau</i>	27
2.2.4.	<i>Qualité des eaux de surface</i>	27
2.2.5.	<i>Aléa d'inondation</i>	28
2.3.	OCCUPATION DU SOL	30
2.3.1.	<i>La carte de l'occupation du sol d'Estaimpuis</i>	30
2.3.2.	<i>Les parcelles bâties</i>	31
2.3.3.	<i>Les parcelles non bâties</i>	31
2.3.4.	<i>Evolution de l'occupation du sol</i>	32
2.4.	LE CLIMAT	33
2.5.	SYNTHÈSE	35
3.	STRUCTURE NATURELLE, PAYSAGÈRE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE	36
3.1.	RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE ET ENSEMBLE PAYSAGER	36
3.2.	ETUDE PAYSAGÈRE D'ESTAIMPUIS	37
3.2.1.	<i>Les Zones d'Intérêt Paysager (ZIP)</i>	38
3.2.2.	<i>Les Points de Vue Remarquables (PVR)</i>	41
3.2.3.	<i>Les Points d'Intérêts (PI)</i>	42
3.2.4.	<i>Les Points Rouges (PR)</i>	43
3.2.5.	<i>Le projet éolien</i>	44
3.3.	LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE	44
3.3.1.	<i>Les différents biotopes</i>	44
3.3.2.	<i>Principaux éléments remarquables</i>	47
3.3.3.	<i>Les points faibles et la carte des contraintes</i>	52
3.3.4.	<i>Les outils de développement</i>	53
3.4.	SYNTHÈSE	54
4.	RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	55
4.1.	LE PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)	55
4.2.	CAPTAGE, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'EAU	56

4.3.	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	56
4.4.	TRANSPORT ET DISTRIBUTION DU GAZ NATUREL	57
4.5.	RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE	57
4.6.	RÉSEAUX DIVERS	57
4.7.	SYNTHÈSE	58
5.	STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMOINE BÂTI	59
5.1.	LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)	59
5.2.	LE PLAN DE SECTEUR	60
5.2.1.	<i>Affectation au Plan de Secteur (PdS)</i>	61
5.2.2.	<i>Potentiel d'urbanisation des villages</i>	62
5.2.3.	<i>Autres zones urbanisées</i>	71
5.3.	LES PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT (P.C.A.)	71
5.4.	AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT	72
5.4.1.	<i>Règlements généraux d'urbanisme</i>	72
5.4.2.	<i>Schéma de structure et règlement communal d'urbanisme</i>	72
5.4.3.	<i>Les Sites à réaménager (ex S.A.E.D.)</i>	73
5.4.4.	<i>Rénovation urbaine</i>	74
5.4.5.	<i>Opération de remembrement</i>	75
5.4.6.	<i>La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)</i>	75
5.5.	LE PATRIMOINE BÂTI	75
5.5.1.	<i>Les sites classés</i>	75
5.5.2.	<i>Les monuments classés</i>	76
5.5.3.	<i>Estaimpuis au Patrimoine monumental de la Belgique</i>	77
5.5.4.	<i>Les fermes</i>	77
5.5.5.	<i>Le petit patrimoine</i>	78
5.6.	SYNTHÈSE	78
6.	STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ET DU LOGEMENT	79
6.1.	ÉVOLUTION ET DENSITÉ DE LA POPULATION	79
6.1.1.	<i>Contexte régional</i>	79
6.1.2.	<i>Contexte communal</i>	81
6.2.	STRUCTURE DE LA POPULATION	86
6.2.1.	<i>La population étrangère</i>	86
6.2.2.	<i>La pyramide des âges</i>	87
6.2.3.	<i>Les ménages</i>	89
6.3.	LE LOGEMENT	90
6.3.1.	<i>Évolution du parc de logements</i>	90
6.3.2.	<i>Typologie du parc de logements</i>	91
6.3.3.	<i>Âge du parc de bâtiments</i>	92
6.3.4.	<i>Les logements sociaux</i>	94
6.3.5.	<i>Les lotissements</i>	95
6.3.6.	<i>Développement foncier et urbanistique</i>	97
➤	<i>Programme communal d'actions en matière de logement</i>	97
➤	<i>Permis d'urbanisme</i>	99
➤	<i>Valeur immobilière</i>	99
6.4.	SYNTHÈSE	101
7.	STRUCTURE DE L'ÉCONOMIE LOCALE	102
7.1.	LE REVENU MOYEN	102
7.2.	LE TAUX D'EMPLOI ET LE TAUX DE CHÔMAGE	103
7.3.	L'EMPLOI SALARIÉ	107
7.4.	L'AGRICULTURE	109
7.4.1.	<i>Les exploitations agricoles</i>	109

7.4.2.	<i>Utilisation de la surface agricole</i>	114
7.4.3.	<i>L'élevage</i>	119
7.5.	LES AUTRES SECTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	120
7.6.	LA DEMANDE D'EMPLOI	126
7.6.1.	<i>Caractéristiques de la population non active</i>	126
7.6.2.	<i>Evolution des demandeurs d'emploi inoccupés</i>	126
➤	<i>Evolution des D.E.I. par tranches d'âges et par sexe</i>	129
➤	<i>Evolution des D.E.I. par sexe et suivant la durée d'occupation</i>	131
➤	<i>Evolution des D.E.I. par sexe et suivant le niveau d'étude</i>	134
➤	<i>Evolution des D.E.I. par sexe et suivant la nationalité</i>	138
7.6.3.	<i>Taux des demandeurs d'emploi inoccupés</i>	139
7.6.4.	<i>Les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS)</i>	140
7.7.	SYNTHÈSE	140
8.	MOBILITÉ, VOIES DE COMMUNICATION ET ESPACES PUBLICS	142
8.1.	RÉSEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT	142
8.2.	RÉSEAU DE TRANSPORT PAR BUS	150
8.2.1.	<i>Ligne 1</i>	150
8.2.2.	<i>Ligne 2</i>	151
8.2.3.	<i>Bus scolaire</i>	152
8.3.	RÉSEAU FERROVIAIRE	152
8.4.	RÉSEAUX DE CHEMINEMENTS LENTS	153
8.4.1.	<i>Pistes cyclables</i>	153
8.4.2.	<i>Chemins, sentiers, carrières agricoles et chemins de halage</i>	153
8.4.3.	<i>Voie navigable</i>	156
8.5.	SYNTHÈSE	157
9.	SERVICES À LA POPULATION	158
9.1.	LES SERVICES PUBLICS, SOCIAUX ET DE SANTÉ	158
9.2.	AUTRES FACILITÉS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	160
9.2.1.	<i>La Maison de l'emploi</i>	160
9.2.2.	<i>L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)</i>	160
9.2.3.	<i>Intercommunale d'Etude et de Gestion</i>	161
9.2.4.	<i>Le centre d'affaires « L'Impact »</i>	161
9.3.	LES COMMERCE DE PROXIMITÉ	162
9.4.	L'ENSEIGNEMENT	162
9.5.	L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	163
9.6.	DÉVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF, ASSOCIATIF ET TOURISTIQUE	164
9.6.1.	<i>Sport</i>	164
9.6.2.	<i>Activités culturelles et festives</i>	164
9.6.3.	<i>Le patrimoine folklorique et populaire</i>	166
9.6.4.	<i>Les aînés</i>	167
9.6.5.	<i>La bibliothèque</i>	167
9.6.6.	<i>Les espaces communautaires</i>	167
9.6.7.	<i>Le tourisme</i>	169
9.7.	PRESSE ET MÉDIA	172
9.8.	SYNTHÈSE	172

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Le contexte général

La commune d'Estaimpuis débute sa première Opération de Développement Rural (ODR) et ainsi élabore son Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs du développement local autour de questions importantes telles que :

- Quelles sont les qualités et faiblesses intrinsèques de l'entité ?
- Comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?
- Comment assurer un développement endogène durable ?
- Comment gérer qualitativement le cadre de vie ?

Eprouvant le besoin de bénéficier d'une vision extérieure et éclairée, la commune a décidé de s'entourer des services d'un auteur de projet, le bureau d'Architecture et Urbanisme Bruyère et Bruyère, pour l'élaboration de ce PCDR.

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) a été choisie comme organisme accompagnateur.

Les cinq parties de ce rapport sont :

- Une analyse des caractéristiques géographiques, environnementales, sociales et économiques de la commune ;
- Les résultats de la consultation de la population ;
- La stratégie de développement ;
- Les pistes d'action définies en fiches-projets ;
- Le tableau récapitulatif des projets.

1.2. Localisation d'Estaimpuis¹

Adossée à la frontière française, l'entité d'Estaimpuis s'inscrit administrativement dans l'arrondissement de Tournai, sous-division de la Province de Hainaut.

Elle s'inscrit plus précisément au cœur du Hainaut Occidental ou « Wallonie picarde » (nous utiliserons cette dernière appellation pour la présente étude).

Située à 80 km de Bruxelles, cette commune de 10.101 habitants, jouxte la métropole Lilloise forte de plus d'un million d'habitants et s'inscrit au cœur de l'Eurométropole Tournai-Lille-Courtrai, pôles urbains dont elle est distante respectivement de 15, 20 et 13 km.

Les villages voisins sont :

- Au nord : Herseaux et Dottignies appartenant à l'entité de Mouscron, qui jouxtent Estaimpuis, Evregnies et Saint-Léger.
- A l'est : Pecq et Warcoing, appartenant à l'entité de Pecq, que jouxtent Estaimbourg et Saint-Léger.
- Au sud : Ramegnies-Chin et Templeuve, appartenant à l'entité de Tournai, qui jouxtent Bailleul et Néchin.

¹ Cfr carte 1069/01d en annexe

- A l'ouest : les municipalités françaises de Wattrelos, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Toufflers, appartenant à la communauté urbaine de Lille, jouxtent Néchin, Leers-Nord et Estaimpuis.



Si la frange nord-ouest de son territoire appartient, avec Moucron, commune limitrophe, à la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing à hauteur de Wattrelos et de Leers, par contre elle s'inscrit au sud et à l'ouest dans le paysage rural des communes de Lys-Lez-Lannoy et Toufflers (France) ainsi que Ramegnies-Chin et Templeuve (Tournai) et Pecq (Pecq).

De nombreux axes permettent d'accéder aisément à chacune des anciennes communes de l'entité :

L'autoroute A17 (Tournai-Bruges), qui traverse Estaimpuis dans l'axe sud-nord, permet de rejoindre la N517 en son premier échangeur et, ainsi, d'atteindre Néchin.

Par le second échangeur de l'A17, au nord d'Estaimpuis, vous pourrez emprunter la N511. Cette voie régionale, qui permet de relier Kooigem, Warcoing et Espierres à Wattrelos en France, traverse la commune d'est en ouest en limite de sa frontière nord. Par cette route régionale, trois ronds-points (ronds-points du Pont Bleu, des Sabotiers et de la Porte des Bâtisseurs) vous permettront de bifurquer vers les villages de Saint-Léger, d'Evregnies et d'Estaimpuis).

Un troisième échangeur existe avec la N512 qui relie Dottignies, Herseaux, Estaimpuis (y forme sa frontière) à Wattrelos en France.

A l'est, par la N50 qui conduit de Tournai à Courtrai, vous pourrez sortir à Ramegnies-Chin pour prendre la route vers Bailleul, sortir à Pecq pour prendre la route d'Estaimbourg, et, toujours à Pecq, sortir une centaine de mètre plus haut pour rejoindre Saint-Léger. La N50 à Pecq permet ainsi de se rendre rapidement d'Estaimbourg à Saint-Léger et vice-versa.

La N509 qui passe par Froyennes et Templeuve, vient longer la frontière française de Toufflers et permet d'entrer à Néchin par son côté ouest.

1.3. Identité historique



« Au commencement, il y a ces routes. Au bout de ces routes, il y a des fermes »

(R. Depardon, *La vie moderne*, 2008). Carte de Ferraris (1777)

On ne pourrait résumer l'histoire de la commune d'Estaimpuis en faisant abstraction des sept villages qui la composent.

Au sein d'un même village, il est des hameaux bien distincts auxquels les habitants se sentent avant tout attachés ; des habitants du « Petit Lannooy » à Saint-Léger demandent régulièrement des nouvelles « du village »... Ou à Néchin, ceux de « la Festingue » ne s'habituent toujours pas à « Gibraltar »².

Du Moyen Age jusqu'à la Révolution française, la situation n'a pas tellement varié : chaque village, peuplé de paysans, voyait son territoire morcelé en différentes terres ou seigneuries qui relevaient d'une autorité laïque ou ecclésiastique. Celle-ci y exerçait son pouvoir, y rendait sa justice, y prélevait l'impôt : c'était l'abbaye Saint-Martin à Estaimpuis et Evregnies, l'évêché de Tournai à Bailleul, Néchin, Estaimbourg et Saint-Léger, les châtelainies de Courtrai et de Lille à Néchin, les seigneuries indépendantes de Bailleul, de La Beuvrière et de Sotru à Bailleul, d'Auberbus et d'Estaimbourg à Estaimbourg, de la Royère, de Lobel et du Haut-Pont à Néchin, de Mauroy à Saint-Léger.

L'étymologie d'Estaimpuis trouverait son origine dans la toponymie flamande, « steenput » signifiant « puits de pierre » ou dans l'existence de puits forés pour en extraire de l'étain (« stain », « estain »).

« **Bailleul** » vient du latin *Baliolum* : palissade.

A l'époque romaine, il était traversé par deux chaussées et probablement habité par une population gauloise. L'agriculture a toujours occupé le territoire de Bailleul, avec quelques grosses fermes seigneuriales isolées au milieu de leurs terres qui ont perduré depuis le Moyen Age jusqu'à nous : les fermes de Sotru,



² BILHAUD, R., *Souvenirs du vieux Néchin*, 1964, p.12.

de la Beuvrière, de Wannebus. La petite église Saint-Amand en pierre, typique, remonte au XIII^{ème} siècle.

« **Estaimbourg** » vient du germanique *Steenburg* : château de pierre (l'ancien château de Bourgogne). L'industrie du tannage a toujours occupé une grande partie de la population et des villages environnants dès le XIX^{ème} siècle, et la tannerie Masure, spécialisée dans la production de cuirs de très grande qualité, exporte aujourd'hui dans le monde entier.



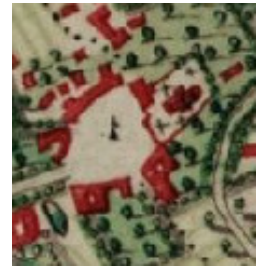
« **Estaimpuis** » vient du flamand *Steenput* : puits de pierre.

Son histoire est surtout connue à partir du XIX^{ème} siècle, lorsqu'Estaimpuis était un centre textile. Outre la savonnerie Lefèbvre-Fourez (rachetée ensuite par le groupe Tensia puis Mc Bride et toujours en activité), la filature Motte-Porisse (Craye et Fils) employait une centaine d'ouvriers et les rues d'Estaimpuis étaient parsemées de ces fameux « ouvroirs » ou métiers à tisser à domicile. De 1900 à 1930 de nombreux ouvriers flamands et français sont venus s'installer à Estaimpuis et la création du nouveau quartier de la gare continue d'établir une séparation avec le reste du village.



« **Evregnies** » vient du germanique *Ivregniis* : propriété d'Eburo (sanglier).

Petit village centré sur lui-même, Evregnies était proche de la ligne de front des guerres franco-espagnoles en 1693, ce qui lui valut d'être complètement incendié à l'époque. D'anciennes fermes retirées demeurent des éléments-clés du patrimoine bâti : la ferme de l'Ancienne Cure (XVI^{ème} s.) et celle du Greffier (XVIII^{ème} s.). L'église Saint-Vaast, classée, a subi une importante campagne de restauration entre 1977 et 2000.



« **Leers** », nom d'origine germanique, signifie terrain marécageux.

De tous les villages d'Estaimpuis, la situation de « Leers-Nord » est celle qui a le plus changé par rapport à la situation actuelle. Avant 1769 (Traité des Limites) il ne formait qu'un seul village avec Leers-France et n'appartenait alors pas aux Pays-Bas Autrichiens (voir carte de Ferraris où Leers est absent). Après bien des fluctuations dans le positionnement de la frontière, la scission du village de Leers eut lieu, mais ce n'est qu'en 1819 que la frontière actuelle fut dessinée. La Motterie, fief ancestral, est toujours entourée de douves et de peupliers.



« **Néchin** », c'est le nouvel (noef) enclos (chin).

Village-rue, Néchin était divisé en trois seigneuries distinctes : la Royère appartenait au comte de Flandre, le centre du village au Tournaisis et la terre de Lobel au Courtrais. Les ruines du château de la Royère entourées de douves, dans leur solitude retirée, sont l'ultime témoin de l'architecture militaire du XIII^{ème} siècle dans la région.



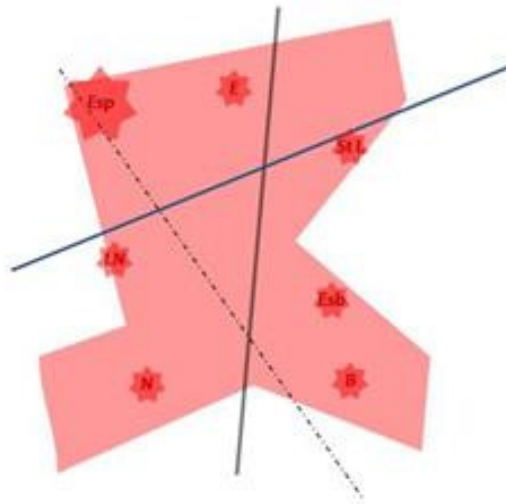
« **Saint-Léger** » en bordure d'Espierres, présente encore de nombreux trieux (ces terrains humides écartés où la communauté exerçait ses droits d'usage : pacage des bêtes, prélèvement d'argile ...). Au XIII^e siècle, suite à des dons successifs, des Templiers s'y installèrent et bâtirent une ferme du Temple, joyau de l'architecture médiévale qui rivalise toujours de majesté avec l'église du XV^e^{me} s. toute proche.



1.4. **Morphologie spatiale**

Le tracé de ses limites forme un « diabolo » dont les dimensions principales sont de l'ordre de :

- 6 km, dans le sens nord-sud,
- 3 km, dans le sens est-ouest, au centre de l'entité,
- 6 km, dans le sens est-ouest, au droit de ses limites nord et sud.



Déclinant en pente douce vers l'Escaut, à l'est, le paysage de l'entité s'articule autour de grands ouvrages axiaux nés de la main de l'homme qui constituent de réelles « barrières physiques » que traversent quelques rares passages :

- le canal de l'Espierres (1843)
- le chemin de fer Tournai-Mouscron-Kortrijk (1842)

Ces deux ouvrages sont intimement liés à l'essor industriel de la métropole du Nord.

Comme tous les canaux creusés au cours de la première moitié du XIX^e siècle, le canal de l'Espierres a été créé en 1843 pour acheminer le charbon dans les usines de Lille-Roubaix-Tourcoing (gabarit 250 t). Il sera fermé à la navigation en 1983.

Le chemin de fer est arrivé à Herseaux en 1842. Cette « gare-frontière » articulait deux lignes venant de Mouscron. L'une vers Roubaix, l'autre vers Tournai. Elle fut le point d'appui de la croissance d'un quartier ouvrier à cheval sur les territoires d'Herseaux et d'Estaimpuis. Cette bifurcation vers la

France inaugurée en 1881 perdra son intérêt au lendemain de la Grande Guerre suite à la concurrence du tramway.

- l'autoroute A 17 Tournai-Brugge et la N 511 Pecq-Wattrelos.

Un autre élément marque le paysage de son empreinte visuelle :

- la ligne à haute tension.

Si l'entité a une identité rurale très présente, certaines zones agglomérées, notamment à l'ouest de l'entité, présentent un caractère urbain marqué. Celui-ci trouve son origine dans le processus de conurbation qui a accompagné l'industrialisation du pôle de Lille – Roubaix – Tourcoing au XIX^{ème} siècle et qu'autorisèrent les infrastructures ferroviaires partiellement décrites ci-avant.

Ce modèle urbain, imprégnant les limites nord/nord-ouest de l'entité s'accompagne d'un modèle industriel sur la limite ouest/nord-est du territoire de l'entité.

1.5. Principales caractéristiques administratives et financières

Nonobstant son imbrication dans la conurbation Lilloise et Mouscronnoise, l'entité d'Estaimpuis reste une commune essentiellement rurale : étendue sur 31,75 km², elle compte 10.101 habitants au 16 octobre 2009, soit une densité de 318 habitants au km².

Depuis la fusion des communes de 1977, l'entité d'Estaimpuis se compose de sept villages : au nord-ouest, Estaimpuis ; au nord, Evregnies ; au nord-est, Saint-Léger ; à l'est, Estaimbourg ; au sud-est, Bailleul ; au sud-ouest, Néchin ; à l'ouest, Leers-Nord. Les centres urbanisés et/ou agglomérés de ces sept villages jouxtent chacun les limites spatiales de l'entité.

La commune d'Estaimpuis dépend des cantons judiciaires de Tournai, du canton électoral d'Estaimpuis-Pecq, de l'arrondissement administratif de Tournai et de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Comme évoqué dans l'approche historique ci-avant, l'actuelle entité Estaimpuisienne résulte de la fusion administrative des anciennes communes d'Estaimpuis – Evregnies – Saint-Léger – Leers-Nord – Néchin – Estaimbourg – Bailleul.

Compte tenu de son nombre actuel d'habitants, la commune dispose d'un collège communal composé de 7 personnes soit un bourgmestre, quatre échevins, un président de CPAS et un secrétaire communal. Le conseil communal compte 21 personnes.³

L'administration communale compte 38 employés, répartis dans 11 services (secrétariat communal, secrétariat du bourgmestre, finances, personnel, état-civil / population, travaux, urbanisme, enseignement, jeunesse /sport, environnement et animations).⁴

³ cfr annexe 1

⁴ cfr annexe 2

Sur le plan financier, la commune connaît une situation saine et même confortable, bien meilleure que les moyennes provinciales et régionales.

Parmi les indicateurs de la santé financière d'une commune, le solde des comptes à l'exercice propre (= boni / mali) et à l'exercice reporté (= boni / mali cumulé) sont généralement considérés comme des baromètres fiables.⁵

En matière de police, elle est associée aux entités de Pecq – Celles – Mont-de-l'Enclus - Estaimpuis (± 24.000 habitants au total) au sein de la zone "Val de l'Escaut".

⁵ cfr annexe 3

1.6. Principales caractéristiques socio-économiques

Les recettes provenant du revenu cadastral sont particulièrement basses, à cause du caractère rural de la commune, mais également du grand nombre de fermes anciennes. L'on peut également pointer le faible nombre d'industries implantées dans l'entité. Ainsi, le revenu cadastral par habitant est de 172,76 euros en 2011.

La dette publique communale est au 31 décembre 2011 de 13 millions d'euros soit près de 1325 euros par habitant.

1.7. Le Contrat d'Avenir Pour Estaimpuis (CAPE)⁶

Le CAPE est un outil communal (2005/2015) qui rassemble une série d'actions à mettre en œuvre afin de préserver le cadre de vie, le paysage et la ruralité, sans négliger le développement économique de l'entité.

Le CAPE est décliné en 8 axes :

- Une politique économique créatrice d'activités innovantes et d'emplois
- Une politique fiscale et des techniques budgétaires au service du développement Estaimpuisien
- L'enseignement et la formation comme socle de développement
- L'enseignement et la formation comme socle de développement
- Le cadre de vie comme source de bien-être et d'activité
- La culture comme composante à part entière du projet Estaimpuisien
- Proximité et participation au service de l'implication citoyenne
- L'administration comme opérateur privilégié

1.8. Affiliations à des organismes et partenariats divers

Pour la gestion des différents besoins de ses administrés, la commune est affiliée à une douzaine d'intercommunales dont les principales sont :

- la Société wallonne de distribution de l'eau (S.W.D.E.) ;
- l'Intercommunale d'électricité, de gaz, de télédistribution et gestionnaire de réseau de distribution (Simogel) ;
- l'Agence Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire (IEG) ;
- l'Intercommunale de Développement (Ideta) ;

On signalera encore qu'Estaimpuis mène une politique dynamique d'échanges culturels avec la ville de Leers en France. Elles ont d'ailleurs créé un conseil communal commun et les fêtes de l'Amitié franco-belge.

⁶ Cfr Annexe 4

1.9. **Synthèse**

Estaimpuis est une commune située à l'extrême Ouest de la Province du Hainaut. Les lignes de chemin de fer, la traversée du canal de l'Espierres et la proximité des axes autoroutiers et des pôles économiques (Bruxelles, Lille, Courtrai, Tournai et Mouscron) lui confèrent des atouts d'accessibilité participant au développement de la vie locale.

L'agriculture et la savonnerie sont les secteurs principaux de l'économie estaimpuisienne.

L'extension de zonings d'activités économiques et l'équipement de ceux-ci ont permis à Estaimpuis d'accroître son attractivité économique (Projet A.B.L.I. par ex.).

Estaimpuis possède une histoire plus que millénaire à la base de son évolution. Les origines sont marquées par de nombreux vestiges et un patrimoine architectural considérable.

Le déploiement des moyens alloués au tourisme d'un jour et les loisirs ont renforcé l'attrait de cette commune rurale.

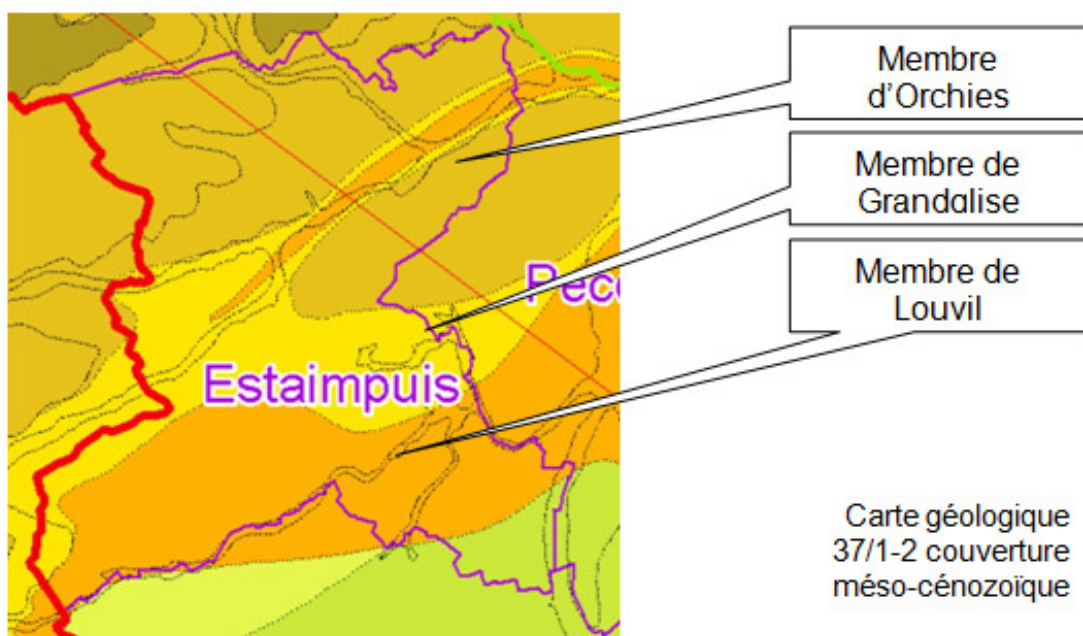
Aujourd'hui, on ressent toujours l'importance qu'a joué le canal, en tant que frontière Mouscron-Tournai dans les différences de mentalités encore fortement marquée à l'heure actuelle. Son accessibilité, son activité économique et son patrimoine participent au maintien de son excellente santé financière.

2. LA CARTE D'IDENTITE D'ESTAIMPUIS

2.1. Relief et géologie⁷

Le milieu physique d'une commune peut se comprendre comme les conditions favorables ou défavorables de son territoire et de son environnement, qui ont permis à l'homme de s'y établir et d'y développer ses activités. Il reprendra donc des caractéristiques étroitement liées relatives, par exemple, à la nature du sol et du sous-sol, au relief, à la présence de voies d'eau, aux biotopes, au climat... et se référera à des sciences telles que la géomorphologie, la pédologie, l'hydrologie, la biogéographie, la climatologie... Nous n'aborderons ici que quelques-unes d'entre elles.

2.1.1. La géologie, la lithologie et la pédologie



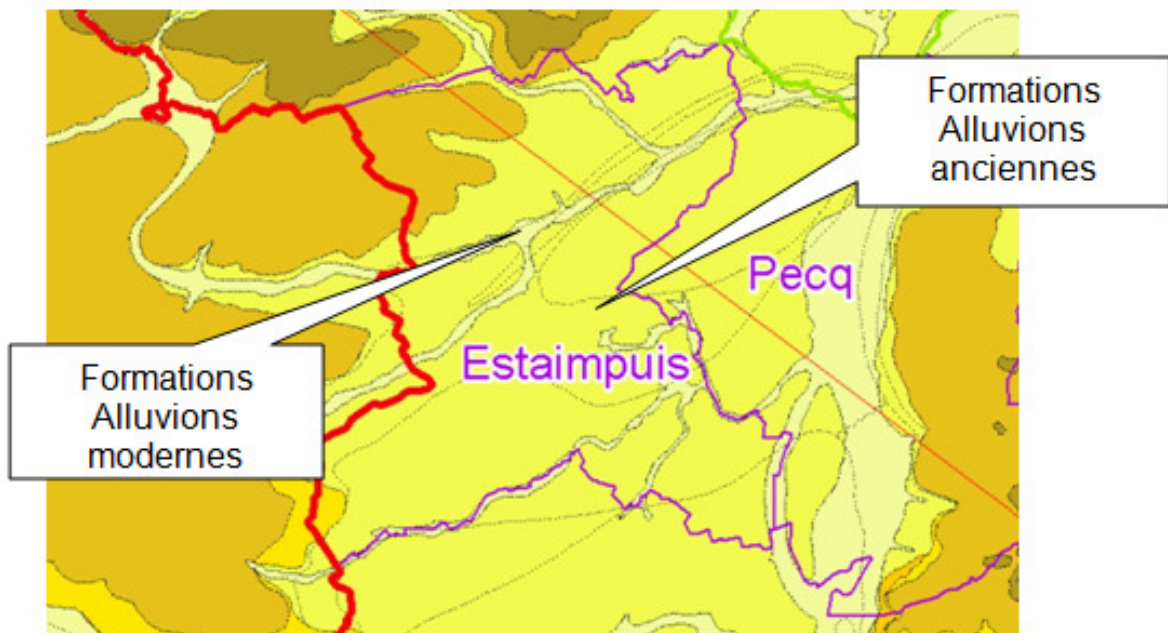
D'après la carte géologique de Belgique (37/1-2)⁸, le territoire d'Estaimpuis se trouve dans une région constituée d'un socle paléozoïque (synclinal de Roubaix), non affleurant, recouvert par des terrains méso-cénozoïques essentiellement tabulaires.

La couverture méso-cénozoïque comporte 3 formations principales : le membre d'Orchies, les alluvions anciennes et alluvions modernes.

Au nord-ouest de la commune se trouve la formation du membre d'Orchies, caractérisée par la présence d'une argile plastique, lourde, gris-bleu. Cette formation est très homogène et fait en moyenne 40 mètres d'épaisseur.

⁷ Source : toutes les données de cette section sont issues de l'étude du réseau écologique d'Estaimpuis réalisée par le bureau d'études SPB Environnement dans le cadre du Plan communal de développement de la nature

⁸ Source : Portail Cartographique de la Région wallonne



Carte géologique 37/1-2 couverteures ancienne et moderne
Source : Portail Cartographique de la Région wallonne

Le long des vallées et des dépressions se trouve la formation d'alluvions modernes, soit des dépôts alluviaux de fond de vallée. Cette formation est assez hétérogène et comprend notamment des sables grossiers à fins, des limons sableux bruns et des argiles plastiques, grisâtres ou blanchâtres. On note également la présence de tourbe. L'épaisseur de cette formation est modeste, allant de 0 à plus de 10 mètres.

Le reste du territoire de la commune est largement occupé par la formation d'alluvions anciennes, on y retrouve principalement des alluvions fluviales pléistocènes, mais aussi des colluvions de bas de versant, alimenté par des limons proprement dits. L'épaisseur de cette formation est très variable, allant de 0 à 20 mètres.

La nette prédominance des sols limoneux est un facteur de fertilité naturelle des terrains agricoles d'Estaimpuis.

Membre d'Orchies

Le Membre d'Orchies correspond à la partie inférieure de «l'Argile d'Ypres» ou «Argile des Flandres» des anciens auteurs. Cette unité a été introduite par Gosselet (1874). Steurbaut et Nolf (1986) ont porté cette unité au rang de membre.

Le Membre d'Orchies se compose principalement d'une argile plastique, lourde, gris-bleu. La base peut-être marquée par un lit de galets et/ou par un paquet d'argile à lentilles sableuses. Ce paquet, de 5 à 10 mètres d'épaisseur, est parfois considéré comme Membre du Mont-Héribus. Dans la région de Mouscron et dans la plaine de l'Escaut, ce membre est difficile à distinguer de la Formation d'Orchies.

Le Membre d'Orchies se caractérise par son homogénéité et par la présence de bancs de septarias le plus souvent observés à environ 20 mètres au dessus de la base. Dans certains sondages, la partie inférieure est très argileuse et lourde; elle peut contenir de la pyrite et du lignite. En général, le sommet du Membre d'Orchies devient progressivement plus silteux pour passer au Membre de Roubaix. Le Membre d'Orchies ne contient pas de macrofossiles, mais certaines associations de microfossiles ont été observées (de Coninck, 1976, 1986 ; de Coninck et al, 1983; Willems, 1983).

La limite précise entre les Membres d'Orchies et de Roubaix est difficile à situer, vu le caractère progressif du passage entre les deux unités.

Épaisseur : 40 m en moyenne.

Âge : Eocène, Yprésien inférieur.

Membre de Louvil

Le Membre de Louvil correspond à «l'argile de Louvil» (du nom d'une localité des environs de Lille) décrite par Gosselet (1874). Il s'agit d'une argile plastique, gris-noir, parfois sableuse, qui alterne avec des niveaux sableux. Elle peut renfermer à la base des silex remaniés, altérés, corrodés, noircis ou verdis à leur surface.

Cette argile présente ses caractères typiques en France et dans la région de Mouscron - Zwevegem. Vers l'Est et le Sud-Est, elle laisse la place au Membre de Chercq (qui présente un caractère plus arénacé) ou s'intercale sous ce même membre.

Épaisseur : 40 m (Nord) à 15-20 m (Sud).

Âge : Paléocène, Thanétien.

Membre de Grandglise

Le Membre de Grandglise correspond pour nous aux «Sables de Grandglise» de Kaaschieter (1961). Il correspond aussi au «Grès de Grandglise» de d'Omalius d'Halloy (1843), même si dans la région qui nous occupe le membre est essentiellement sableux. L'unité a été portée au rang de membre par De Geyter (in Marechal et Laga, 1988).

Le Membre de Grandglise présente une lithologie très homogène. Il s'agit d'un sable fin glauconieux, verdâtre, ou aune à blanc par altération, avec des intercalations argileuses. Ces sables sont visibles au pied du Mont Saint Aubert, et se retrouve en sondage, sous le Quaternaire, dans la plaine de l'Escaut.

Épaisseur : 10 m en moyenne (15 m au Nord-Est; 5 m à l'Est et au Sud).

Âge : Paléocène, Thanétien.

Alluvions anciennes

Cette unité regroupe principalement des alluvions fluviatiles pléistocènes. Elle peut contenir aussi des colluvions de bas de versant, alimentées par les limons proprement dits. Il s'agit de graviers de silex, de grès, etc., de sables grossiers à fins, gris- brun à gris-sombre, parfois blancs, et de limon brun.

Des creusements importants se sont produits lors de la dernière crise froide du Pléistocène moyen (Saalien) dans les vallées de Flandre. Ainsi s'est constituée une profonde dépression dénommée «Vallée flamande» (Tavernier, 1946). Cette dépression fut envahie par la mer lors de l'interglaciaire eemien (début du Pléistocène supérieur), entraînant le comblement par des sables marins et estuariens. Ces derniers s'étendent vers le Sud, par la paléo-vallée de l'Escaut, jusque Escanaffles et

Tem- pleuve, où ils renferment Corbicula fluminalis, fossile typique de l'Eemien (Halet, 1938, 1939a; Tavernier, 1946; Tavernier et De Moor, 1974; Legrand et Neybergh, 1979). Ces dépôts estuariens ont été dénommés «Formation de Templeuve» par Tavernier et De Moor (1974, p. 191). Comme ces sables passent progressivement au Sud à des sédiments fluviatiles, et que, de plus, ils peuvent passer latéralement ou vers le haut à un simple remaniement des sables paléocènes et éocènes (Membre de Grandglise, par exemple), nous n'avons pas cherché à cartographier la Formation de Templeuve. Nous l'avons regroupée avec les autres dépôts essentiellement alluviaux du Pléistocène (Alluvions anciennes). Ces sables n'existent pas à l'affleurement, mais sont normalement recouverts d'une épaisseur variable de limons wechseliens. Le contact sables-limons est loin d'être régulier, il devait exister un réseau complexe de paléovallées, au début du dépôt des limons wechseliens.

Remarque : L'importance de ces alluvions ayant été sous-estimée lors du levé de la carte voisine Hertain – Tournai, elles n'avaient pas été cartographiées. De ce fait, les deux cartes ne se raccordent pas pour ces terrains récents.

Épaisseur : très variable, allant de 0 à 20 mètres.

Âge : Pléistocène supérieur.

Alluvions modernes

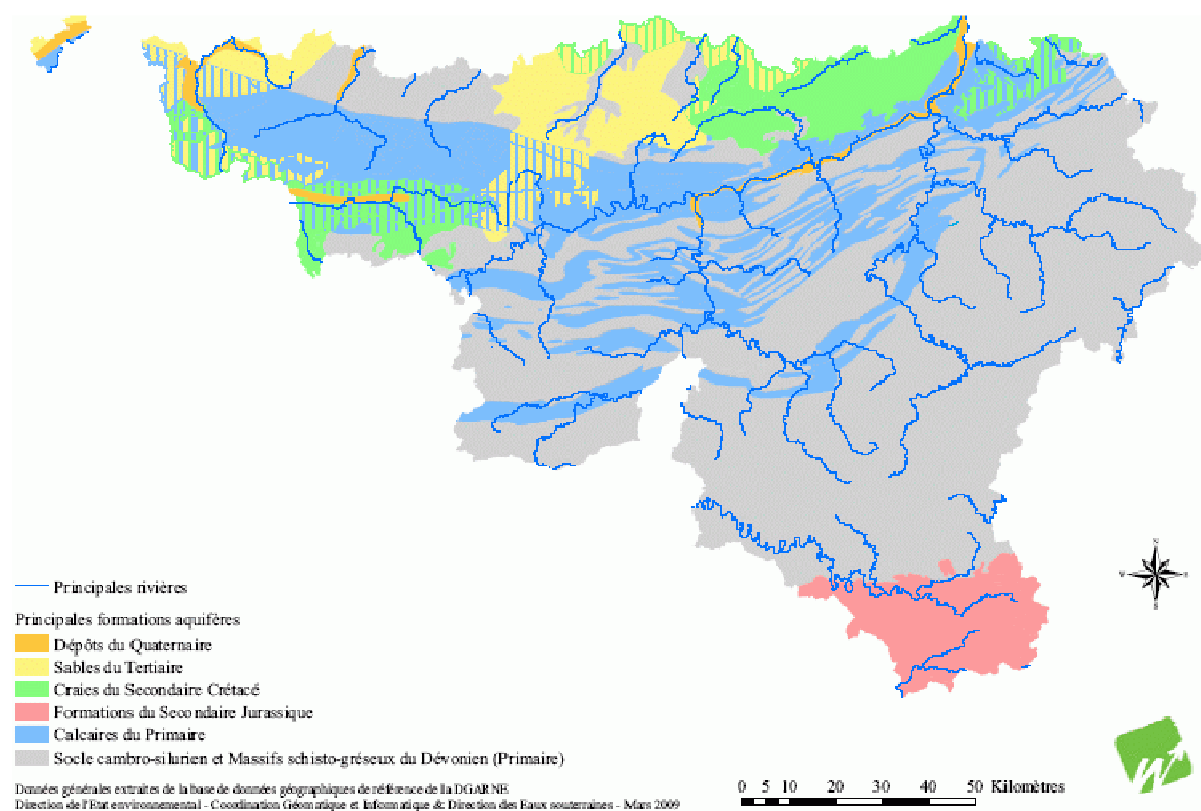
Ce sont les dépôts alluviaux de fond de vallée. Leur composition est assez hétérogène : sables grossiers à fins, limons sableux bruns, argile plastique, grisâtre ou blanchâtre. La présence de niveaux tourbeux est fréquente.

L'Escaut présentait, à l'état naturel, de nombreux méandres. Ceux-ci ont été recoupés pour les besoins de la navigation. Mais certains tronçons existent encore aujourd'hui sous forme d'étangs, par exemple, à Pont-à-Chin (étang Bollus) ou à Obigies (Rivage de Léaucourt). L'ancien parcours de l'Escaut peut aussi se retrouver sur les cartes anciennes, grâce aux limites administratives héritées du passé. Ce tracé naturel permet de comprendre le relief, ainsi que la structure peu profonde de la plaine alluviale holocène. En effet, lors des crues de la rivière, les sédiments sablo-limoneux, les plus grossiers, se déposent à proximité des berges, alors que les matériaux limono-argileux et argileux vont se décanter, dans des zones plus calmes, à une distance de plus en plus grande. C'est aussi dans ces zones calmes que les accumulations de végétaux flottés, mêlés à ceux qui croissent sur place vont former la tourbe. La ségrégation des matériaux argilo-limono-sableux par la taille, ainsi que la compaction différentielle, vont mener à la formation de digues (ou levées) naturelles, enserrant la rivière, et l'isolant du reste de la zone inondable, située en contrebas.

Épaisseur : très variable, allant de 0 à plus de 10 m.

Âge : Holocène.

Les roches du Paléozoïque renferment notamment la nappe aquifère du Calcaire carbonifère.



Sur le territoire de la Commune d'Estaimpuis, la nappe aquifère du Calcaire carbonifère du Tournaisien (Calcaires du Primaire) s'étend avec la formation aquifère des Sables du Tertiaire.

En Wallonie, les Sables du Tertiaire comprennent les Sables bruxelliens et les Sables du Landénien et de l'Yprésien. La formation des Sables bruxelliens est constituée de roches meubles (sables quartzeux, concrétions gréseuses et sables et grès calcarifères) et se situe essentiellement dans le Brabant wallon. L'eau s'y loge dans les interstices du sous-sol pour constituer la nappe.

La zone d'alimentation de la nappe est très étendue (+/- 1.400 km² dans la partie septentrionale). Le réseau hydrographique joue le rôle d'axes de drainage (Dyle, Gette et Senne).

La grande nappe phréatique du Calcaire carbonifère, qui s'étend au-delà des frontières en France et en Flandre, a longtemps été surexploitée. Le niveau piézométrique y a diminué d'un mètre par an, en moyenne, depuis les années 1960. La nappe a ainsi perdu près de 70 mètres en 50 ans.

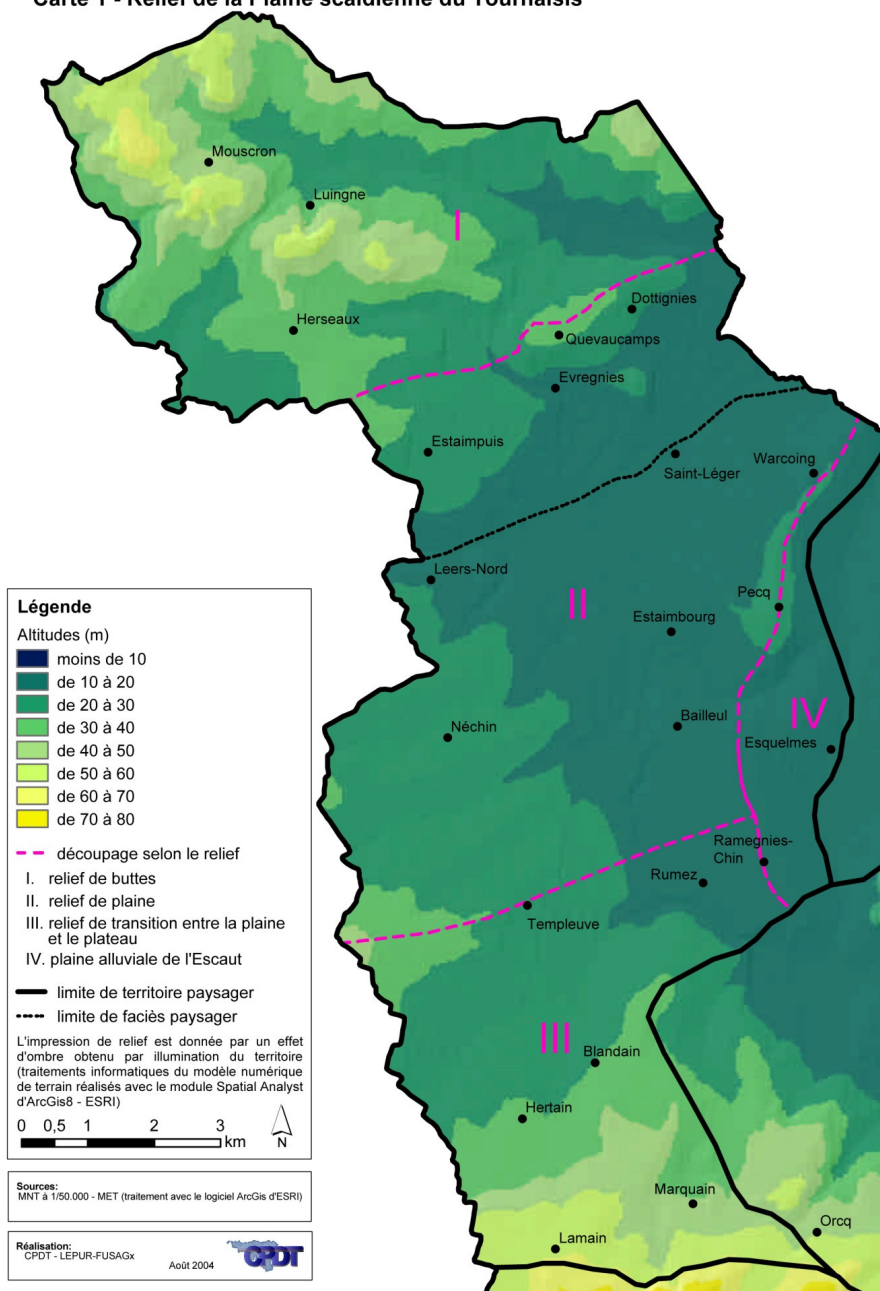
Cette surexploitation a entraîné des puits karstiques, ou «puits naturels», notamment dans la région de Tournai, et a poussé les régions à signer un accord de coopération, dit accord de la Transhennuyère, qui vise une gestion durable de la nappe transfrontalière.

2.1.2. La topographie

L'entité d'Estaimpuis présente un relief plat, la majorité de la surface communale se trouve en dessous de 30m d'altitude. Les deux points culminants de l'entité sont situés d'une part au Petit-Paris (nord-ouest) avec 37.5m et d'autre part à Festingue avec 35m.

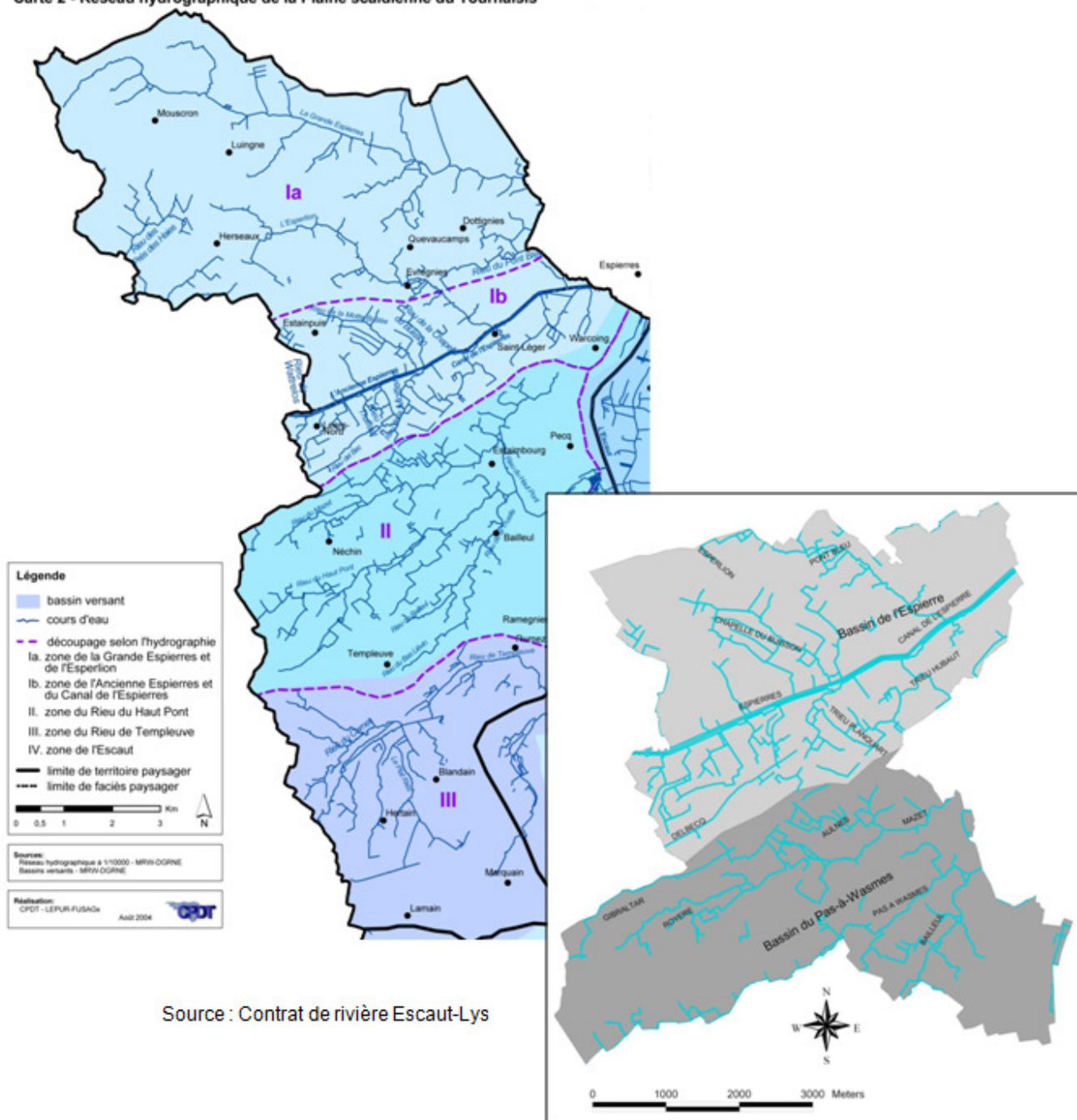
Le point le plus bas de l'entité se trouve à l'extrême sud-est dans le bois d'Esquelmes avec 13.3 m d'altitude (Source : SPW DGO1).

Carte 1 - Relief de la Plaine scaldienne du Tournaisis



2.2. L'hydrographie⁹

Carte 2 - Réseau hydrographique de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Le territoire d'Estaimpuis appartient au district hydrographique de l'Escaut (sous-bassin : Escaut-Lys). On distingue deux parties : le bassin de l'Esperlon au nord et le bassin du Rieu du Pas-à-Wasmes au sud.

⁹ Cfr carte 1069/02d en annexe

2.2.1. Cours d'eau navigables

Le réseau hydrographique d'Estaimpuis est composé du canal de l'Espierres qui traverse la commune d'ouest en est et relie la Deûle (France) à l'Escaut. D'un gabarit de 250 tonnes, le canal n'est plus utilisé depuis la fermeture de l'usine Ugine-Kuhlmann en France, alors principale utilisatrice du canal.

Le Canal a fait l'objet d'un projet de réouverture à la navigation par le programme Européen « Blue Links »¹⁰ dans le but notamment de développer les activités de tourisme et de loisirs. Grâce à ce projet, le canal est utilisable pour la navigation de plaisance.

2.2.2. Cours d'eau non navigables

Le deuxième cours d'eau d'importance est le Rieu du Pas-à-Wasmes.

On retrouve également plusieurs cours d'eau plus petits : l'ancienne Espierres, l'Esperlion, le Rieu de Bailleul, le Rieu de Gibraltar, le Dieu Delbecq, le Rieu du Mazet et le ruisseau du Pont Bleu.

2.2.3. Plans d'eau

Les plans d'eau sur le territoire d'Estaimpuis sont peu nombreux et peu constitutifs du réseau écologique. Il est par ailleurs difficile de recenser les mares chez les particuliers. Notons toutefois la sablière de Bailleul, les douves du Château de la Royère, les douves de la Ferme Brugge, un étang à la ferme Pollet,...

Dans le domaine public, notons notamment les bassins d'orage du Quevaucamps et les douves du Domaine de Bourgogne.

2.2.4. Qualité des eaux de surface

« La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et leur effet sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Ces substances peuvent être, soit d'origine naturelle (bicarbonates, sulfates, sodium, calcium, magnésium, potassium, azote, phosphore, aluminium, fer,...), soit découler de la présence humaine (eaux usées) ou des activités industrielles et agricoles (substances toxiques, métaux, pesticides). C'est la concentration en ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau et permet de savoir si celle-ci convient à un usage particulier. Des critères de qualité de l'eau de surface adaptés aux principaux usages de l'eau ont été définis en Région wallonne (eaux de baignade, eaux potabilisables, eaux piscicoles). » (SPW)

La qualité des eaux de surface à Estaimpuis n'échappe pas aux constats observés sur tout le sous-bassin Escaut-Lys.

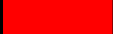
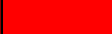
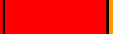
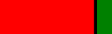
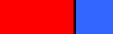
¹⁰ Voir annexe 5

Trois points de mesures existent à Estaimpuis : l'un sur l'Espierres (Estaimpuis), un autre sur le canal de l'Espierres (Saint-Léger) et le dernier sur le rieu du Pas à Wasmes (Bailleul).

Le tableau ci-après, fourni par le Contrat de rivière Escaut-Lys, montre qu'en 2006 la qualité des eaux de surface à Estaimpuis pouvait être classée de moyenne à mauvaise.

CLASSES DE QUALITE

	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise

Paramètre		Oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène	D.C.O.	Carbone organique	NH ₄ ⁺	NO ₂ ⁻	NO ₃	PO ₄ ³⁻	Phosphore total	Temp.	pH
Unité		mg/l O ₂	%	mg/l O ₂	mgC/l	mg/l NH ₄	mg/l NO ₂	mg/l NO ₃	mg/l PO ₄	mg/l P	°C	
Espierres à Estaimpuis	28/06/2005											
	27/06/2006											
Canal de l'Espierres à Saint-Léger	28/06/2005											
	30/05/2006											
Rieu du Pas à Wasmes à	27/06/2005											
	26/06/2006											

2.2.5. Aléa d'inondation

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » des cours d'eau.

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.



Carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau - Légende

- Routes locales
- Routes secondaires
- Routes principales, Rings, bretelles
- Autoroutes
- Plans d'eau
- Cours d'eau

Valeurs de l'aléa d'inondation

- Faible
- Moyenne
- Elevée

- Bassins ORI
- Bassins du plan de gestion

- Anciennes communes

- Noms des communes

- Communes

- Arrondissements

- Provinces

Source : Portail Cartographique de la Région wallonne

Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans le ruissellement, le refoulement d'égouts, la remontée de la nappe phréatique ou dans des phénomènes apparentés. Il n'est ici question que des problèmes d'inondations trouvant leur origine dans le débordement de cours d'eau.

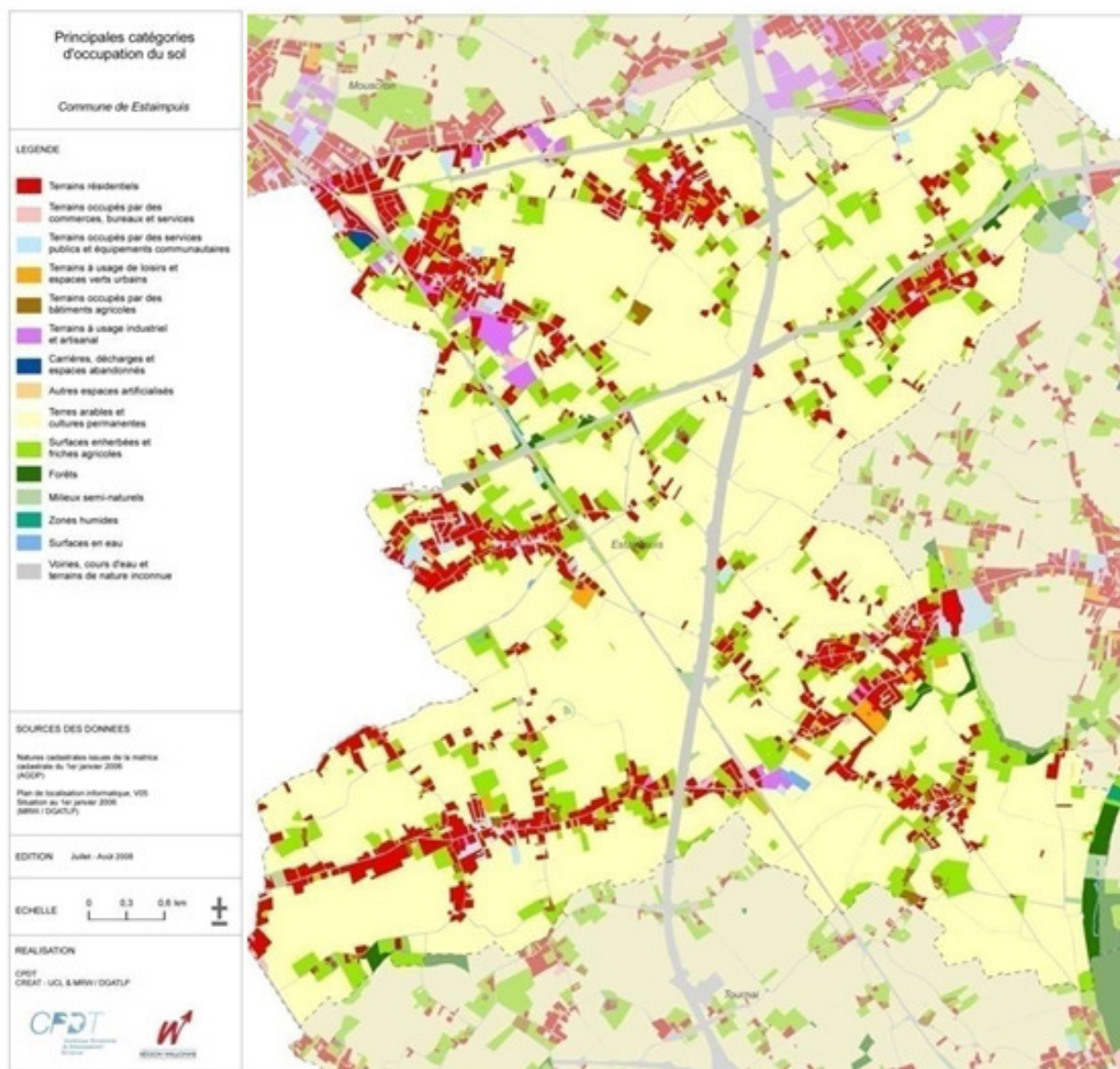
La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée.

Globalement, le territoire de l'entité est frappé par un risque faible d'aléa d'inondation qui se répand sur les cours d'eau qui sillonnent l'entité.

L'aléa moyen frappe les berges de l'Espierres et accessoirement celles du canal.

2.3. Occupation du sol

2.3.1. La carte de l'occupation du sol d'Estaimpuis



L'occupation du sol est intrinsèquement liée aux potentialités définies par le Plan de secteur adopté en 1981 et sa révision de 1993.

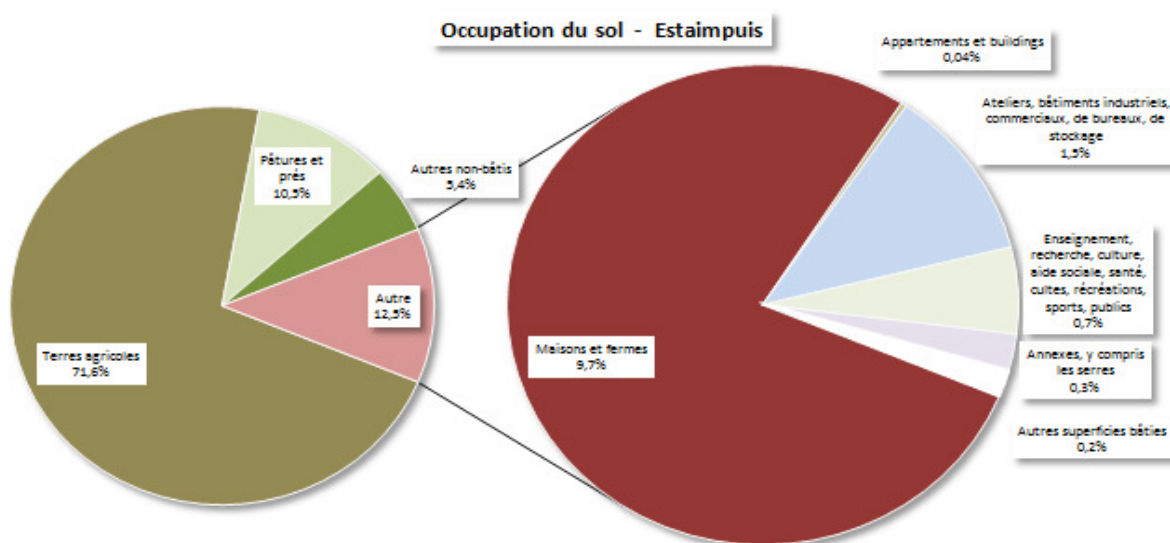
On observera une quasi absence de boisements et l'écartèlement des zones urbanisées en périphérie de la plaine agricole centrale. Celle-ci se voit mitée par des implantations résidentielles au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre géographique de l'entité.

Le modèle d'urbanisation en ruban est particulièrement présent au sud de l'entité, le nord présentant des aires plus agglomérées. Il faut toutefois constater que seules deux zones importantes restent totalement libres de construction : entre Estaimpuis et Evregnies et entre Leers-Nord et Néchin, vers l'Est, alors que le Plan de Secteur définit une plage agricole beaucoup plus large.

L'activité économique se concentre dans la continuité de la conurbation transfrontalière, au nord-ouest de l'entité. Les activités manufacturières de la tannerie, historiquement fort présentes sur Estaimbourg et qui se justifiaient, notamment par une qualité de l'eau et une ventosité propices, ont disparu à l'exception de celle située en proximité du site de la gare de Néchin (la Tannerie Masure).

2.3.2. Les parcelles bâties

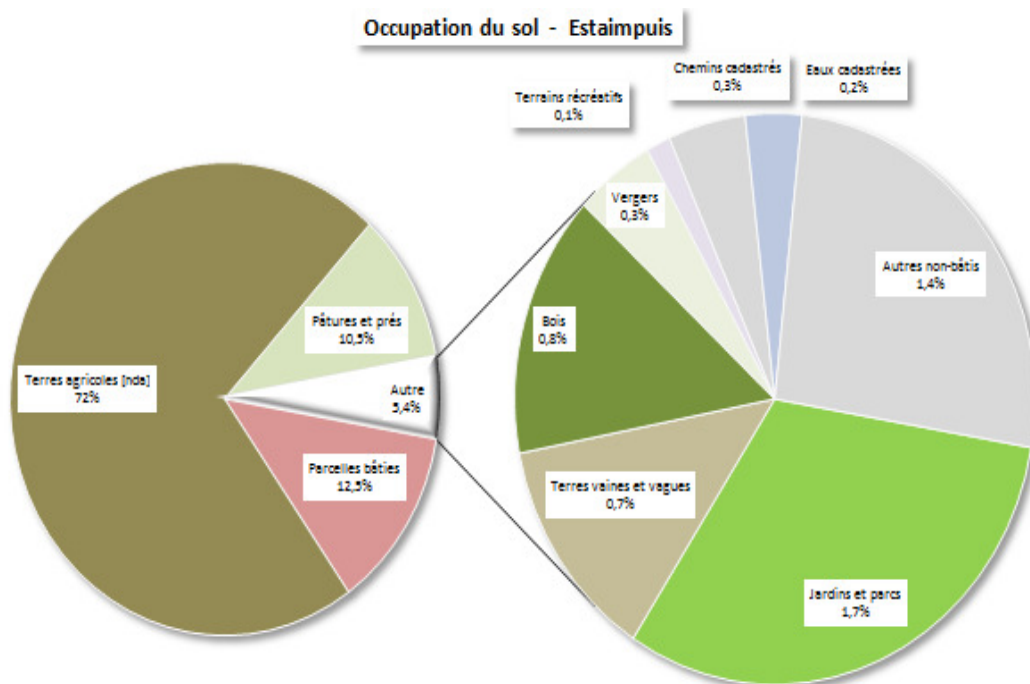
Les parcelles bâties cadastrées sur l'entité (12,5% du territoire) sont occupées, à hauteur de 78,2%, d'immeubles d'habitations. Le solde (21,8%, soit 2,7% du territoire) se répartit pour plus de la moitié, en bâtiments industriels, de stockage, de bureaux et de commerces ; pour près d'un quart, en immeubles destinés à l'enseignement à la culture, à la santé ou encore aux sports ; pour près d'un quart, en annexes et serres.



2.3.3. Les parcelles non bâties

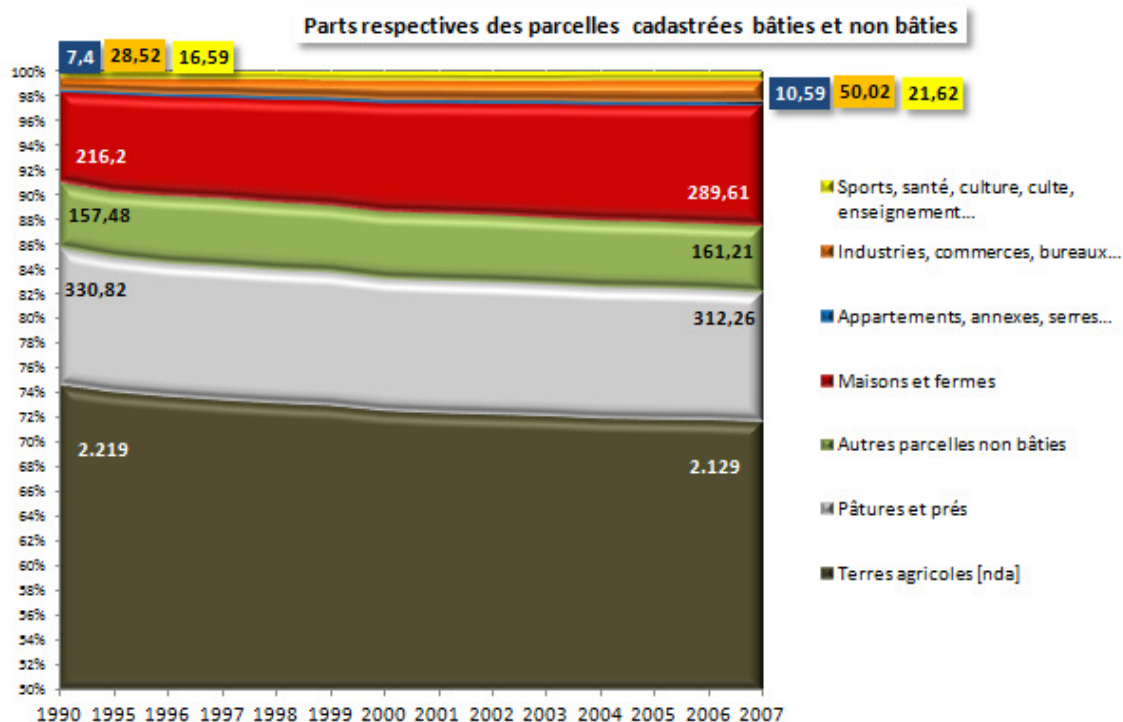
Sur le territoire d'Estaimpuis, la superficie non bâtie est essentiellement constituée de terres agricoles, de pâtures et de prés. A eux seuls, ils totalisent 93,8% de la superficie non bâtie et 82,5% de la superficie totale de l'entité.

Les 5,4% du territoire répertoriés comme « autre » sont constitués pour près de la moitié de jardins, de parcs, de bois et de vergers.



2.3.4. Evolution de l'occupation du sol

Des 2.975 hectares cadastrés sur Estaimpuis, les terres agricoles, les pâtures et prés, qui couvraient 2.550 ha en 1990, totalisent 2.441 ha en 2007, soit un changement d'affectation de 4,24%.



Suivant leur destination, trois catégories de parcelles enregistrent une forte augmentation.

La plus forte progression est rencontrée pour les immeubles industriels, de commerces et de bureaux. Ceux-ci, avec 28,52 hectares, représentaient 0,25% des parcelles cadastrées en 1990. Ils regroupent aujourd'hui plus de 50 ha – 0,36% du territoire –, soit un accroissement de plus de 75,4%.

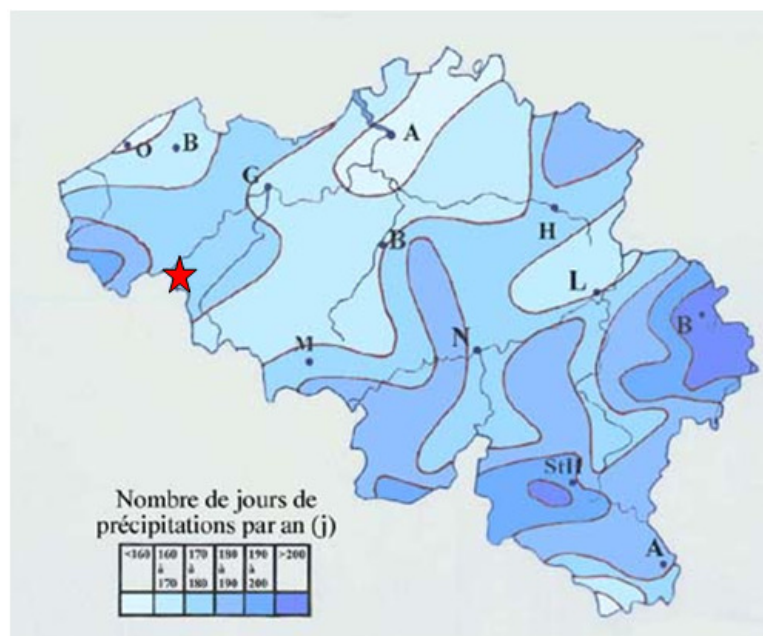
Viennent ensuite les maisons, les appartements et leurs annexes. Ils occupaient 223 ha en 1990 et totalisent 300 ha en 2007, soit une hausse de 34,26%. Ainsi, leur part relative à l'ensemble des parcelles est passée de 7,5% à 10,1% sur la même période.

Enfin, les services aux personnes (enseignement, sport, culture, santé...) voient également leur part s'accroître : 0,73% en 2007 contre 0,56% en 1990. Les parcelles concernées, 16,6 ha en 1990, regroupent 21,6 ha en 2007, soit une hausse de 30,32%.

2.4. Le climat

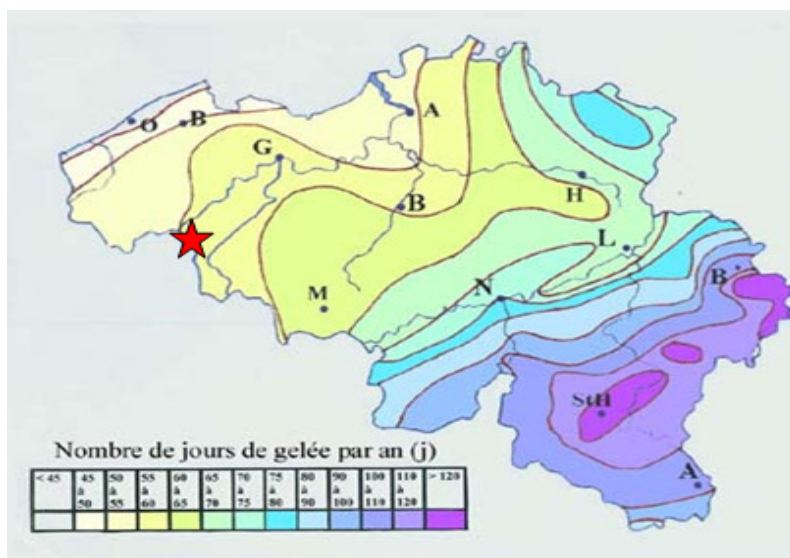
Vue la topographie très peu accidentée de l'entité dont près de 80% du territoire n'est pas urbanisé, les conditions climatiques qui règnent sur la commune seront déterminantes pour l'activité agricole ainsi que pour l'écoulement des eaux de surface, la gestion des inondations ou encore la préservation de la biodiversité présente sur la commune.

La commune ne disposant pas de données climatiques régulières, nous nous bornerons à reprendre les cartes fournies par le site de services en ligne Météo Belgique. Est-il nécessaire de rappeler que la Belgique bénéficie d'un climat tempéré océanique, doux et pluvieux, caractérisé par des températures modérées, des vents dominants soufflant des secteurs sud-ouest et ouest, une forte nébulosité et des pluies fréquentes et régulières, voire de la neige ?



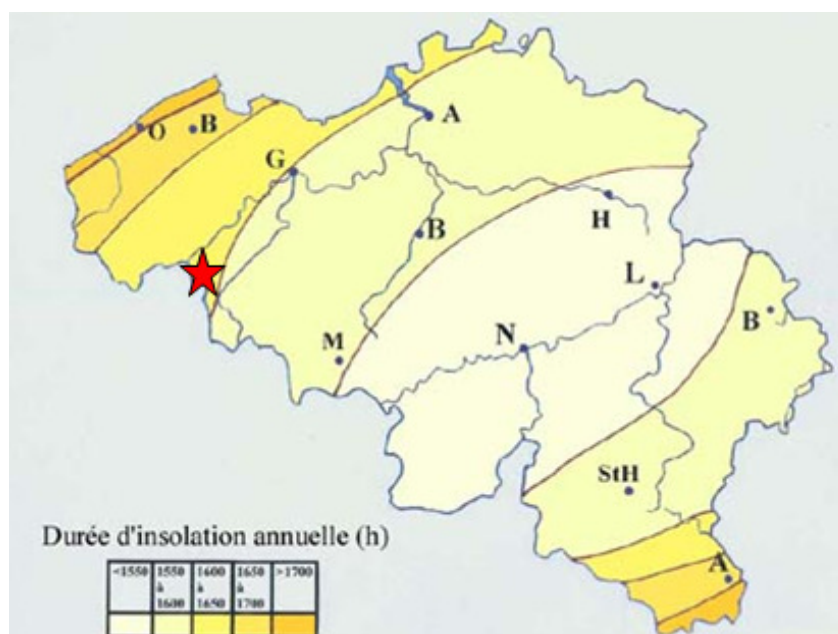
Cette carte permet d'apprécier la fréquence des précipitations à Estaimpuis. Elle fait mention de 160 à 170 jours de précipitation par an sur la commune, l'une des valeurs les plus faibles de toute la Belgique.

La composante « gel » sera une autre caractéristique importante notamment pour l'activité agricole.



Suivant la carte, on recense en moyenne de 55 à 60 jours de gelée par an sur Estaimpuis. La commune est ainsi comprise dans une zone géographique (jaune foncé), couvrant une partie du territoire de la Flandre pour rejoindre les Pays-Bas, où l'on enregistre parmi les valeurs les plus faibles en Belgique du nombre de jours de gelée.

Enfin, la carte suivante situe Estaimpuis dans une zone géographique où la durée annuelle d'insolation est une des plus faibles en Belgique : entre 1.550 et 1.600 heures.

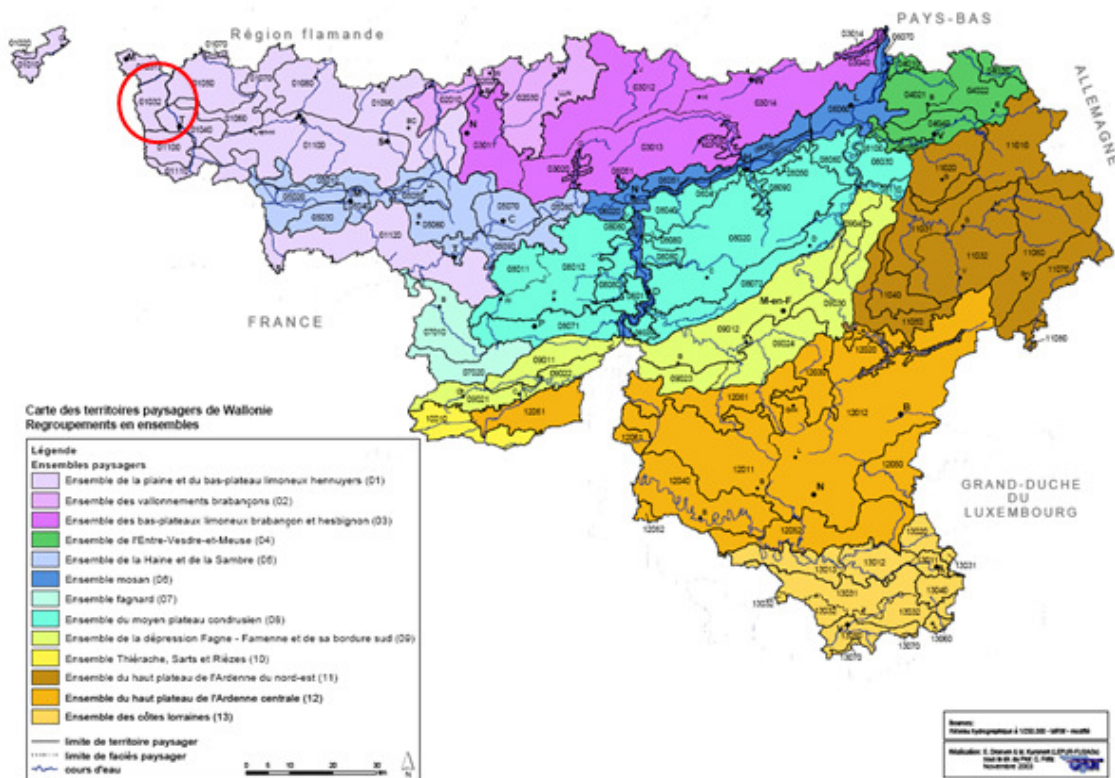


2.5. Synthèse

Un relief plat, une nette prédominance des sols limoneux et un climat favorable sont des facteurs déterminants de fertilité naturelle des terres Estaimpuisiennes, lesquelles ont donc été dédiées principalement à l'activité agricole. Aussi la carte d'occupation du sol d'ESTAIMPUIS présente-t-elle une vaste plaine agricole centrale, 82% du territoire, qu'entourent les sept villages d'ESTAIMPUIS. Nous retrouvons ainsi, en périphérie, des zones d'urbanisées constituées tantôt d'aires agglomérées tantôt d'habitations en ruban.

Cette vaste étendue agricole est d'autant plus prégnante que les boisements y sont quasi absents. Elle est toutefois interrompue par un réseau dense de voies de communication et de cours d'eau parmi lesquels l'autoroute A8, la ligne de chemin de fer, le canal de l'Espierre, et 123 kilomètres de cours d'eau non navigable.

Quant aux parcelles bâties, elles représentent 12,5% du territoire et sont occupées, à hauteur de 78,2%, d'immeubles d'habitations. Le solde comprend pour moitié, des bâtiments industriels, de stockage, de bureaux et de commerces, et pour près d'un quart, des immeubles destinés à l'enseignement à la culture, à la santé et aux sports.



D'une manière générale, les paysages de la commune d'Estaimpuis sont essentiellement ruraux et suivent une organisation spatiale basée sur deux éléments principaux : le groupement des habitations en village, et à l'extérieur de ces noyaux, une grande surface de champs non enclos qui s'étend à la lisière des bois résiduels.

Un autre élément d'importance marquant le paysage d'Estaimpuis est le canal de l'Espierres avec sa drève de peupliers.

On note aussi la présence de zonings économiques à la périphérie nord et nord-ouest de la commune, qui sont d'une grande importance pour l'économie de l'entité mais qui ont un impact négatif sur la qualité du paysage.

3.2. Etude paysagère d'Estaimpuis

La carte d'évaluation paysagère de la commune d'Estaimpuis s'inspire de la méthode développée par l'asbl ADESA en 1994 pour inventorier les Zones d'Intérêt Paysager du Brabant-Wallon à la demande du Ministre de l'Aménagement du Territoire. La qualité de cette méthode en fait une référence en Région wallonne.

Cette évaluation tient notamment compte de 7 critères d'évaluation : la longueur de vue, la variété, la dimension verticale, les plans successifs, l'harmonie, la rareté et le contenu historique. Suivant les seuils repris pour chacun des critères et la confrontation à ceux-ci des valeurs observées, l'on parlera ou pas de paysage.

De ces observations l'on identifiera des Zones d'Intérêt Paysager (ZIP) et des Points de Vue Remarquables (PVR). Les PVR sont des lieux ponctuels d'où l'on jouit d'une vue d'une grande qualité. De même, on identifiera des Points Rouges (PR), qui sont des éléments visibles et mal intégrés dans le paysage.

3.2.1. Les Zones d'Intérêt Paysager (ZIP)¹²

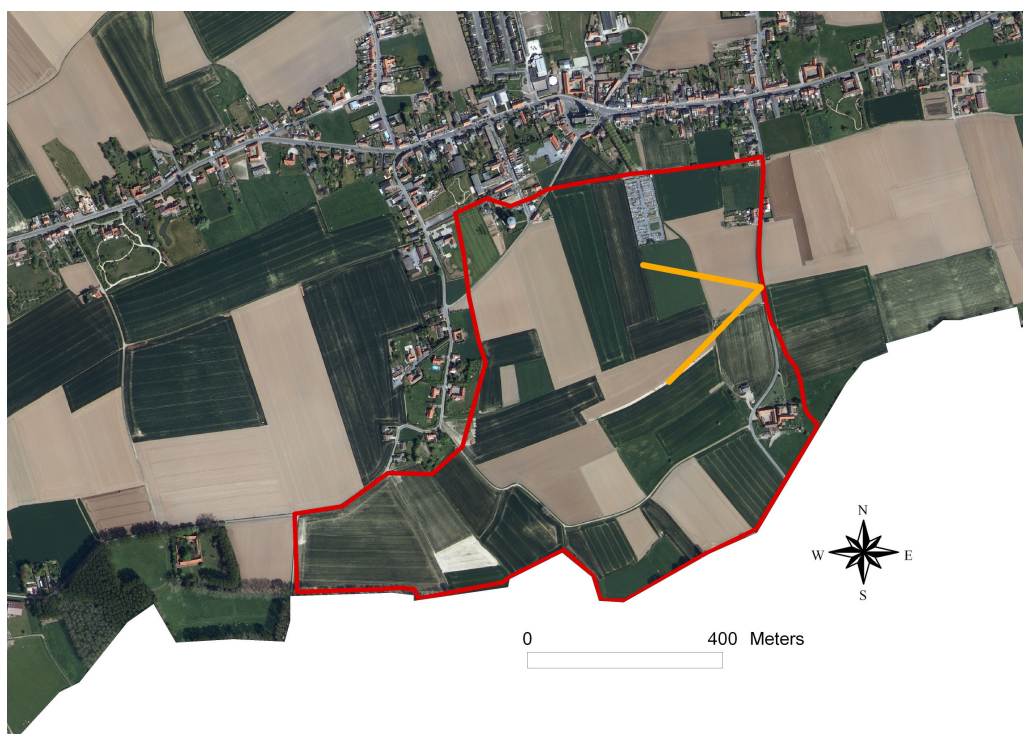
La commune d'Estaimpuis ne comporte actuellement aucune zone d'intérêt paysager au plan de secteur, ainsi qu'aucune zone de protection du patrimoine naturel, tels que les sites de grand intérêt biologique, ou encore aucune réserve naturelle.

Néanmoins, le recensement effectué en 1994 par l'asbl ADESA avait permis d'identifier deux ZIP au sein de la commune d'Estaimpuis.

Les résultats obtenus lors de l'étude du réseau écologique d'Estaimpuis, dans le cadre du Plan communal de développement de la nature, arrivent aux mêmes conclusions, bien que le périmètre de chacune de ces deux ZIP ait été modifié pour refléter l'évolution du paysage. Celle-ci se traduit principalement par la construction de bâtiments modernes (essentiellement agricoles) s'intégrant mal dans le paysage. En conséquence, les ZIP identifiées par l'asbl ADESA en 1994 ont diminué de surface.

Les deux ZIP sur l'entité d'Estaimpuis sont :

ZIP 1 : Orchies – Haut Pont



¹² Cfr carte 1069/06d en annexe



Vue de la ZIP1 (Orchies –Haut Pont)

Cette ZIP est située au sud-ouest de l'entité, en dessous du village de Néchin. Elle comprend la chapelle de la ferme brûlée, la ferme du Haut Pont et la rue du Haut Pont. On note une belle harmonie des éléments verticaux, et notamment l'église de Néchin, le château d'eau, la borne de chemin. Par rapport au relevé fait précédemment par l'asbl ADESA, cette ZIP a perdu en superficie. En effet, toute la zone Festingue-Maroc, constituée principalement de champs dédiés à l'agriculture intensive a été supprimée car elle ne paraissait pas répondre aux critères définis par la méthodologie ADESA en raison notamment de l'absence de dimension verticale dans le paysage, mais aussi la présence négative des pylônes électriques.

Un PVR y est noté (angle de segments jaunes), on note également un élément perturbant au sein de la ZIP, à savoir le hangar agricole de la ferme du Haut Pont, qui gagnerait à être masqué par une rangée d'arbres.

ZIP 2 : Canal de l'Espierres



Cette ZIP comporte l'entièreté du site du canal et les terrains le jouxtant. Le canal est très certainement un attrait paysager et touristique essentiel d'Estaimpuis. La ferme de la Motterie, PVR (angle de segments jaunes), est également incluse dans la zone. On note un paysage très harmonieux, une dimension verticale très développée grâce à la drève de peupliers bordant le canal. Un deuxième PVR a été relevé au pont du Mauroy.





Vues de la ZIP2 (Canal de l'Espierres) en différents endroits.

Quelques petits changements ont été apportés au précédent relevé ADESA : d'une part, l'inclusion de l'église de Saint-Léger à la ZIP; d'autre part, le retrait du site de la station d'épuration d'Estaimpuis. Cette dernière, malgré son utilité indiscutable et les efforts déployés par les concepteurs pour l'intégrer au paysage, perturbe quelque peu l'harmonie de celui-ci.

3.2.2. Les Points de Vue Remarquables (PVR)¹³

Les PVR sont situés sur la voirie ou sur des chemins, aux endroits où une vue ample et attractive se dégage. Ils ne donnent pas exclusivement sur des ZIP. Les PVR identifiés sont repris dans le tableau suivant :

	Orientation	Localisation
PVR1	Vers l'Ouest	Rue du Haut Pont
PVR2	Vers l'Ouest	Château de la Royère
PVR3	Vers l'Est	Pont du Mauroy
PVR4	Vers l'Ouest	Ferme de la Motterie

La méthodologie ADESA n'a permis d'identifier qu'un nombre limité de PVR ; des éléments perturbateurs brisent parfois l'harmonie du paysage (zoning industriel, hangars agricoles, autoroute A17) et le relief plat et la prédominance des champs font du paysage d'Estaimpuis une structure relativement monotone.

¹³ Cfr carte 1069/06d en annexe



Vues des différents Points de Vue Remarquables : Rue du Haut Pont (a), Château de la Royère (b), Pont du Mauroy (c), Ferme de la Motterie (d)

3.2.3. Les Points d'Intérêts (PI)

Plusieurs PI sont définis. Bien que ces points démontrent un intérêt paysager indéniable, ils ne rencontrent pas les obligations attendues par la méthode ADESA pour pouvoir être inclus dans les PVR. La raison principale, bien que non exclusive, est que la plupart de ces points de vue proposés n'offrent pas une profondeur de champ suffisante, ou encore que le spectateur n'y jouit pas d'une vue ample et dégagée.

	Localisation	Description
PI1	Place des templiers	Centre historique du village
PI2	Place des sabotiers	Centre historique du village
PI3	Place abbé Renard	Centre historique du village
PI4	Pavé Bayart	Rangée de saule têtards
PI5	Ferme des salines	Douves et haie de la ferme
PI6	Ferme de la motte brûlée	
PI7	Domaine de Bourgogne	

3.2.4. Les Points Rouges (PR)

Les PR sont des éléments visibles non naturels et s'intégrant mal au paysage. Les PR identifiés se trouvent sur la carte d'évaluation paysagère et sont repris dans le tableau suivant :

Numéro	Identification	Localisation
PR1	Parc d'activités économiques de Quevaucamps	RN 511
PR2	Station d'épuration	Rue Hermonpont
PR3	Autoroute A17	
PR4	Hangar agricole	Rue d'Evregnies
PR5	Hangar agricole	Rue du Petit Lannoy
PR6	Hangar agricole	Rue de Lille
PR7	Hangar agricole	Rue de Lille/Ruelle Miroux
PR8	Hangar agricole	Ferme de Wattines
PR9	Hangar agricole	Pré Tasson
PR10	Hangar agricole	Rue de la Royère/ Rue de la Gongonne
PR11	Hangar agricole	Rue de Gibraltar
PR12	Hangar agricole	Ferme du Haut Pont
PR13	Hangar agricole	Ferme de Sotru

Identification des Points Rouges (PR) de l'entité d'Estaimpuis



Exemples de PR : Parc économique du Quevaucamps (PR1) et hangar agricole situé rue de Lille (PR7).

3.2.5. Le projet éolien¹⁴

Wind Vision prévoit un projet de 6 éoliennes à Estaimpuis. 3 éoliennes sont prévues entre Néchin, Leers-Nord et l'autoroute A17. Un autre groupe de 3 éoliennes sera situé entre Estaimbourg, l'autoroute A17 et Saint-Léger. De puissance comprise entre 2 et 3 MW chacune et d'une hauteur maximale de 150m en bout de pale, les éoliennes permettraient de couvrir les besoins en électricité de 9900 à 13400 ménages selon le type d'éolienne installé (production estimée entre 38.2 GWh/an et 49.6 GWh/an).

L'étude d'incidences sur l'environnement est finalisée, le bureau d'étude fournira prochainement (2012-2013) ses résultats. D'autre part, un mât de mesure a été installé le 15 mars 2012 et permettra d'affiner le gisement de vent disponible sur la zone pendant une période d'un an. La demande de permis unique dépendra des adaptations à réaliser.

3.3. Le réseau écologique

Suivant l'Office de la Faune, de la Flore et de l'Habitat de la Direction Générale de l'Agriculture et des Ressources Naturelles et Environnementales (DGO3), le réseau écologique d'une région peut être défini comme : « ... *l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations* » (Bisteau 2008).

La surface de la commune d'Estaimpuis est principalement occupée par deux éléments : d'une part, des zones agricoles où domine l'agriculture intensive, d'autre part, des zones réservées à l'habitat. La diversité et la richesse naturelle de ces zones sont relativement faibles. Malgré cela, il existe toute une série de petits habitats naturels d'intérêts. Ce sont les habitats liés au réseau hydrographique, les milieux arborés et les milieux herbeux (sentiers, talus de voiries et bords de routes).

La priorité de l'inventaire de l'étude du réseau écologique est la détermination de ces unités d'habitat. Les objectifs et les moyens mis à disposition pour sa réalisation ne permettent donc pas de faire des relevés exhaustifs et systématiques d'espèces sur le territoire d'Estaimpuis.

3.3.1. Les différents biotopes

La cartographie du réseau écologique se base sur la typologie Waleunis, soit la version Wallonne de la typologie des formations végétales European Nature Information System (EUNIS). Celle-ci est née de la refonte et de la mise à jour de l'ancienne typologie européenne CORINE.

Elle a été développée pour faciliter la récolte et la description harmonisée de données à travers l'Europe en utilisant des critères pour l'identification des formations végétales et est destinée à être utilisée dans tous les travaux de description des milieux ou habitats naturels, semi-naturels ou même artificiels.

¹⁴ Cfr annexe 6

La liste des habitats Waleunis et leurs descriptifs aux différents niveaux sont consultables sur <http://biodiversite.wallonie.be/habitats/waleunis/home.html>.

➤ *Les milieux aquatiques (plans d'eau et cours d'eau)*

Les éléments les plus remarquables du réseau écologique d'Estaimpuis s'articulent autour du réseau hydrologique et comprennent le canal de l'Espierres, les cours d'eau et les zones humides. Il s'agit d'un réseau complexe et diffus sur l'ensemble de la commune. Considérant l'étendue de ses ramifications, ce réseau hydrologique joue un rôle de première importance en servant de zones de liaison entre les différents biotopes de l'entité.

On relève 129 km de voies d'eau sur Estaimpuis dont le canal de l'Espierres, axe du bassin versant nord, et le Rieu du Pas à Wasmes, cœur du bassin sud.

Ces 129 km de cours d'eau ont tous leur importance notamment parce qu'ils structurent le territoire, délimitent les terres agricoles, recueillent les eaux de surface et constituent, dans le réseau écologique, des zones de liaison essentielles à la préservation de l'environnement.

Voies d'eau	Linéaires en km
Navigable	5,9
1ère catégorie	12,6
2ème catégorie	22,88
3ème catégorie	14,59
Non classés	73,11
Total	129,08

La menace pesant sur ces milieux réside principalement dans la qualité des eaux constituant le réseau hydrographique. Comme ce réseau parcourt l'entièreté de la commune, la qualité des eaux est susceptible d'affecter l'écologie de l'entité dans sa globalité et il est donc primordial d'atteindre la meilleure qualité des eaux possible.

La plupart des cours d'eau sont fortement pollués, notamment les rieux qui, se trouvant généralement en bordure de parcelles agricoles, reçoivent une grande quantité d'effluents et de pesticides. Cette situation est tout à fait dommageable pour la biodiversité.

➤ *Les boisés*¹⁵

➤ *Les haies et rangées d'arbres*¹⁶

La commune d'Estaimpuis comporte un certain nombre de haies d'intérêts patrimonial et écologique. Les rangées d'arbres et arbres isolés, que ce soit des peupliers ou des saules têtards (courants dans la région) constituent un attrait principalement paysagé (les rangées d'arbres bordant le canal de l'Espierres, l'allée de platane du cimetière de Néchin,...), mais également écologique. Ils constituent une zone d'habitat, de refuge et de relais pour la faune. Le saule têtard, par exemple, joue un rôle important dans la nidification de certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

¹⁶ Cfr carte 1069/04d en annexe

Le ministère de la Région wallonne répertorie toutes les haies et arbres remarquables de Wallonie¹⁷ et leur confère un statut de protection tel qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme pour la modification de la silhouette ou l'abattage d'un arbre ou d'une haie remarquable. Les 3 haies remarquables recensées sur l'entité sont celle de la ferme des Salines, celle située au 14, rue de la Planche à Leers-Nord et l'allée de platanes menant au cimetière de Néchin. 51 arbres sont recensés comme étant remarquables.

➤ *Les milieux herbeux*

Les **talus de voirie** : le réseau routier s'est considérablement accru ces dernières décennies, entraînant avec lui un réseau complexe de talus de voirie. En plus des chemins, sentiers et routes, l'entité est traversée par une autoroute et une voie de chemin de fer qui n'accompagnent pas le relief naturel du terrain.

Ces talus comptent parmi les rares lieux de refuges de nombreuses plantes herbacées et d'espèces qui les accompagnent. Ils présentent une grande valeur du point de vue entomologique. D'un point de vue biodiversité, ce type de milieux gagne beaucoup s'il est géré selon le mode de fauche tardive (fauche après la période de nidification des oiseaux et après la floraison des espèces herbacées, exportation du produit de la fauche). Estaimpuis s'inscrit dans cette démarche.

Les **sentiers** : l'entité d'Estaimpuis comporte un grand nombre de chemins et sentiers, présentant la plupart du temps des bandes enherbées sur leurs bas-côtés et abritant une communauté floristique propre. Ceux-ci forment également un réseau de zones de liaison entre les éléments du maillage écologique ; offrant des zones tampons précieuses tant pour la faune que pour la flore.

➤ *Les milieux anthropiques*

Différents éléments sont repris dans le biotope « milieux anthropiques », il s'agit des parcs publics et privés et autres éléments fortement marqués par l'action humaine. Ces éléments sont très variés, tant au niveau de leur utilisation, de leur affectation légale, de leur gestion ou encore de la potentialité qu'ils ont de s'intégrer au réseau écologique d'Estaimpuis.

L'ancienne sablière de Bailleul est notamment reprise dans cette rubrique.

3.3.2. Principaux éléments remarquables

La matrice générale est définie comme étant la Structure Ecologique Principale (Dufrêne 2006) qui rassemble dans une enveloppe unique l'ensemble des zones présentant un intérêt biologique actuel ou potentiel, ainsi que les zones de liaison.

Les inventaires réalisés sur le terrain par le bureau SPB Environnement permettent de caractériser les différents éléments du réseau écologique en les subdivisant en trois grands types de zones : les Zones Centrales, les Zones de Développement et les Zones de Liaison.

Les Zones Centrales (ZC) sont des zones dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire par rapport aux autres fonctions. Parmi ces Zones Centrales, on distingue les Zones Centrales caractéristiques (ZCc), qui recèlent des populations d'espèces et des habitats à grande valeur patrimoniale et en bon état de conservation, et les Zones Centrales restaurables (ZCr) où les espèces et/ou habitats cibles sont encore présents mais où une restauration est nécessaire.

¹⁷ Cfr Annexe 7

Les Zones de Développement (ZD) sont des zones ayant un intérêt moindre pour la conservation de la nature que les zones centrales ou encore des zones qui ne peuvent exprimer leur plein potentiel écologique du fait d'un objectif de gestion qui n'est pas écologique mais économique.

Les Zones de Liaison (ZL) sont définies comme des éléments linéaires qui peuvent, par leur densité et leur continuité, constituer des habitats refuges ou des « couloirs de liaison » entre zones centrales et/ou zones de développement. Ce sont donc des éléments rectilignes tels que des haies, talus de voiries ou cours d'eau. Il peut également s'agir de points de relais ponctuels tels que des bosquets ou des étangs. En plus de cette vocation de corridors, ces éléments sont aussi des habitats à part entière pour de nombreuses espèces animales et végétales.

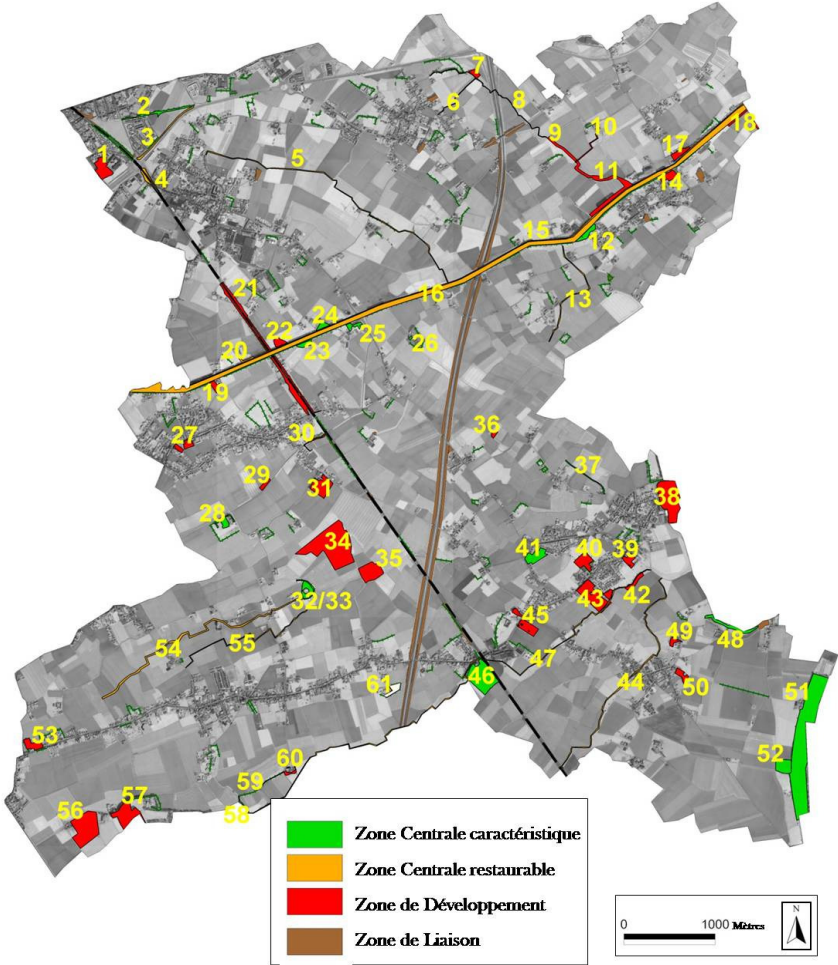
	Total	Zones Centrales Caractéristiques	Zones Centrales Restaurables	Zones de développement
Milieux aquatiques	42.3 ha (1,3%)	2.6 ha	36.8 ha	2.9 ha
Boisés	21.8 ha (0,7%)	17.6 ha		4.2 ha
Haies	5.8 ha (0,2%)	1.2 ha		4.5 ha
Milieux herbeux	27.9 ha (0,9%)	7.9 ha	1.5 ha	18.5 ha
Milieux anthropiques	23.7 ha (0,8%)			23.7 ha
	121.4 ha (3,82%)	29.3 ha (0,9%)	38.4 ha (1,2%)	53.7 ha (1,7%)

Superficie et proportions des éléments du réseau écologique d'Estaimpuis

Les pourcentages sont exprimés par rapport à la superficie totale de la commune, soit 3.175 ha. On constate qu'une très faible superficie de l'entité d'Estaimpuis est occupée par les éléments du réseau écologique. Au total, les ZC et ZD recouvrent moins près de 122 ha et représentent 3,8 % de la surface de la commune. Si on tient compte des ZL, la superficie totale du réseau écologique d'Estaimpuis passe à 141 ha et représente 4.5 % de la superficie totale de l'entité. Cette proportion peut paraître faible a priori, mais si on considère le fait que l'entité d'Estaimpuis a une vocation économique essentiellement agricole et que l'on déduit la surface dédiée à l'agriculture (78.7 % selon le plan de secteur), le constat se révèle moins alarmiste.

Parmi les éléments du réseau écologique, 48 % sont des ZCc ou ZCr qui présentent un intérêt biologique conséquent. 38 % du réseau écologique est constitué de ZD et le reste représente les ZL.

Surface totale du réseau écologique	141,092 ha = 100%
ZCc	20,8%
ZCr	27,2%
ZD	38%
ZL	14%



Zones Centrales et de Développement

Au total, le bureau d'études SPB Environnement a recensé à Estaimpuis 61 ZC et ZD, lesquelles ont fait l'objet d'une classification selon le code Waleunis. Pour chacune des zones, le biotope a été identifié et un inventaire non exhaustif de sa faune et sa flore a été réalisé.

A titre d'exemples, les parcelles 16 et 52 :
Parcelle 16 «Canal de l'Espierres» :

		Habitat	Espèces remarquables
		C2.32 E2.11a E5.411	
		Zone	
		ZCr	

Végétation : Strate herbacée: Consoude officinale, ortie dioïque, cirse des champs, cerfeuil penché, berce commune, lycoper d'Europe, ortie blanche, épilobe hirsute à grandes fleurs, oseille sanguine, trèfle blanc, patience à fleurs obtuses, herbe aux chantres, armoise commune, rubanier d'eau, patience des eaux, jussie à grandes fleurs, iris jaune des marais.

Faune : Foulque, poule d'eau, canards, Agrion élégant, libellule déprimée, coccinelle des roseaux, coccinelle à deux points, conocéphale des roseaux, conocéphale bigarré, criquet duettiste, criquet des pâtures, grande sauterelle verte, bronzé, leste vert, agrion élégant, vulcain, tircis, hespérie du dactyle, argus bleu, azuré commun, belle dame, paon du jour, piéride sp., chevalier culblanc, pic vert, mésange charbonnière, mésange bleue, mésange à longue queue, troglodyte mignon, tourterelle turque, faucon crécerelle, vanneau huppé, héron cendré, pic épeiche, pic vert, faucon hobereau, pie bavarde, pinson des arbres, grenouille verte, triton alpestre, belette, renard roux.

Parcelle 52 « Ancienne sablière de Bailleul » :

	Habitat	Espèces remarquables Pipistrelle commune, conocéphale des roseaux, conocéphale bigarré
	J3.3	
	Zone ZCc	
		

Description : Ancienne sablière, très intéressante au niveau faunistique. **Site Natura 2000.**

Faune : Pipistrelle commune, noctule commune, verspétillon de Daubenton, renard roux, belette, triton alpestre, piéride du navet, piéride de la rave, robet le diable, tirics, vanesse du chardon, azuré de l'ajonc, azuré de la bugrane, paon du jour, leste vert, libelle déprimée, orthétrum réticulé, conocéphale des roseaux, conocéphale bigarré, grande sauterelle verte, criquet duettiste, criquet des pâtures, anax empereur, sympétrum sanguin, leste vert, agrion élégant, agrion gracieux, agrion jouvencelle, choucas des tours, faucon crécerelle, chardonneret élégant, tarin des aulnes, moineau friquet, bergeronnette grise, alouette des champs, foulque macroule.

Zones de Liaison

Le bureau d'études SPB Environnement a retenu différents éléments comme ZL :

- **Les Haies :** Estaimpuis comporte un certain nombre de haies d'intérêt. La longueur totale des haies remarquables est de 1300 m. D'autres haies peuvent également être rajoutées à ce réseau : on peut les regrouper en haies associées au réseau routier (7101 m de longueur, dont 4446 bordant l'autoroute), celles associées aux jardins privés (14840 m) et les rangées d'arbres bordant le canal (10405 m).
- **Les Talus de voiries :** Les talus d'autoroute ou de chemin de fer sont non seulement intéressants d'un point de vue botanique mais ils présentent aussi une grande valeur du point de vue entomologique.

- **Les Cours d'eau** : Ils jouent un rôle important de corridor biologique. Ce sont aussi des zones d'habitats ou des sources de nourriture pour un grand nombre d'animaux qui la colonisent ou en dépendent pour leur nourriture (insectes, oiseaux, mammifères). Tous les cours d'eau de l'entité ont été inclus dans le maillage écologique.
- **Les chemins et sentiers** : Les bords de chemins et de sentiers présentent une faune et une flore abondante et typique. L'entièreté des chemins et sentiers a donc été inclus dans le maillage écologique.



Sites et éléments protégés¹⁸

La sablière de Bailleul est inscrite au réseau Natura 2000.

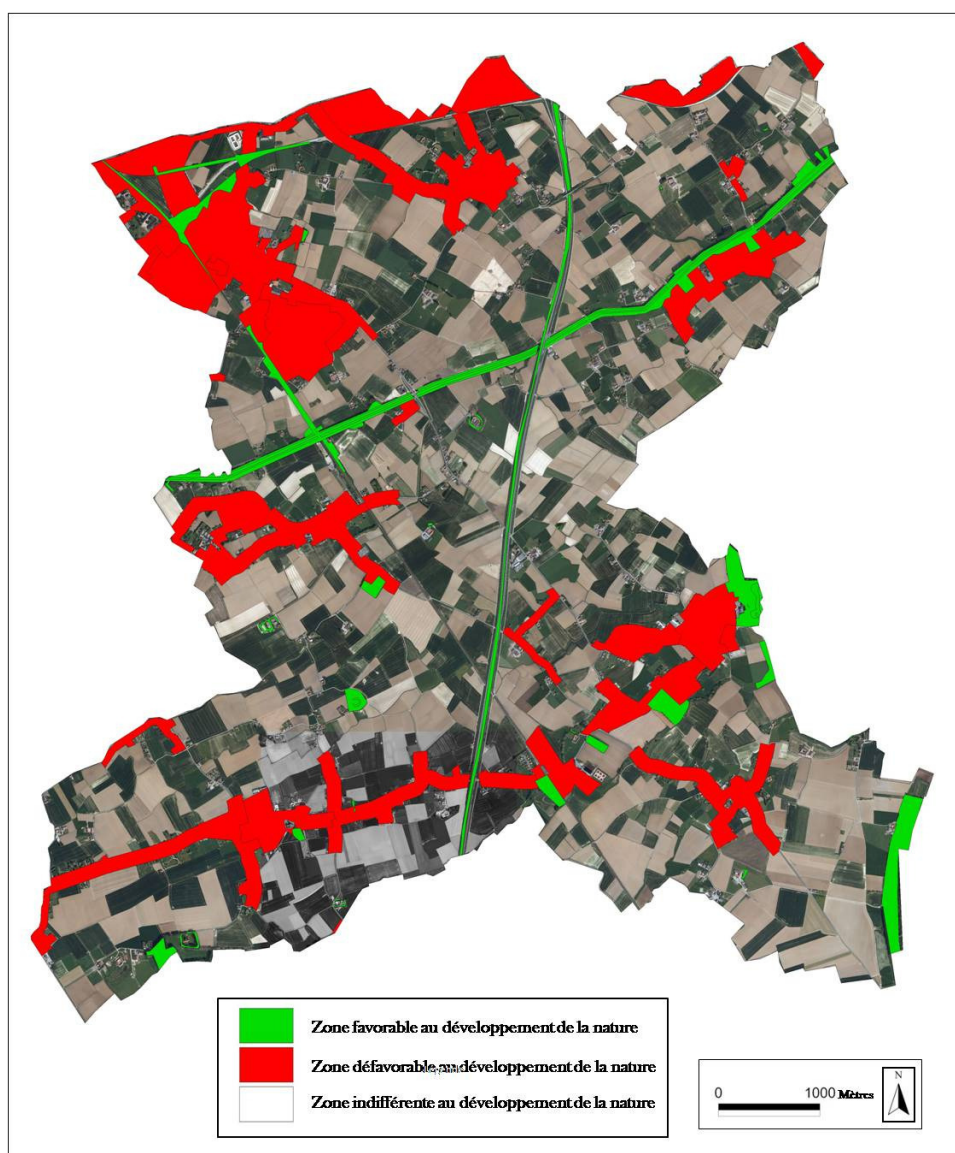
95 arbres et deux haies sont classés comme remarquables à Estaimpuis, sur des terrains publics ou privés. Nombre d'entre eux peuvent être observés dans le parc du Domaine de Bourgogne à Estaimbourg. Soulignons la Drève de Néchin bordée de plus de trente platanes classés ou encore les hêtres, tilleuls et érables du parc de l'ancien château Trenteseaux à Leers-Nord.

¹⁸ Cfr carte 1069/04d en annexe

3.3.3. Les points faibles et la carte des contraintes

Globalement, le réseau écologique d'Estaimpuis présente les faiblesses suivantes :

- diversité biologique globalement pauvre ;
- réseau écologique trop fragmenté ;
- réseau de liaison présentant des lacunes ;
- état désastreux de la qualité des cours d'eau.



Outre ces faiblesses, le bureau d'études SPB Environnement fournit une carte des contraintes. Celle-ci illustre les zones du territoire communal qui sont favorables ou défavorables au développement de la nature de par leur statut juridique.

Les zones non reprises dans cette classification ont une affectation jugée comme étant neutre ou indifférente au développement de la nature.

- 4 % du territoire de l'entité est situé en zone favorable au développement de la nature au plan de secteur. Ce sont les plans d'eau, les zones d'espaces verts, les zones forestières et les parcs (en vert)
- 16 % du territoire est situé en zone défavorable au développement de la nature au plan de secteur. Ce sont les zones d'habitats et les zones d'activités économiques (en rouge)
- 81 % du territoire est situé en zone indifférente au développement de la nature au plan de secteur. Ce sont les zones agricoles, les zones d'aménagement communal concerté et les zones de services publics et équipements communautaires.

Cette répartition est représentative de l'état du développement de la nature sur l'entité d'Estaimpuis. Seule une faible portion (4 %) du territoire de l'entité est susceptible d'être favorable au développement de la nature. A fortiori ce constat est encourageant car il aide à cibler les zones à considérer en priorité. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue le fait que le statut de zone neutre ne signifie pas que ce sont des zones défavorables, mais simplement que le travail pour la valorisation de la nature sur ces zones sera moins évident.

Si on s'intéresse au statut du réseau écologique, on constate que 43% des parcelles constitutives du réseau écologique (ZC et ZD) se trouvent en zone favorable au développement de la nature. Seulement 5% du réseau écologique se trouve en zone défavorable au développement de la nature, tandis que le reste (52% des parcelles) du réseau écologique se trouve en zone indifférente au développement de la nature.

3.3.4. Les outils de développement

Pour préserver et restaurer ce milieu naturel, la Commune d'Estaimpuis s'est inscrite dans plusieurs démarches dont notamment :

- le Plan communal de développement de la nature (PCDN)¹⁹ ;
- le Contrat de Rivière Escaut-Lys initié par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut²⁰ ;
- la gestion différenciée des espaces verts (aidée en cela par le Pôle de gestion différenciée des espaces verts) ;
- le projet Interreg IV Bips²¹ ;
- un Plan communal de désherbage ;
- la Convention « Bords de routes » signée avec la Région wallonne²² ;
- l'opération « Commune Maya »²³ ;
- un Agenda 21 local.

¹⁹ Cfr annexe 8

²⁰ Cfr annexe 9

²¹ Cfr annexe 10

²² Cfr annexe 11

²³ Cfr annexe 12

3.4. **Synthèse**

La biodiversité présente sur le territoire d'ESTAIMPUIS est fortement conditionnée par le plan de secteur et l'occupation du sol. Les quelque 80% de terres dédiées à l'agriculture offrent un gîte peu favorable au développement de la flore, d'autant que le paysage Estaimpuisien n'est pas bocager. Toutefois, ce dernier est fortement structuré par un réseau dense de routes, de voies de chemins de fer, de cours d'eau, de chemins et de sentiers lesquels peuvent constituer des zones de liaison importantes du réseau écologique. La valorisation de ces artères ajouterait à la biodiversité en articulant la soixantaine de zones centrales et de développement éparses sur le territoire.

Par ailleurs, ESTAIMPUIS étant une commune rurale, les espaces anthropiques qui peuvent accueillir la biodiversité ne sont pas négligeables. En effet, les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural couvrent à elles seules 13% du territoire. Et ce sont essentiellement sur ces zones que se concentrent les jardins où la nature peut être enrichie.

En conclusion, si le réseau écologique d'ESTAIMPUIS est pauvre et ne représente que 3,8% du territoire, ce territoire offre en revanche un potentiel de création de richesses naturelles qui renforceraient les points forts du réseau dont le canal de l'Espierres, le Domaine de Bourgogne et le site NATURE 2000.

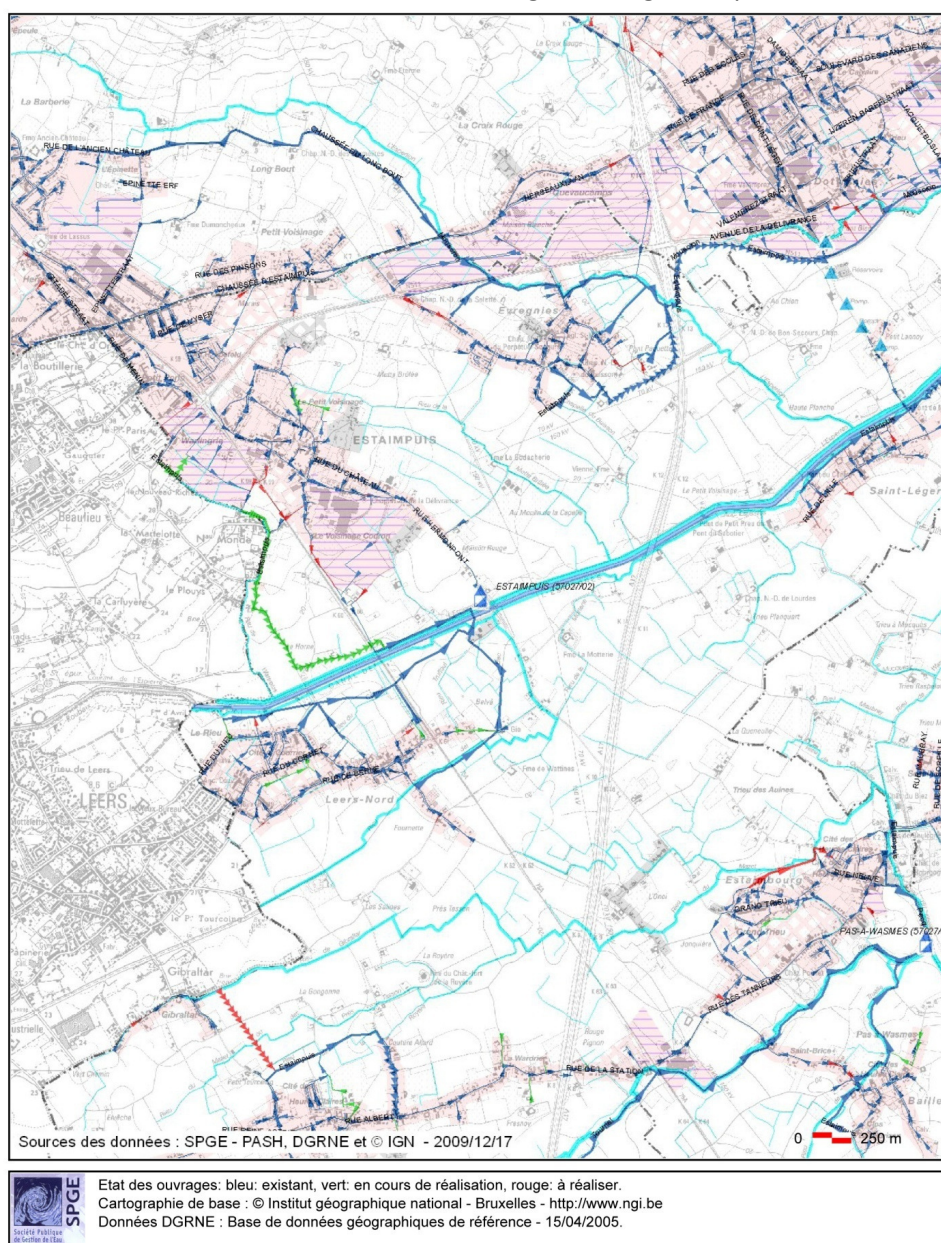
4. RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

4.1. Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Les Plans d'Assainissement par Sous Bassins Hydrographiques - PASH - délimitent et définissent pour toute zone urbanisable aux plans de secteurs, le régime d'assainissement en vigueur, parmi les trois régimes spécifiés au Règlement général d'assainissement (RGA) :

- Le régime d'assainissement collectif
- Le régime d'assainissement autonome
- Le régime d'assainissement transitoire

A ces régimes d'assainissement sont associées des obligations légales reprises au RGA.



Les périmètres où s'applique le régime d'assainissement collectif apparaissent clairement sur les territoires repris au Plan de secteur en zones d'habitat, d'habitat à caractère rural et d'activité économique.

Les différents bassins hydrographiques qui composent une entité déterminent les paramètres fondamentaux de la gestion de l'égouttage. La Commune d'Estaimpuis s'inscrit dans le PASH de l'Escaut-Lys. C'est l'intercommunale IPALLE qui a en charge l'épuration des eaux sur son territoire.²⁴

Les eaux usées d'Estaimpuis sont traitées par trois stations d'épuration dont une seule est située sur son territoire (station d'épuration d'Estaimpuis d'une capacité de 8000 EH).

L'ensemble des collecteurs chargés de récolter les eaux usées pour les amener dans les stations d'épuration est opérationnel à 90%, seuls quelques tronçons par conduites de refoulement sont encore à poser. Actuellement, la commune se concentre sur la mise en conformité de son propre égouttage en remplaçant les tronçons vétustes et en installant les égouts manquants.

4.2. Captage, transport et distribution d'eau

LA SWDE approvisionne toute l'entité d'Estaimpuis en eau potable. L'alimentation de la commune s'effectue par une station de pompage principale située au nord du village de Saint-Léger. Cette station, ainsi que d'autres situées sur le territoire de ce village, puise l'eau directement dans la nappe aquifère du calcaire carbonifère du Tournaisis.²⁵

Cette nappe, qui s'étend au-delà des frontières de France et de Flandre, a longtemps été surexploitée. Une réflexion générale des forces vives des régions concernées a donc été menée afin de garantir une gestion durable de la nappe.

C'est ainsi qu'a été mis sur pied le projet européen TRANSHENNUYERE, financé dans le cadre du programme « objectif 1 ». Ce projet a consisté à mettre en exploitation les eaux d'exhaure des carrières du Tournaisis et, après traitement adéquat, à les acheminer au moyen d'une conduite d'adduction enterrée vers la station de pompage principale de Saint-Léger pour ensuite les diriger vers la Flandre en vue de l'alimentation du réseau de la Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening.

La mise en service de cette infrastructure est devenue effective en 2008. A noter que cette conduite alimente directement le château d'eau de Néchin afin de desservir efficacement la partie sud du territoire de l'entité d'Estaimpuis.

4.3. Production, transport et distribution d'électricité

L'entité d'Estaimpuis est survolée par un réseau de lignes électriques aériennes à haute tension géré par la société ELIA.

Le réseau de distribution électrique est, quant à lui, géré par la société ORES.

²⁴ Cfr carte 1069/03d en annexe

²⁵ Cfr carte 1069/03d en annexe

La télédistribution est assurée par la société TECTEO VOO.²⁶

4.4. Transport et distribution du gaz naturel

En matière de transport du gaz naturel, deux conduites haute pression, gérées par la société FLUXYS, traversent l'entité d'Estaimpuis selon un axe nord-ouest / sud-est. L'une, d'un diamètre de 250 mm, est hors service mais non désaffectée et est posée presque intégralement en voirie. L'autre, d'un diamètre de 350 mm, est la conduite principale et est posée en majorité dans des terres agricoles.²⁷

Ces installations relèvent de la loi du 12 avril 1965 (relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations), qui précise notamment que la présence de ces conduites n'entraîne aucune dépossession du droit de propriété mais est constitutive d'une servitude légale d'utilité publique. Sur toute la longueur des installations, des prescriptions sont d'application. Elles prévoient deux niveaux de protection :

- sur 5 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de réservation dans laquelle il ne peut être procédé à aucun acte ou intervention susceptible de mettre en péril la canalisation ;
- sur 15 mètres de part et d'autre de chaque installation, une zone de protection dans laquelle il ne peut être procédé, sauf accord préalable de FLUXYS, à la construction de bâtiments ou à toute forme d'excavation susceptible de menacer la stabilité du sol ou du sous-sol dans lequel se trouve la canalisation.

En matière de distribution du gaz naturel, l'entité est affiliée à l'intercommunale SIMOGEL.

4.5. Réseaux de télécommunication mobile

Les trois réseaux couvrant le territoire national possèdent des antennes-relais dans l'entité.

Ces installations sont actuellement au nombre de huit et se répartissent de la manière suivante :

- un site sur pylône à Estaimpuis (Porte des Bâtisseurs) ;
- un site sur pylône ELIA à Evregnies (rue de la Godacherie) ;
- un site sur pylône à Leers-Nord (rue du Centre) ;
- un site sur pylône à Estaimbourg (rue de Luna) ;
- un site sur pylône ELIA à Estaimbourg (le long de l'A17) ;
- un site dans le clocher de l'église à Estaimbourg (Place de Bourgogne) ;
- un site sur le château d'eau de Néchin (rue du Patronage).

4.6. Réseaux divers

Durant la décennie 2000-2010, bon nombre de gaines de fibres optiques ont été installées sur le territoire de l'entité d'Estaimpuis.

Le principal gestionnaire de ces installations est la société KPN.

²⁶ Cfr carte 1069/03d en annexe

²⁷ Cfr carte 1069/03d en annexe

4.7. **Synthèse**

Estaimpuis possède un réseau d'impétrants approprié.

Le réseau principal d'égouttage que composent les collecteurs est géré par l'intercommunale IPALLE ainsi que la station d'épuration sise le long du rieu de l'Espierres. Les égouts communaux complètent ce réseau.

La SWDE s'occupe de l'approvisionnement et de la distribution en eau potable. Cette eau est fournie par la nappe aquifère du sous-sol Estaimpuisien mais également par la conduite transhennuyère.

Le transport et la distribution d'électricité sont assurés par la société ORES.

Le transport et la distribution du gaz naturel pour les conduites moyenne et basse pression sont gérés par la société ORES et l'intercommunale SIMOGEL.

L'entité d'Estaimpuis est concernée par le passage, d'une part, de lignes à haute tension ELIA et, d'autre part, de conduites de gaz haute pression FLUXYS.

En termes de télécommunication mobile, la commune est convenablement desservie par les installations des trois opérateurs nationaux.

5. STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMOINE BÂTI

5.1. Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)

Le SDER, approuvé en 1999, est le document de réflexions stratégiques qui exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Wallonie.

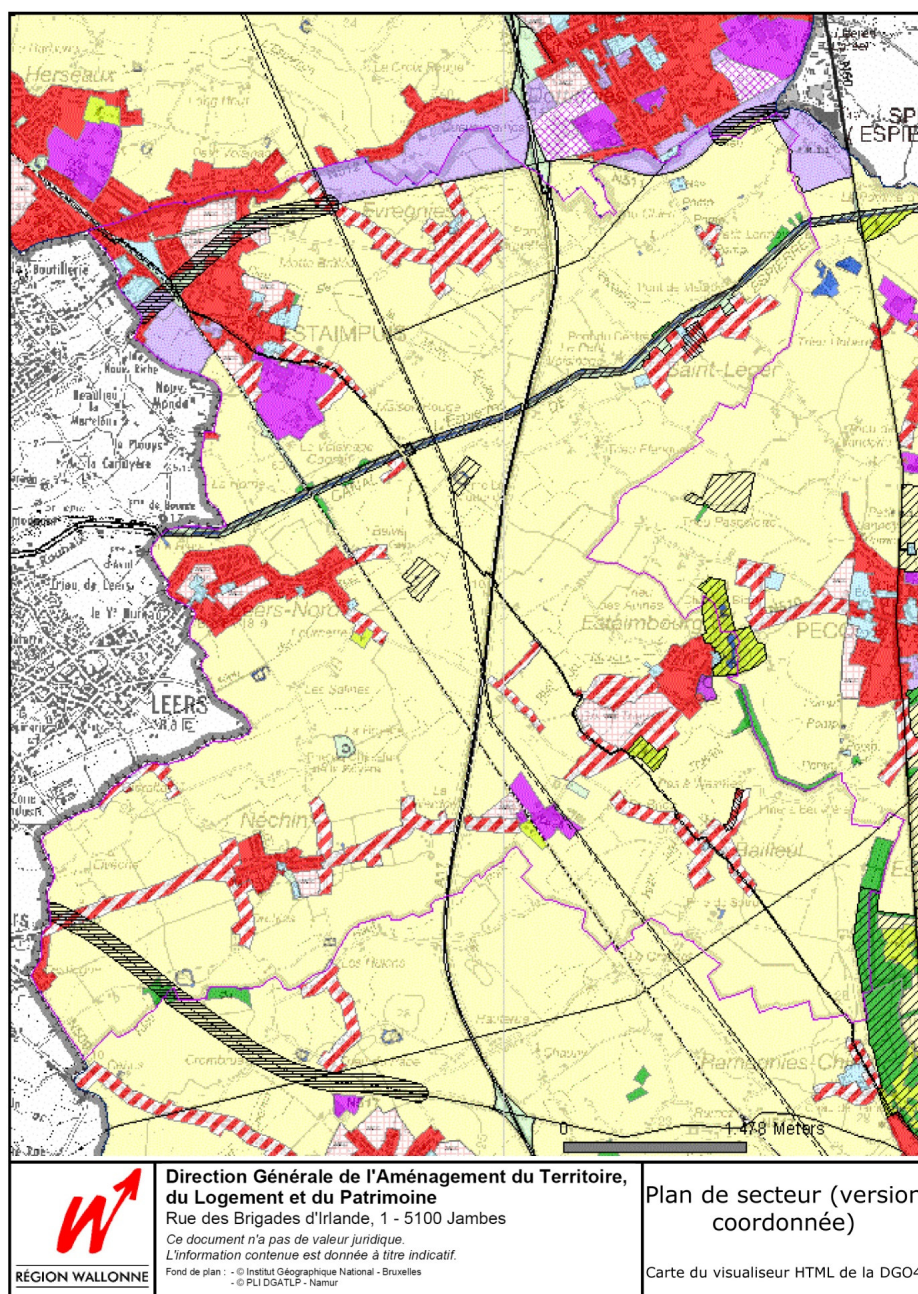
Le SDER contient huit objectifs majeurs, qui sont énumérés ci-après pour mémoire et que la Région wallonne encourage les communes qui élaborent un outil de développement local tel que le schéma de structure ou le programme communal rural à se baser sur ces objectifs pour définir leur propre ligne de conduite :

- structurer l'espace wallon ;
- intégrer la dimension supra régionale dans le développement spatial de la Wallonie ;
- mettre en place des collaborations transversales ;
- répondre aux besoins primordiaux des habitants ;
- contribuer à la création d'emplois et de richesses ;
- améliorer l'accessibilité du territoire et gérer la mobilité ;
- valoriser le patrimoine et protéger les ressources ;
- sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Le document ne s'intéresse pas à chaque entité locale mais cerne plutôt des objectifs à une échelle régionale ou sous-régionale. La commune d'Estaimpuis n'y est donc pas spécifiquement abordée. Une série d'options la concerne néanmoins, notamment par sa localisation intéressante dans l'eurocorridor allant de Lille à Liège (eurocorridor Lille-MHAL157).

Le SDER identifie aussi une série de pôles (ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités, notamment économiques, d'une aire, d'une région ou d'un territoire). Dans le cas d'Estaimpuis, les pôles les plus proches sont Lille (pôle majeur), Tournai et Mouscron (pôles d'appui transfrontalier).

5.2. Le Plan de secteur



Légende du Plan de Secteur

Zones d'affectation

- Habitat
- Habitat à caractère rural
- Services publics et équipements communautaires
- CET Centre d'enfouissement technique
- CETD Centre d'enfouissement technique déaffecté
- Loisirs
- Servitude particulière
- Activité économique mixte
- Activité économique industrielle
- AE Activité économique spécifique Agro-Economique
- GD Activité économique spécifique Grande Distribution
- RM Activité économique spécifique Risque majeur
- Extraction
- ZACC Aménagement communal concerté
- Aménagement communal concerté à caractère industriel
- Agricole
- Forestière
- Espaces verts
- Naturelle
- Parc
- Eau
- Zone non affectée ("zone blanche")

Compléments

- Prescriptions supplémentaires

Dérogations

- AD P PCA dérogatoire

Révisions et annulations

Révisions

- Révision en vigueur
- Révision partiellement en vigueur
- Révision annulée

Annulations

- Annulation totale du plan initial
- Annulation partielle du plan initial

Périmètres de protections

- Intérêt cult. hist. ou esth.
- Intérêt paysager
- Liaisons écologiques
- Réserve
- Risque naturel ou contrainte

Principales infrastructures

- Canalisations**
 - Canalisations existantes
 - Canalisations en projet
- Lignes électriques haute tension**
 - Ligne HT existante
 - Ligne HT en projet
- Réseau ferroviaire**
 - Ligne existante
 - Ligne en projet
- Réseau routier**
 - Autoroute existante
 - Autoroute en projet
 - Route de liaison
 - Route de liaison en projet

Limites administratives

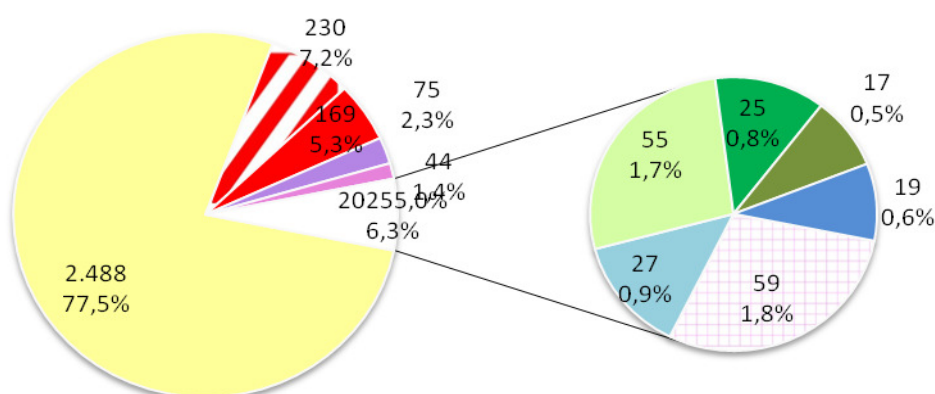
- Secteurs d'aménagement (1978)
- Limites communales du PdS

5.2.1. Affectation au Plan de Secteur (PdS)

L'entité d'Estaimpuis relève du PdS de Tournai-Leuze-Péruwelz, approuvé par arrêté royal à la date du 24 juillet 1981 et modifié par arrêté du Gouvernement wallon en date du 29 juillet 1993.

L'affectation principale du sol au PdS à Estaimpuis est la « zone agricole ». Ainsi, les sept villages y totalisent 2.487 hectares de terres destinées à l'agriculture, soit 77,5% de la superficie totale.

Affectation au Plan de secteur



- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| ■ Sup. Agricole (Ha) | ▨ Sup. Habitat caract rural (Ha) |
| ■ Sup. Habitat (Ha) | ■ Sup. Act éco mixte (Ha) |
| ■ Sup. Act éco indust. (Ha) | ■ Sup. ZACC (Ha) |
| ■ Sup. Serv pub et équip comm (Ha) | ■ Sup. Espaces verts (Ha) |
| ■ Sup. Forestière (Ha) | ■ Sup. Parc (Ha) |
| ■ Sup. Eau (Ha) | |

Les terrains affectés à l'habitat et à l'habitat à caractère rural, exclusif dans les villages d'Evregnies, de Saint-Léger et de Bailleul, représentent 12,4% du territoire communal.

On recense aussi 11 Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)²⁸ dont :

- 5 à Estaimpuis
- 3 à Estaimbourg
- 2 à Leers-Nord
- 1 à Néchin

²⁸ Cfr carte 1069/02d en annexe

5.2.2. Potentiel d'urbanisation des villages²⁹

Le Plan de secteur affirme le caractère rural de l'entité, y définissant une large plaine agricole centrale, que ne troublent que de grandes infrastructures (chemin de fer, autoroute et lignes à haute tension), et qui s'étend vers l'est jusqu'au village de Pecq.

Cette plaine est modestement ponctuée par deux zones d'intérêt paysager et une zone verte, inscrites sur un axe parallèle à l'autoroute et qui protège, du nord au sud, les sites de la ferme en carré de la Motterie, de la ferme Dewattinnes et enfin celui du château de la Royère.

Une vaste zone de Parc, d'intérêt paysager, se situe en bordure du village d'Estaimbourg et se déploie pour l'essentiel sur le territoire de l'entité de Pecq.

Le Plan de Secteur a largement confirmé les modèles d'urbanisation existant au moment de son adoption. Ainsi, il confirme trois villages caractérisés par « l'habitat à caractère rural ». S'agissant des autres villages et du bourg d'Estaimpuis, il y confirme un centre aggloméré à caractère sensiblement plus urbain, définit des zones d'aménagement concerté qui, pour la plupart, restent à urbaniser et consolide de petits pôles d'activités économiques tout en autorisant leur extension.

Le cœur aggloméré des villages se compose assez naturellement d'un habitat souvent mitoyen tandis que l'habitat discontinu (de la ferme restaurée à la villa 4 façades) se développe à mesure que l'on s'en éloigne.

Il est à noter qu'une révision importante du Plan de secteur a visé en 1993 l'inscription d'une zone de réservation pour l'achèvement de la RN 511.

Ceci s'est complété par l'inscription de différentes zones d'activités économiques destinées à être desservies par cet axe important qui s'articule à l'A17 : les ZAE du Pont-tunnel, du Quevaucamps et du Pont Bleu. En outre, dans le cadre du Plan prioritaire bis, une zone d'activité économique a été inscrite sur le territoire de Pecq, aussi dénommée « Pont Bleu » et présentant un modeste débordement sur l'entité d'Estaimpuis.

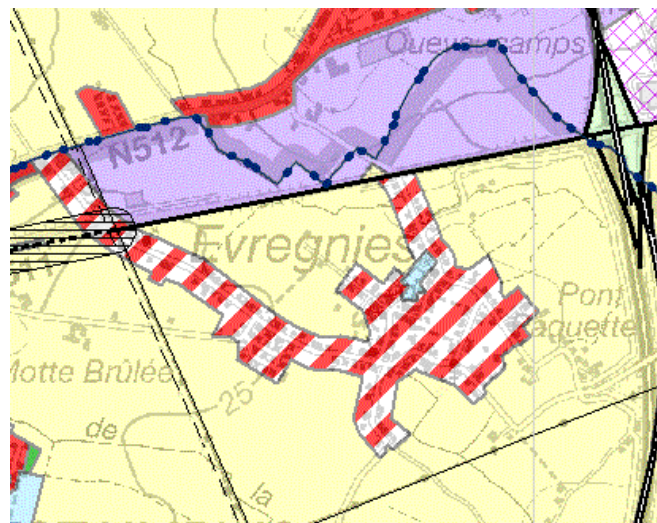
➤ Evregnies

Le Plan de secteur détermine pour Evregnies un caractère d'habitat à caractère rural qui s'organise selon un centre aggloméré. Toutefois il autorise une urbanisation en ruban le long des rues de la Couronne et de la Maison Blanche qui rejoignent la RN511 au nord.

La zone d'équipement communautaire et de services publics couvre classiquement l'église et le cimetière.

A noter que le versant Est de la rue de la Couronne longeant la ZAE du Quevaucamps est, de fait, occupée par des entreprises.

²⁹ Cfr carte 1069/02d en annexe

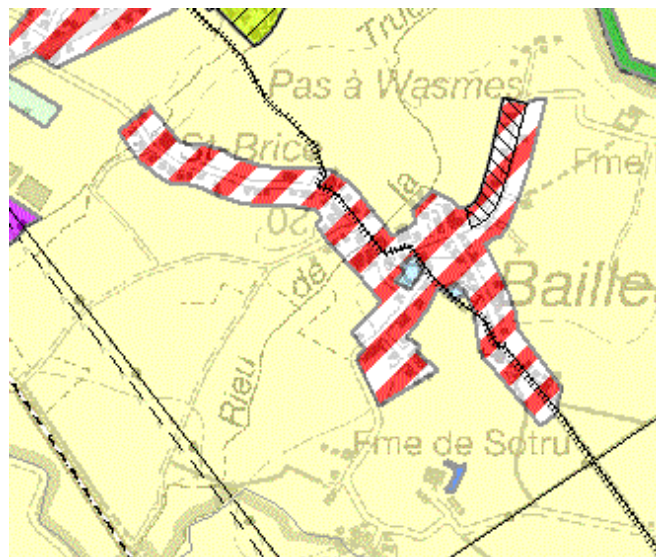


➤ Bailleul

Le Plan de secteur détermine pour Bailleul un habitat à caractère rural qui s'organise selon un petit centre qui se prolonge dans les 4 directions cardinales par une urbanisation en ruban le long des rues Saint-Brice, des Victimes, de Templeuve et M. Nottebaert.

La Cité sociale des « Heures Claires » s'inscrit dans la zone agglomérée en proximité d'une zone identifiée « zone d'intérêt culturel, historiques ou esthétique », justifié par la présence de plusieurs fermes qui ont depuis été transformées en habitations.

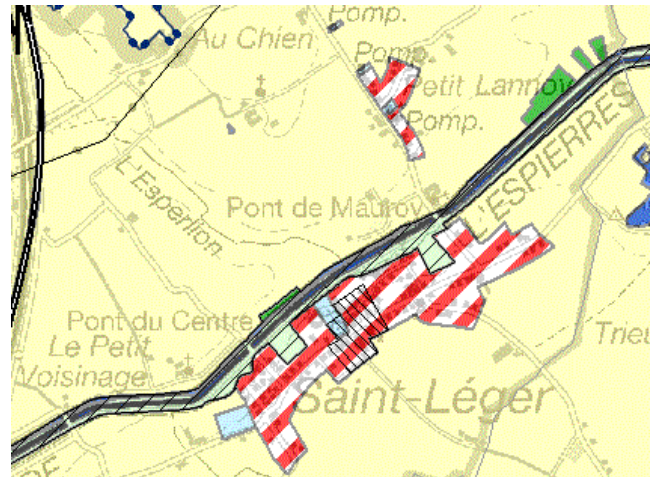
La zone d'équipement communautaire et de services publics couvre classiquement l'église et le cimetière.



➤ Saint-Léger

Le Plan de secteur confirme pour Saint-Léger les caractéristiques d'un « village rue », dédié à l'habitat à caractère rural, qui s'étire, parallèlement au canal, le long d'une rue principale : rue de Lille et rue de Warcoing, de part et d'autre du cœur de village.

La Place des Templiers est le centre d'une zone d'intérêt historique justifiée par l'église et un



bâtiment datant de 1759 qui fut le berceau du couvent Saint-Charles de Dottignies.

La zone centrale d'équipement communautaire et de services publics couvre classiquement l'église et le cimetière, tandis que celle implantée à l'ouest est une zone dédiée à l'aménagement d'un terrain de foot qui n'a jusqu'ici jamais vu le jour.

Il est à noter que le village possède un petit hameau dit « Petit Lannoy » qui abrite deux pompages confirmés par des zones d'équipement communautaire et de services publics.

Deux pompages supplémentaires sont inscrits dans la même catégorie de zone, au nord du hameau, dont un plus important comportant un réservoir. Ces différents pompages ne sont pas encore couverts par un arrêté définissant le périmètre de protection éloignée.

➤ Leers-Nord

Le Plan de secteur détermine pour Leers-Nord une aire agglomérée où la zone d'habitat cerne, à l'ouest, des ZACC, qui restent à urbaniser, et s'interrompt à hauteur des établissements scolaires affectés en zones de services publics et d'équipement communautaire.

La zone d'habitat vise, au nord, la rue du Rieu ; au sud, la rue des Longs Trieux ; et au centre, les rues A. François, du Cornet et de la Frontière.

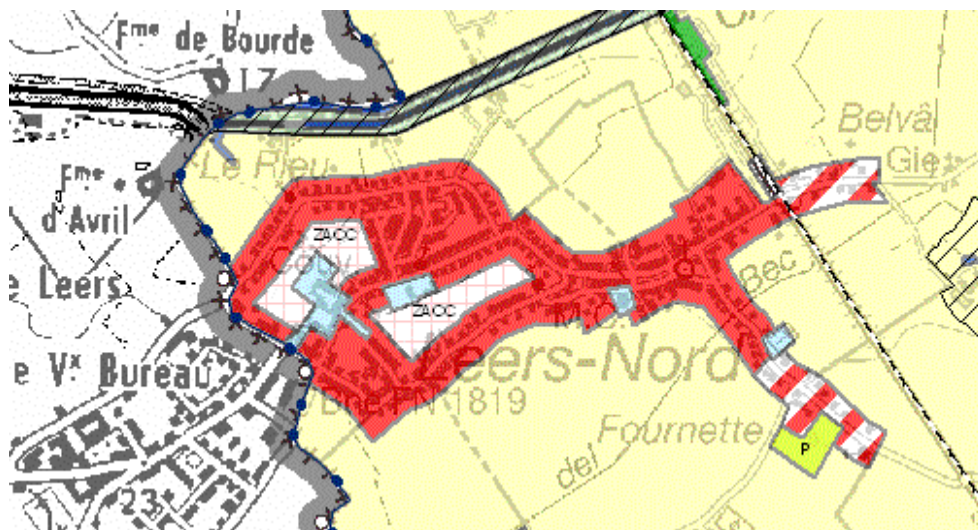
Il est à noter que la zone agglomérée à l'ouest se densifie fortement sur le territoire français, définissant une réelle continuité urbaine.

Le plan de secteur autorise une urbanisation en ruban le long des rues du Centre et de Néchin. Au-delà de la ligne ferroviaire, et à l'entour d'une zone de Parc (petit parc privé autour du site ancien

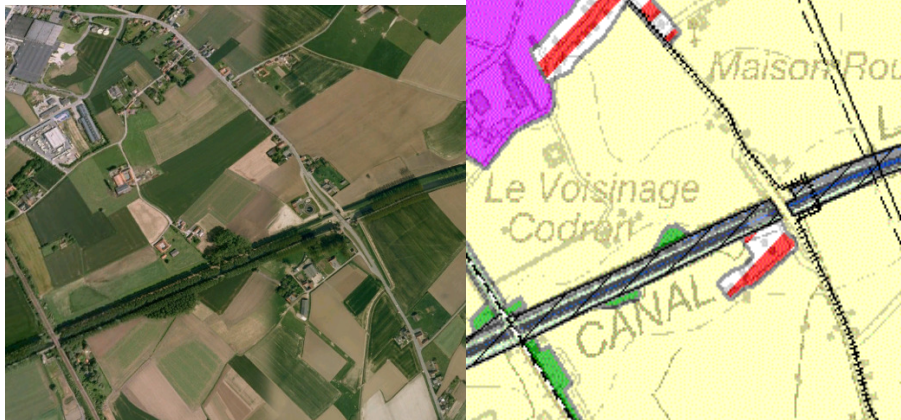
château de Turbelin, industriels français, incendié dans les années 60, rez conservé et habitation individuelle à toit plat, parc avec arbres classés), elle est dédiée à l'habitat à caractère rural.

La zone d'équipements communautaires et de services publics implantée à l'ouest accueille un ensemble formé par l'institut médico-pédagogique et l'école primaire spécialisée. Celle qui la jouxte plus à l'est accueille une école professionnelle spécialisée dépendant de l'institut médico-pédagogique.

Vers l'est, deux zones d'équipements communautaires et de services publics correspondent à la Maison communale et au cimetière. Enfin, le site de l'ancienne gare est réputé « non affecté ».



Il est à noter que le Plan de Secteur prévoit une zone d'habitat à caractère rural isolée, le long du canal.



➤ Estaimbourg

Le Plan de secteur détermine pour Estaimbourg une aire agglomérée où la zone d'habitat se concentre à l'est, en bordure d'une vaste zone de Parc sise principalement sur le territoire du Parc d'intérêt paysager et qui trouve son origine dans le domaine entourant le Château de Bourgogne.

Il est à noter que la zone d'habitat comporte une vaste aire urbanisable.

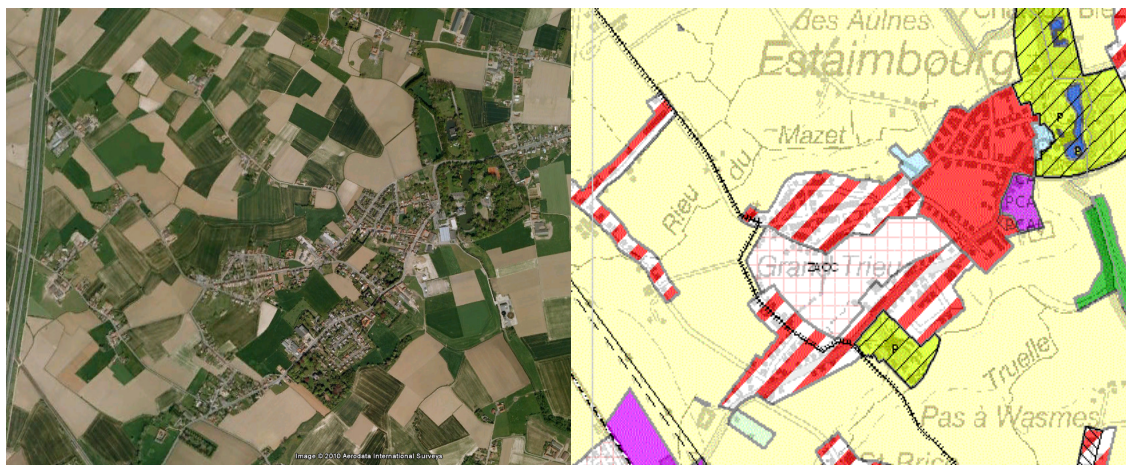
A l'ouest, le Plan de secteur affecte, en zone d'habitat rural, trois petits quartiers qui encadrent la vaste ZACC, dite « du Grand trieu », mise en œuvre partiellement dans les années '90, via un schéma directeur. Ce schéma, localisé en proximité de la rue Couture Dubar, n'a vu que sa première phase réalisée ; les deux autres sont en cours de finalisation.

Au sud, une zone de Parc d'intérêt paysager abrite le parc et le château Poulet, du nom du propriétaire de l'ancienne tannerie.

Il est à noter qu'une zone d'activités économiques à caractère industriel confirmait, lors de l'approbation du Plan de Secteur, cette tannerie qui a disparu et a fait l'objet d'une reconnaissance comme SAED et, conformément à la législation alors en vigueur, a justifié, le 4/10/2007, l'adoption d'un PCA dérogatoire visant les affectations suivantes : zone résidentielle et de cour et jardin ainsi que zone d'équipement communautaire.

Le Plan de secteur distingue deux zones d'équipement communautaire et de services publics. A l'est, l'une encadre l'église et le cimetière, l'autre, à l'ouest, identifie le site désaffecté d'un ancien établissement commercial qui pourrait faire l'objet d'une reconnaissance comme SAR.

Il est à noter que le Plan de Secteur prévoit deux axes d'urbanisation en ruban, perpendiculaires, affectés en zone d'habitat à caractère rural, rue de Tournai et Petit pavé de Luna, à l'ouest d'Estaimbourg.



➤ Néchin

Le Plan de secteur confirme pour Néchin les caractéristiques d'un « village rue » de part et d'autre d'un centre aggloméré affecté en zone d'habitat autour de la Place du Sacré-Cœur.

Depuis cette zone, se développent deux zones d'urbanisation en ruban, affectées à l'habitat à caractère rural, l'une vers Toufflers, l'autre vers Estaimbourg.

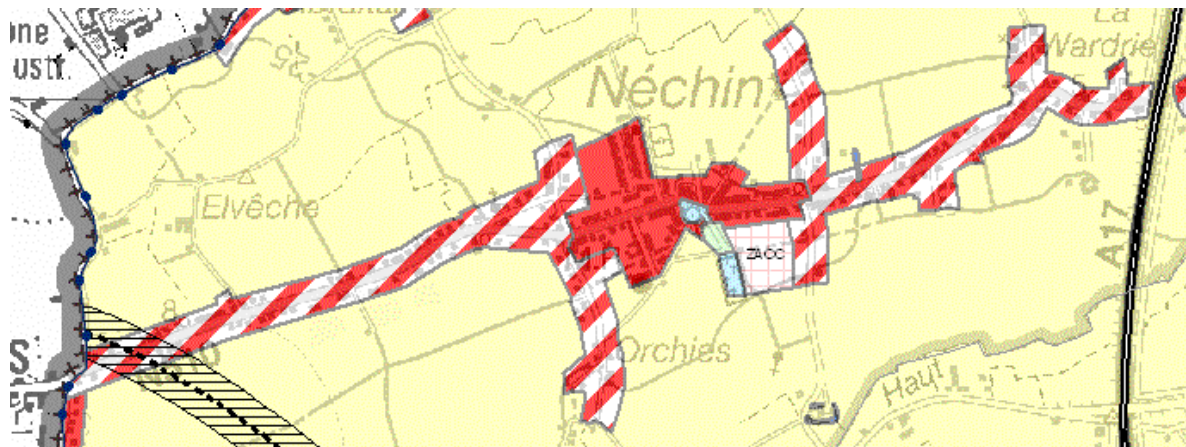
En limite de Toufflers, le Plan de secteur affecte le quartier de la Festingue en zone d'habitat, confirmant son identité sensiblement plus urbaine.

Une ZACC est présente entre le cimetière et la rue du Haut Pont et reste aussi à urbaniser.

Le Plan de secteur distingue deux zones d'équipement communautaire et de services publics : elles concernent l'Eglise et le cimetière séparés par la drève du cimetière inscrite en zone d'espaces verts.

Au nord du village, un petit quartier frontalier est classé en zone d'habitat rural.





Ce « village-rue » se prolonge au-delà de l'autoroute, jusqu'au quartier de la gare (désaffectée) de Néchin où le Plan de secteur affecte une zone d'activités économiques industrielles de part et d'autre du chemin de fer. A l'ouest, celle-ci confirmait une brasserie aujourd'hui désaffectée, à l'est, elle consolide l'implantation de la tannerie Masure dont l'extension a dû, pour des raisons fonctionnelles, se faire en zone agricole, laissant une partie de la zone d'activité économique (ZAE) urbanisable de l'autre côté de la voirie.

Ce quartier de la gare possède une ZACC partiellement urbanisée par un lotissement et un Règlement Communal d'urbanisme (RUE) en cours d'élaboration. Il vise la création de logement.



➤ Estaimpuis

Le Plan de secteur confirme pour Estaimpuis les caractéristiques d'un centre aggloméré, au sud-est de la RN511 et de la rue Moulin Masure, affecté en zone d'habitat et qui se prolonge par deux zones d'urbanisation en ruban affectées en zone d'habitat à caractère rural de part et d'autre de la ZAE à caractère industriel de la Blanche-tête. Cette dernière, au moment de l'adoption du Plan de secteur, a consolidé l'implantation historique d'une savonnerie qui a désormais pris un caractère industriel et s'est développée. Le Plan de secteur avait aussi confirmé une implantation existante, de type commercial, développée sur le site d'une ancienne entreprise de torréfaction et, aujourd'hui, désaffectée.

La ZAE du pont Tunnel résulte d'une révision ultérieure du Plan de secteur et a trouvé son opportunité dans la création d'un ouvrage d'art important permettant à la RN 511 de franchir le chemin de fer.

Entre la RN 511 et la RN 512 (Chaussée de Dottignies), la zone d'habitat se déploie de part et d'autre du chemin de fer.

A l'ouest, cette zone d'habitat encadre deux zones d'équipement communautaire et de services publics occupées l'une, par l'ancien Collège de la Salle en cours de reconversion en logements, l'autre, par le Collège de la Sainte Union (incendié le 19/10/2011).

A l'est, la zone d'habitat encadre deux ZACC, de part et d'autre d'une zone d'espace vert linéaire qui correspond à l'ancienne assiette de chemin de fer Renaix à Mouscron.

La zone d'habitat forme une zone agglomérée continue avec le village d'Herseaux, de part et d'autre de la Chaussée de Dottignies.

Jouxtant la ligne de chemin de fer, à l'est de celle-ci, une réserve foncière est affectée en zone d'équipement communautaire et de services publics qui n'a jamais été urbanisée.

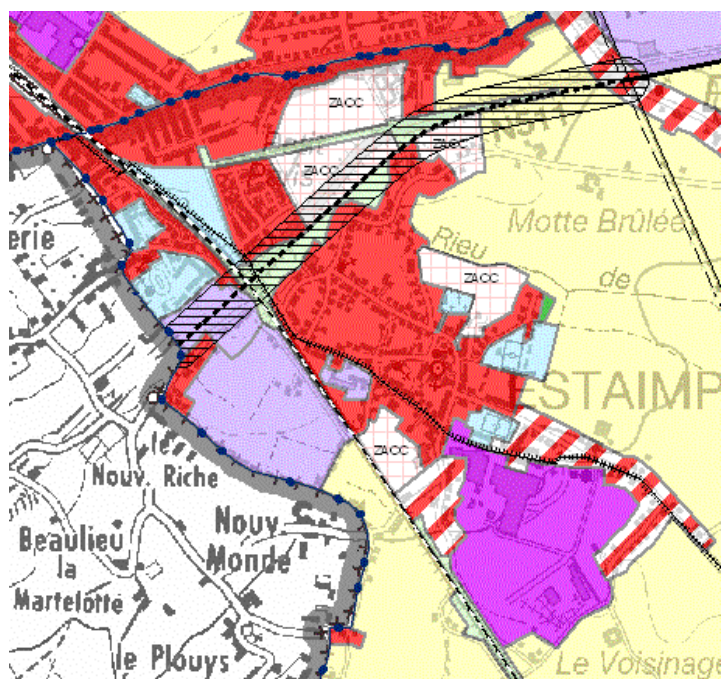
Une ZACC située au sud de la RN 511 a été mise en œuvre au moyen d'un lotissement, toutefois sa superficie a été fortement réduite du fait de la zone de réservation de la RN 511.

La ZACC située au nord et à l'est du cimetière a été partiellement mise en œuvre dans le cadre d'une construction groupée d'habitations sociales.

La dernière ZACC, sise au sud-ouest, a été empiétée par l'extension d'une exploitation para-agricole en application de l'article 11 du Code wallon.

Les zones d'équipement communautaire et de services publics correspondent, à l'ouest au cimetière, à l'est, en partie, à des terrains de sport appartenant au club de football d'Estaimpuis (privé) tandis que le solde de la zone est cultivé. Celle sise au sud correspond au complexe sportif.

A l'est du chemin de fer, deux petits quartiers frontaliers sont classés en zone d'habitat. Ils assurent la continuité avec le quartier du nouveau monde qui, appartenant administrativement au territoire français de Wattrelos, présente des liens fonctionnels importants avec le bourg d'Estaimpuis.



5.2.3. Autres zones urbanisées

S'agissant des zones d'équipements communautaires et de services publics, elles ne présentent que des réserves foncières résiduelles à Estaimbourg, Estaimpuis et Saint Léger.

Par contre, il faut signaler que le pôle technique qui abrite, au centre géographique de l'entité, sur la rue de Luna, le Parc à conteneurs, la caserne des pompiers et le Hall technique a été implanté en zone agricole, sur base de l'application de l'article 127 visant les établissements d'utilité publique. De même, pour la station d'épuration, implantée au nord du canal, en bordure de la rue Hermonpont.



5.3. Les Plans Communaux d'Aménagement (P.C.A.)

Cinq périmètres font l'objet d'un Plan Communal d'Aménagement à Estaimpuis. Ils totalisent 62,6 hectares.

- PCA n° 1 – « Saint-Léger » approuvé par arrêté ministériel du 19 août 1982 (superficie 5 ha 29).
- PCA n° 2 – « Rue Blanche Tête » approuvé par arrêté ministériel du 26 mars 1991 (superficie 35 ha 91) – PCA dérogatoire.
- PCA n° 3 – « Collège de la Salle » approuvé par arrêté ministériel du 12 février 1991 (superficie 8 ha 39) – PCA dérogatoire.
- PCA n° 4 – « Grand Place » approuvé par arrêté ministériel du 30 avril 1991 (superficie 10 ha 48).
- PCA n° 5 – « Tannerie Poulet » approuvé par arrêté ministériel du 4 octobre 2007 (superficie 2 ha 50) – PCA dérogatoire.

Les affectations sont :

- N° 1 « Saint-Léger » : habitat – habitation sociale – équipements communautaires et services publics – espace vert – agriculture
- N° 2 « Rue Blanche Tête » : habitat – activité économique industrielle – activité économique mixte
- N° 3 « Collège de la Salle » : habitat – activité économique mixte
- N° 4 « Grand Place » : habitat – activité économique mixte – équipements communautaires et services publics – parc
- N° 5 « Tannerie Pouillet » : habitat – équipements communautaires.

5.4. **Autres outils d'aménagement**

5.4.1. Règlements généraux d'urbanisme

Le Gouvernement peut édicter des règlements d'urbanisme pour assurer :

- la conservation, la salubrité, la solidité et la beauté des constructions ;
- la conservation, la salubrité, la sécurité et la viabilité des voiries ;
- la desserte des immeubles par des équipements d'intérêt général ;
- la commodité du séjour des personnes résidant dans des lieux de tourisme ;
- la qualité thermique et acoustique des constructions ;
- l'accessibilité des espaces et bâtiments ouverts au public. »

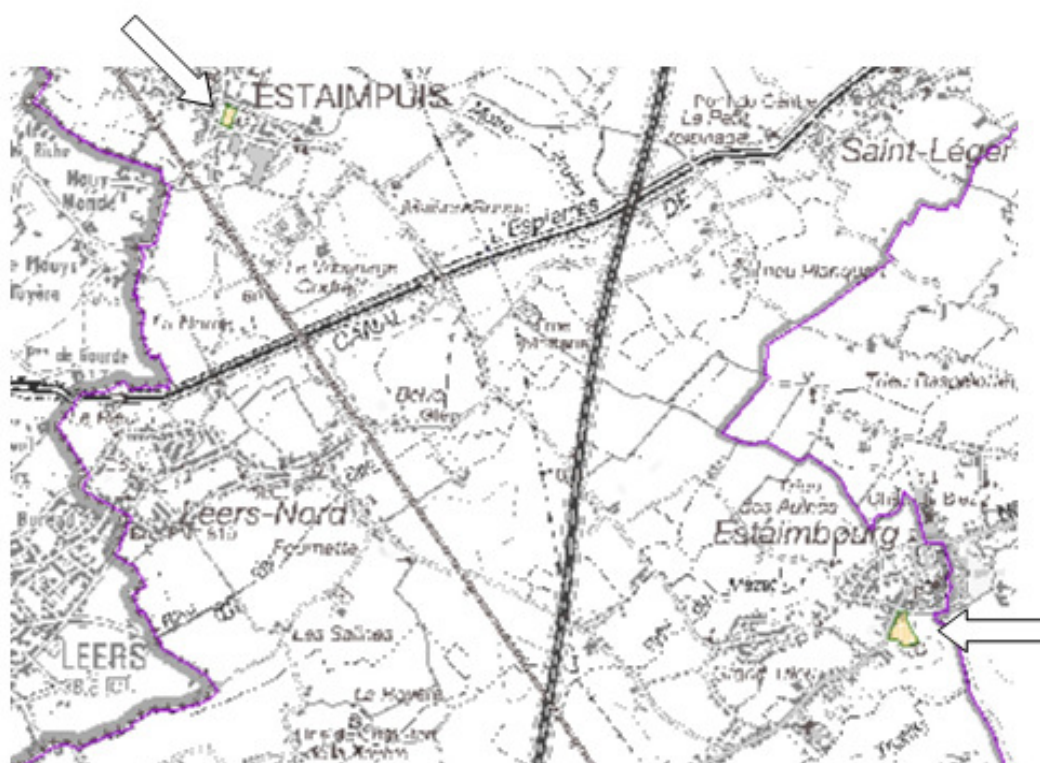
Il peut également s'agir d'assurer la protection de certains périmètres d'intérêt architectural (centres urbains anciens ou bâtisses en site rural).

Bien qu'Estaimpuis compte trois villages représentatifs de la zone d'habitat à caractère rural, aucun noyau bâti composant l'entité n'est concerné par un périmètre d'application du Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR), règlement qui a pour vocation de préserver « la personnalité » des villages wallons caractéristiques de la zone agro-géographique dans laquelle ils sont situés (respect de l'unité morphologique et des caractéristiques du bâti traditionnel).

5.4.2. Schéma de structure et règlement communal d'urbanisme

En 1990, la Commune d'Estaimpuis avait entamé les démarches en vue de se doter d'un schéma de structure communal (SSC) et d'un RCU. En fin de procédure, ces documents n'ont jamais été approuvés définitivement. Aujourd'hui, la démarche est abandonnée.

5.4.3. Les Sites à réaménager (ex S.A.E.D.)



Légende des périmètres des Sites à Réaménager

- Sites Charbonnier
- Arrêté de Renovation
- Sites d'activité économique déaffectés d'intérêt régional
- Arrêté de désaffectation
- SAED : Nature de l'arrêté du périmètre
- Désaffectation
- Renovation
- SAR : Nature de l'arrêté du périmètre
- Provisoire
- Définitif

Source : Région wallonne

Deux périmètres, l'un à Estaimpuis, l'autre à Estaimbourg, délimitent des Sites à réaménager (SAR). Le SAR d'Estaimpuis, dit « Polycarpets », a une superficie de 65,17 ares et est destiné à l'équipement communautaire.

Le SAR d'Estaimbourg, dit « Tannerie Poulet » a une superficie d'1 hectare et 46 ares. Bien qu'il soit destiné à l'activité économique industrielle au plan de secteur, il a été intégré dans un PCA dérogatoire qui en a modifié l'affectation. Il a été procédé à l'assainissement du site de la « Tannerie Poulet » dont l'urbanisation est en cours.

5.4.4. Rénovation urbaine

Par arrêté ministériel du 21 mars 1990, la Région wallonne a accordé une subvention à la Commune d'Estaimpuis pour réaliser l'opération de rénovation de la Place d'Estaimpuis.

L'opération de revitalisation de la Place d'Estaimpuis confirme l'élan de mutation dont bénéficie le village d'Estaimpuis depuis quelques dizaines d'années. Cette mutation générée par le développement d'activités et de services a renforcé la typologie urbaine du noyau aggloméré.

Les principaux éléments de cette mutation sont :

- le développement de l'usine McBride ;
- la réalisation, par la Commune, de la bibliothèque, du centre sportif et d'une piscine, du centre d'accueil d'entreprises ;
- l'installation de la Redoute-Bénélux ;
- l'extension des zones d'activités économiques.

Les équipements socio-économiques ont ainsi bénéficié d'un renouveau, tandis que l'équipement résidentiel non seulement stagnait mais se dégradait. Il était donc logique qu'après l'effort consenti en faveur du développement socio-économique, la commune concentre son effort sur l'amélioration du parc résidentiel et du cadre urbain. L'opération de rénovation urbaine proposée s'inscrit dans cette logique. Elle poursuit 4 objectifs :

- améliorer la qualité paysagère du cadre de vie en procédant à la restructuration et à l'embellissement des espaces publics centraux : rues et places ;
- redensifier le centre par la rénovation de bâtiments existants inadaptés à la fonction résidentielle et par la construction de logements neufs ;
- offrir au commerce local des locaux adaptés et bien situés ;
- favoriser une meilleure cohérence urbanistique des initiatives particulières.

Le périmètre d'intervention se limite au carrefour de la rue Jean Lefebvre avec la rue du Château, la Grand-Place, la rue de La Verte Plaine, le carrefour du Boulevard des Déportés avec la rue du Cimetière et le Contour de l'Eglise. Un programme d'actions fut établi et détermina trois axes principaux d'intervention portant sur :

- l'amélioration de l'aspect paysager des places et rues concernées par l'opération ;
- l'assainissement de l'habitat vétuste et insalubre et la construction de logements neufs ainsi que la rénovation de bâtiments à maintenir ;
- l'accroissement du parc immobilier résidentiel afin de redensifier le noyau d'habitat.

Par le biais de sept « conventions-exécutions » et huit « avenants », de 1990 à ce jour, la Région wallonne accordera des subventions à la commune pour mener à bien l'ensemble des actions du programme.

En résumé :

- deux axes de circulation essentiels et de liaison interne ainsi que deux places ont été complètement réaménagés ;
- quatre bâtiments à logements multiples ont été bâtis ;
- quatre surfaces commerciales ont été construites ;
- deux bâtiments ont été rénovés.

Actuellement, la dernière phase de l'opération est en cours d'exécution. Elle concerne la rénovation d'un immeuble en deux logements, la construction de deux habitations et de trois garages. Il est à noter que la société d'habitations sociales locale participa à l'opération en créant un tout nouveau quartier jouxtant le périmètre de rénovation.

De même, deux promoteurs privés s'y sont associés en construisant un ensemble d'habitations mitoyennes et deux bâtiments à logements multiples.

5.4.5. Opération de remembrement

L'entité d'Estaimpuis a fait l'objet d'une seule opération de remembrement. Celle-ci s'est opérée lors de la construction de l'autoroute A17, fin des années 1970. Les échanges de parcelles se sont réalisés « à l'amiable » entre les cultivateurs concernés. A noter que la Commune d'Estaimpuis fait partie de la Wateringue de Kain-Pottes où sont débattus les problèmes de gestion des cours d'eau dans les zones agricoles.

5.4.6. La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

La commune d'Estaimpuis faisait partie des communes pilotes et dispose d'une CCATM depuis 1986. Les 24 membres sont élus à chaque mandature communale et peuvent faire au maximum deux mandats en tant qu'effectifs. Tous les membres, effectifs comme suppléants, ainsi que l'échevin de l'urbanisme et le conseiller en énergie sont invités à chaque réunion. La CCATM se réunit en moyenne 10x/an et est consultée pour l'élaboration des outils d'aménagement du territoire, les dossiers soumis à enquête publique ou des dossiers qui sortent de l'ordinaire.

5.5. **Le patrimoine bâti**

Le patrimoine bâti d'Estaimpuis est particulièrement riche, non seulement par les bâtiments et sites classés que l'on peut y découvrir, mais aussi par la présence, partout sur l'entité, de nombreuses bâtisses du type « ferme en carré » et d'un petit patrimoine relativement bien conservé.

5.5.1. Les sites classés^{30 31}

Le site du Canal de l'Espierres

Est classé, le parcours wallon du Canal de l'Espierres traversant les communes d'Estaimpuis et de Pecq, y compris les infrastructures du canal : les ouvrages éclusiers, les trois ponts-levis métalliques et les chemins de halage ainsi que les rangées de peupliers qui les bordent. Par ailleurs, une zone de protection a été établie, par arrêté, aux abords du canal (classé en 2000).

Comme tous les canaux creusés au cours de la première moitié du XIXe siècle, le canal de l'Espierres a été créé en 1843 pour acheminer le charbon dans les usines de Lille-Roubaix-Tourcoing (gabarit 250T). Avec le canal de Roubaix et la Marque canalisée en France, il permet de relier la Deûle à

³⁰ Cfr carte 1069/04d en annexe

³¹ Cfr annexe 13

l'Escaut. Ayant conservé son charme authentique, le site est classé sur toute la partie wallonne, avec ses alignements de peupliers, son chemin de halage, ses ouvrages d'art.

Fermé à la navigation en 1983, il entame aujourd'hui sa reconversion des deux côtés de la frontière et a retrouvé, depuis mai 2011, le passage des bateaux de plaisance grâce au projet européen transfrontalier « Blue Links » (Liens Bleus d'Europe).

Les abords des ruines du château de la Royère à Néchin

Les abords des ruines du château de la Royère ont été classés en 1944. Ce château fort de plaine polygonal, entouré d'un marais, a été construit entre 1228 et 1230. Très abîmé, il est amputé de près de la moitié de son élévation. L'ensemble de la demeure est entouré d'une double enceinte de douves remaniées au cours des siècles. Le châtelet d'entrée, ouvert à l'origine par un passage central précédé d'un pont amovible, est défendu par deux tours semi-circulaires percées d'archères et renforcées de quatre tourelles. A l'intérieur, on peut voir les fondations d'un donjon primitif de plan carré, probablement édifié à l'origine sur un promontoire artificiel en terre.

5.5.2. Les monuments classés^{32 33}

L'église Saint-Amand à Bailleul, classée en 1934.

L'église Saint-Amand de Bailleul, construite en moellons de Tournai, est une petite merveille de l'art gothique des XIIIe et XVe siècles. Sa flèche pittoresque s'aperçoit de toutes les directions. Elle a fait l'objet d'une restauration en 1910, à l'initiative de feu l'Abbé César Renard, et d'un classement en 1934. Jusqu'il y a peu, de nombreux cultivateurs de tous les villages environnants venaient chaque année y implorer la protection de saint Antoine l'Ermite.

L'église Saint-Vaast à Evreghies, classée en 1936.

Cette belle église en pierre de Tournai est tout droit sortie du Moyen Age. La dernière restauration a révélé des murs du XIe siècle (au nord, mur en moellons). Quant au reste de l'édifice, il remonte principalement au VIe siècle. A l'est, la vue du chœur gothique entouré par le vieux cimetière réjouit la vue par une harmonie de lignes et de tons (le gris-bleu de la pierre, le ciel, le vert des pelouses).

L'église Saint-Léger à Saint-Léger, classée en 1936.

L'église de Saint-Léger est un intéressant édifice en pierre appareillée de Tournai, reconstruit au XVe siècle dans la tradition du gothique tournaisien. Incendiée en 1566 par les Hurlus (Protestants), en 1693 par les soldats de Louis XIV, enfin en 1796, elle recèle encore des vestiges gothiques du XIIIe siècle et autres (stalles, autels latéraux). Elle bénéficia d'une importante campagne de restauration de 1987 à 1994.

Les ruines du château de la Royère à Néchin, classées en 1944.

Construit au XIIIe siècle, le château de la Royère fut probablement abandonné en 1688. Aujourd'hui, seule sa base existe encore. De forme décagonale, il est flanqué d'un châtelet d'entrée protégé par deux tours semi-circulaires, de quatre tours d'angle et de cinq échauguettes. L'ensemble construit en calcaire du Tournaisien est ceinturé de douves.

³² Cfr carte 1069/04d en annexe

³³ Cfr annexe 13

5.5.3. Estaimpuis au Patrimoine monumental de la Belgique

L'inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique recense les bâtiments qui présentent un intérêt historique et/ou architectural.

En annexe est reprise la liste des bâtiments remarquables établie suivant cet inventaire et complétée par d'autres bâtiments considérés comme intéressants, qu'ils soient anciens ou contemporains. Elle reprend les bâtiments remarquables, le petit patrimoine et les fermes³⁴

Ainsi, sont repris :

- A Estaimpuis, 4 bâtiments dont 1 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Bailleul, 11 bâtiments dont 5 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Estaimbourg, 15 bâtiments dont 14 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Evregnies, 17 bâtiments dont 16 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Leers-Nord, 8 bâtiments dont 4 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Néchin, 12 bâtiments dont 11 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique
- A Saint-Léger, 9 bâtiments dont 6 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique

La commune d'Estaimpuis compte ainsi 76 bâtiments remarquables dont 57 repris au Patrimoine Monumental de la Belgique.

5.5.4. Les fermes³⁵

Parmi les bâtiments remarquables se distinguent de nombreuses fermes (dont 22 inscrites au Patrimoine Monumental de la Belgique) aux caractéristiques architecturales, historiques et paysagères indéniables.

La majorité d'entre elles présentent, en effet, un plan « carré » dont les bâtiments anciens sont en maçonneries de briques rugueuses rouge-brun couvertes de toitures en tuiles rouges, quelques rares corps de logis étant couverts en tuiles vernissées de teinte noire.

La plupart de ces fermes datent du XVIII^e siècle. Certaines ont été construites antérieurement : la ferme de l'ancienne cure à Evregnies construite au XVII^e siècle et la ferme du Temple à Saint-Léger qui remonte au XIII^e siècle.

Rarement implantées dans les villages, ces fermes isolées structurent le paysage, lui donnant de la couleur et du relief.

La majorité des fermes ont gardé leur volume initial malgré l'adjonction, surtout dans celles encore en exploitation, de bâtiments contemporains en béton aux couvertures en tôles ondulées qui, parfois, atténuent leur qualité architecturale et leur intégration paysagère.

³⁴ Cfr annexe 14

³⁵ Cfr carte 1069/06d en annexe

Excepté quelques-unes qui sont utilisées pour le stockage de produits ou de matériels par d'autres fermiers ou qui sont délabrées voire en ruine, les fermes dont l'exploitation s'est éteinte ont été reconverties pour l'habitat.

L'Agence de développement local a créé une brochure détaillant certaines de ces fermes : *la ferme du Temple, la ferme de la Motterie,...*³⁶

5.5.5. Le petit patrimoine³⁷

Le petit patrimoine est très présent dans l'histoire et le paysage d'Estaimpuis. Chapelles, portiques, croix ou enseignes ponctuent les routes et chemins, agrémentent les places de village, rehaussent les façades de bâtisses et de fermes...

De très beaux ouvrages leur ont été consacrés. Notamment, sept livrets complets « Sur les traces du petit patrimoine de ... » détaillant par village des petits chefs-d'œuvre à découvrir. D'autres ouvrages relatant les monuments funéraires, les croix ou encore les enseignes qui enrichissent le patrimoine d'Estaimpuis sont disponibles à l'Administration communale d'Estaimpuis.

Des immeubles et éléments dits caractéristiques du petit patrimoine marquent le paysage. Il s'agit essentiellement de chapelles isolées ou murales. Certaines ont déjà été évoquées dans les brochures disponibles à la Maison communale³⁸

5.6. Synthèse

Le SDER localise Estaimpuis à proximité d'un pôle majeur, Lille, et entre deux pôles d'appui transfrontalier, Tournai et Mouscron.

Le territoire de l'entité d'Estaimpuis réserve une affectation importante à l'agriculture (plus de 77% de la superficie totale).

Le plan de secteur affirme donc le caractère rural de l'entité. Trois villages sont d'ailleurs caractérisés par « l'habitat à caractère rural » ; les quatre autres présentent un centre aggloméré sensiblement plus urbain. Toutefois, plusieurs zones d'activités économiques se sont développées le long d'un axe routier important s'articulant à l'A17.

D'autre part, la commune d'Estaimpuis, bien que ne disposant pas d'un schéma de structure ni d'un règlement communal d'urbanisme, s'est dotée de différents outils d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire permettant une gestion durable de l'urbanisation de la commune.

Enfin, sans être exceptionnel, le patrimoine bâti d'Estaimpuis est particulièrement riche de par ses deux sites classés (le Canal de l'Espierre et les ruines du Château de la Royère), ses trois monuments classés (églises de Saint-Léger, Evregnies et Bailleul) ainsi que ses nombreuses fermes remarquables.

Le petit patrimoine est également présent dans le paysage estaimpuisien.

³⁶ Cfr annexe 15

³⁷ Cfr carte 1069/06d en annexe

³⁸ Cfr annexe 16

6. Structure démographique et du logement

6.1. Evolution et densité de la population³⁹

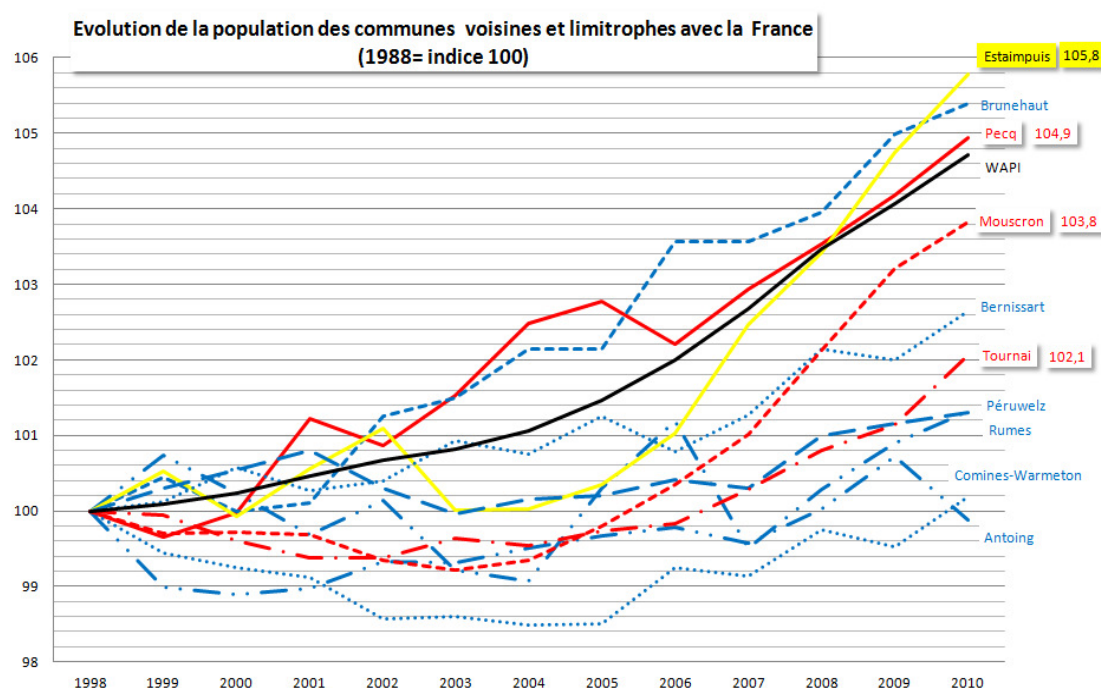
6.1.1. Contexte régional

Envisager la population Estaimpuisienne en comparaison avec un territoire plus large – nous prendrons ici la zone géographique de la Wallonie picarde – permet de tirer des observations, des enseignements et, pour l’avenir, de tracer des pistes d’actions opportunes. Une attention toute particulière sera prêtée aux villes et communes limitrophes d’Estaimpuis – Tournai, Mouscron et Pecq –, ainsi qu’aux villes et communes ayant pour point commun avec Estaimpuis d’être aussi limitrophes de la France.

Evolution de la population

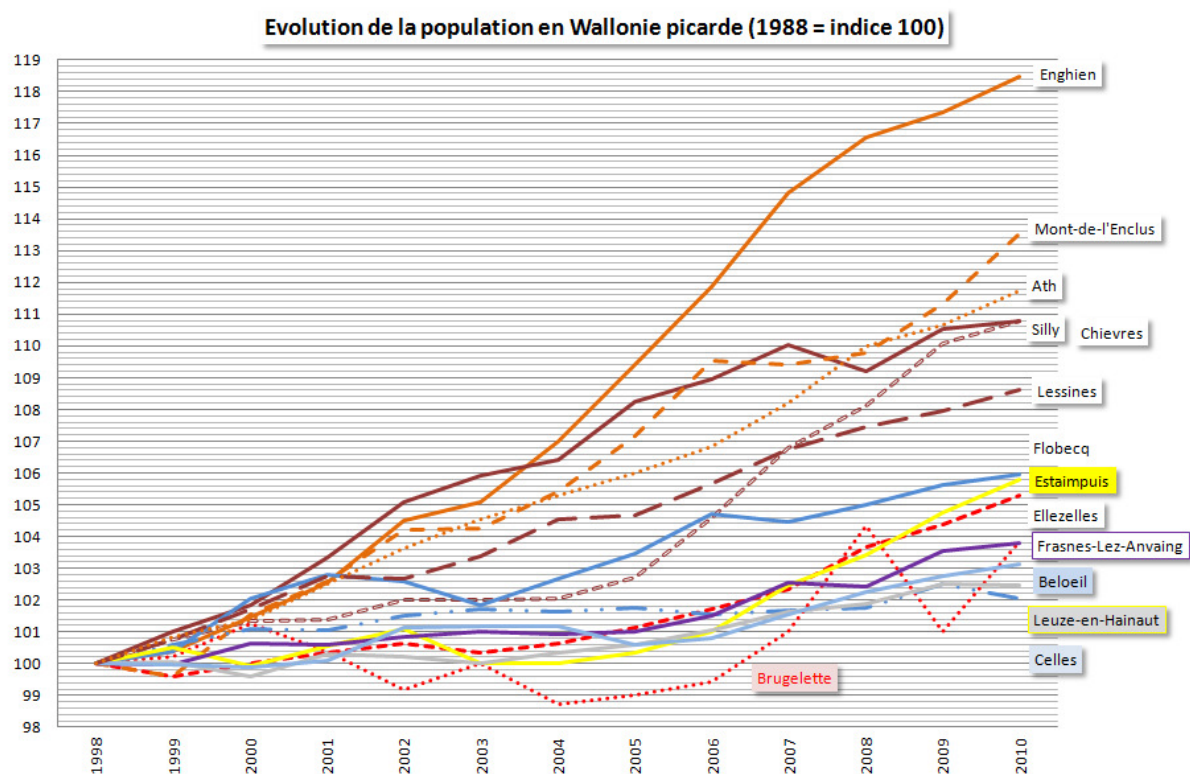
Les communes limitrophes d’Estaimpuis (traits rouges) voient leur population évoluer dans le même sens, Pecq ayant un taux de croissance, de 1998 à 2010, proche de celui d’Estaimpuis. Mouscron connaît la même accélération avec, toutefois, un taux de croissance de deux points inférieur à celui d’Estaimpuis. Enfin, Tournai enregistre une croissance de 2% sur la même période, soit un taux de près de 4 points inférieur à celui enregistré à Estaimpuis.

Parmi les communes limitrophes de la France (traits bleus) : Brunehaut a un taux de croissance proche de celui d’Estaimpuis ; Bernissart et Péruwelz, un taux proche de celui de Tournai.

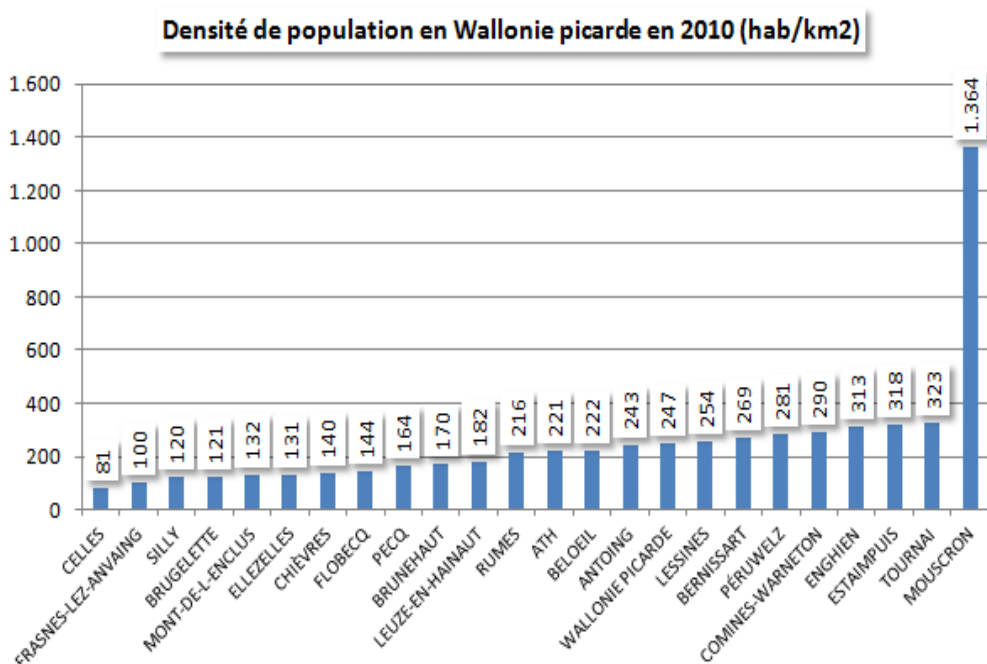


³⁹ Source : Service de la Population de l’Administration communale d’Estaimpuis

Si l'on s'éloigne vers l'Est, Estaimpuis, en terme de taux de croissance de la population, est en-dessous des villes et communes suivantes : Enghien, Mont-de-l'Enclus, Ath, Silly, Chièvres, Lessines et Flobecq.



Densité de population



Le territoire d'Estaimpuis, 3.175 ha, est parmi les superficies les moins élevées en Wallonie picarde. Estaimpuis vient après Flobecq, Rumes, Mont-de-l'Enclus, Brugelette et Antoing. Cependant, ces dernières communes enregistrent toutes une densité de population bien inférieure à celle d'Estaimpuis qui vient en troisième position après Mouscron et Tournai.

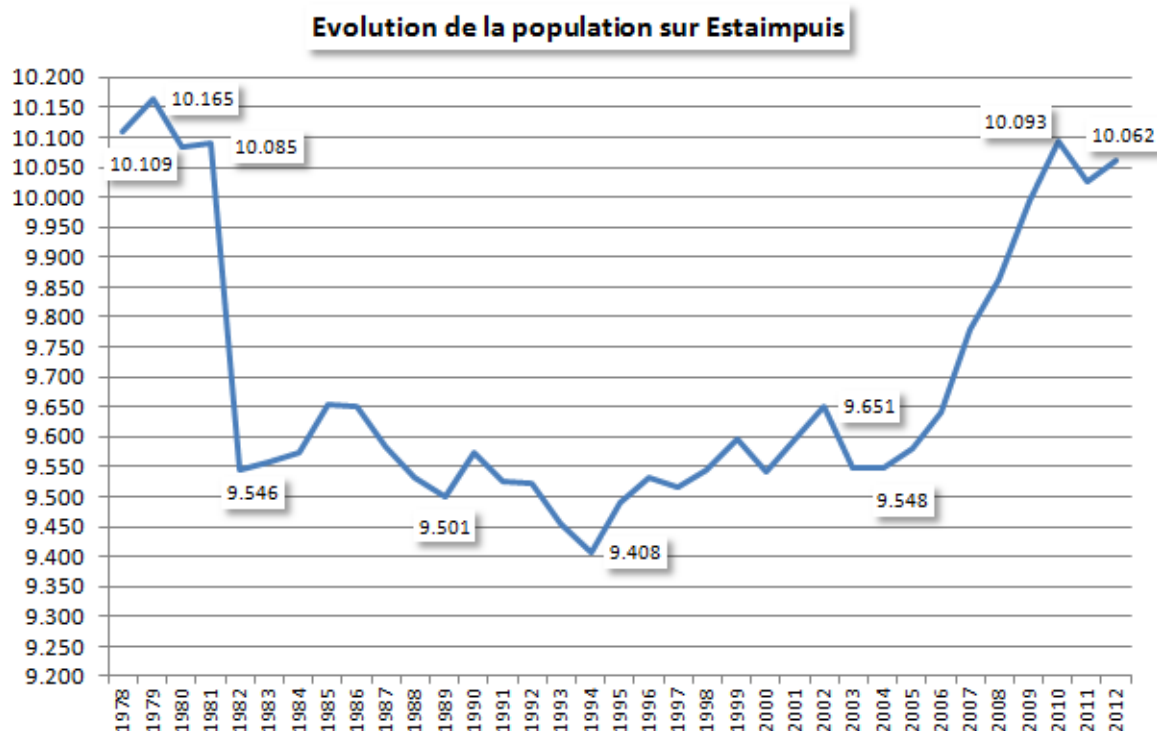
6.1.2. Contexte communal

Evolution de la population

La population à Estaimpuis est en progression constante depuis 1994, année où elle atteignait son niveau le plus bas : 9.408 habitants. Le nombre élevé enregistré avant 1982 s'explique par la prise en compte du Collège de la Salle dans les registres de la population, la fermeture de ce dernier ayant été suivie par un recul du nombre d'habitants.

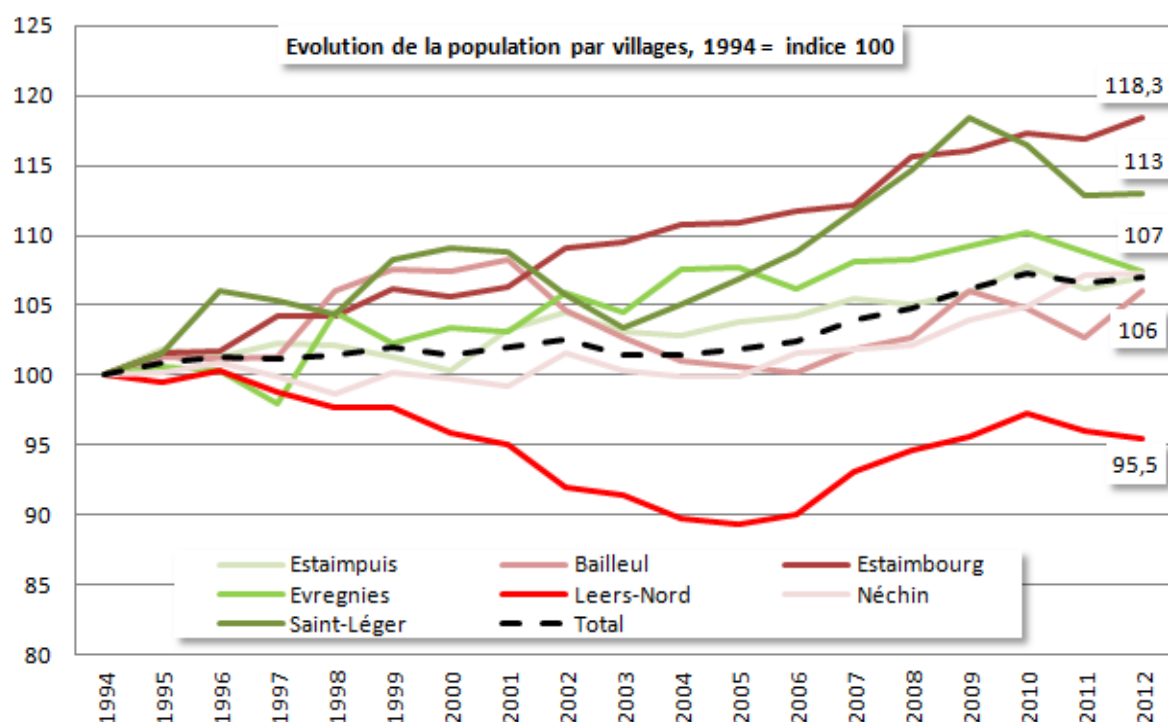
Si l'on se réfère à cette même année 1994, on enregistre un taux de croissance de près de 7%, portant ainsi le nombre d'habitants à 10.062, valeur équivalente à celle qui prévalait avant la fermeture du Collège.

Notons que cette augmentation de la population domiciliée à Estaimpuis est particulièrement significative depuis 2004 : de 2004 à 2012, l'on enregistre un accroissement de 5,4%.



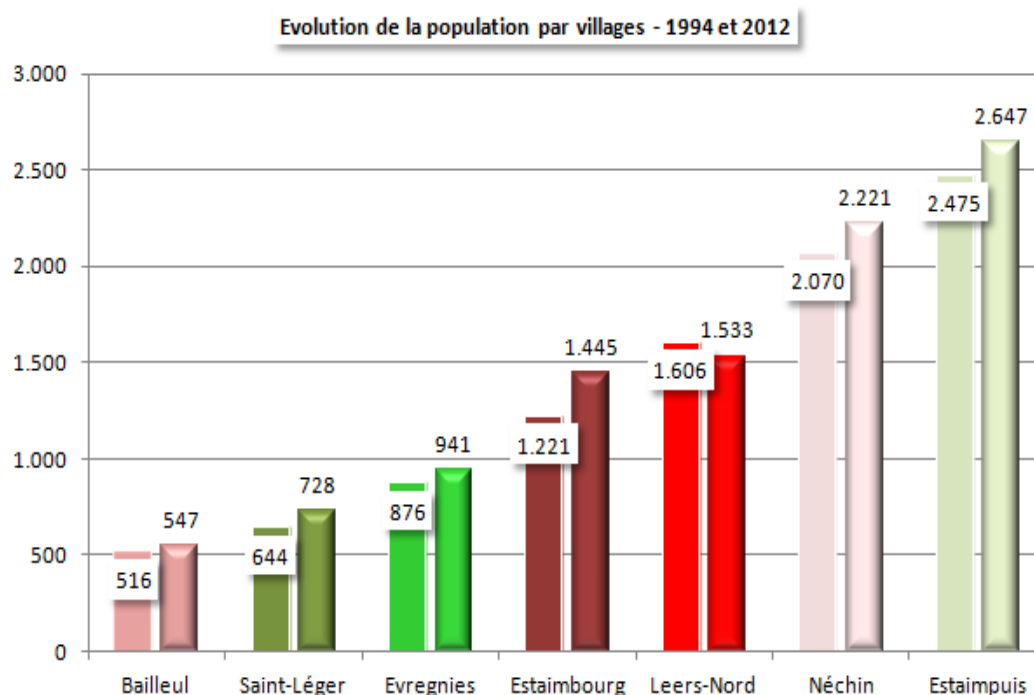
Cette augmentation observée ces dernières années n'est pas également répartie sur les sept villages d'Estaimpuis. Ainsi, si l'on se réfère toujours à l'année 1994 (base 100), l'indice reflétant l'accroissement sur les années suivantes révèle une hausse sensible de la population dans les villages

d'Estaimbourg, +18,3%, et de Saint-Léger, +13%. Leers-Nord enregistre, quant à lui, une baisse de près de 4,5% sur 18 ans.



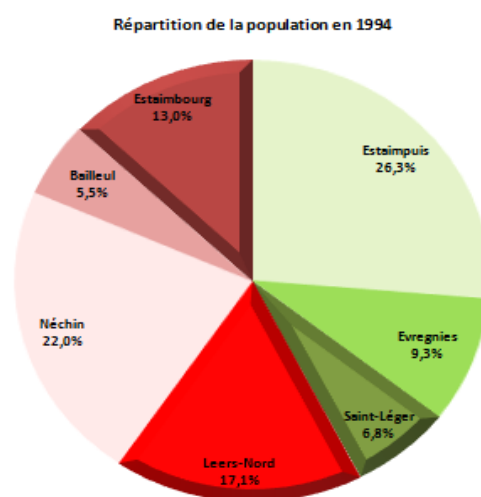
Avec un taux de croissance de 7% entre 1994 et 2012, Estaimpuis reste le premier village de l'entité - on y recense 2.647 habitants en 2012 -, suivi de près par Néchin.

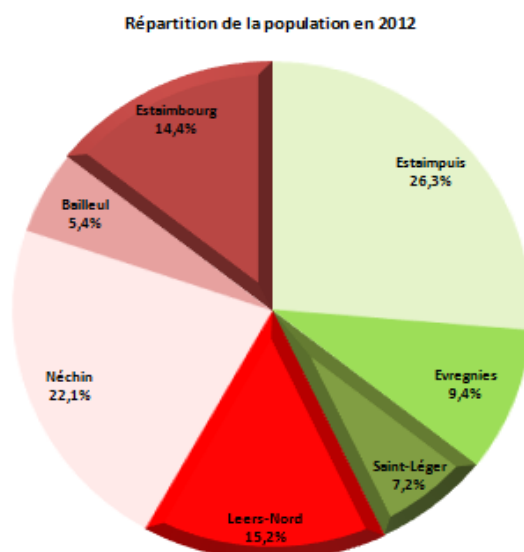
Malgré un recul de 4,5% de la population, Leers-Nord reste le troisième village de l'entité, talonné de près par Estaimbourg qui avec ses 18% de croissance voit l'écart entre ces deux villages sensiblement réduit.



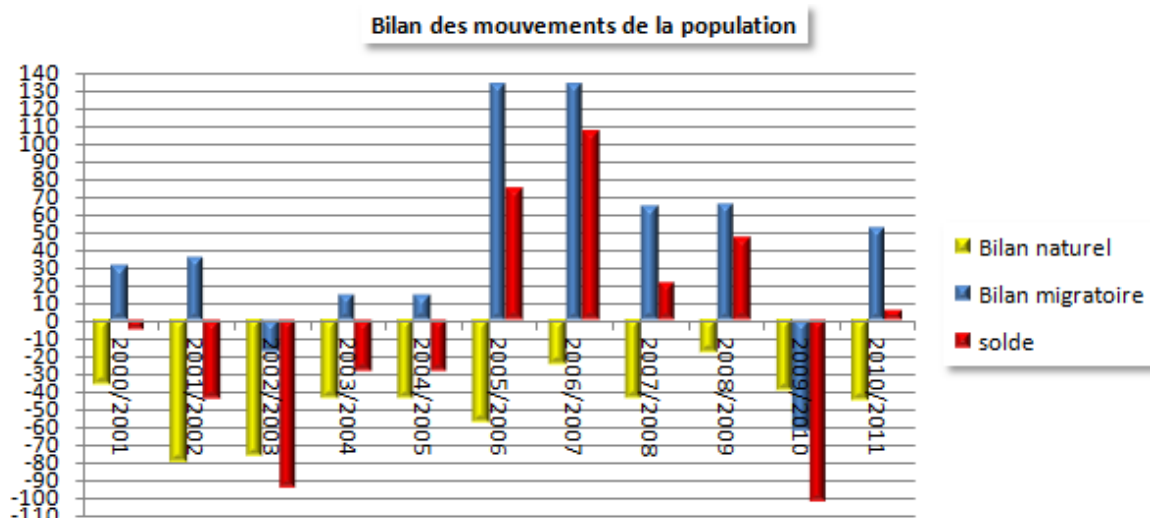
Ainsi, alors que les habitants de Leers-Nord représentaient encore 17,1% de la population totale d'Estaimpuis en 1994, ils ne constituent plus que 15,2% des habitants en 2012. En revanche, Estaimbourg et Saint-Léger voient leur part, respectivement 13% et 6,8% de la population totale en 1994, atteindre 14,4% et 7,2% en 2012.

Estaimpuis, premier village de l'entité en termes d'habitants, représente une part relative de 26,3% en 2012 égale à celle calculée pour l'année 1994.





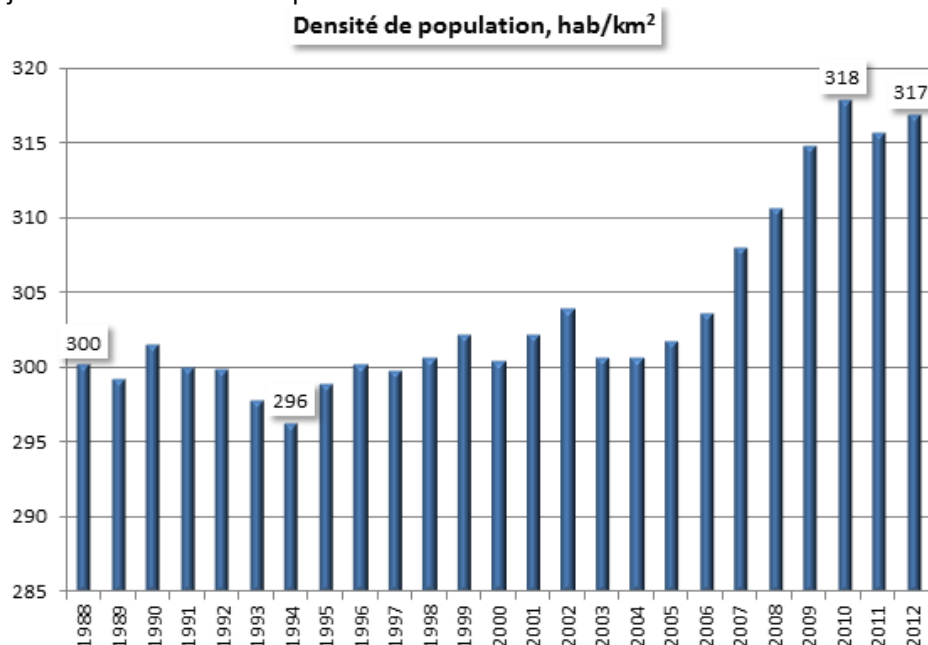
L'évolution de la population d'une commune au cours d'une période donnée sera conditionnée par le mouvement migratoire – composé des entrées et des sorties –, et par le mouvement naturel – composé des naissances et des décès. A ces mouvements seront associés le bilan migratoire, différence entre les entrées et les sorties, et le bilan naturel, différence entre les naissances et les décès.



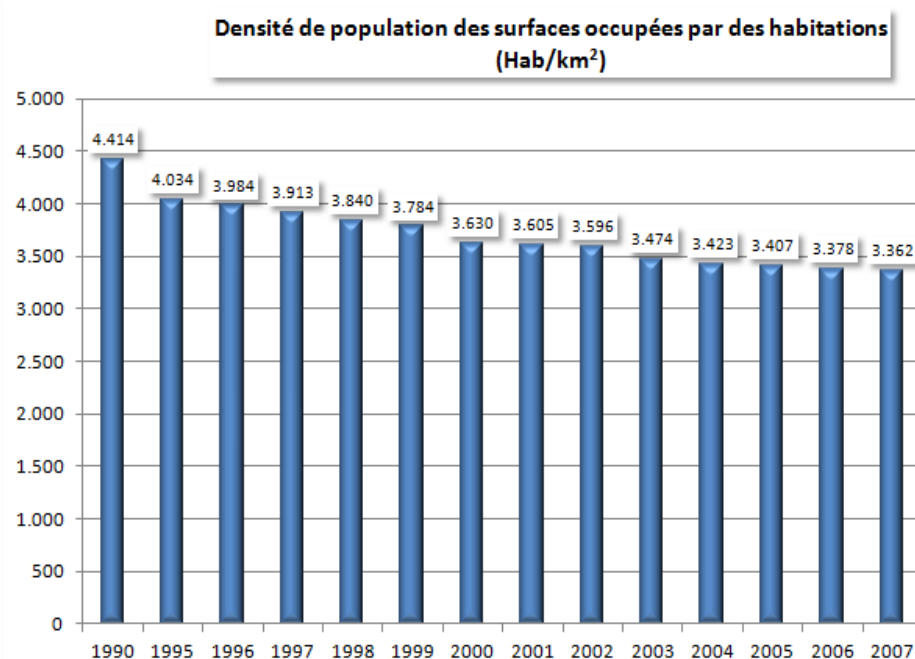
Le graphique ci-dessus nous éclaire sur l'évolution de la population à Estaimpuis. En effet, après avoir connu, de 2000 à 2005, une diminution nette des mouvements migratoires non compensée par des naissances, nous constatons, dès 2006, une hausse sensible des entrées de populations sur le territoire, compensant, par ailleurs, un bilan naturel – naissances moins les décès – toujours négatif. C'est donc bien le bilan migratoire et non le bilan naturel qui est à l'origine de l'accroissement de la population à Estaimpuis.

Densité de population

La superficie de l'entité d'Estaimpuis étant de 3.175 hectares, la densité de population, après avoir enregistré un recul pour atteindre son niveau le plus bas en 1994 – 296 hab/km² – a progressé de manière constante depuis, avec une accélération toutefois plus vive entre 2004 et 2010, pour atteindre aujourd'hui 317 habitants par km².



Si l'on tient compte de la superficie totale des parcelles cadastrées occupées par des immeubles d'habitation⁴⁰, la densité de population est en décroissance au moins jusqu'en 2007, dernière statistique disponible. Cette densité était de 4.414 hab/km² en 1990 et n'est plus que de 3.362 hab/km² en 2007.

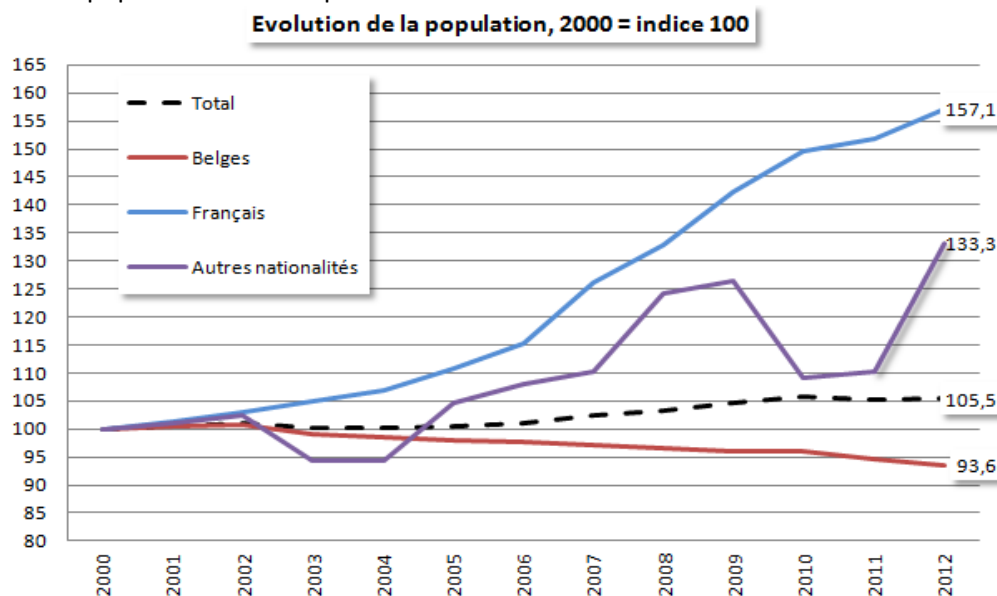


⁴⁰ Source : CAP RURALITE

6.2. Structure de la population⁴¹

6.2.1. La population étrangère

La frontière commune avec la France a une incidence non négligeable sur l'évolution et sur la structure de la population à Estaimpuis.

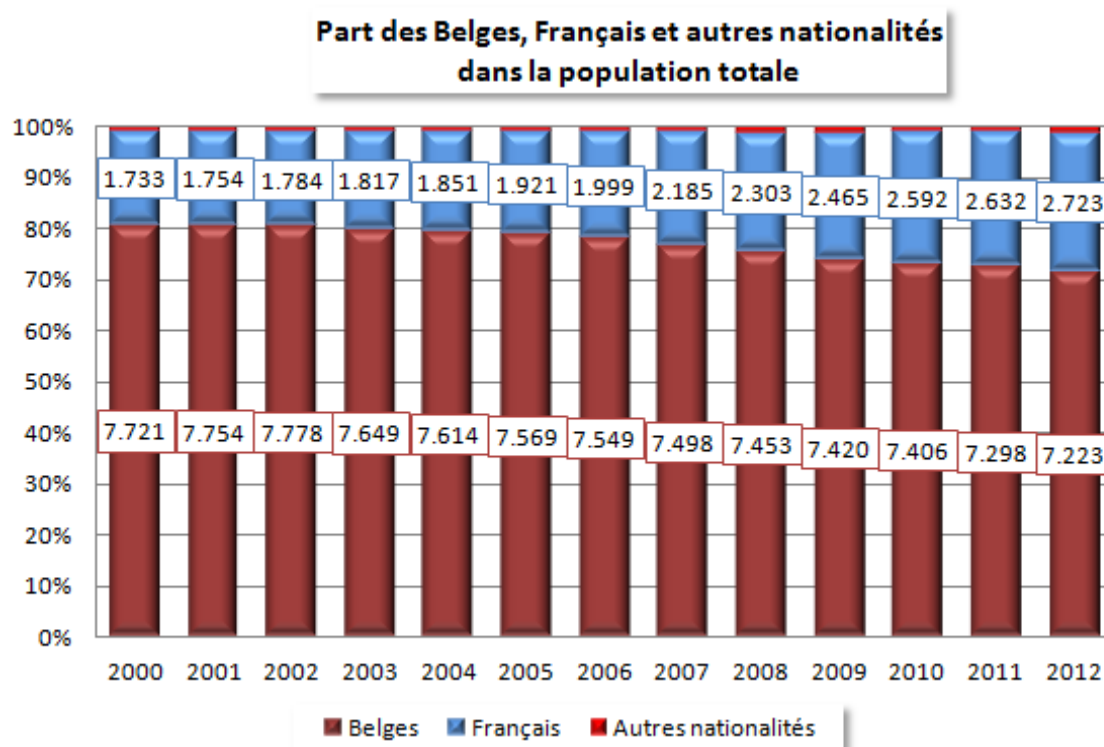


Si l'on prend 2000 comme année de référence, le nombre de Français venus se domicilier à Estaimpuis a crû de plus de 57% sur 12 ans, alors que la population belge a reculé de 6,4%.

La population française domiciliée à Estaimpuis, qui était au nombre de 1.733 habitants en 2000, est passée à 2.723 habitants en 2012, soit un accroissement de 990 habitants. En revanche, la population belge a régressé de 498 habitants, passant de 7.721 habitants à 7.223 habitants sur la même période.

Soit, sur la population totale : en 2000, 80,9% de Belges pour 18,2% de Français ; en 2012, 71,8% de Belges pour 27,1% de Français.

⁴¹ Source : Service de la Population de l'Administration communale d'Estaimpuis



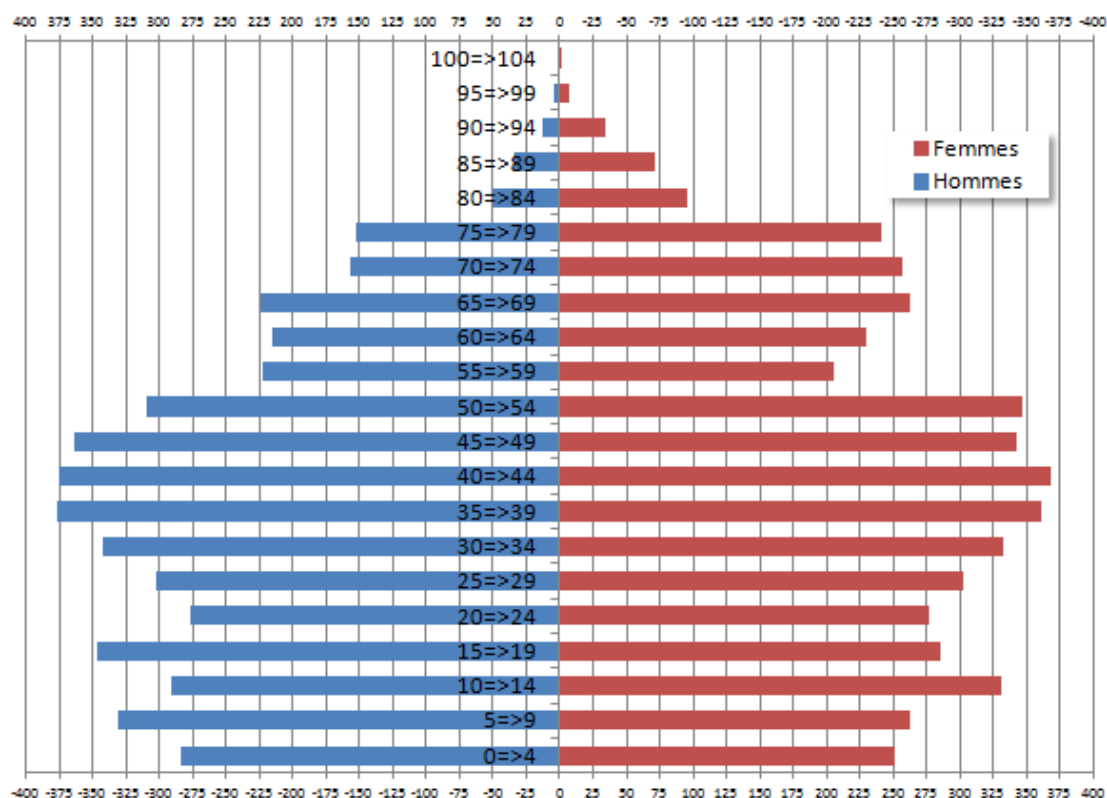
6.2.2. La pyramide des âges

La pyramide des âges nous montre, par ailleurs, que l'accroissement total de la population sur Estaimpuis se répartit de façon inégale suivant les différentes classes d'âges. Alors que cette population a crû de 5,8% depuis l'année 2000, les hommes et femmes âgés de 25 à 39 ans et de 65 à 79 ans ont vu leur nombre baisser respectivement de 9,8% et de 15,2%, passant ainsi pour les premiers de 2.015 habitants en 2000 à 1.817 habitants en 2012, et pour les seconds de 1.294 habitants à 1.097 habitants.

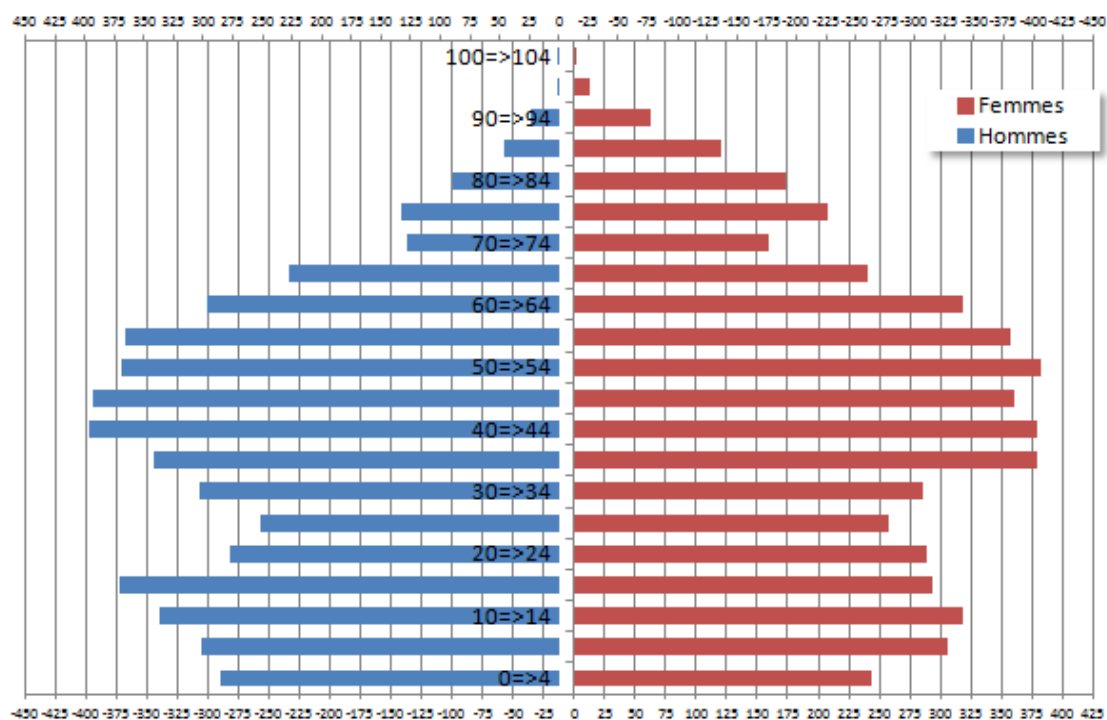
Parallèlement à ces deux catégories, les deux classes d'âges supérieures, 40 ans - 64 ans et 80 ans et +, ont vu leur nombre progresser de 21,5% et de 57,6%. Les 40 ans – 64 ans sont en effet passés de 2.979 habitants en 2000 à 3.621 habitants en 2012. Quant aux personnes âgées de 80 ans et plus, elles étaient au nombre de 311 en 2011 et de 532 en 2012.

Enfin, les jeunes de moins de 25 ans, 2.936 habitants en 2000 et 3.022 habitants en 2012, ont vu leur nombre croître de 2,3%. Soit un taux quelque peu inférieur au taux d'accroissement de la population totale.

Pyramide des âges - Estaimpuis - 2000

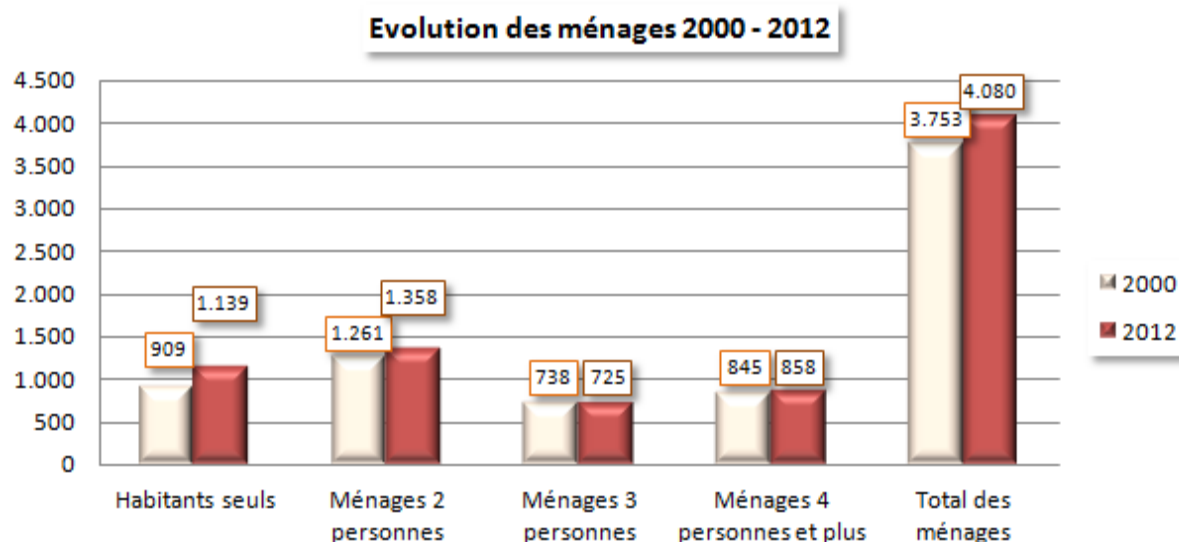


Pyramide des âges - Estaimpuis - 2012



6.2.3. Les ménages⁴²

A côté de la pyramide des âges, une autre composante peut définir la structure de la population : l'évolution et la structure des ménages. Celles-ci pourront, bien sûr, être corrélées avec la pyramide des âges, mais aussi avec la structure de l'habitat qui est développée au chapitre suivant.



En se référant à l'année 2000, on observe une nette progression des personnes isolées : + 25,30%. Un taux de croissance qui peut encore être revu à la hausse si l'on considère que les ménages de 2 personnes (+ 7,7%) comprennent, outre les couples, des familles monoparentales avec un enfant.

Ces isolés, au nombre de 1.139 en 2012 contre 909 en 2000, représentent 27,9% du total des ménages en 2012 contre 24,2% en 2000.

Les ménages de deux personnes voient leur nombre augmenter de 97 unités (+7,7%) pour constituer une part relative de 33,3% en 2012 contre 33,6% en 2000.

Les ménages de trois personnes, quant à eux, sont en recul, - 1,8%, voyant leur nombre passer de 738 unités en 2000 à 725 unités en 2012, et leur part relative dans la totalité des ménages, de 19,7% en 2000 à 17,8% en 2012.

Tous ménages confondus on observe, entre 2000 et 2012, un accroissement de 8,7%, soit 327 ménages supplémentaires, portant le nombre total des ménages sur Estaimpuis à 4.080 unités en 2012. Une augmentation des ménages et une évolution de leur structure qui pourront être mises en relation avec l'accroissement du nombre de logements observé sur Estaimpuis.

⁴² Source : Service finances de l'Administration communale d'Estaimpuis

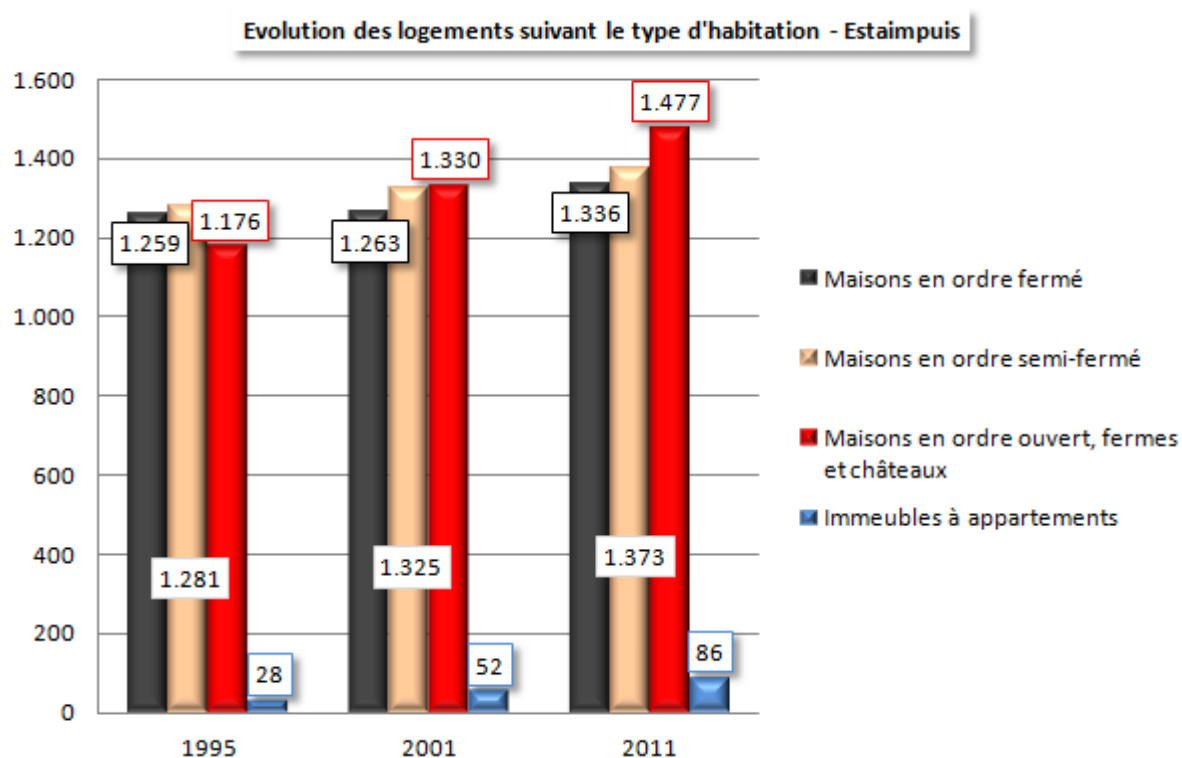
6.3. Le logement

6.3.1. Evolution du parc de logements

A l'augmentation de la population sur Estaimpuis correspond une augmentation du nombre de logements sur le territoire de l'entité. Ainsi, le nombre total de logements s'est accru de près de 14,1% de 1995 à 2011, pour passer de 3.744 à 4.272 logements.

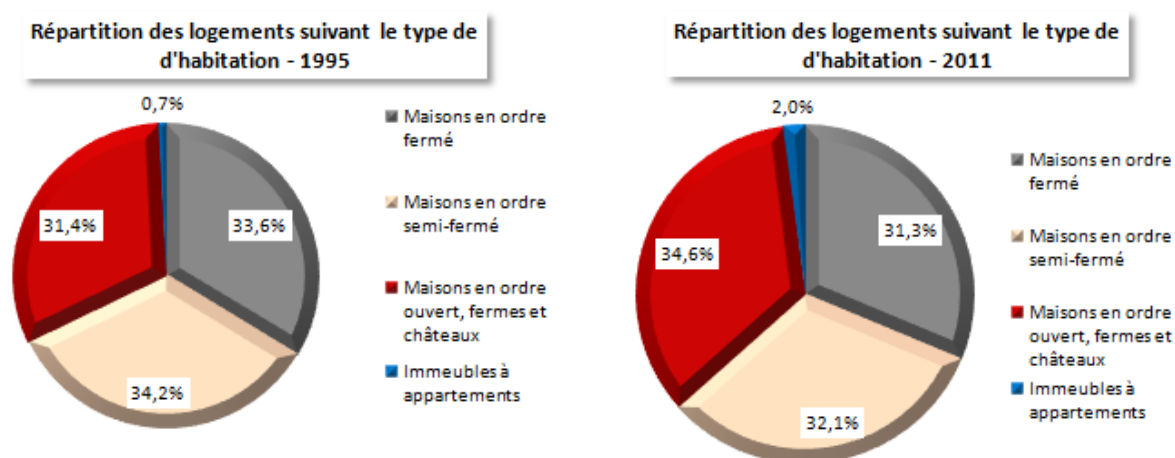
Et c'est principalement par la construction de nouvelles habitations 4 façades et d'immeubles à appartements que la population croissante sur Estaimpuis a pu se loger.

En effet, entre 1995 et 2011, ce ne sont pas moins de 301 habitations 4 façades, + 25,6%, et 58 appartements, +207%, qui ont été construits. Remarquons que les immeubles à appartements étaient au nombre de 22 en 1995.



Quant aux logements inclus dans les maisons en ordre fermé et les maisons en ordre semi-fermé, ils ont augmenté sur la même période respectivement de 6,12% et 7,18%, pour passer de 1.259 en 1995 à 1.336 en 2011 et de 1.281 à 1.373 logements.

6.3.2. Typologie du parc de logements

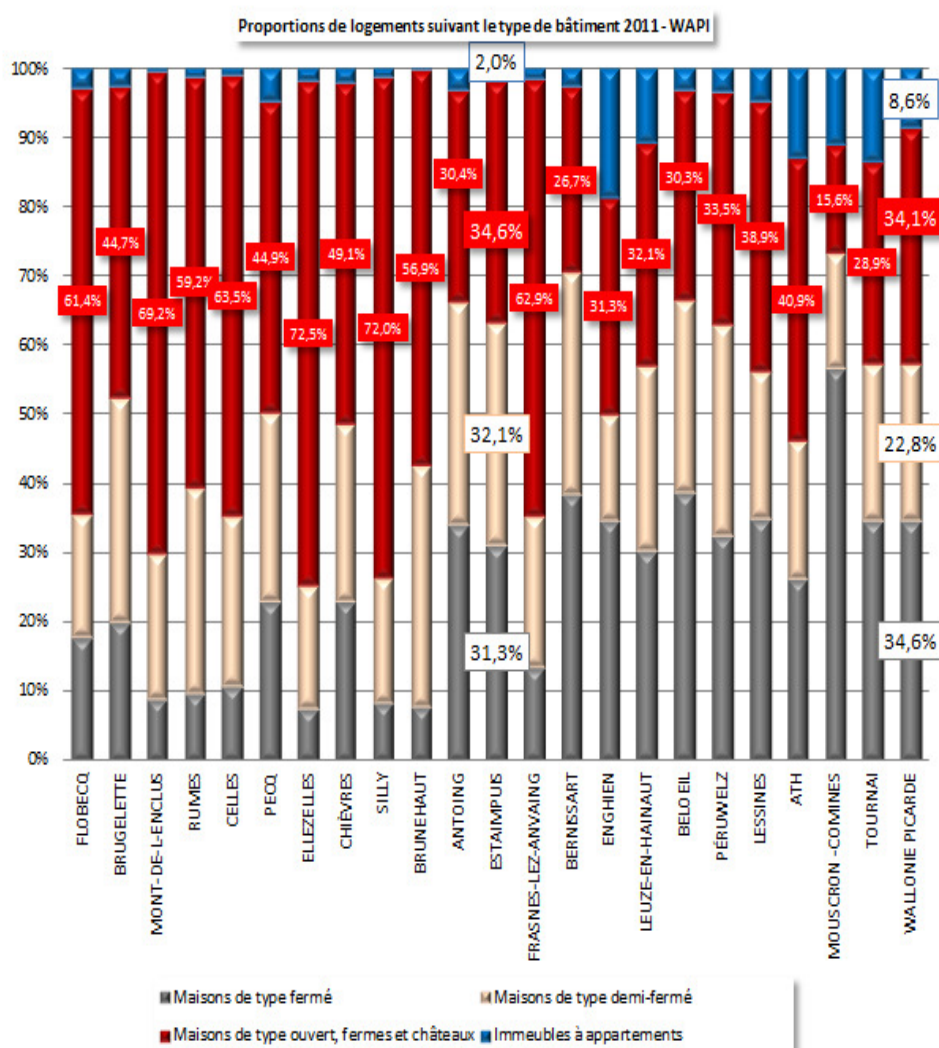


Ainsi, avec plus de 300 nouveaux logements, les habitations quatre façades constituaient 34,6% du parc immobilier en 2011, contre 31,4% en 1995.

Parallèlement, les immeubles à appartements regroupaient 2% des logements d'Estaimpuis en 2011 pour 0,7% en 1995.

Les habitations mitoyennes et semi-mitoyennes représentaient, respectivement, 31,3% et 32,1% en 2011 contre 33,6% et 34,2% en 1995, ce malgré une progression de leur nombre depuis 1995.

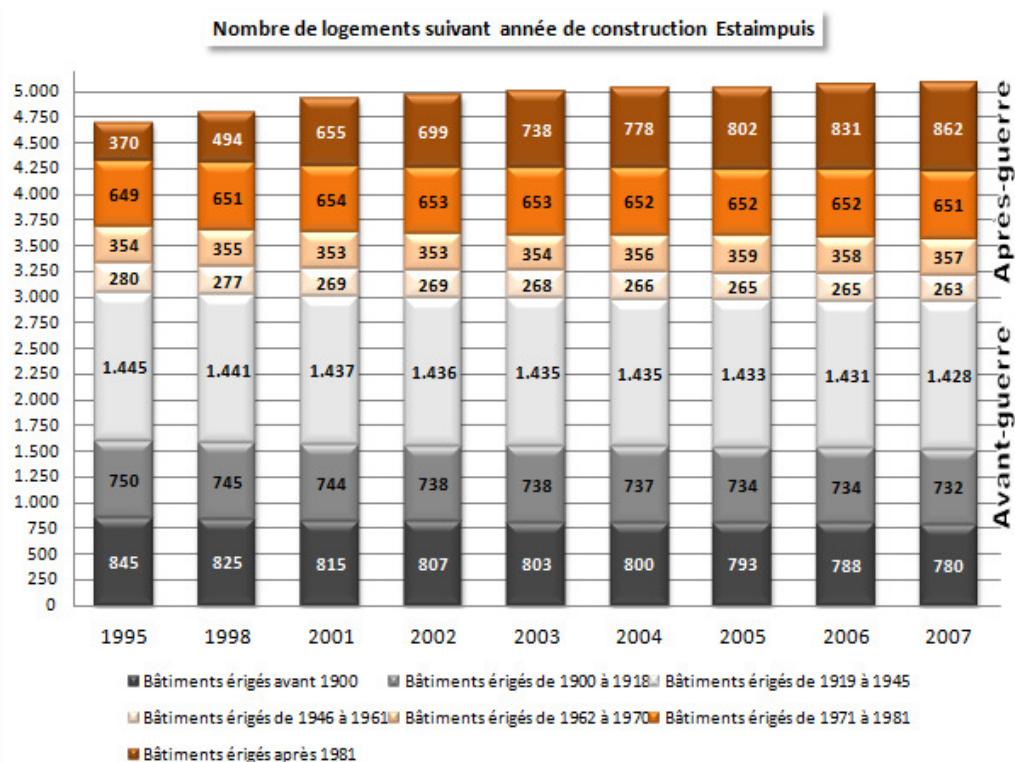
Globalement, la commune d'Estaimpuis présente un parc de logements, suivant le type d'habitation, comparable à la moyenne picarde.



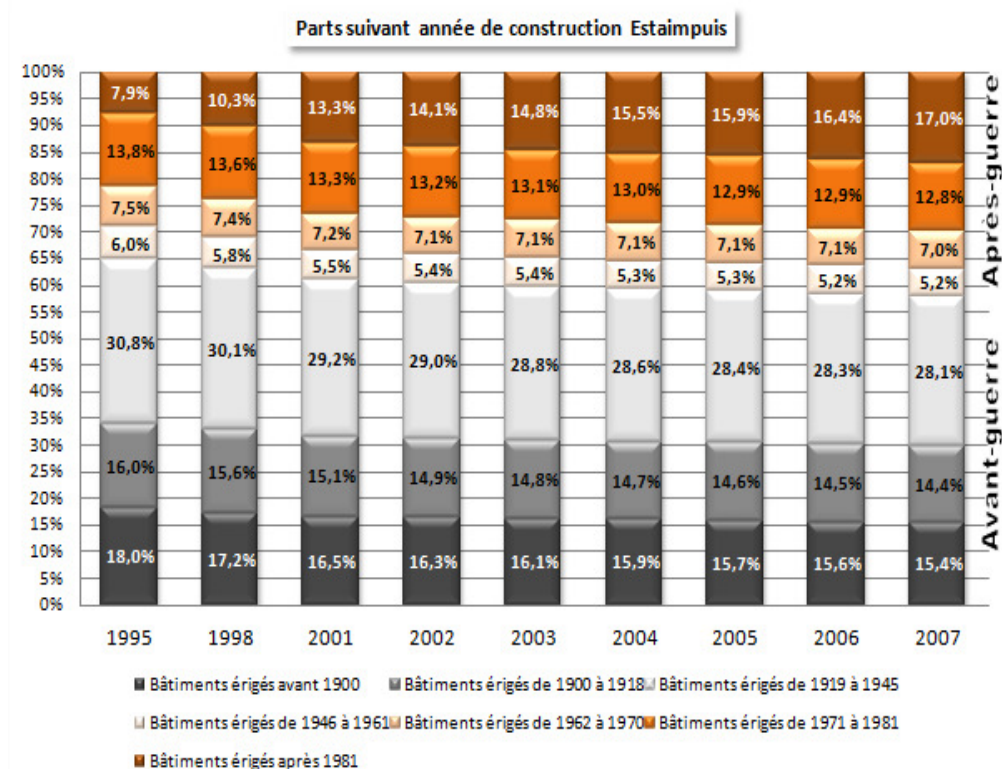
6.3.3. Âge du parc de bâtiments⁴³

L'habitat ancien est prédominant dans le paysage architectural d'Estaimpuis. En effet, près de 60% des bâtiments qui occupent le territoire ont été construits avant 1945 (histogrammes gris). Une proportion qui peut être mise en parallèle avec les pourcentages énoncés ci-avant des maisons mitoyennes et semi-mitoyennes (31,3% et 32,1%). Il est donc plausible d'admettre que 60% du parc immobilier d'Estaimpuis, hormis les fermes, est constitué d'habitats groupés de plus d'un demi siècle d'âge.

⁴³ Les statistiques disponibles se réfèrent ici à la notion de bâtiment et non de logement



Une attention toute particulière doit être portée sur les constructions érigées depuis 1945. En 2007, celles-ci totalisent, en effet, 42% des bâtiments d'après 1945 et se rapportent à cette période où, en Région wallonne, furent construites de nombreuses villas et maisons de cités peu efficaces sur le plan énergétique.



Notons également que les quelques 400 permis de rénovation délivrés ces dix dernières années représentent plus de 13% des bâtisses édifiées avant 1945. Des permis destinés, notamment, à la rénovation de fermes isolées et de maisons mitoyennes.

6.3.4. Les logements sociaux⁴⁴

Depuis janvier 2003, la société de logement social « Les Heures Claires » s'est ouverte aux entités de Pecq, Celles et Mont-de-l'Enclus.

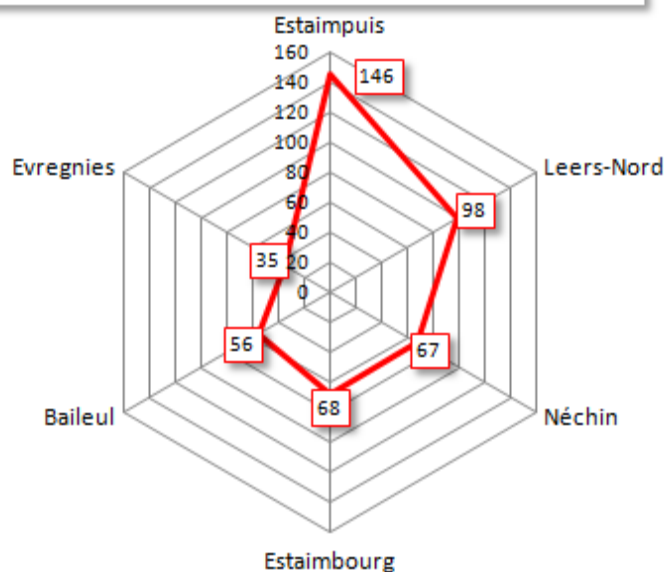
Agréée par la Société Wallonne du logement, cette société, dont le siège social se situe 19, rue de l'Eglise à Estaimpuis, gère actuellement 556 logements sociaux⁴⁵ :

- Estaimpuis (146 logements ; 31% du parc de logements sociaux) : Cité Losveld et cité Cœur de la Verte Plaine
- Néchin (67 logements ; 14% du parc de logements sociaux)
- Bailleul (56 logements ; 12% du parc de logements sociaux) : cité des Heures Claires et cité du Bel Horizon
- Leers-Nord (98 logements ; 21% du parc de logements sociaux) : cité Adrien Courier
- Estaimbourg (68 logements ; 14.5% du parc de logements sociaux) : cité Henry Lericque et cité Blanche
- Evregnies (35 logements ; 7.5% du parc de logements sociaux)

⁴⁴ Source : Société de logement social 'Les Heures Claires'

⁴⁵ Cfr carte 1069/03d en annexe

Répartition des logements sociaux sur Estaimpuis



Si l'on considère exclusivement les habitations en ordre fermé ou semi-fermé sur Estaimpuis, les logements sociaux y représentent 17,3% tandis qu'ils représentent 11,3% des habitations, toute typologie confondue, sur l'entité.

Notons que les logements sociaux ont été construits après 1945 et représentent 22% des habitations érigées après-guerre.

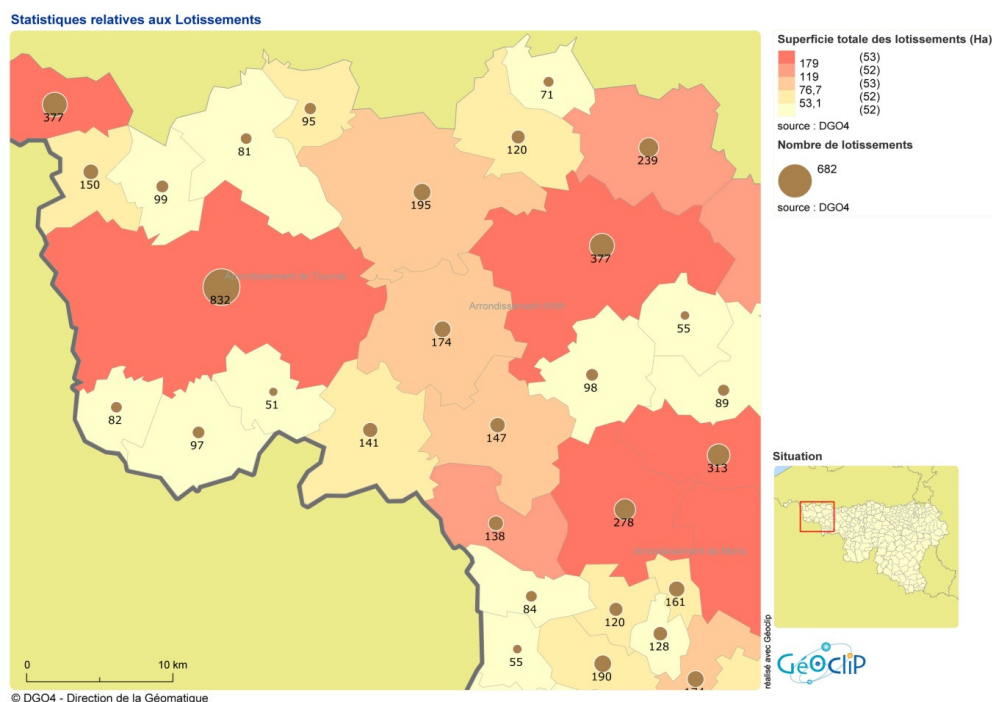
Sur ces 470 logements, 162 sont occupés par des personnes seules, 123 par des ménages de 2 personnes et 135 par des ménages de 3 personnes et plus.

6.3.5. Les lotissements

Suivant les dernières statistiques disponibles, le territoire d'Estaimpuis compte 150 lotissements qui se répartissent sur près de 70 ha qui correspondent à 2,2% de la superficie totale.

Nb lotissements	150						
Sup. lotissements (Ha)	69,68 (Ha)	Sup. lotissements en urban. (Ha)	55,01 (Ha)	Sup. lotissements en non urban. (Ha)	9,55 (Ha)	Sup. lotissements en ZACC (Ha)	5,12 (Ha)
% sup. lotissements / sup. commune	2,17%	% sup. lotissements en urban. / sup. urban.	10,08%	% sup. lotissements en non urban. / sup. non urban.	0,37%	% sup. lotissements en ZACC / sup. ZACC	8,68%
Source : Région wallonne		% sup. lotissements en urban. / sup. lotissements	78,95%	% sup. lotissements en non urban. / sup. lotissements	13,71%	% sup. lotissements en ZACC / sup. lotissements	7,35%

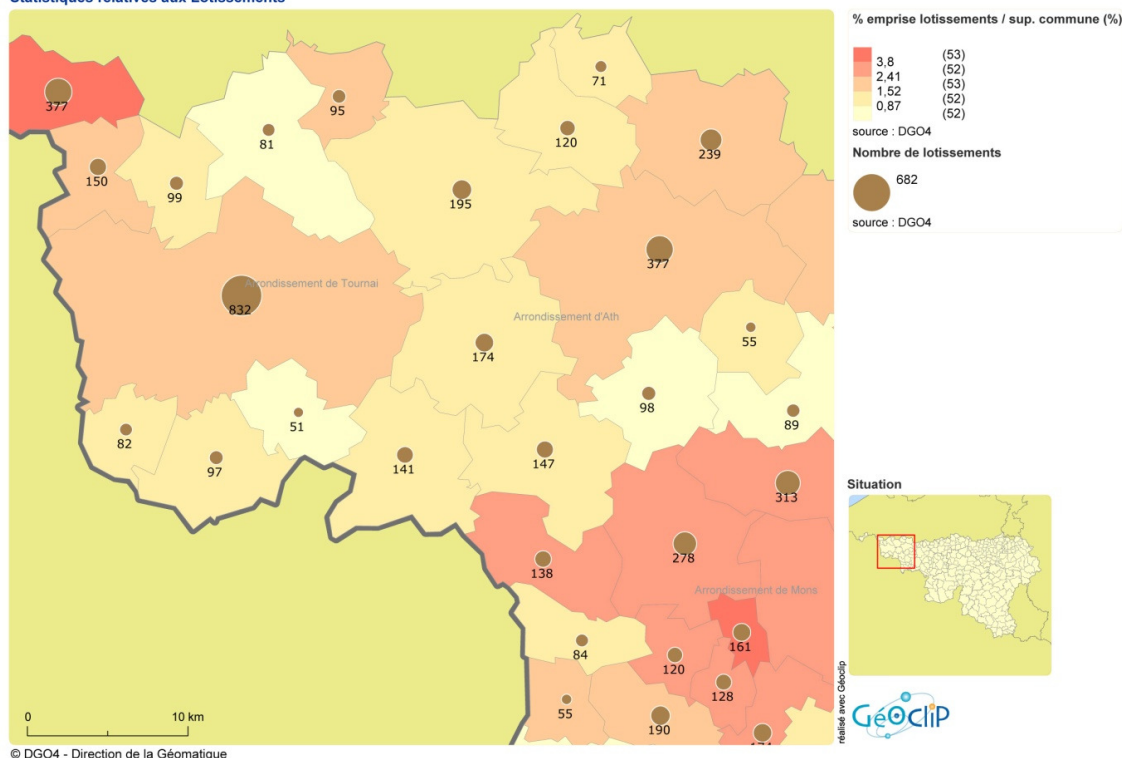
Ces 70 ha se répartissent eux-mêmes à concurrence de 78,9% en zone urbanisable, de 13,7% en zone non urbanisée et de 7,3% en ZACC. Notons ici que les lotissements construits dans les ZACC représentent 8,7% de la superficie de ceux-ci.



Là où Estaimpuis compte 150 lotissements, Tournai en compte 822, Mouscron, 377, et Pecq, 99.

Toutefois, l'emprise de ces lotissements ramenée à la superficie de ces différentes entités, on constatera que l'entité semble présenter certaines caractéristiques comparables, en termes de mode d'urbanisation tel que le lotissement, à celles des communes frappées par les effets induits des métropoles de Bruxelles (voir Lessines, Ath et Enghien) et Lille (voir Mouscron, Tournai).

Statistiques relatives aux Lotissements



Toutefois, le nombre de lotissements doit être mis en perspective avec d'autres facteurs tels que la morphologie foncière et, notamment, le potentiel d'urbanisation en ruban autorisé par le Plan de secteur, ainsi que le nombre de ZACC mises en œuvre.

6.3.6. Développement foncier et urbanistique

➤ Programme communal d'actions en matière de logement

Depuis 2001, la Commune d'Estaimpuis s'est engagée dans le processus de l'ancrage communal du logement. Elle dispose d'un service du logement assurant, notamment, l'information des citoyens sur les aides et les droits en matière de logement. Ce service tient à jour les inventaires relatifs aux logements inoccupés et aux terrains à bâtir.

D'autre part, la Commune a adopté un règlement communal en ce qui concerne la taxation des immeubles inoccupés et des terrains à bâtir non bâtis.

Le récapitulatif des opérations proposées aux travers des différents programmes peut se résumer de la manière suivante :

2001-2003

- création d'un logement dans l'immeuble, place des sabotiers 7 à 7730 Evregnies – 50.000€ - opération retenue.
- construction d'un immeuble à appartements, rue Jean Lefebvre à 7730 Estaimpuis – 824.000€ - opération réalisée dans le cadre de la rénovation urbaine.

- construction d'un ensemble de logements, cœur de la verte plaine à 7730 Estaimpuis – 595.000€ - opération réalisée par la sclr « les heures claires ».
- création de trois logements dans un immeuble, rue du centre à 7730 Leers-nord – 240.000€ - opération retenue.
- construction d'un ensemble de logements, rue de Gibraltar à 7730 Néchin – 754.000€ - opération retenue et réalisée par la sclr « les heures claires ».

2004-2006

- Construction d'un ensemble de logements, rue de Gibraltar à 7730 Néchin - phase 2 - Aménagement d'une voirie d'accès et de desserte et construction de 10 résidences pour personnes âgées – 1.165.100€ - opération retenue et réalisée par la SCRL « Les Heures Claires ».
- Réhabilitation de la partie centrale de l'ancienne école en trois logements, rue de Pecq 4 et 6 à 7730 Saint-Léger – 195.400€
- Construction d'un ensemble de logements, rue de Gibraltar à 7730 Néchin - phase 3 – Achèvement d'une voirie de desserte et construction de 8 habitations – 1.301.630€
- Opération non localisable : aménagement d'un logement d'urgence.

2007-2008

- Construction d'un ensemble de logements, rue de Gibraltar à 7730 Néchin – phases 3 à 6 – Prolongement de la voirie de desserte et construction de 34 habitations – 5.320.000€ - opération retenue.
- Réhabilitation de 4 habitations de la rue du Chemin de Fer 1, 3, 9 et 11 à 7730 Estaimpuis en 1 logement d'urgence et 3 logements de transit – 220.500 € - opération retenue et en cours de réalisation par le C.P.A.S.

2009-2010

- Aménagement d'un quatrième appartement dans l'ancienne école, rue de Pecq à 7730 Saint-Léger, 110.000€ - opération retenue et réalisée par la SCRL « Les Heures Claires ».
- Construction d'un ensemble de 10 logements, Cœur de la Verte Plaine à 7730 Estaimpuis – phase 3, 1.100.000 € - opération retenue et en cours d'exécution par la SCRL « Les Heures Claires ».
- Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, rue du Centre à 7730 Leers-Nord, en 4 logements moyens, 540.000€ - opération retenue.
- Réhabilitation des 3 maisons pontières, rue d'Evregnies 13, rue du Château d'Eau 10 et Trieu Planquart 22 à 7730 Saint-Léger (Pont du Centre, Pont Mauroy et Pont du Petit Preux) 405.000€.

2012-2013

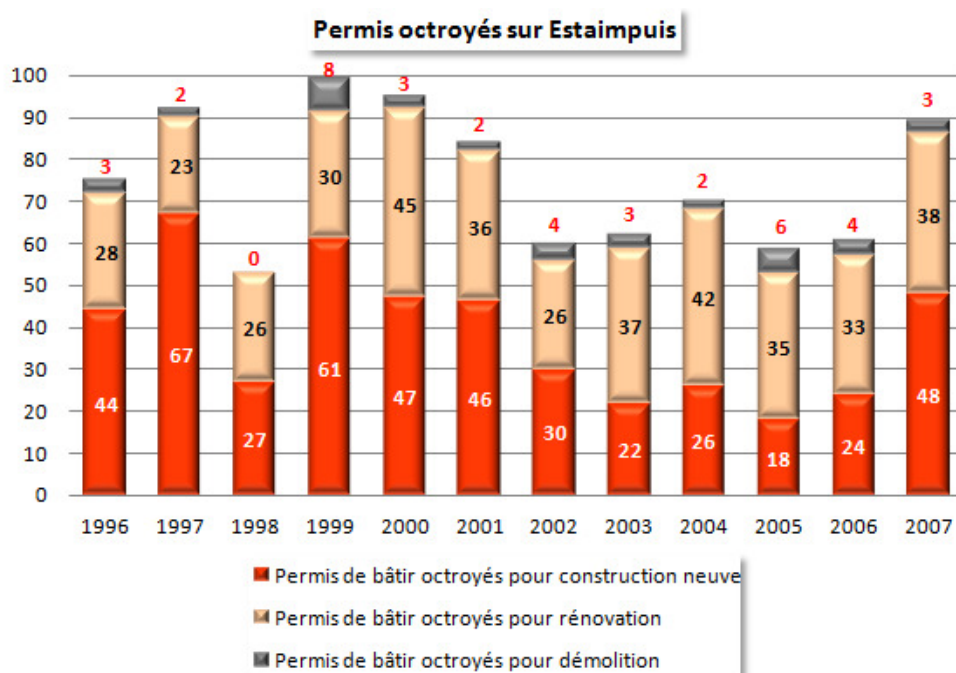
- Aménagement d'un appartement à l'étage du local de la Croix-Rouge, sis Rue du Centre à 7730 Leers-Nord, 115.530€
- Réhabilitation d'un appartement à l'étage de la Maison de l'Environnement, sis Rue Albert 1^{er} à 7730 Néchin, 12.500€
- Démolition et reconstruction d'un logement dans l'ancienne maison pontière dite « du Petit Preux », sis Trieu Planquart à 7730 Saint-Léger, 100.800€
- Aménagement d'un appartement à l'étage de l'école de Néchin, sis Rue de l'Ancienne Douane à 7730 Néchin, 112.680€.

➤ Permis d'urbanisme

Cette évolution du parc immobilier d'Estaimpuis se révèle au travers du nombre de permis d'urbanisme délivrés chaque année.

Suivant les derniers chiffres disponibles, de 1996 à 2007, 460 permis ont été octroyés pour des constructions neuves, 399 pour des rénovations, 40 pour des démolitions.

Si 51% des permis ont été accordés pour la construction de nouvelles habitations, 44% l'ont été pour des rénovations de bâtiments existants. Et, si les premiers sont majoritairement délivrés avant 2002 (70%), les seconds se répartissent à parts égales sur les périodes 1996-2002 et 2002-2007.

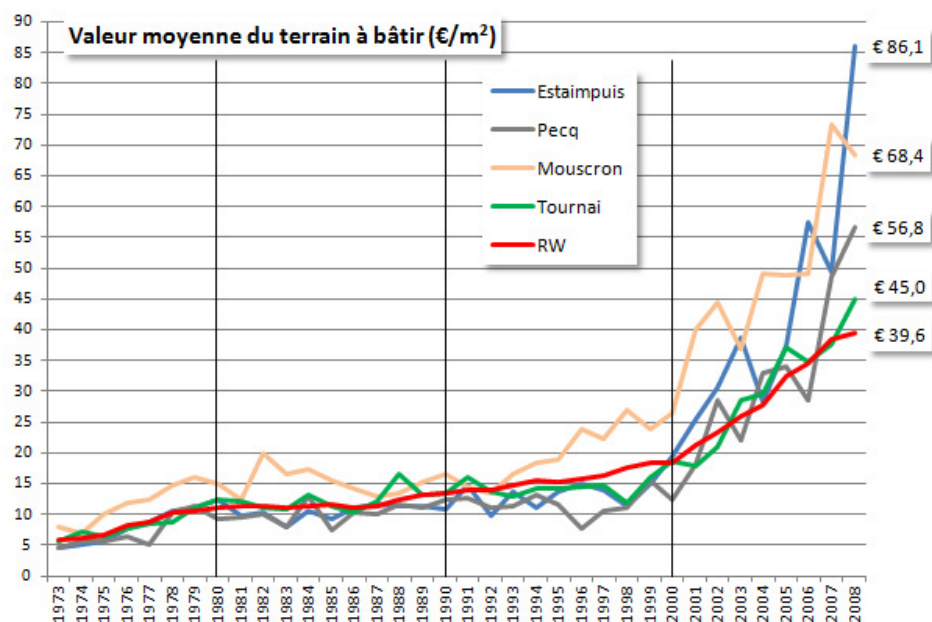


Ce taux relativement élevé de rénovations laisse supposer un maintien en l'état du bâti d'origine et, in fine, une préservation des habitations groupées. Ce, malgré une quarantaine de permis de démolition octroyés.

➤ Valeur immobilière

Outre la disponibilité de logements sociaux et de terrains à bâtir, la valeur immobilière est une autre caractéristique qui influencera l'accès au logement et qui ajustera la demande à l'offre de logements.

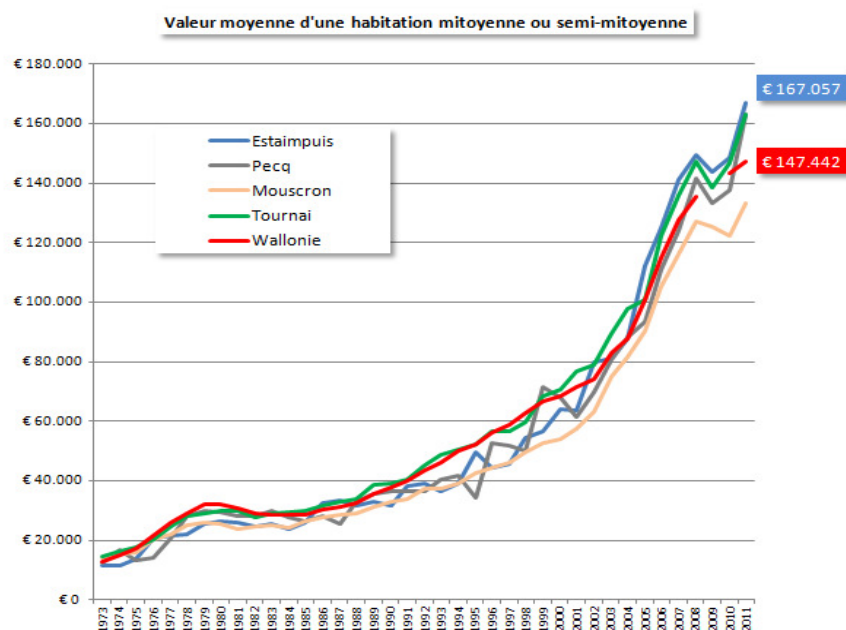
Terrains à bâtir



La valeur moyenne du terrain à bâtir sur Estaimpuis, après être restée longtemps couplée à la moyenne régionale, atteint, dès 2000, des sommets dépassant de loin la moyenne régionale et les coûts des terrains sur Pecq et Tournai.

Cette ascension a même permis, en 2003, 2005 et 2008, de voir Estaimpuis supplanter son autre ville limitrophe : Mouscron. Le coût du terrain à bâtir a ainsi atteint la valeur de 86 euros du mètre carré, soit plus du double de la moyenne régionale.

Habitations mitoyennes et semi-mitoyennes



Contrairement à l'évolution de la valeur du terrain à bâtir, celle de la valeur des habitations mitoyennes et semi-mitoyennes à Estaimpuis est comparable à l'évolution observée à Pecq, à Mouscron, à Tournai et en Wallonie.

La valeur d'une maison d'habitation à Estaimpuis a plus que doublé sur 10 ans et en 2011, la valeur moyenne d'une habitation y est de quelque 20.000€ supérieure à cette valeur calculée pour la Wallonie.

6.4. Synthèse

Les Estaimpusiens ont vu, ces dernières années, leur nombre croître dans une proportion plus forte que l'augmentation de la population enregistrée dans les communes limitrophes. En 2012, on recensait 10.062 Estaimpusiens, soit un taux de croissance de 7% depuis 1994, année où la population atteignait son niveau le plus bas. Cet accroissement s'explique notamment par une part relative plus importante de Français (en 2012, les Français représentaient 27% de la population Estaimpusienne), et s'est accompagné d'un vieillissement de la population et d'une progression importante des personnes isolées.

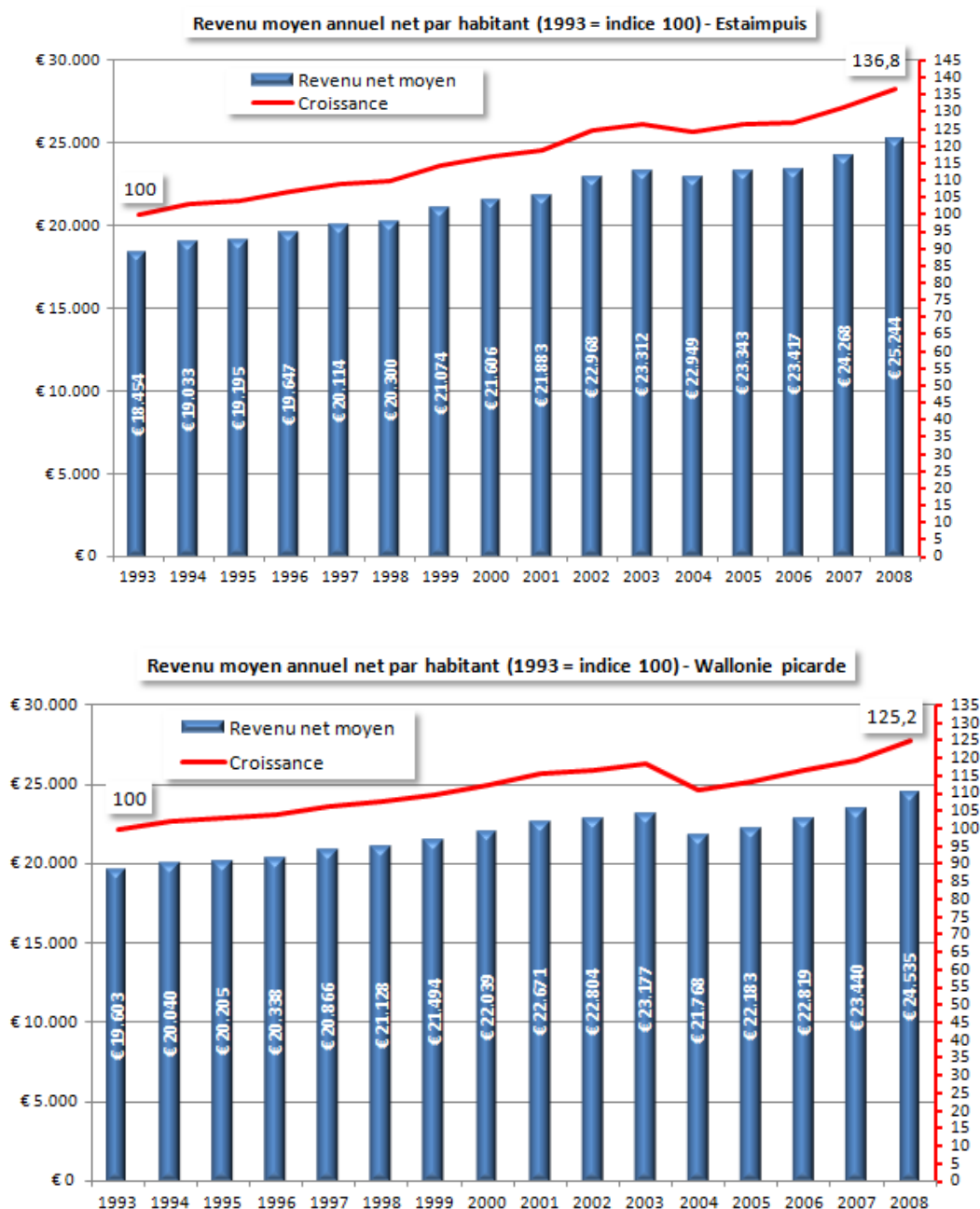
Pour répondre à cette évolution démographique, le parc de logements a vu le nombre de maisons quatre façades croître de 25,6% de 1995 à 2011. Sur la même période, les maisons en ordre fermé et les maisons en ordre semi-fermé ont vu leur nombre progresser de, respectivement, 6,12% et 7,18%.

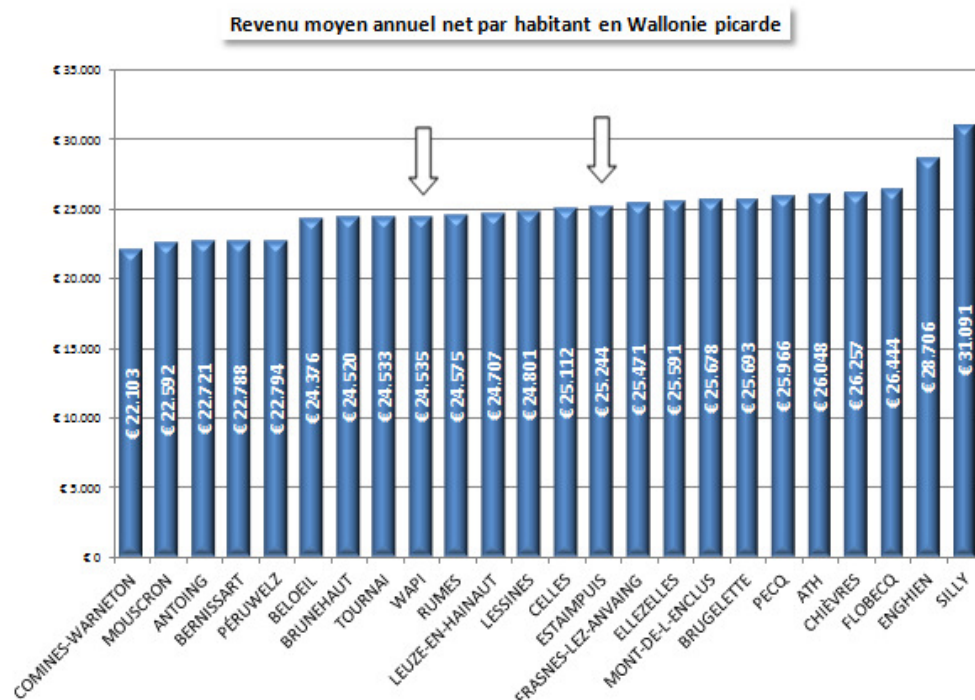
Bien que le territoire d'ESTAIMPUIS ait vu se construire de nouvelles habitations quatre façades, l'habitat ancien reste prédominant dans le paysage architectural. En effet, près de 60% des bâtiments qui occupent le territoire ont été construits avant 1945. Un pourcentage équivalent à la part de maisons mitoyennes et semi-mitoyennes présentes dans le parc immobilier Estaimpusiens.

7. Structure de l'économie locale

7.1. Le revenu moyen

A Estaimpuis, le revenu moyen annuel net par habitant soumis à l'impôt était de 25.244 € en 2008, soit une progression de 36,8% sur 15 ans supérieure à celle comptabilisée pour la Wallonie picarde, + 25,2%. Estaimpuis occupe ainsi la 11^{ème} position juste après Frasnes-lez-Anvaing et devant la commune de Celles.

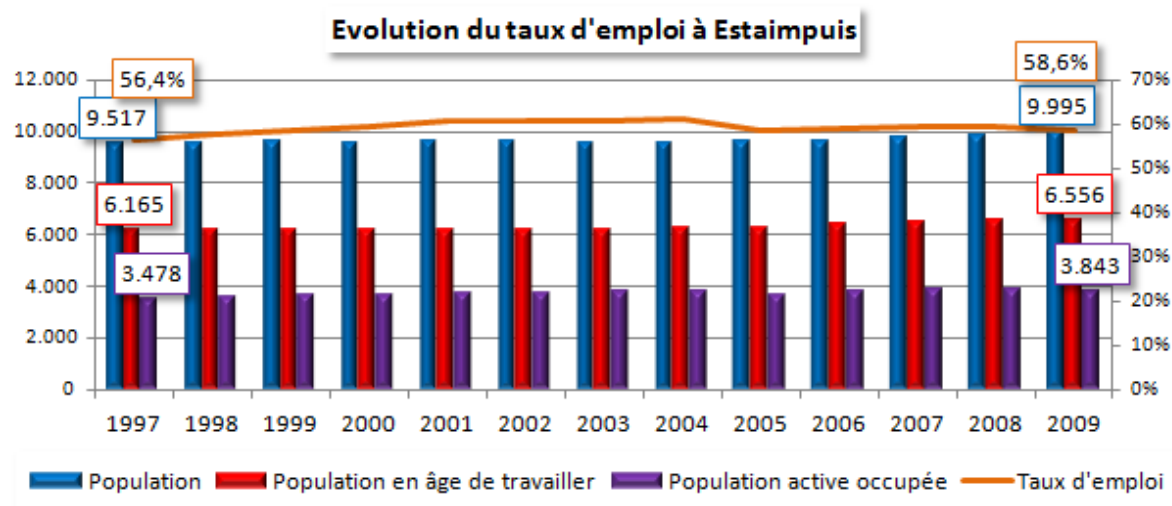




7.2. Le taux d'emploi et le taux de chômage

A Estaimpuis, la population en âge de travailler représente 65,6% de la population totale en 2009, 64,8% en 1997. Les taux de croissance de ces deux catégories, de 1997 à 2009, sont donc sensiblement égaux : respectivement 6,3% et 5%.

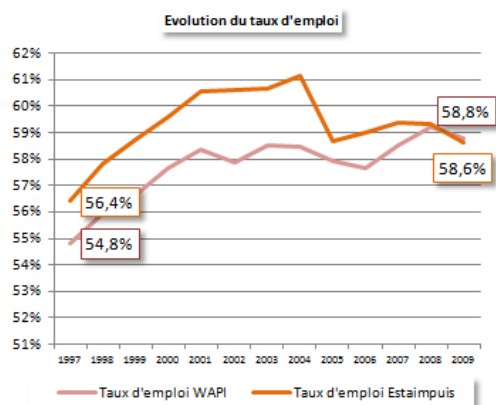
Le nombre d'actifs occupés est, quant à lui, passé de 3.478 en 1997 à 3.843 en 2009, enregistrant un accroissement de 10,5%. Il en résulte un taux d'emploi⁴⁶, en 2009, de 58,6%, supérieur à celui calculé en 1997 (56,4%).



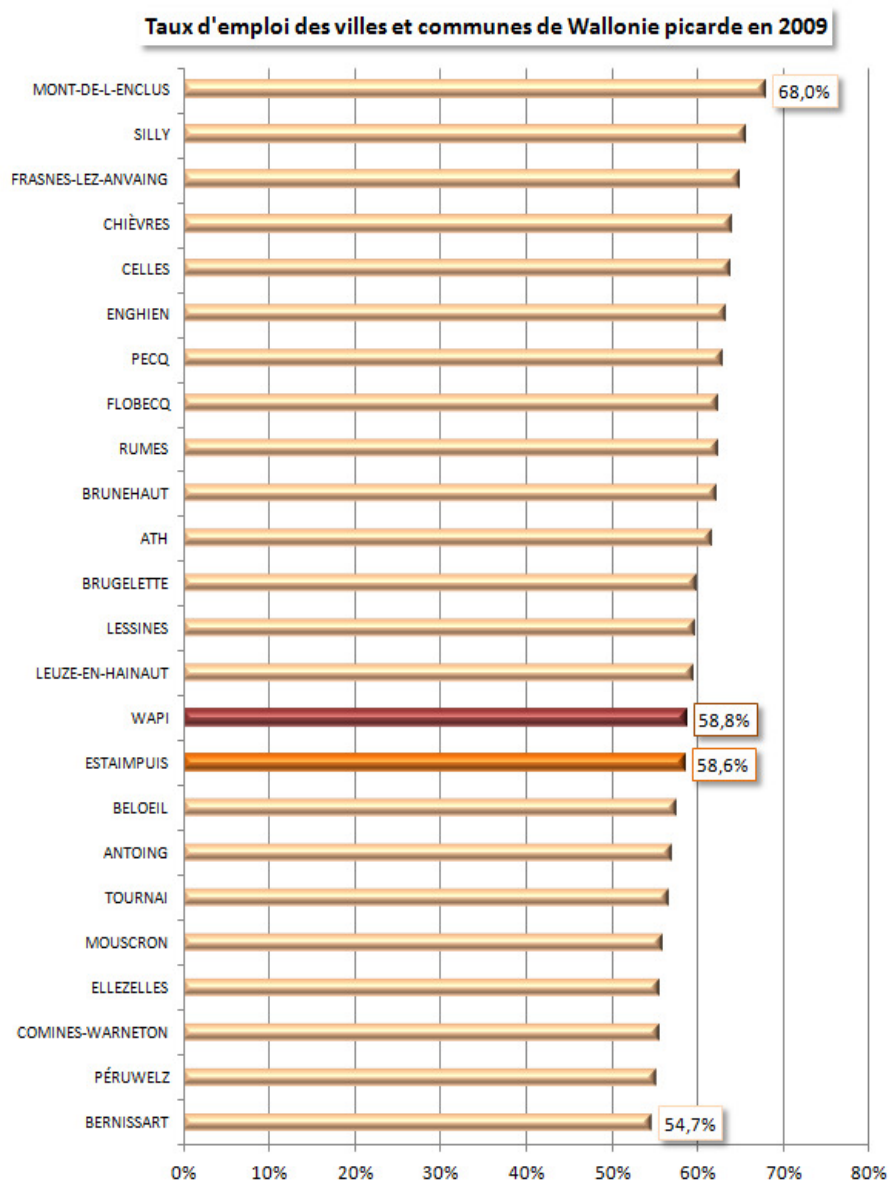
⁴⁶ Taux d'emploi : rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler

Les années qui ont précédé 2009, et au moins depuis 1997, Estaimpuis a toujours enregistré un taux d'emploi supérieur au taux calculé pour l'ensemble du territoire de la Wallonie picarde.

Force est cependant de constater que le taux d'emploi a crû, de 1997 à 2009, plus fortement en Wallonie picarde qu'à Estaimpuis.

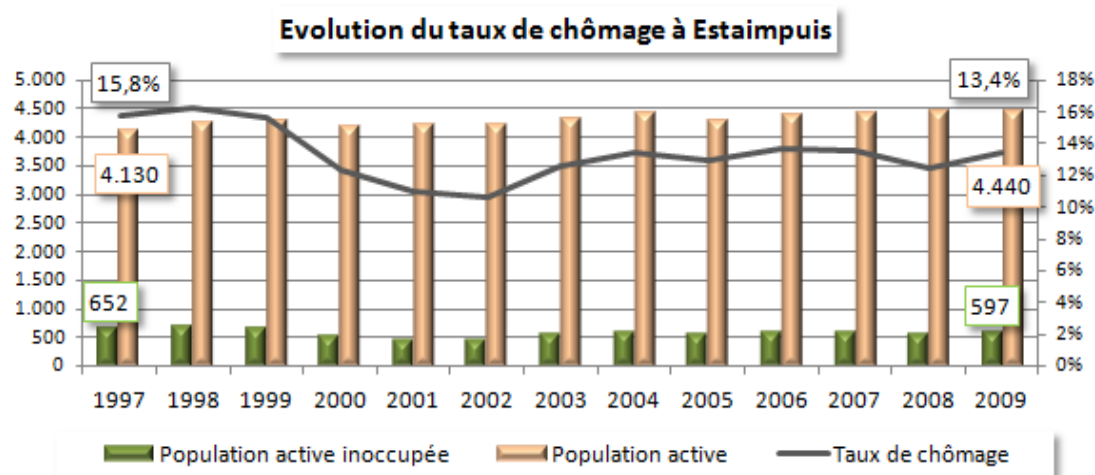


Si le taux d'emploi à Estaimpuis est proche de la moyenne picarde en 2009, il est cependant de près de 10% inférieur au taux le plus élevé enregistré, à savoir au Mont-de-l'Enclus, et de 4% seulement supérieur au taux le faible enregistré à Bernissart.



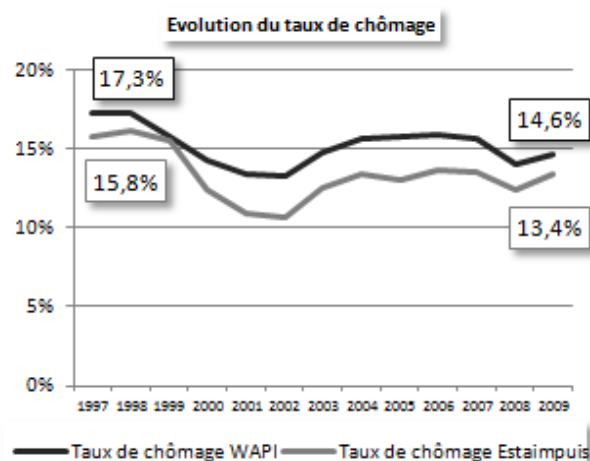
Le taux de chômage⁴⁷ enregistre un recul de 2,4% sur la même période, pour passer de 15,8% en 1997 à 13,4% en 2009.

⁴⁷ Taux de chômage : rapport entre la population active inoccupée et la population active

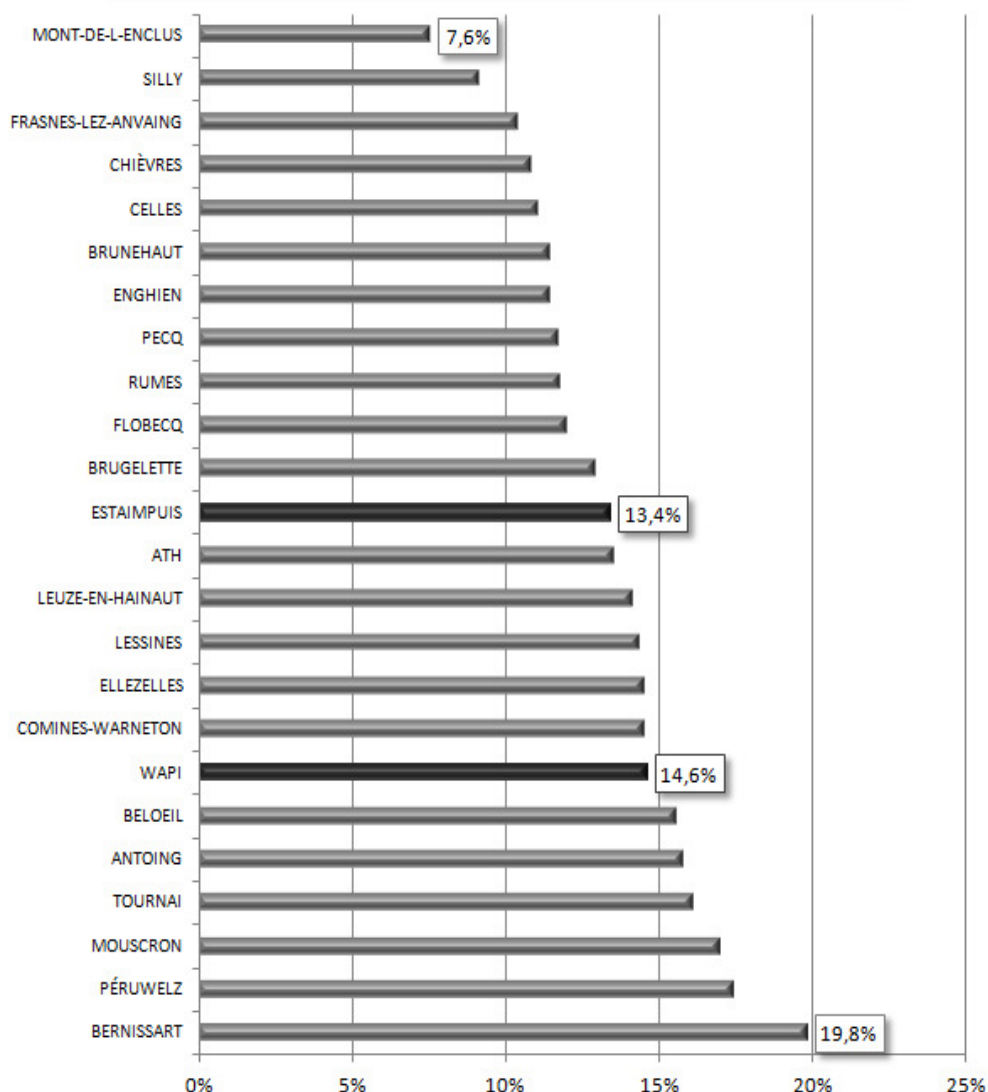


L'évolution observée à Estaimpuis de 1997 à 2009 est comparable à celle constatée pour la Wallonie picarde, avec un taux à Estaimpuis toujours inférieur au taux calculé pour la Wallonie picarde.

En 2009, le taux de chômage à Estaimpuis est 5,8% supérieur au taux le plus faible recensé en Wallonie picarde, à savoir au Mont-de-l'Enclus, et de 6,4% inférieur au taux le plus élevé enregistré, à savoir à Bernissart.



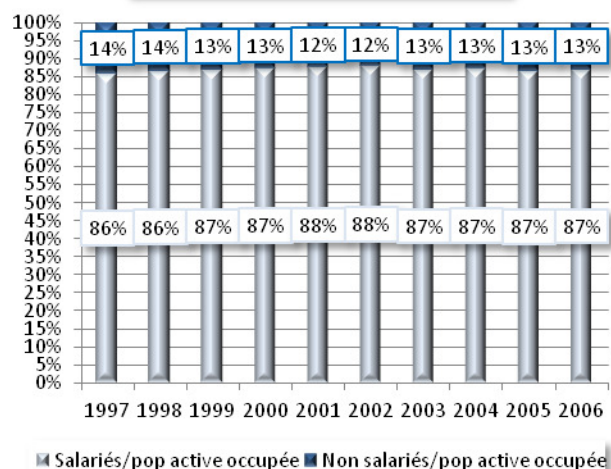
Taux de chômage des villes et communes de Wallonie picarde en 2009



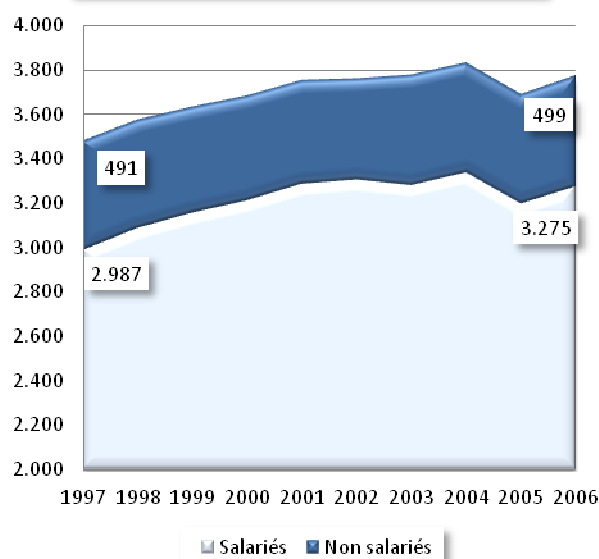
7.3. L'emploi salarié

Sur les 3.774 Estaimpuisiens actifs occupés en 2006, 87% étaient salariés. Une proportion qui est restée stable sur dix ans, parallèlement à l'accroissement du nombre d'Estaimpuisiens actifs occupés.

Evolution du taux de salariés - Estaimpuis



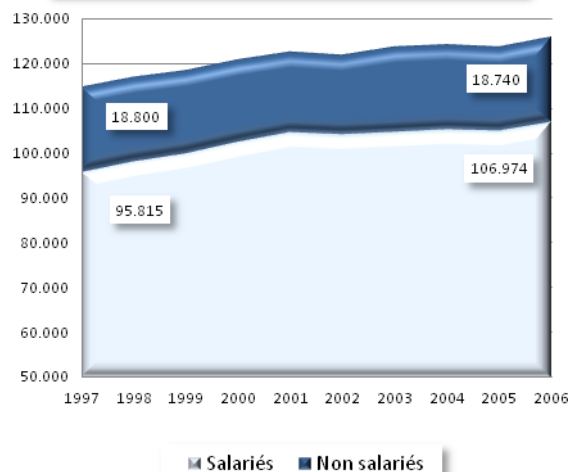
Evolution de la population active occupée suivant le statut - Estaimpuis



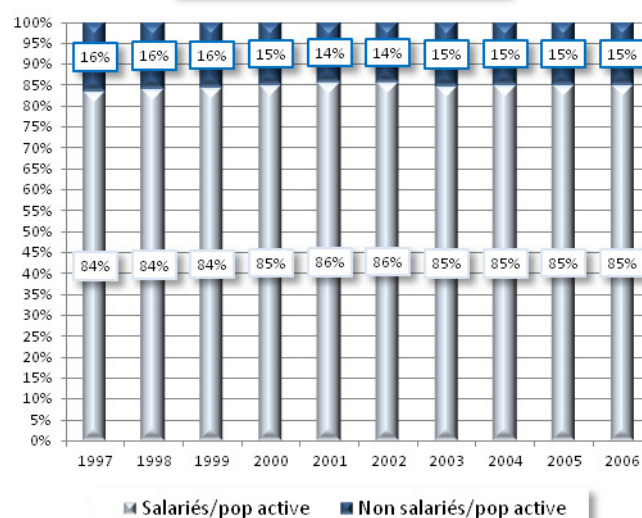
En 2006, sur ses 125.714 actifs occupés, la Wallonie picarde comptait 85% de salariés. Une représentation qui est restée sensiblement constante depuis 1997, et qui est de 2 points moins élevée que la quote-part de salariés enregistrée sur Estaimpuis.

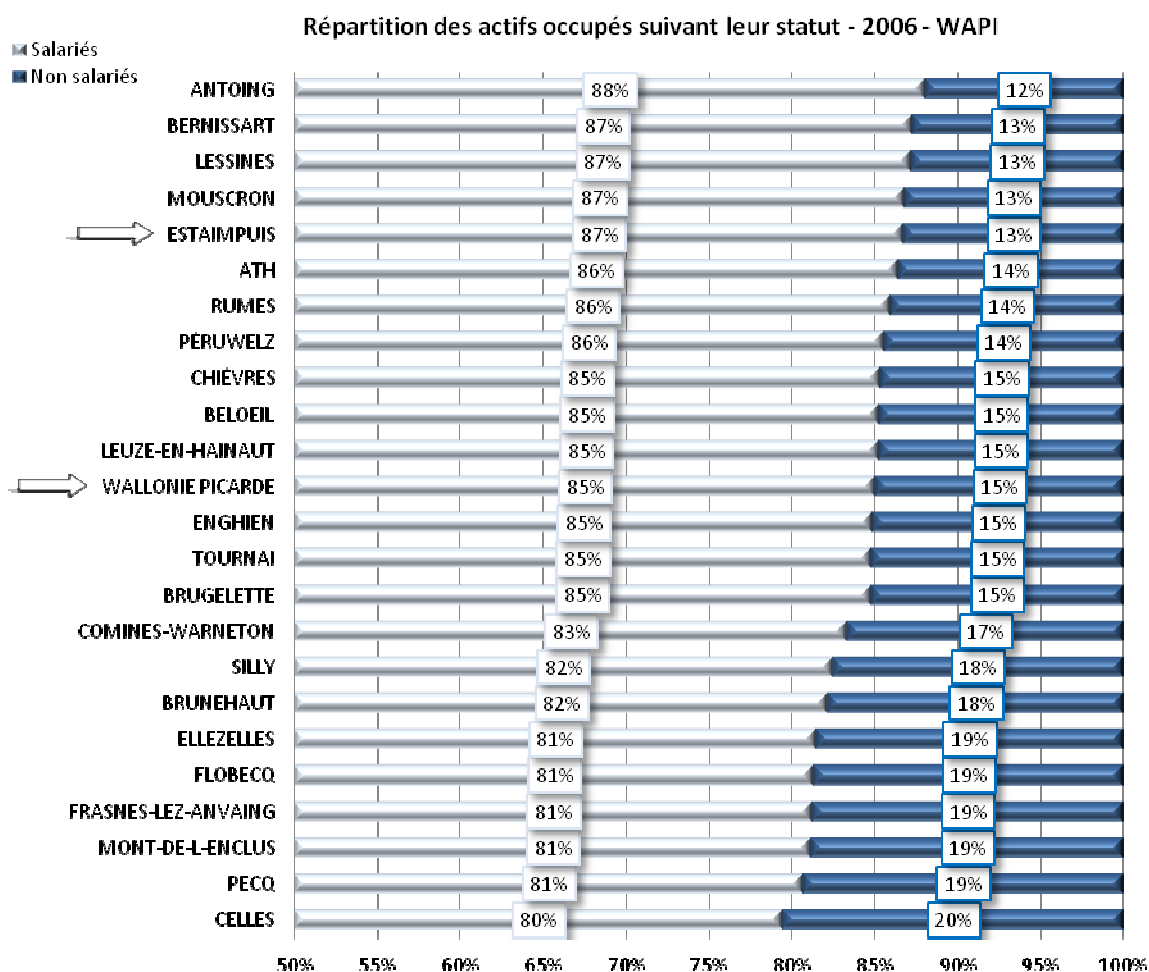
Avec 87% de salariés occupés, la Commune d'Estaimpuis se trouve dans le peloton de tête des villes et communes de Wallonie picarde.

Evolution de la population active occupée suivant le statut - WAPI



Evolution du taux de salariés - WAPI





7.4. L'agriculture

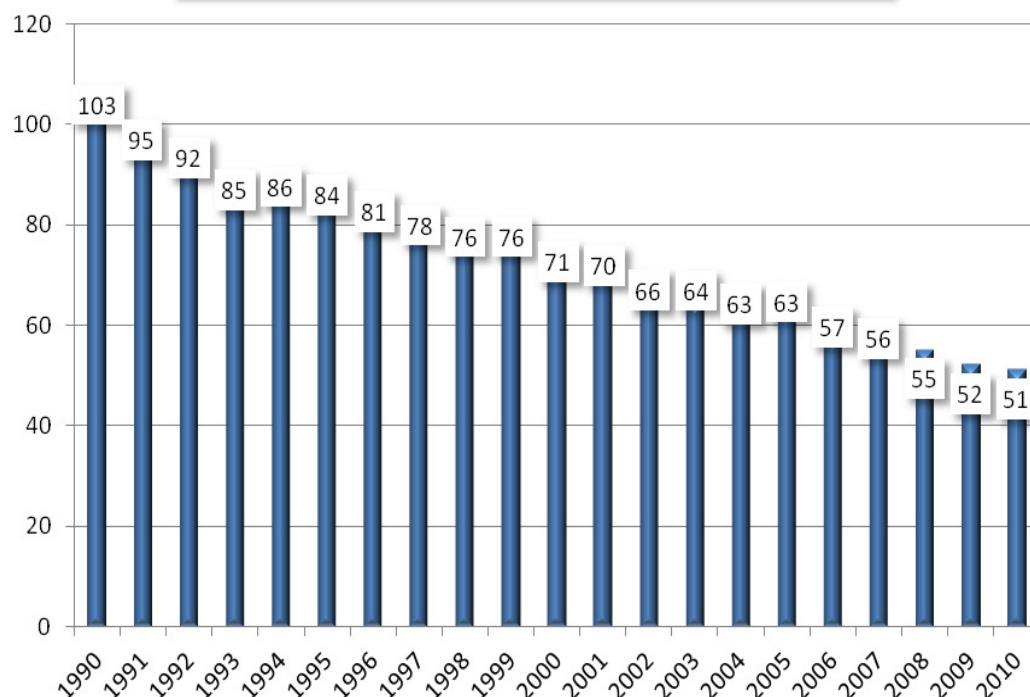
7.4.1. Les exploitations agricoles

Estaimpuis étant une commune à caractère rural dont l'activité agricole se dessine sur près de 80% du territoire, il s'avère pertinent d'analyser l'emploi que celle-ci génère. Au vu des statistiques disponibles, nous nous attacherons ici à recenser uniquement l'emploi direct généré. Si l'activité agricole est source d'emplois indirects dans l'entité, ceux-ci apparaîtront dans une section ultérieure de la présente étude, via notamment la répartition de l'emploi par secteurs d'activités.

Sur deux décennies, les sièges d'exploitation agricole n'ont cessé de décroître à Estaimpuis. Alors qu'ils étaient encore plus d'une centaine en 1990, on en compte 51 en 2010. Soit un déclin de plus de 50%.⁴⁸

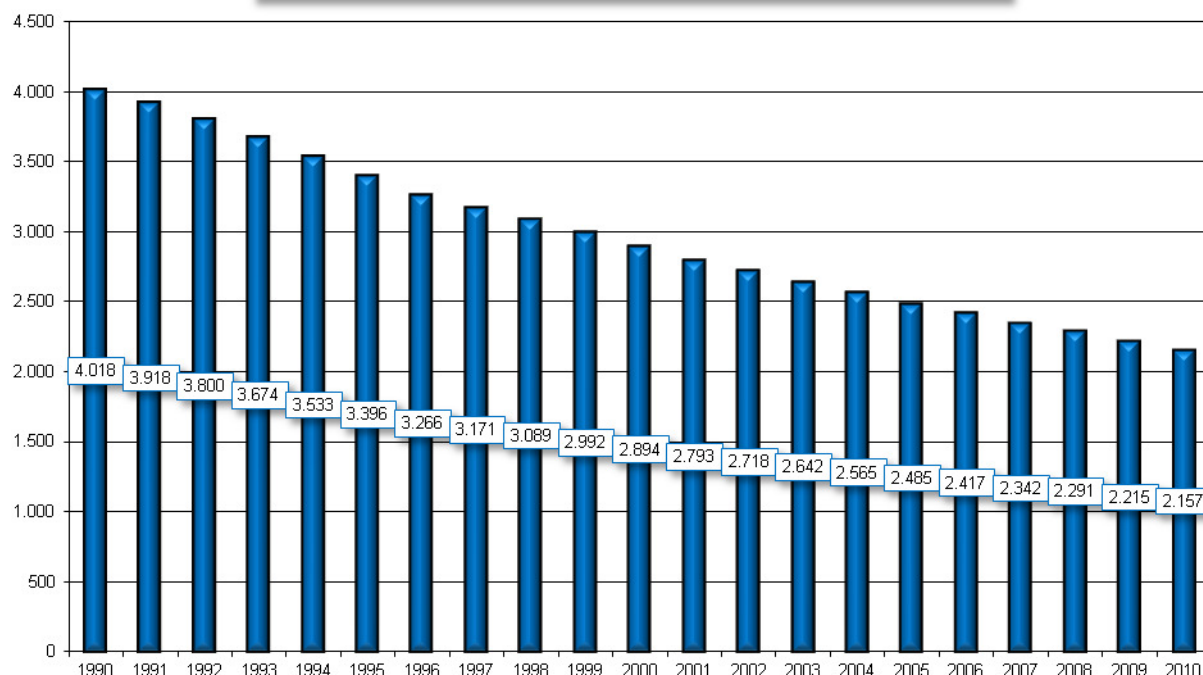
⁴⁸ Cfr carte 1069/06d en annexe

Nombre de sièges d'exploitation en activité à Estaimpuis

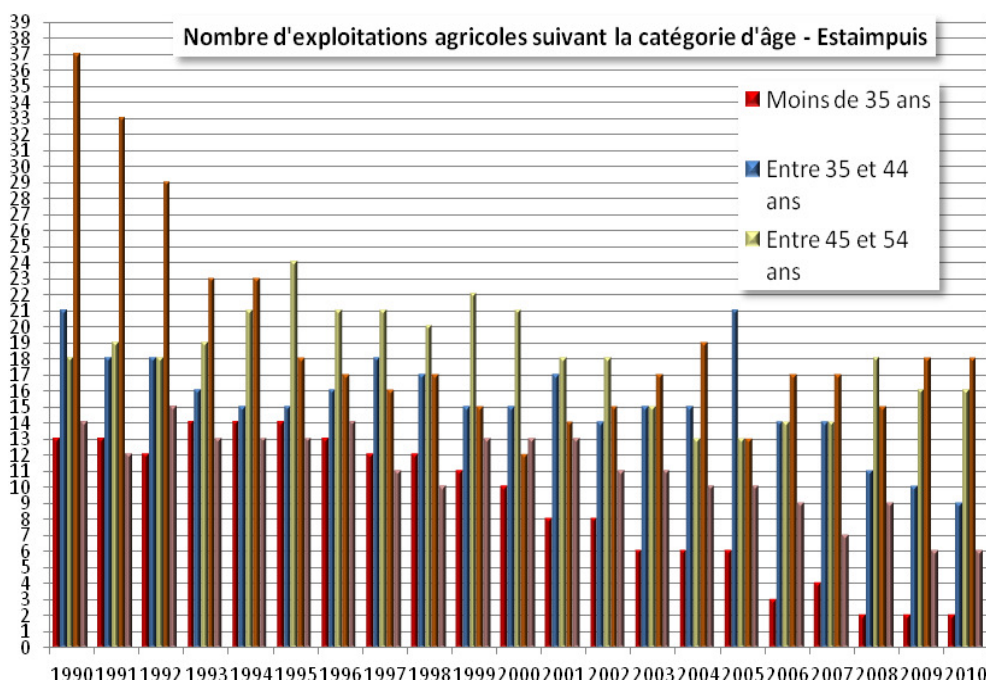


L'évolution des sièges d'exploitation agricole en Wallonie picarde diffère peu de la tendance observée sur la commune d'Estaimpuis. On y note toutefois un tassement de moindre importance, globalement et par tranches d'âges.

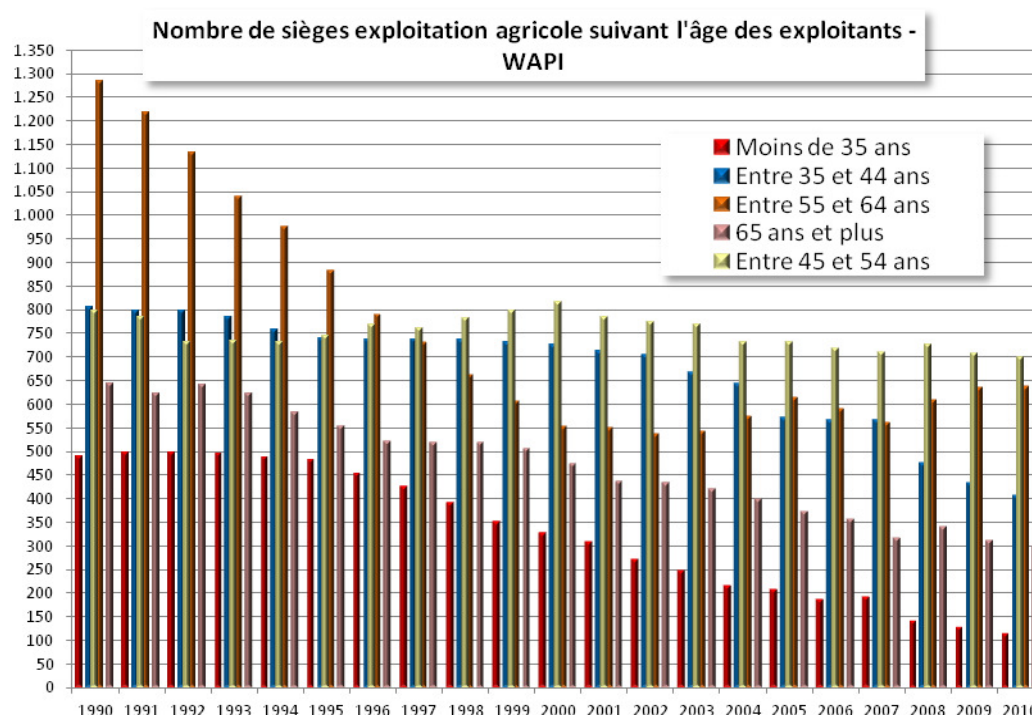
Nombre de sièges exploitation agricoles en activité - WAPI



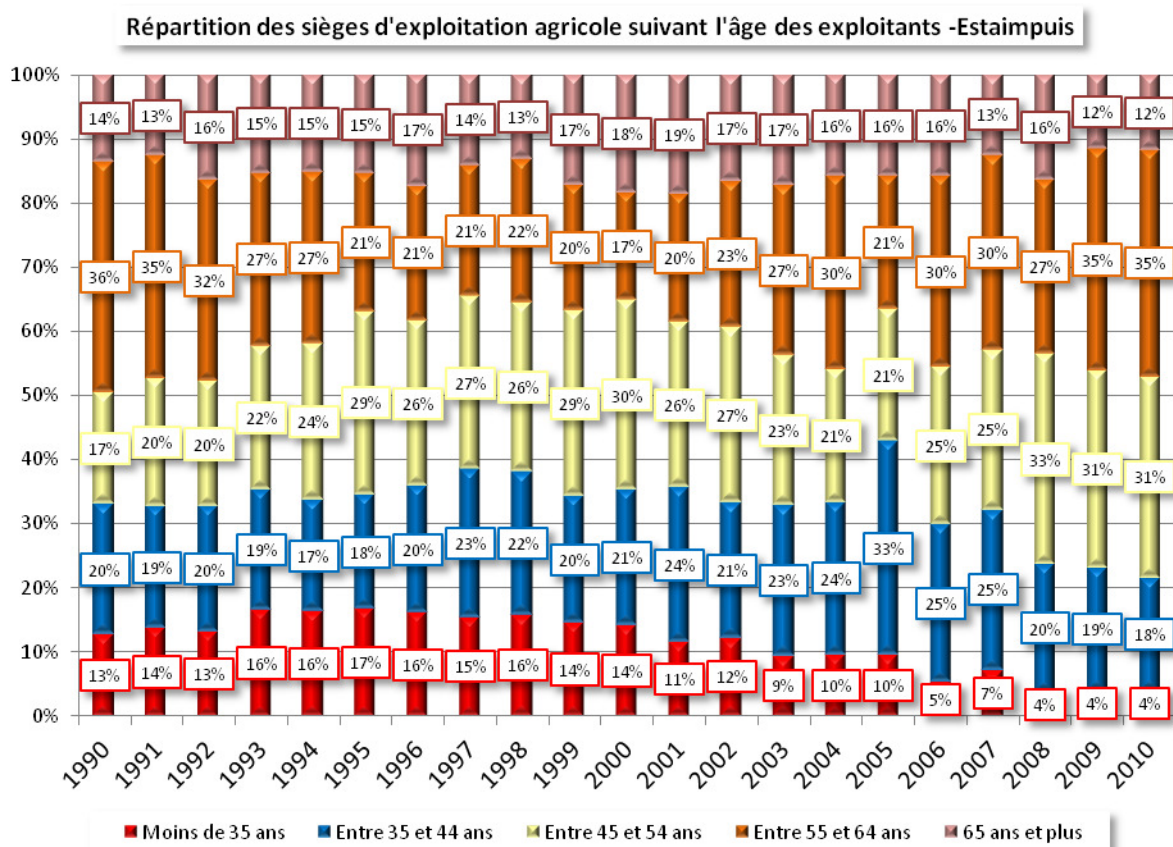
Le graphique ci-après révèle que ce déclin s'explique en partie par le non renouvellement d'une population active arrivée en fin de carrière. En effet, le recul des sièges d'exploitation d'agriculteurs âgés de 55 et plus, qui étaient au nombre de 51 en 1990 et ne sont plus que 24 en 2010 (-53%), n'a pas été compensé par l'arrivée de nouveaux exploitants de moins de 35 ans. Au contraire, pour cette dernière tranche d'âge, les sièges d'exploitation ont régressé de 85%.



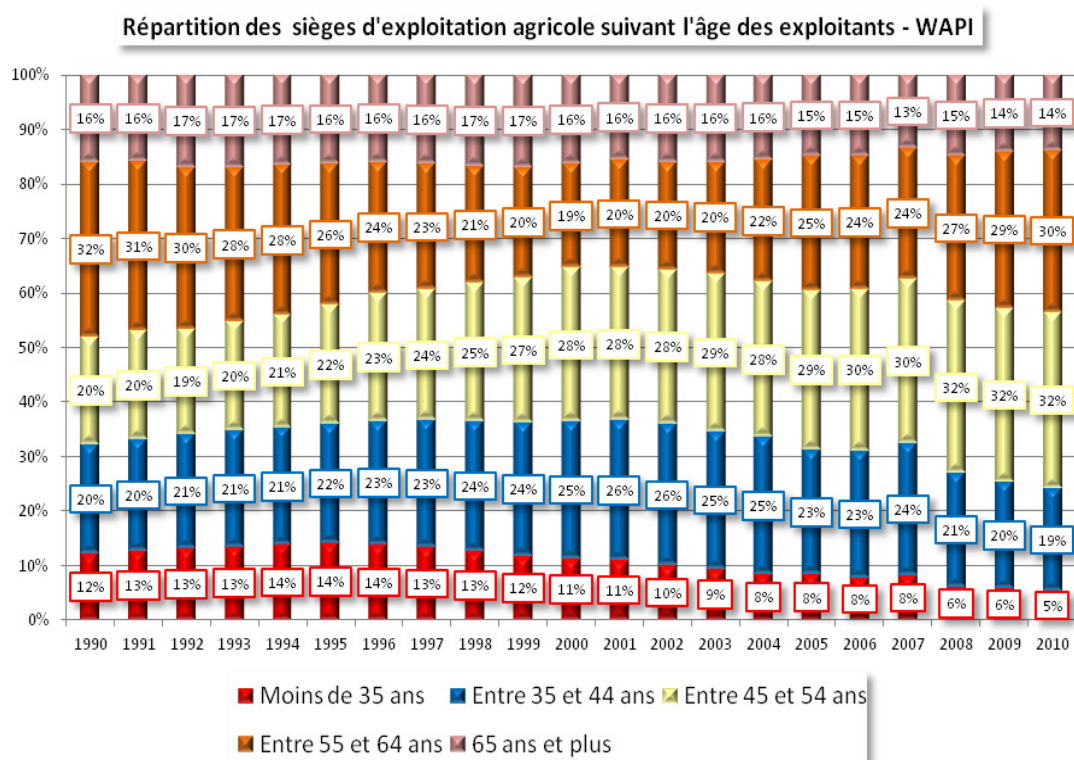
Ainsi, le nombre total de sièges d'exploitation pour toutes les villes et communes picardes est passé de 4.018 en 1990 à 2.157 en 2010, soit un recul de 46% inférieur de 4% à celui enregistré pour Estaimpuis.



Remarquons que les exploitants de 55 ans et plus géraient 50% des sièges d'exploitation recensés en 1990, et 47% des sièges comptabilisés en 2010. Ce recul représente 52% de la baisse totale du nombre de sièges d'exploitation agricole observée de 1990 à 2010. Les 48% restant de cessation d'activité sont répartis sur toutes les autres classes d'âges d'exploitants. Aucune de celles-ci n'a vu son nombre de sièges d'exploitation augmenter.



De même, la Wallonie picarde a vu décroître ses sièges d'exploitation gérés par des agriculteurs âgés de 55 ans et plus (1.926 sièges en 1990 ; 937 en 2010 ; -51%) sans création nette de nouvelles exploitations dans la tranche d'âges d'exploitants de moins de 35 ans. Chez ces derniers, les sièges d'exploitation sont, en effet, passés de 489 unités en 1990 à 114 en 2010, soit une baisse de 77%.



Enfin, les exploitations « vieillissantes » regroupaient 43,5% des sièges d'exploitation en 2010, contre 48% en 1990, un recul qui explique 53% de la baisse totale des sièges d'exploitation.

7.4.2. Utilisation de la surface agricole

Nous l'aurons compris, l'agriculture occupe une grande partie du territoire d'Estaimpuis et souligne le caractère rural de l'entité. Il paraît donc opportun d'appréhender les types de cultures et/ou d'élevages rencontrés.

Le type d'agriculture dépendra de divers facteurs : politiques, économiques, sociaux, culturels, géologiques, paysagers, climatiques...

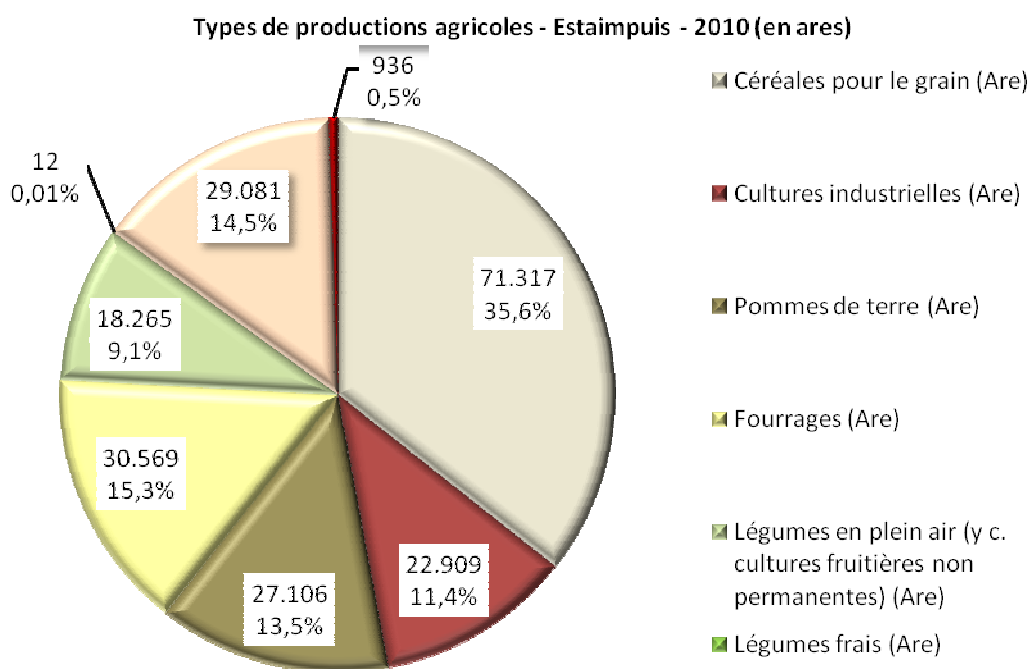
Ainsi, par exemple, l'étude du réseau écologique d'Estaimpuis montrera que le « patchwork » que forment les terres agricoles sera structuré suivant les nombreux fossés et cours d'eau qui sillonnent l'entité. Une agriculture qui sera par ailleurs dépendante du caractère limoneux des sols de notre région.

Pour la présente étude, nous nous limiterons cependant à rendre une photographie de l'agriculture, sans entrer dans l'analyse des facteurs qui la déterminent.

Au vu du graphique ci-après, la culture de céréales était dominante en 2010 et occupait 35,6% de la surface agricole utilisée. Viennent ensuite les fourrages, 15,3%, et la culture de pommes de terre, 13,5%.

Les cultures légumières et fruitières couvraient 9,1% des surfaces agricoles.

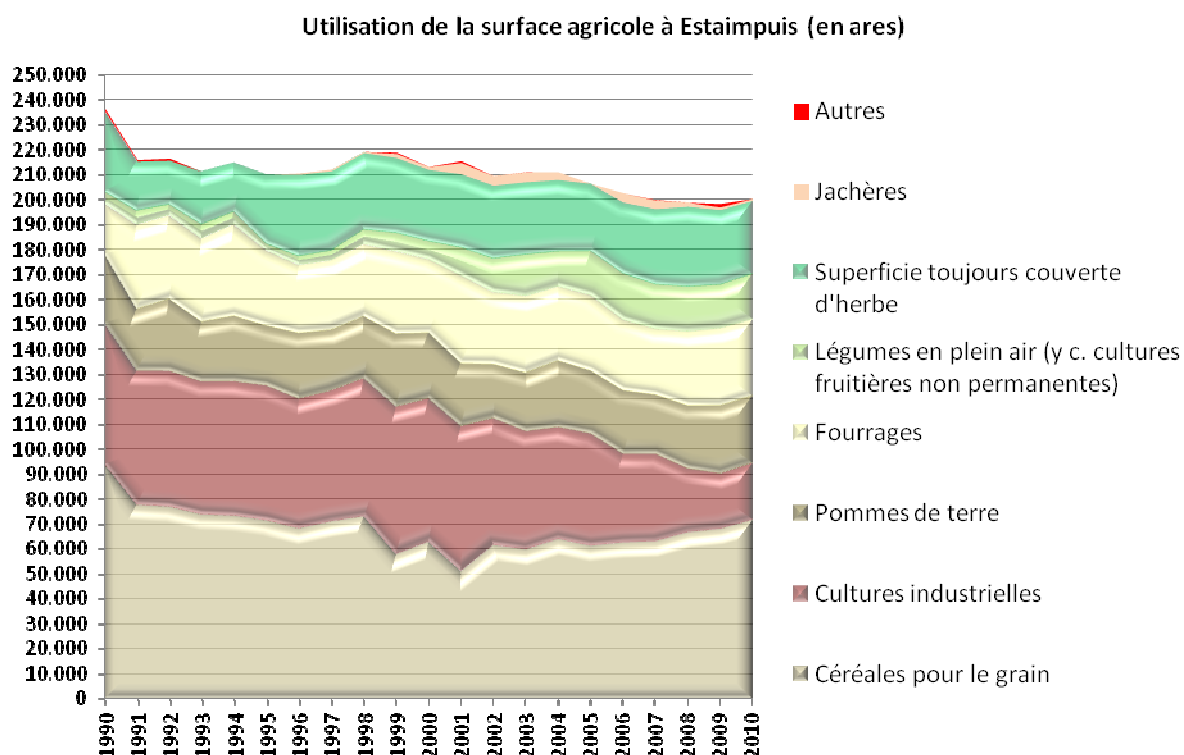
En 2010, les prairies et les jachères représentaient respectivement 14,5% et 0,5% de ces surfaces de la surface agricole.



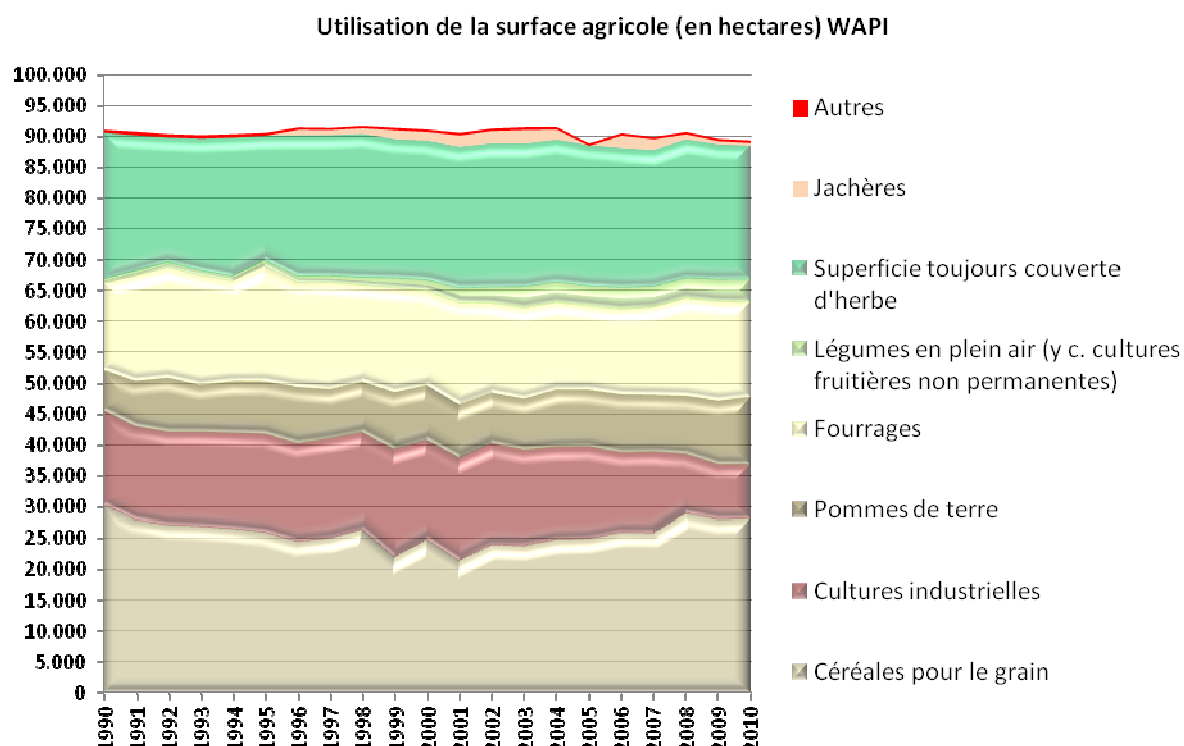
De 1990 à 2010, la surface agricole utilisée est passée de 2.360 ha à 2.000 ha, soit un retrait de 15,2% des parcelles occupées par l'activité agricole.

Les cultures céréalières et industrielles ont, en effet, vu leurs surfaces d'exploitation baisser de 24% (-223 ha) pour les premières et de 59,5% (-336 ha) pour les deuxièmes.

En revanche, les surfaces destinées aux cultures légumières et fruitières ont progressé de 134 ha ; celles destinées aux cultures fourragères, de 105 ha.



Globalement, la Wallonie picarde n'a pas vu sa surface agricole utilisée varier dans des proportions aussi importantes que pour la seule commune d'Estaimpuis. Entre 1990 et 2010, l'on comptabilise un retrait des terres de 1,84% à peine, soit 1.679 hectares.

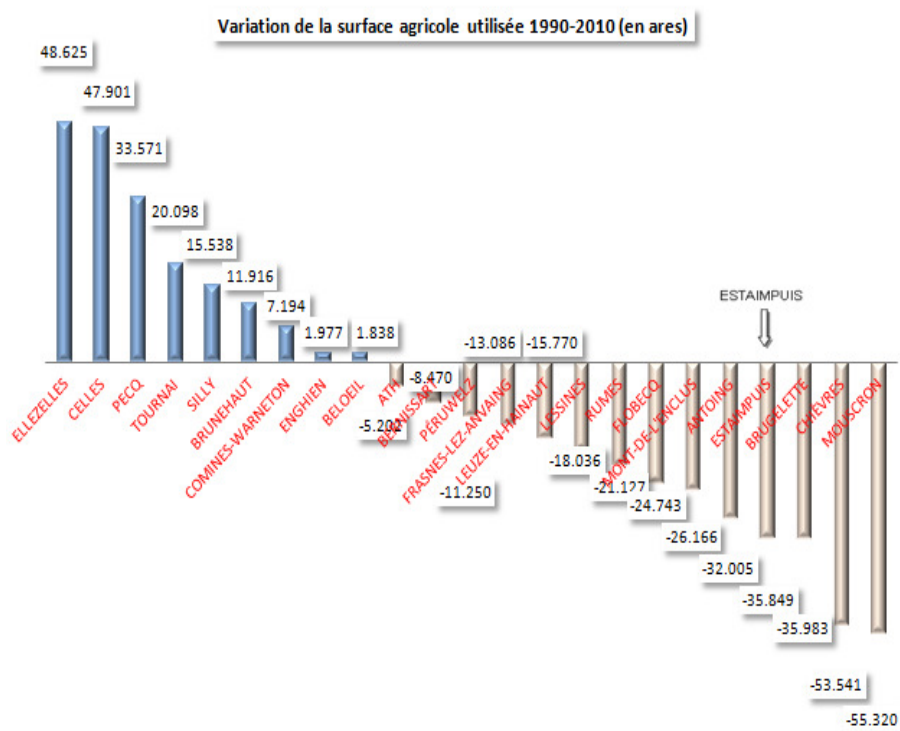


Cette baisse s'explique par le recul des parcelles destinées aux cultures céréalières et industrielles : - 2.295 ha (-7,6%) et -6.379 ha (-42%).

La superficie des terres herbées a également chuté : - 2.179 ha (-9,17%).

Ces retraits de cultures ont cependant été compensés par des cultures de pommes de terre, des cultures légumières et des jachères plus importantes, lesquelles ont progressé respectivement de 4.306 ha, de 2.908 ha et de 557 ha.

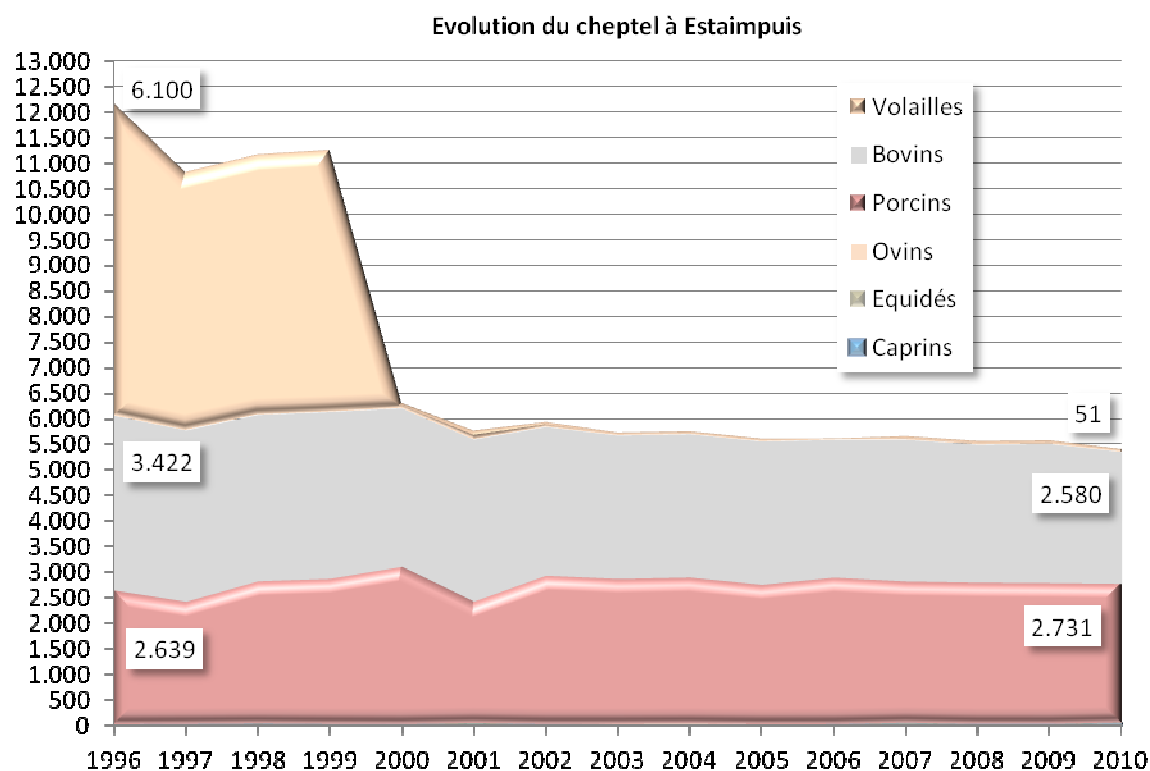
Cette relative stabilité doit toutefois être nuancée. Elle est, en effet, la somme de disparités très variables entre les villes et communes qui forment le territoire de la Wallonie picarde.



Contrairement à Pecq ou à Tournai, la Ville de Mouscron, autre territoire limitrophe d'Estaimpuis, connaît également une variation négative de ses surfaces agricoles utilisées : -25% pour Mouscron, -15% pour Estaimpuis.

7.4.3. L'élevage

La surface agricole est destinée à l'exploitation de cultures mais aussi à l'élevage, activité présente à Estaimpuis.

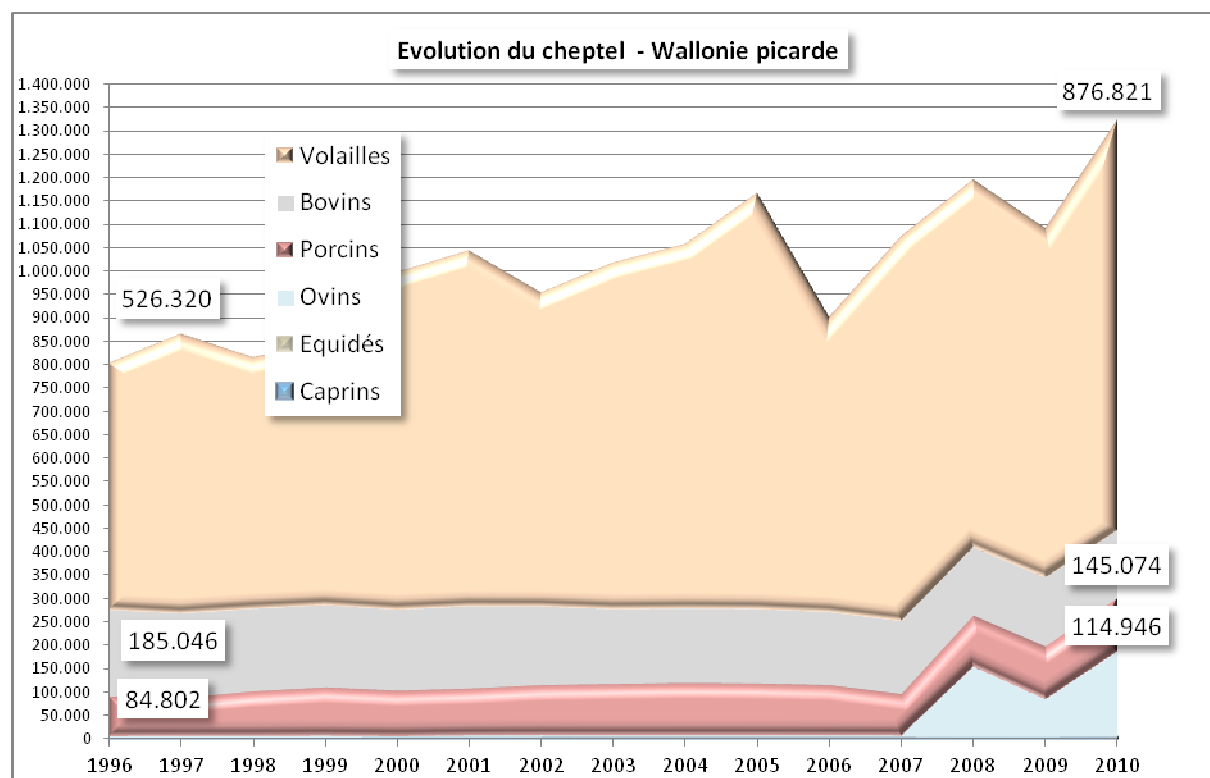


Jusqu'en 2000, le cheptel présent sur le territoire, plus de 12.000 bêtes, était constitué pour moitié de volailles, pour moitié de bovins et de porcins. Aujourd'hui, seuls ces derniers, les bovins et les porcins, représentent l'activité d'élevage.

Cependant, alors que l'élevage de porc s'est maintenu (+3,5%), le cheptel bovin a régressé de 24,6% sur plus de 10 ans pour atteindre 2.580 unités en 2010 contre 3.422 unités en 1996.

Une évolution que l'on rencontre partiellement pour toute la Wallonie picarde. En effet, l'élevage porcin s'y est accru, plus fortement, +35,5%, alors que l'exploitation des bovins a régressé, -21,6%.

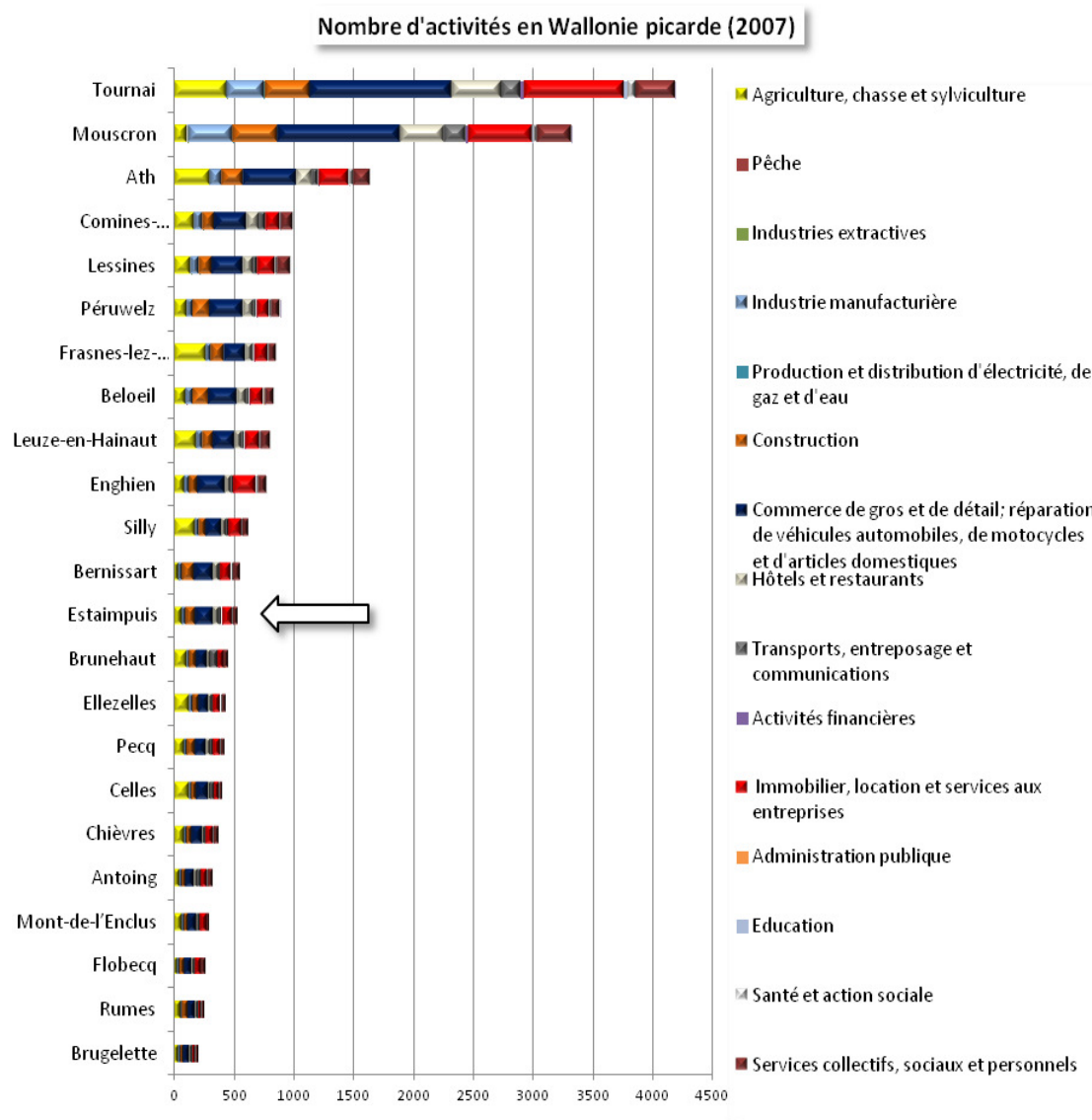
Toutefois, si l'élevage de volailles a disparu du paysage Estaimpuisien, il est toujours présent en Wallonie picarde et y a même progressé de 66,6%.



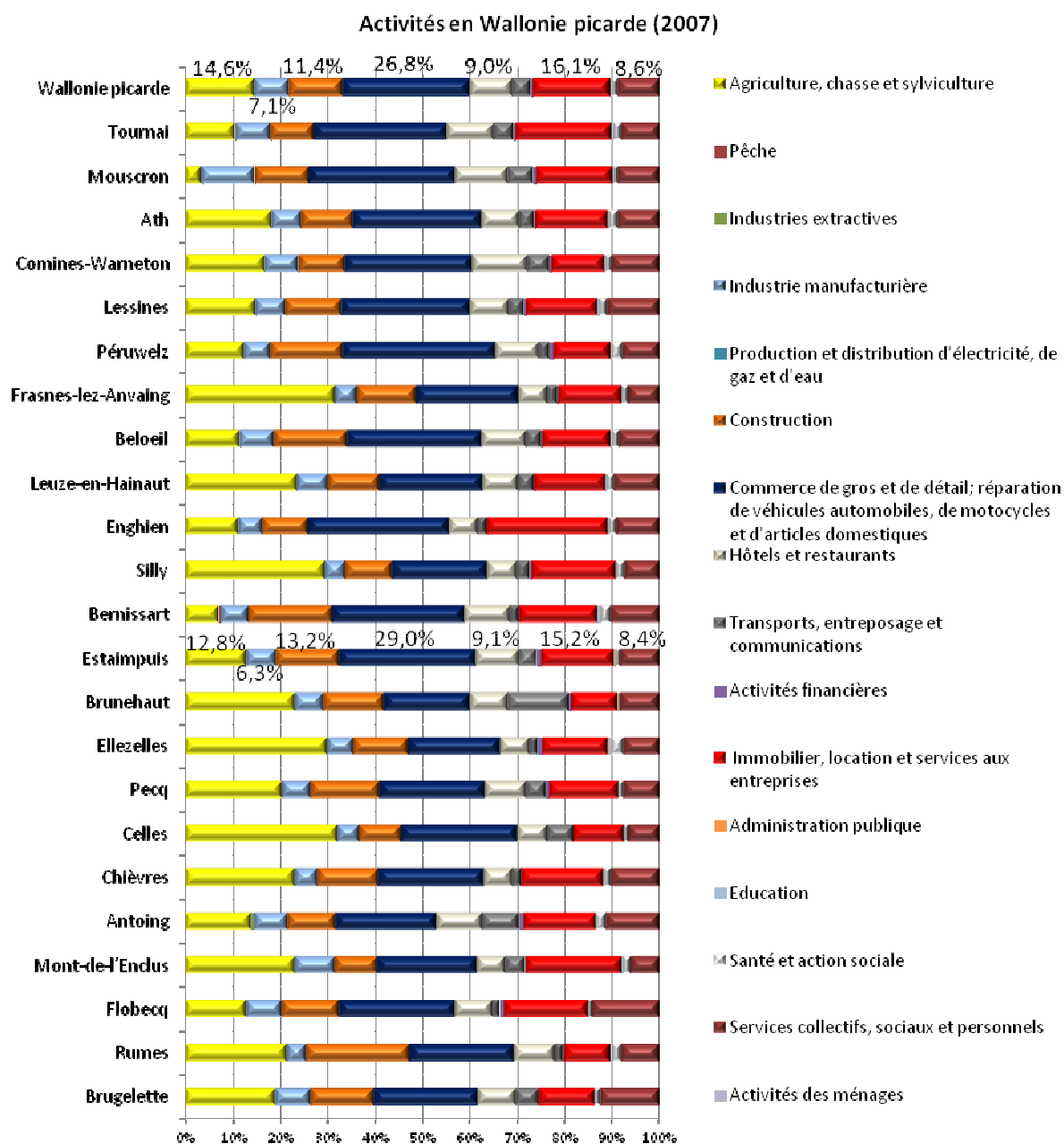
7.5. Les autres secteurs de l'activité économique⁴⁹

En 2007, 533 personnes physiques ou morales assujetties à la TVA exerçaient une activité économique sur le territoire d'Estaimpuis. Elles plaçaient ainsi la commune en 13^{ème} position en Wallonie picarde.

⁴⁹ Source : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (Statbel)



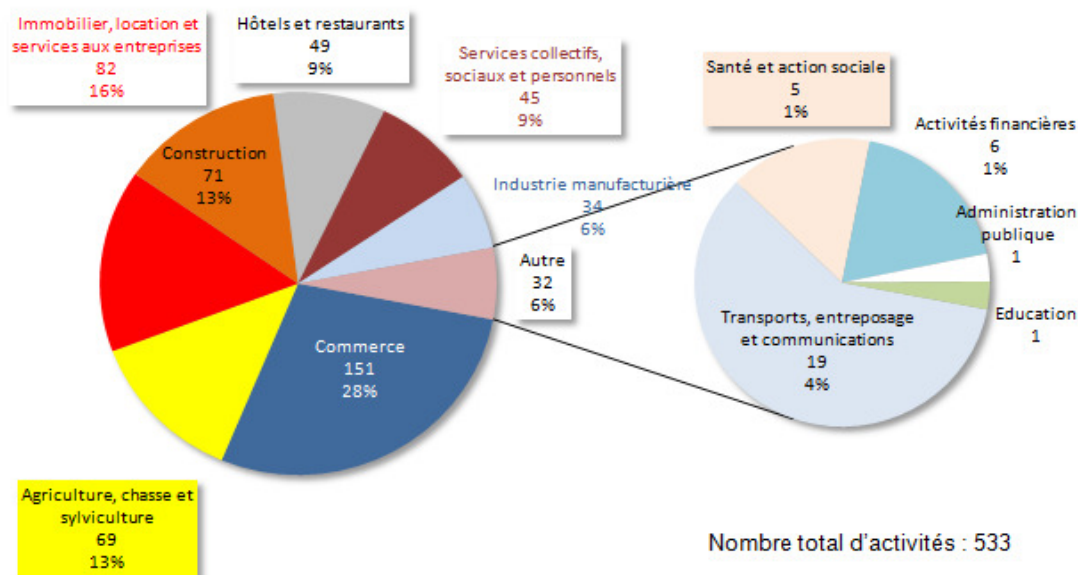
Partout en Wallonie picarde, se démarquent les commerces, le secteur de l'immobilier et les services aux entreprises. Ceux-ci représentent 43% de l'activité totale en Wallonie picarde et 44% à Estaimpuis.



La construction est également présente (13,2% à Estaimpuis ; 11,4% pour la Wallonie picarde) suivie par le secteur HORECA et celui des services collectifs, sociaux et personnels (respectivement 9,1% et 8,4% à Estaimpuis ; 9% et 8,6% en Wallonie picarde).

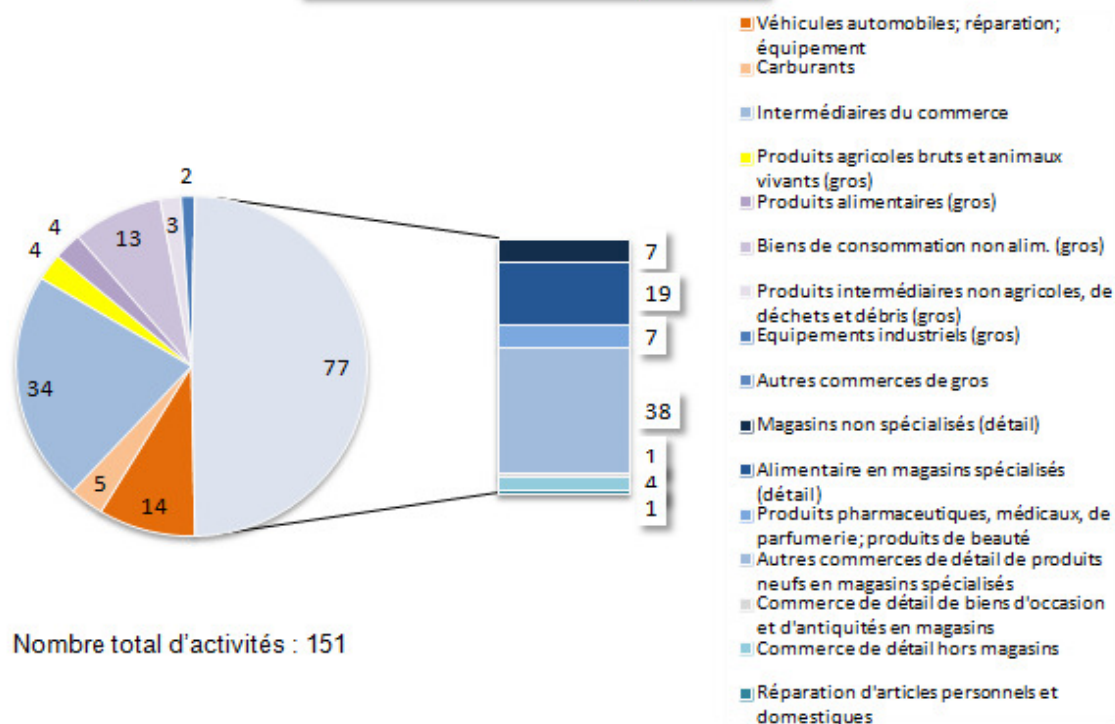
Enfin, l'industrie manufacturière atteignait, en 2007, 6,3% à Estaimpuis et 7,1% en Wallonie picarde.

Activités sur Estaimpuis en 2007

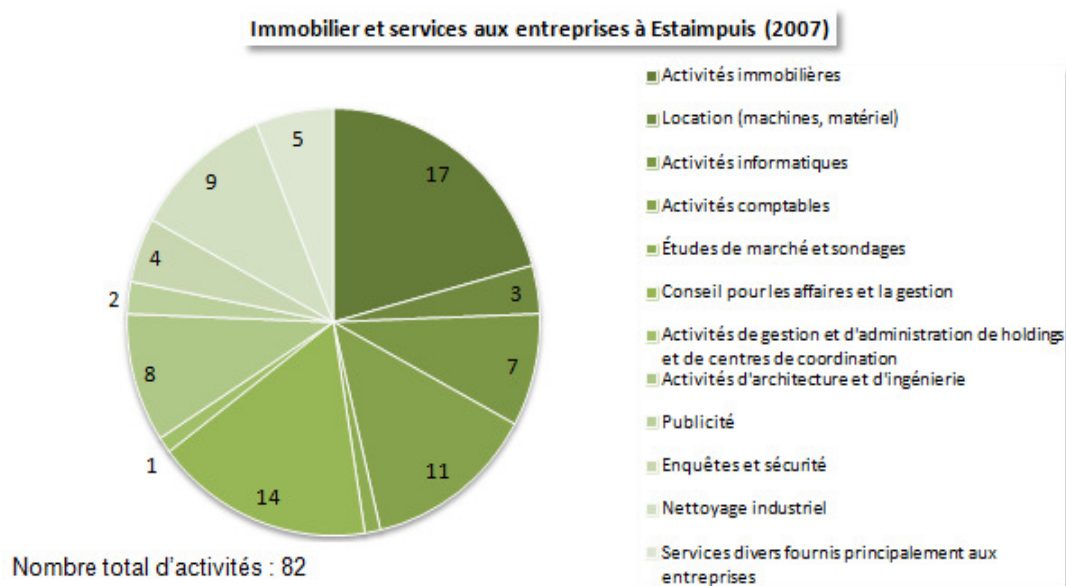


Le secteur du commerce à Estaimpuis, 151 établissements, se composait, en 2007, pour moitié de ventes de véhicules, d'équipements de véhicules, de carburants et de ventes de produits aux grossistes. L'autre moitié, 77 établissements, se rapporte à de la vente au détail, entre autres 19 magasins d'alimentation et 38 magasins spécialisés.

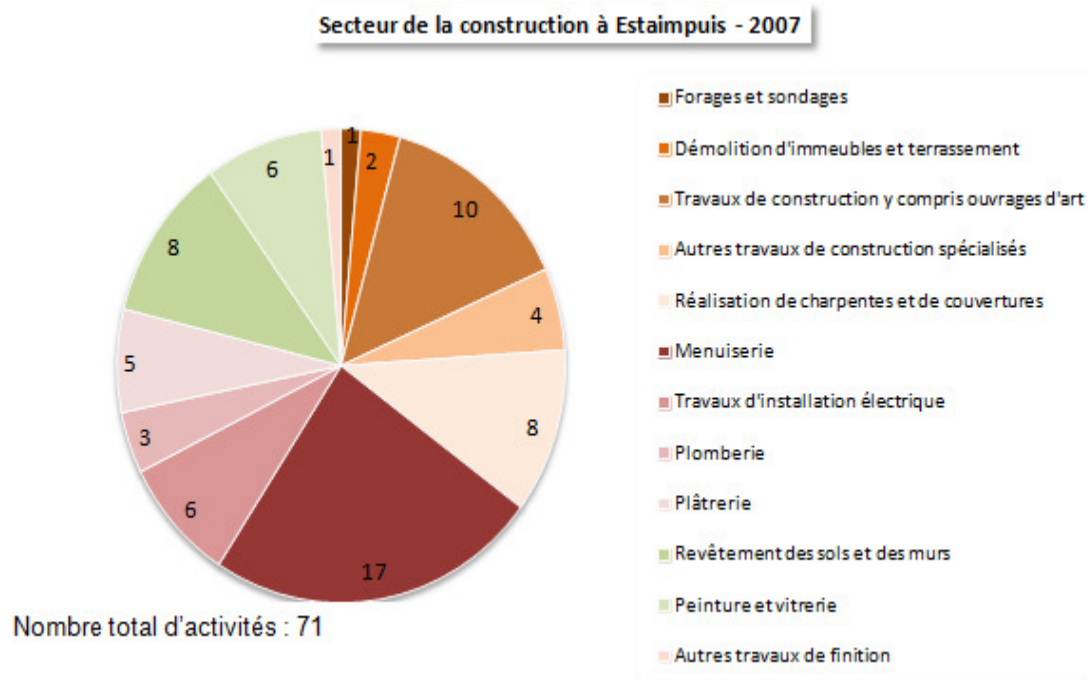
Secteur du commerce à Estaimpuis (2007)



Le secteur de l'immobilier comptait 17 établissements tandis que le secteur des services aux entreprises en comptait 63 dont 14 fournissant des services de conseil et de gestion.

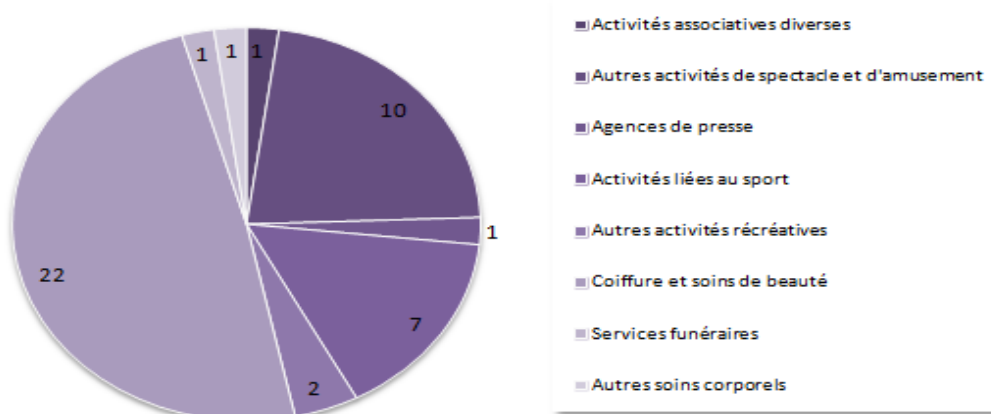


Dans le secteur de la construction, troisième poste le plus important avec 71 établissements, 35% des activités se rapportent au travail de menuiserie, de charpente et de couvreur, 22% à des travaux de gros œuvre et 41% à des travaux de finition.



Parmi les services fournis à la collectivité, 45 établissements, notons la part importante des établissements de coiffure et de soins de beauté (48%), des activités de spectacles (22%) et des activités sportives (15%).

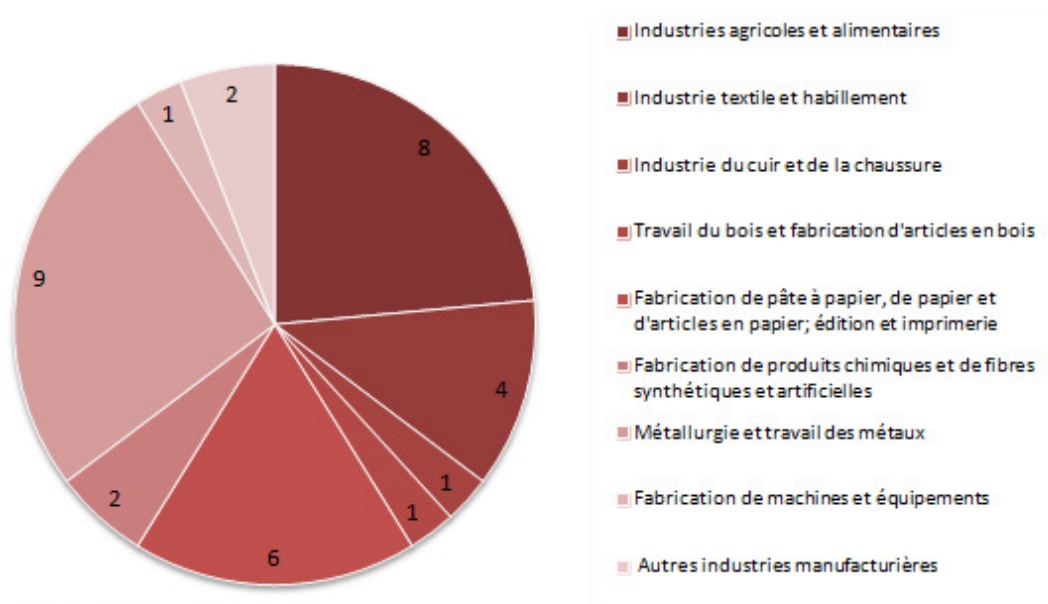
Services à la collectivité à Estaimpuis (2007)



Nombre total d'activités : 45

Enfin, l'industrie manufacturière, 34 établissements, était représentée pour plus d'un quart par la métallurgie et le travail des métaux, suivis de près par l'industrie agricole et alimentaire (23%). En 2007, le secteur du papier représentait 18% de l'industrie manufacturière à Estaimpuis.

Industrie manufacturière à Estaimpuis (2007)



Nombre total d'activités : 34

7.6. La demande d'emploi

7.6.1. Caractéristiques de la population non active⁵⁰

Pour la compréhension de la présente section, nous rappellerons ici la définition des termes et des statistiques qui seront utilisés.

Dans toute cette section, il sera question des demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.). Ceux-ci regroupent toutes les personnes inscrites au Forem comme demandeurs d'emploi (DE), qu'elles soient à la recherche d'un emploi ou occupées dans un emploi. Ils peuvent être scindés en deux catégories. La première comprend les « DE demandeurs d'allocation » et les « Jeunes en stage d'attente » et est la seule pour laquelle le Forem entame une activation. La seconde reprend les « Inscrits obligatoirement » et les « Inscrits librement ».

Les D.E. demandeurs d'allocations regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail antérieur) à temps plein ou à temps partiel ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les jeunes en stage d'attente d'allocations (D.E. en attente) à la sortie de leurs études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur sera proposé(e).

Les « inscrits obligatoirement » (autres D.E. inoccupés) regroupent les chômeurs exclus temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S.

Les « inscrits librement » (D.E. libres inoccupés) n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

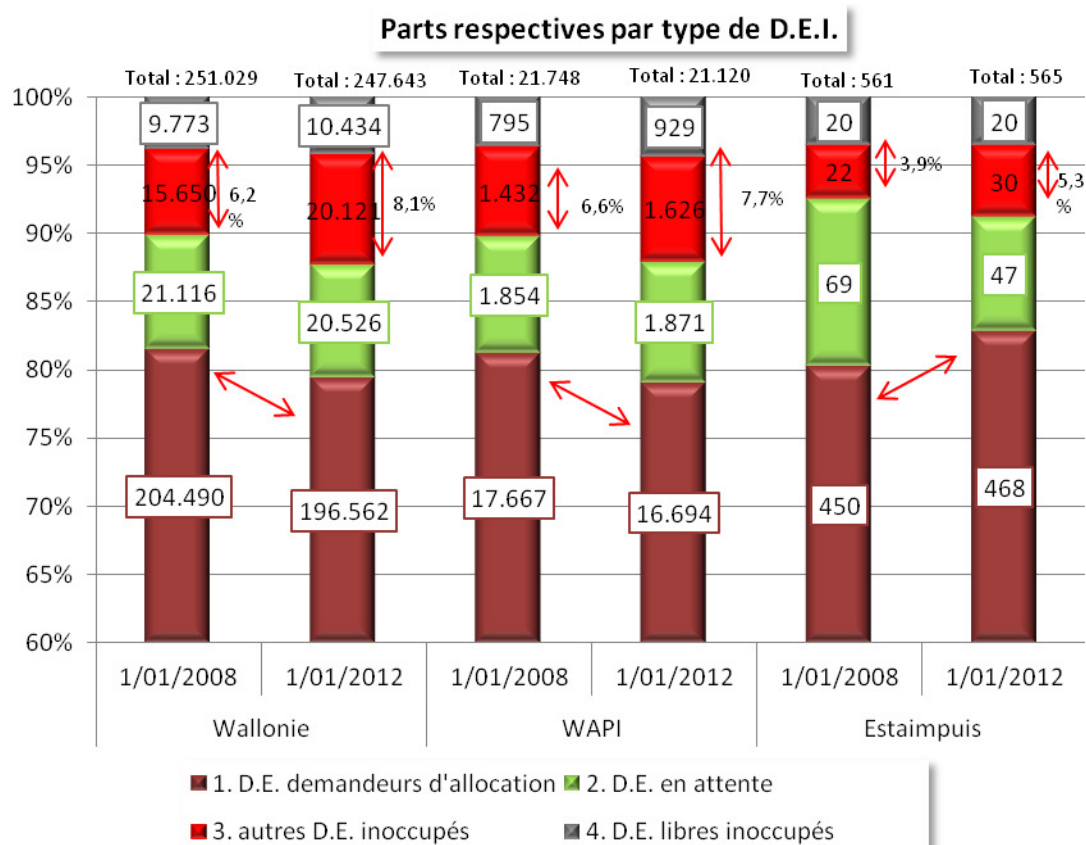
Afin de refléter au mieux la demande d'emplois sur Estaimpuis, les « taux de chômage » reprendront au numérateur l'ensemble des D.E.I. et au dénominateur, la population active. Cet indicateur n'est donc pas celui utilisé par le Forem, qui ne considère que les D.E. demandeurs d'allocation. Il répond toutefois à la définition du Bureau international du travail. Celui-ci considère, en effet, la population active inoccupée ou en chômage regroupant les personnes qui sont disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi, qu'elles bénéficient ou pas d'allocation.

7.6.2. Evolution des demandeurs d'emploi inoccupés

Au 1^{er} janvier 2012, on recensait 565 D.E.I. sur toute l'entité d'Estaimpuis, contre 561 quatre ans plus tôt, soit une légère hausse de 0,7%.

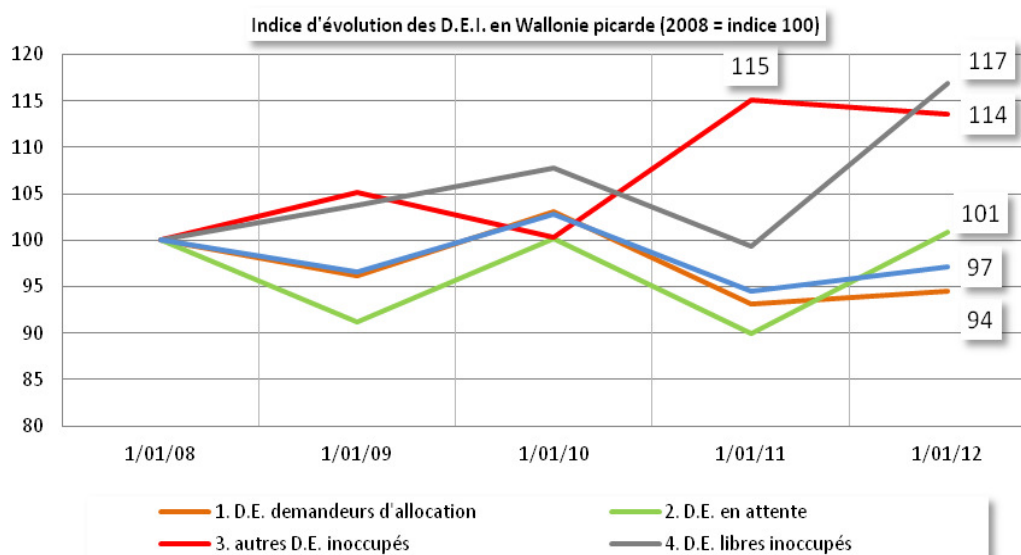
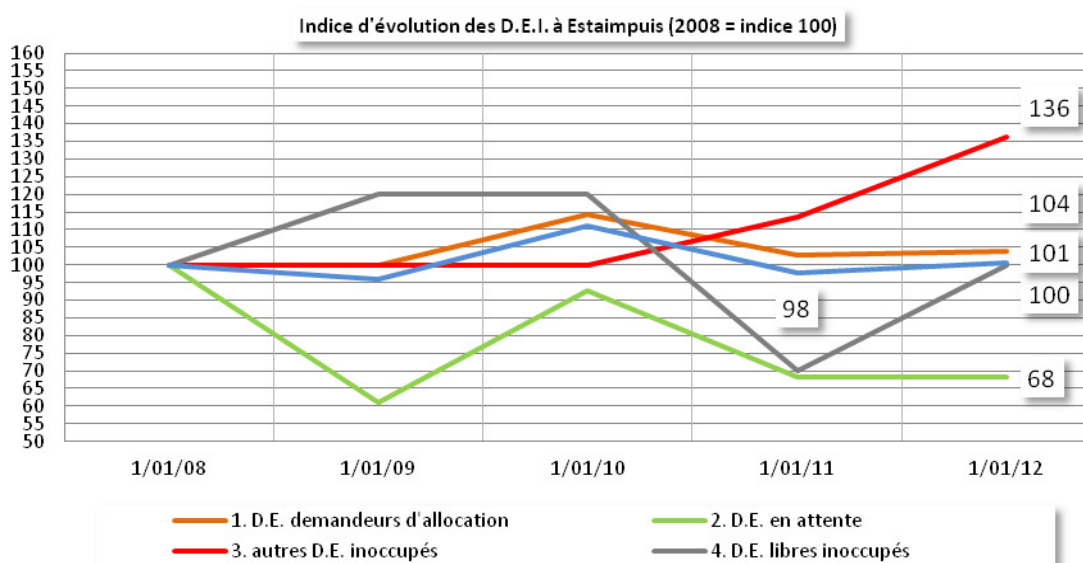
La Wallonie et la Wallonie picarde ont, au contraire, vu le nombre de D.E.I. décroître. En effet, on recense, en Wallonie, 247.643 D.E.I. en janvier 2012 contre 251.029 D.E.I. en janvier 2008, soit un recul de 1,35%. En Wallonie picarde, les D.E.I. étaient au nombre de 21.120 en janvier 2012 contre 21.748 en janvier 2008, soit un retrait de 2,89%.

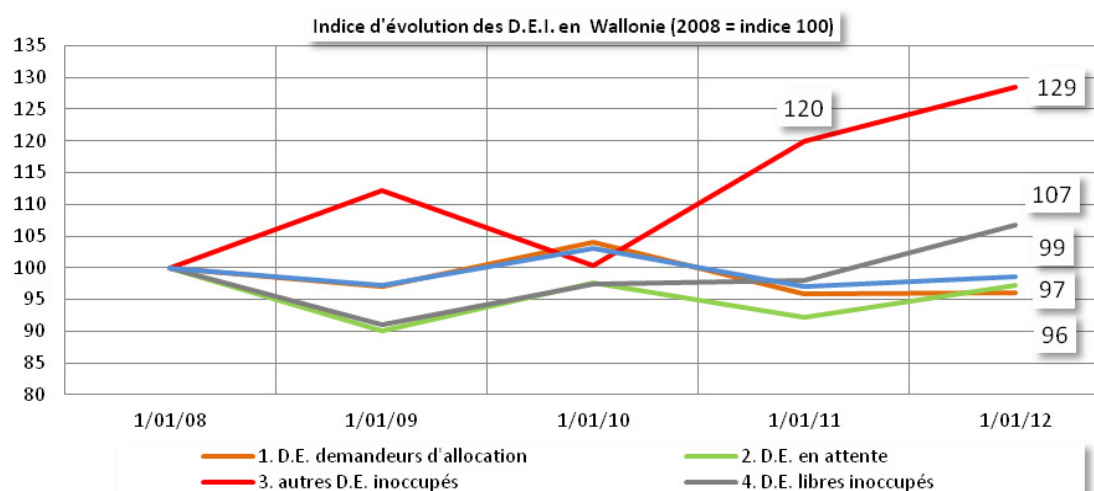
⁵⁰ Source : Le Forem



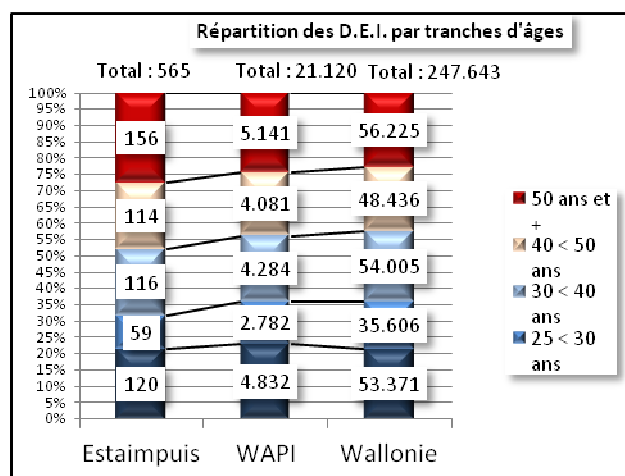
La hausse des D.E.I. à Estaimpuis s'explique essentiellement par un accroissement du nombre des personnes exclues du chômage ou émargeant au CPAS (autres D.E. inoccupés). En effet, les allocataires et stagiaires en attente sont, eux, passés de 519 à 515, avec un transfert des stagiaires en attentes vers les demandeurs d'allocation.

Les personnes exclues du chômage ou émargeant au CPAS sont également plus nombreuses en Wallonie et en Wallonie picarde, respectivement +28,6% et +13,5%. De même les allocataires et les stagiaires réunis ont vu leur nombre décroître : -3,78% et -4,9%. Cependant, au contraire de la situation observée à Estaimpuis, il n'y a pas eu de glissement de la catégorie des stagiaires vers de celle des demandeurs d'allocation. En effet, alors que les allocataires à Estaimpuis ont crû de 4% de 2008 à 2012, ceux-ci ont vu leur nombre décroître de 3,9% en Wallonie et de 5,5% en Wallonie picarde.



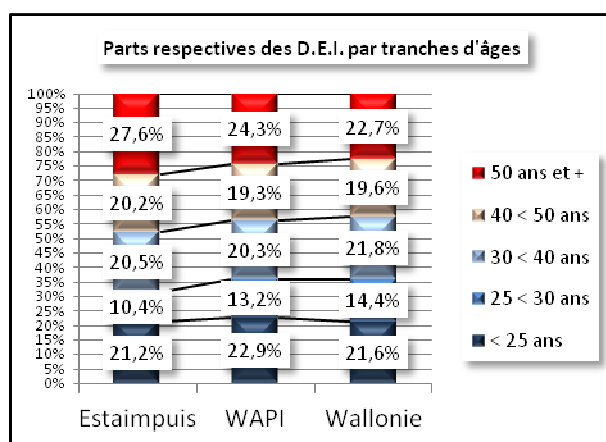


➤ Evolution des D.E.I. par tranches d'âges et par sexe



Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes âgées de 50 ans et plus sont à Estaimpuis les catégories de la population les plus touchées par le chômage. A elles seules, elles représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi inoccupés de l'entité (48,8%).

Cette représentation, sans être négligeable, est de moindre importance en Wallonie et en Wallonie picarde. En revanche, la population comprise entre 26 et 39 ans (30,9%) est moins affectée par le chômage à Estaimpuis qu'elle ne l'est dans le reste de la région.



Les graphiques « radar » ci-après nous renseignent davantage sur les populations touchées par le chômage.

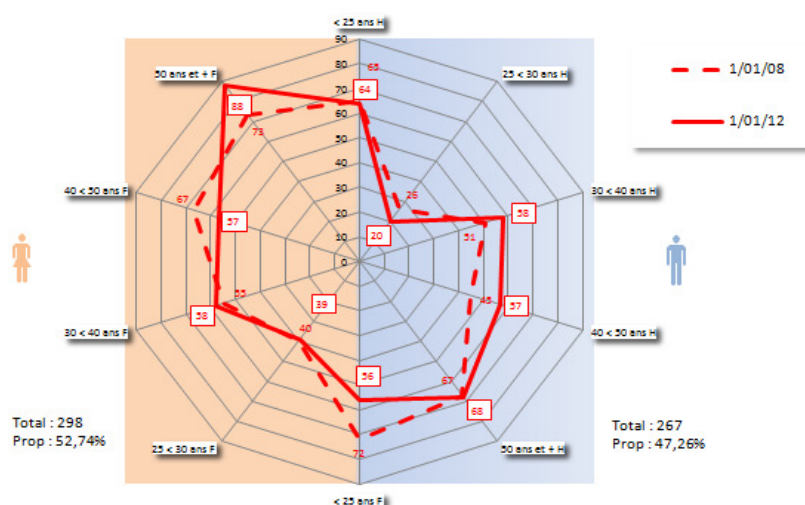
Seules les femmes demandeuses d'emploi inoccupées ont vu leur nombre décroître.

De 2008 à 2012, Estaimpuis, la Wallonie picarde et la Wallonie ont enregistré des taux de, respectivement, -2,93%, -8,53%, -7,38%. Un recul qui toutefois ne concerne pas les plus de 50 ans.

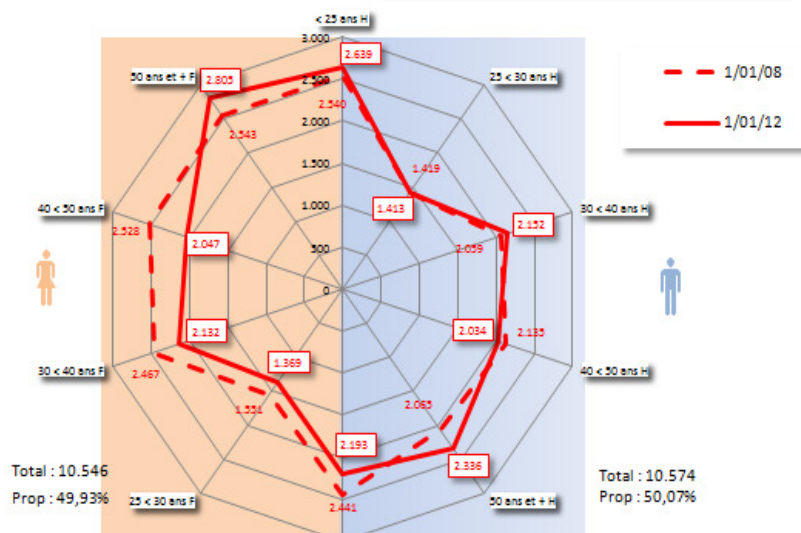
Les D.E.I. de sexe masculin ont, quant à eux, progressé de 5,12% à Estaimpuis, de 3,48% en Wallonie picarde et de 5,38% en Wallonie.

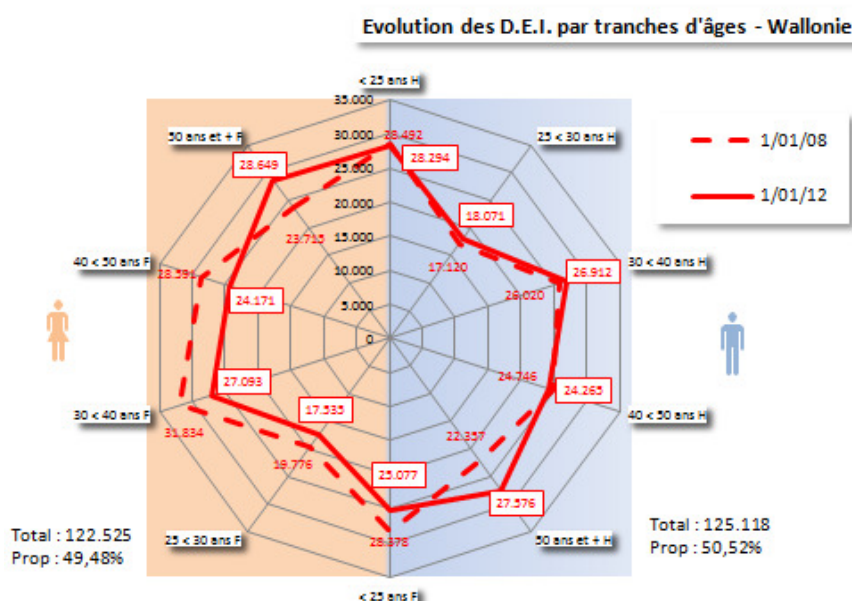
La hausse du chômage à Estaimpuis a donc pu être freinée par le recul des D.E.I. de sexe féminin. De même la baisse du chômage tant en Wallonie qu'en Wallonie picarde est imputable à la baisse du nombre de demandeuses d'emploi inoccupées.

Evolution des D.E.I. par tranches d'âges - Estaimpuis



Evolution des D.E.I. par tranches d'âges - WAPI





➤ Evolution des D.E.I. par sexe et suivant la durée d'occupation

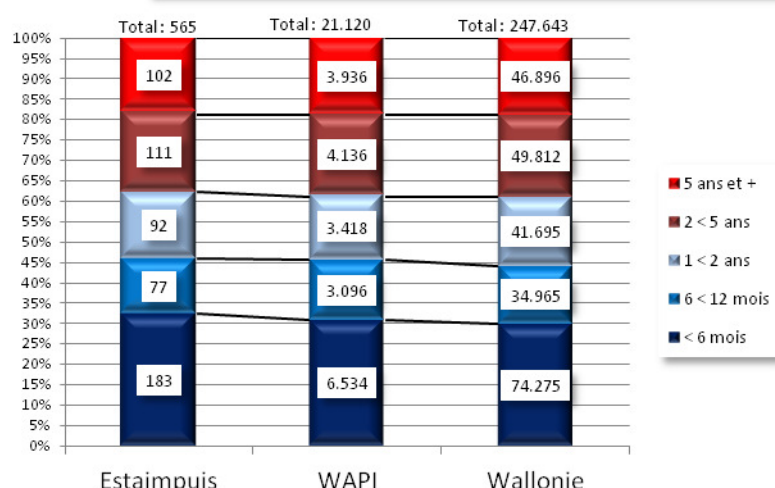
Si l'on répartit les D.E.I. suivant la durée d'inoccupation, l'on observe que les demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins d'un an représentent 46% du nombre total des D.E.I. sur Estaimpuis.

Une proportion plus élevée que celle enregistrée pour la Wallonie picarde (45,6%) et pour la Wallonie (44%).

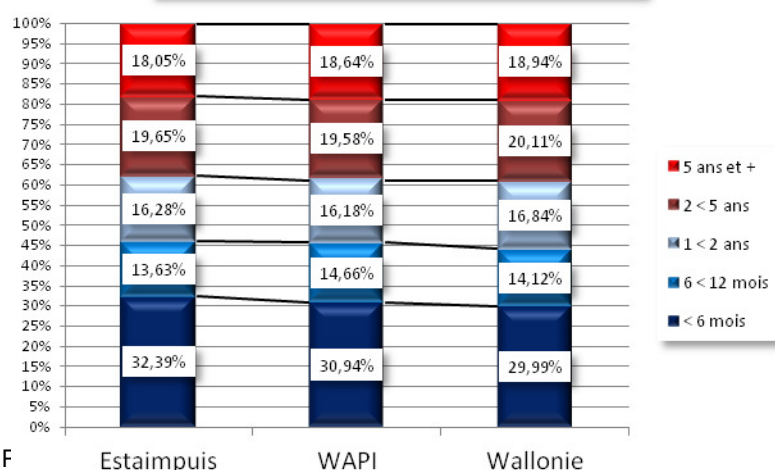
Une proportion en augmentation puisque ces D.E.I. représentaient, en 2008, 44% du nombre total des D.E.I. à Estaimpuis.

En revanche, le chômage de longue durée est moindre sur l'entité que sur les deux autres zones géographiques.

Parts respectives des D.E.I suivant la durée d'occupation

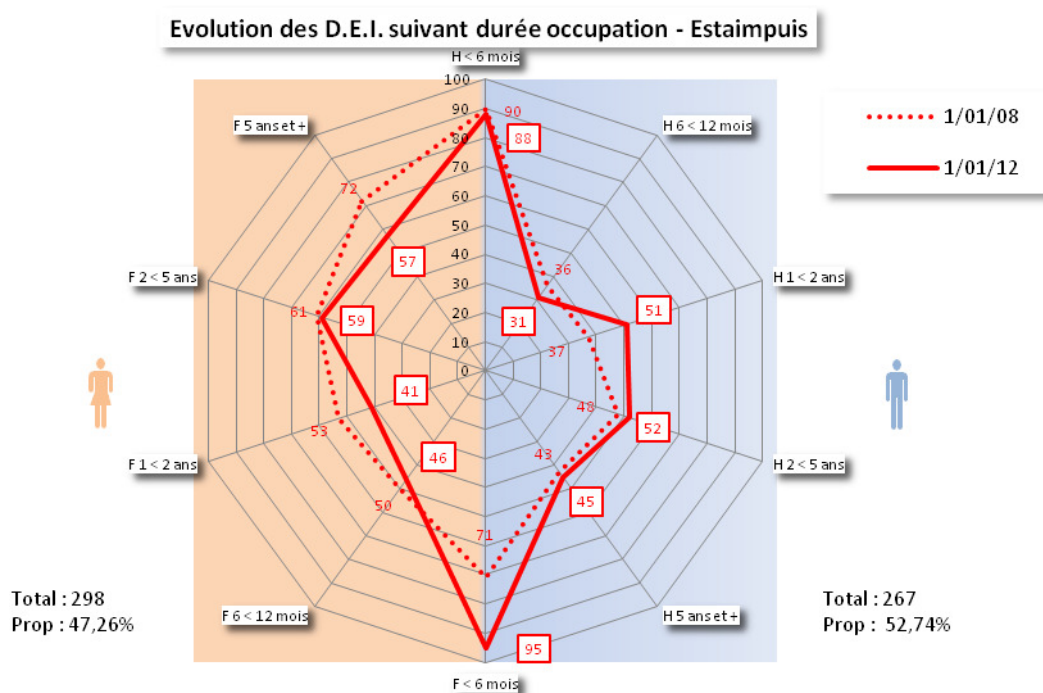


Parts respectives des D.E.I. suivant la durée d'occupation

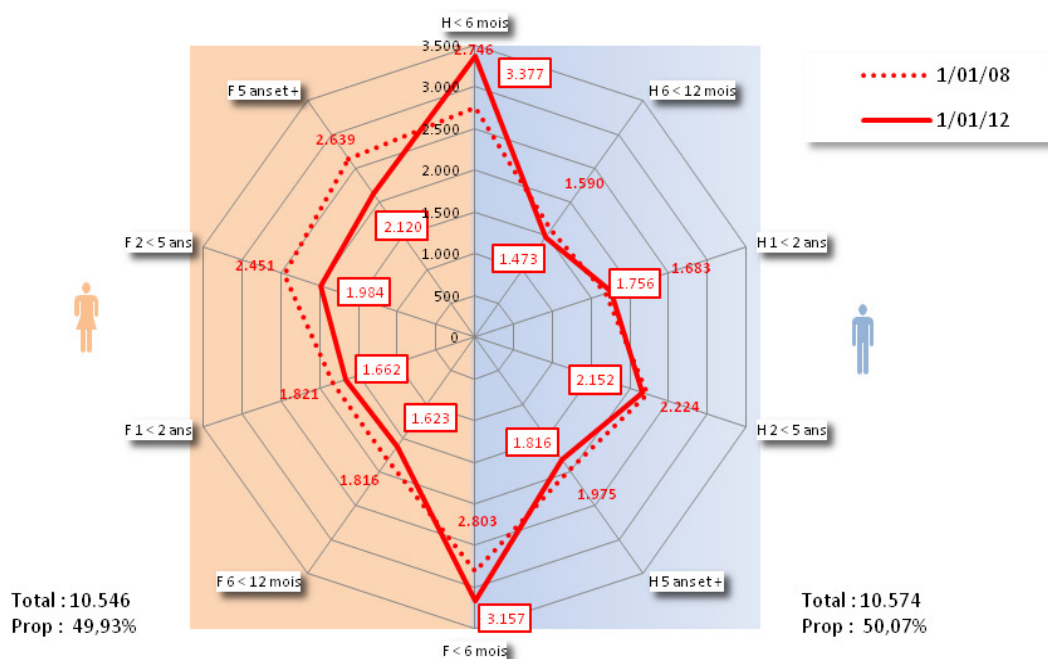


Les graphiques « radars » ci-après permettent de faire un constat rapide : sur les trois aires géographiques – Estaimpuis, Wallonie picarde, Wallonie –, et parmi les femmes, seules les demandeuses d'emploi inoccupées depuis moins de 6 mois ont vu leur nombre croître, ce avec des taux respectifs de 33,8%, 12,6% et 12,5%.

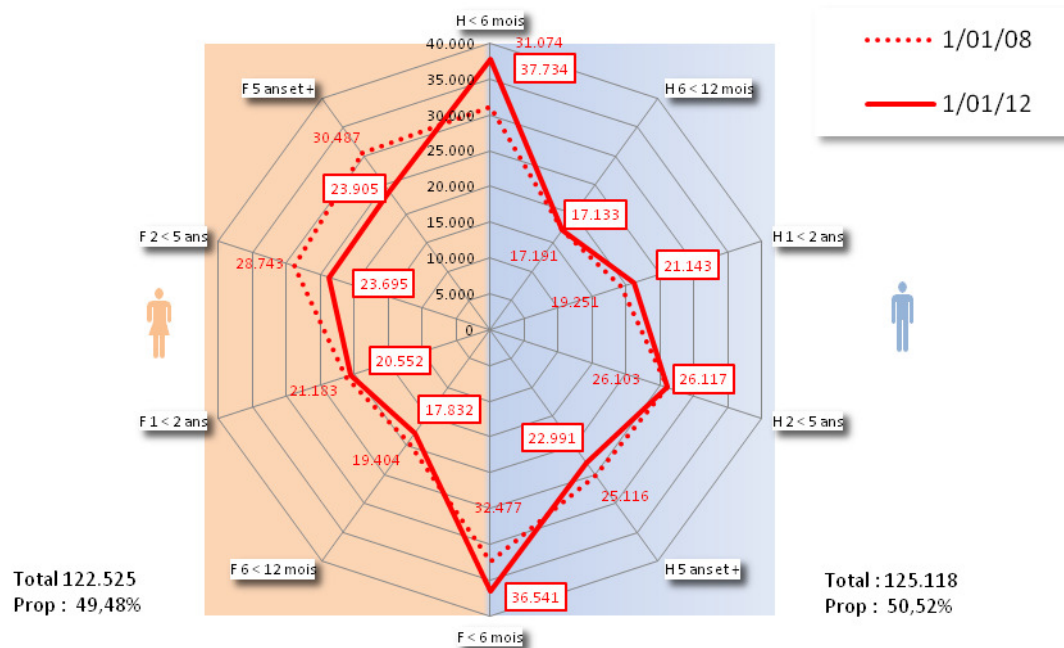
Parmi les hommes, c'est également la catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins de six mois qui a connu la croissance la plus forte, excepté à Estaimpuis où l'on observe, toujours pour cette catégorie, un léger recul de 2,22% (contre 23% en Wallonie picarde et 21,4% en Wallonie). A Estaimpuis, ce sont les demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an et moins de deux ans qui ont enregistré la plus forte hausse : +37,8%.



Evolution des D.E.I. suivant la durée d'occupation - WAPI



Evolution des D.E.I. suivant la durée d'occupation - Wallonie

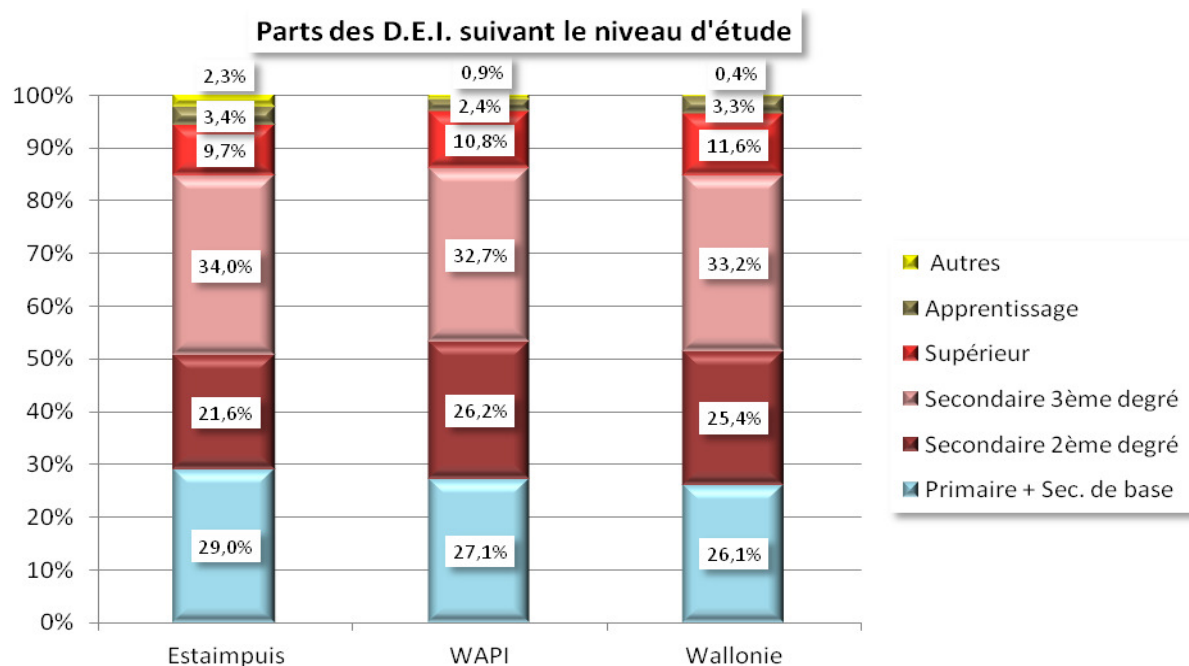
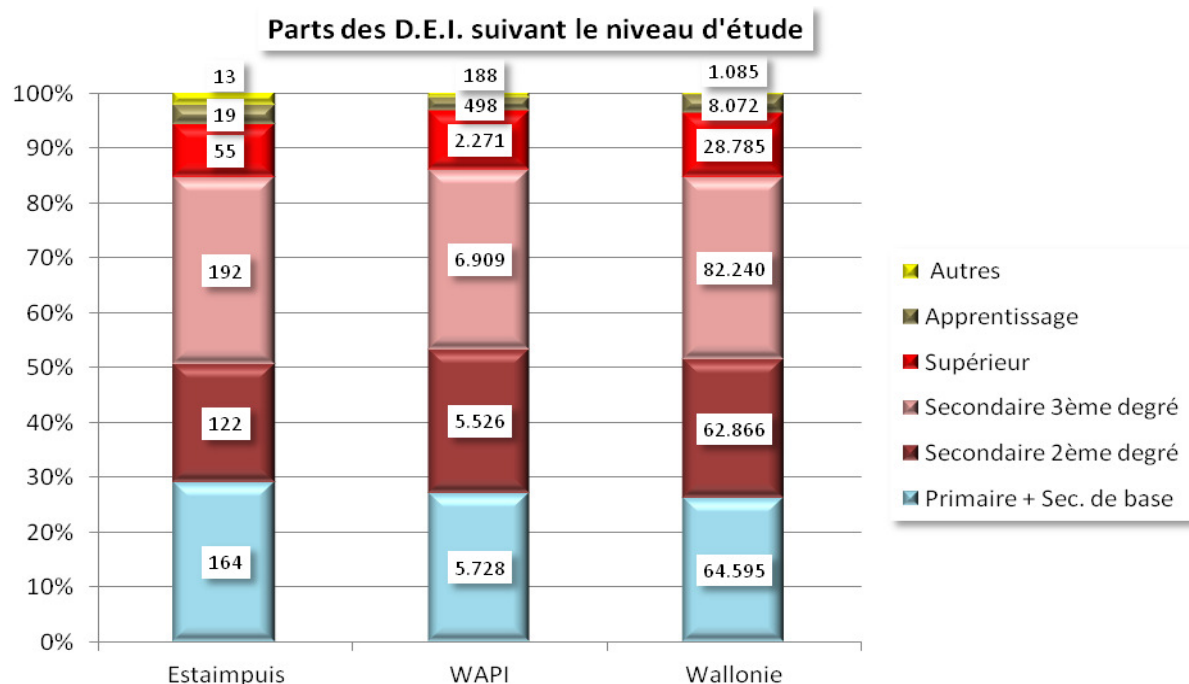


➤ Evolution des D.E.I. par sexe et suivant le niveau d'étude

Estaimpuis se démarque de la Wallonie picarde et de la Wallonie quant à la part des D.E.I. avec un niveau de qualification en-deçà du secondaire du 2^{ème} degré.

Ainsi à Estaimpuis, 164 D.E.I. n'ont pas leur diplôme d'humanité inférieur (2^{ème} degré), ce qui représente une part relative de 29% contre 27% pour la Wallonie picarde et 26% pour la Wallonie.

En revanche, les D.E.I. diplômés de l'enseignement supérieur représentent 9,7% des D.E.I. du territoire communal, une proportion inférieure à celle observée en Wallonie picarde (10,8%) et en Wallonie (11,6%).

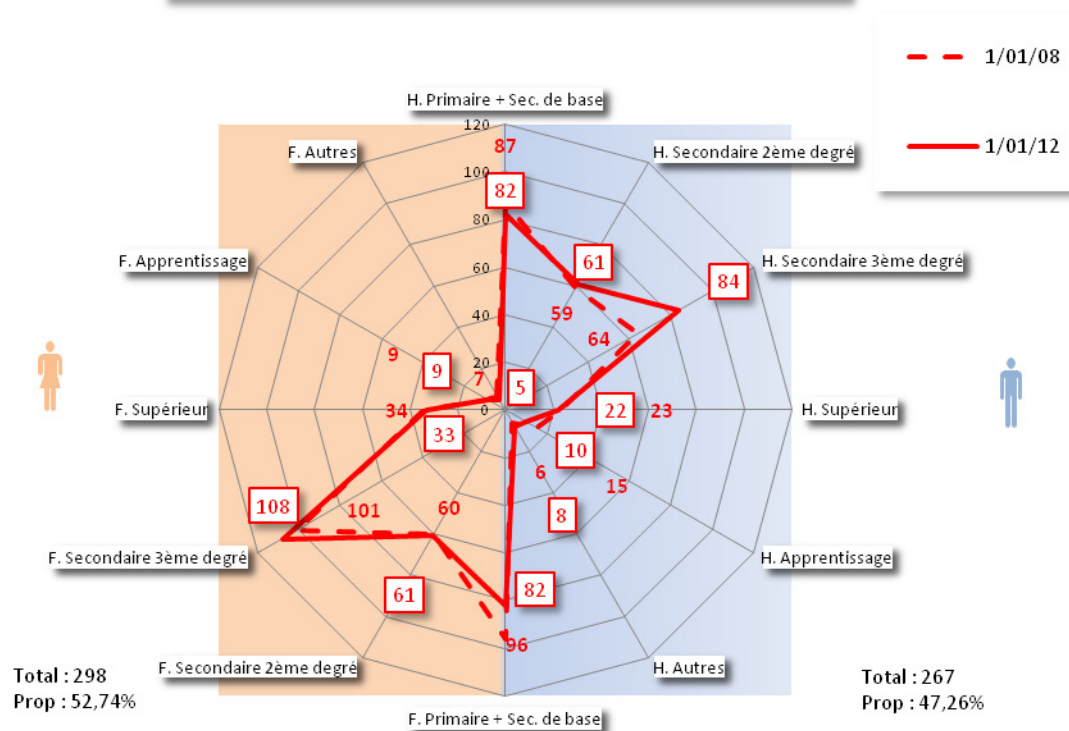


Globalement, seuls les D.E.I. diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ont vu leur nombre croître de manière significative : +16,36% à Estaimpuis ; +6% en Wallonie picarde ; +3,52% en Wallonie.

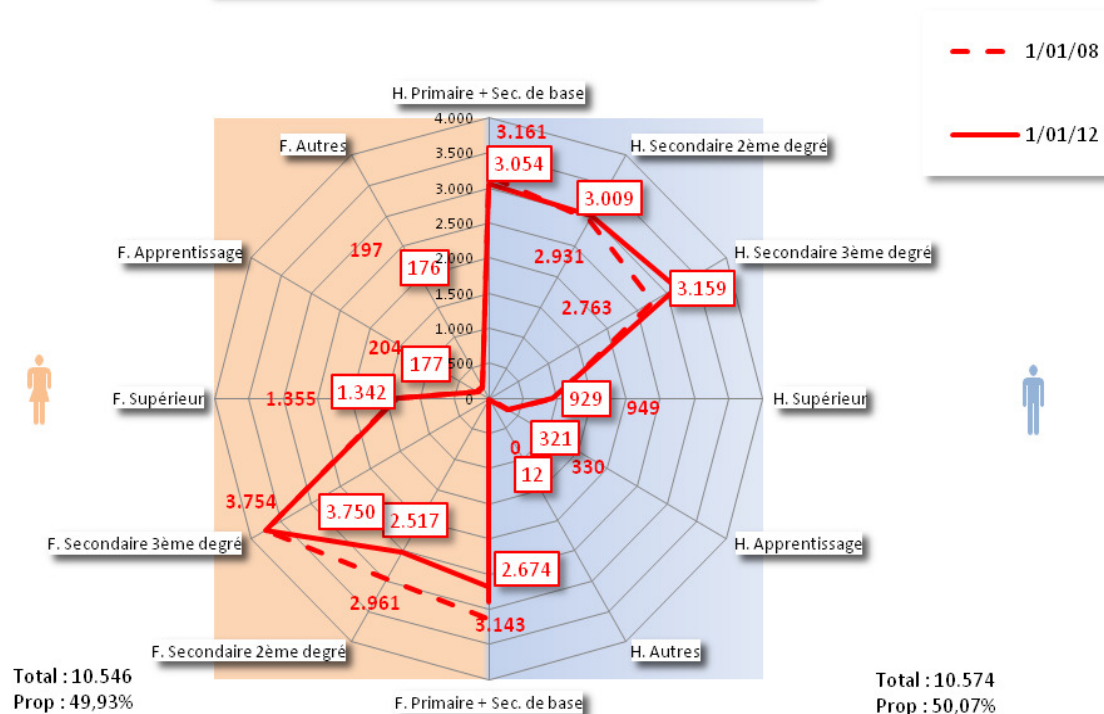
A Estaimpuis, ce sont les D.E.I. de niveau primaire et secondaire de base et les D.E.I. apprentis qui ont enregistré un net recul avec respectivement des taux de -10,38% et -20,83%. En Wallonie picarde ces taux sont de -9,14% et -6,74%. En Wallonie ils sont de -0,74% et -1,35%.

Enfin, alors qu'à Estaimpuis les D.E.I. ayant atteint un niveau d'étude du type secondaire 2^{ème} degré ont enregistré, de 2008 à 2012, une hausse de 2,51%, ils ont, sur la Wallonie et la Wallonie picarde, enregistré une baisse de respectivement 8,52% et 6,21%. En Wallonie, c'est à ce niveau d'étude que l'on comptabilise le plus fort recul des demandeurs d'emploi, un recul qui explique à lui-seul la baisse du nombre total de demandeurs d'emploi.

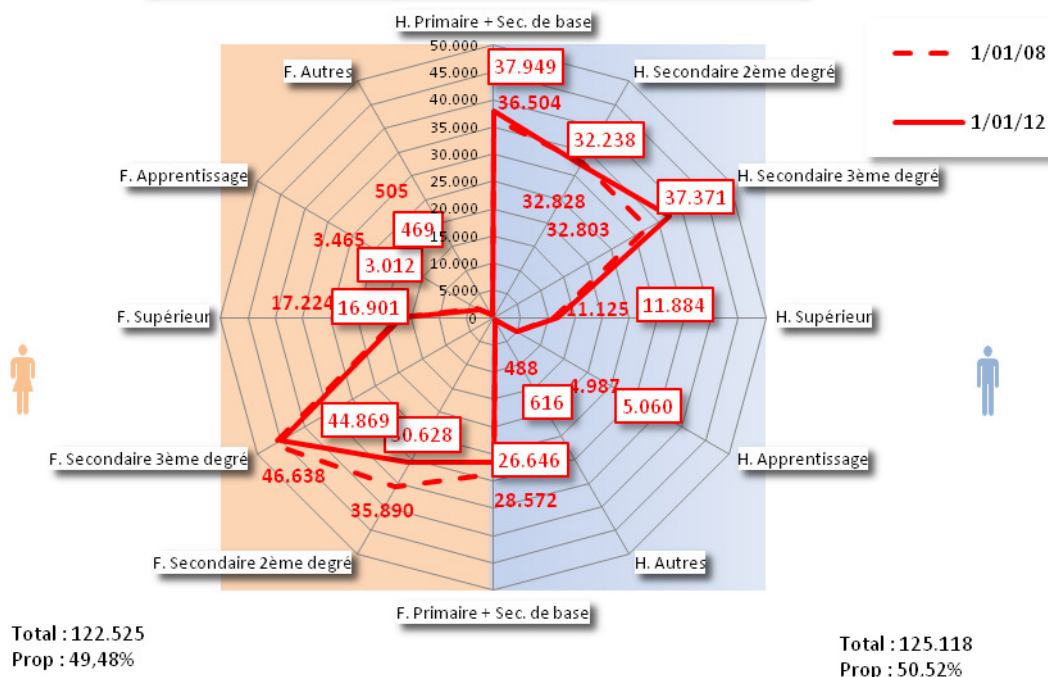
Répartition des D.E.I. suivant le niveau d'études - Estaimpuis



Répartition des D.E.I. suivant le niveau d'étude - WAPI



Répartition des D.E.I. suivant le niveau d'études - Wallonie



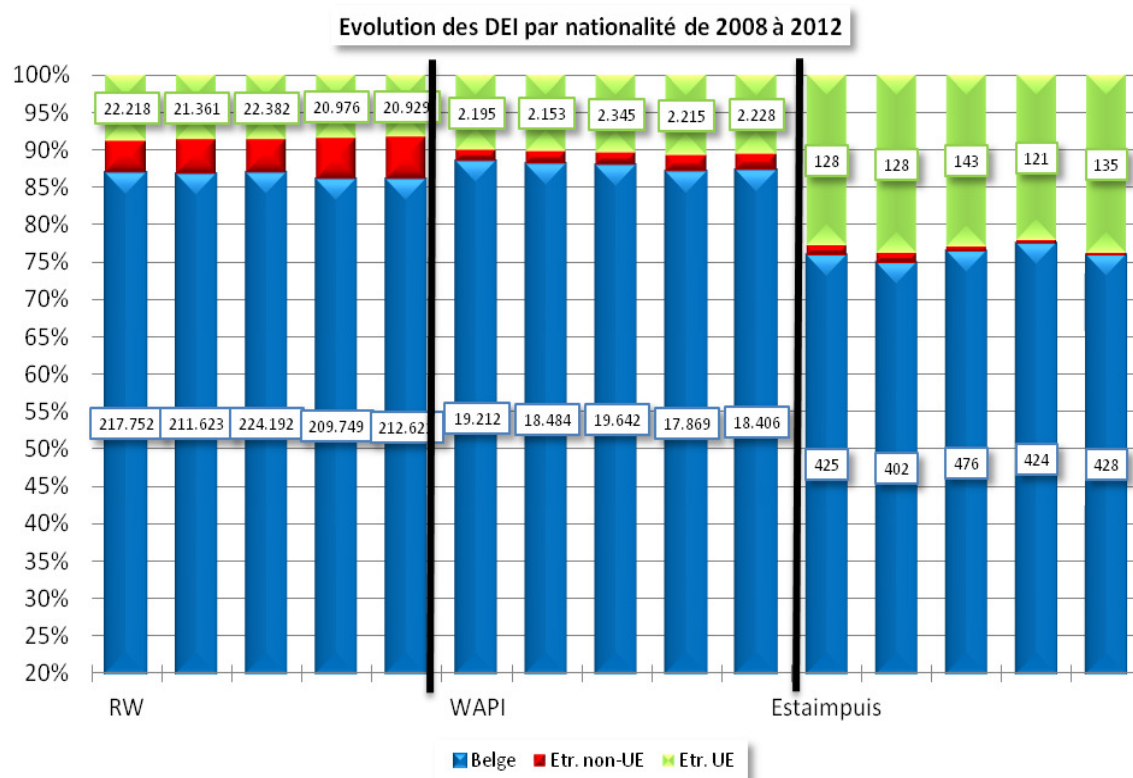
La distinction des D.E.I. suivant le sexe permet de tirer plusieurs constats, notamment que l'accroissement des D.E.I. diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est imputable aux hommes tant à Estaimpuis qu'en Wallonie et en Wallonie picarde.

Par ailleurs, tant en Wallonie qu'en Wallonie picarde, les demandeuses d'emploi ont vu leur nombre décroître, ce dans tous les niveaux d'études. Une situation qui n'est pas comparable à celle observée à Estaimpuis où les demandeuses d'emploi diplômées de l'enseignement secondaire ont vu leur nombre croître.

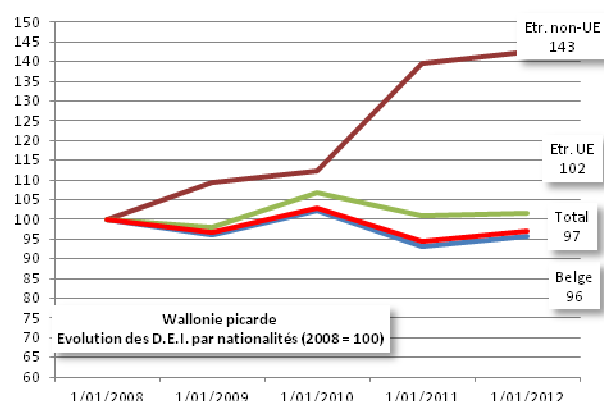
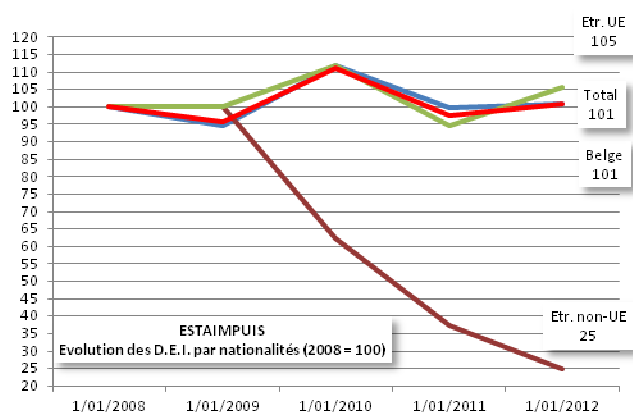
➤ Evolution des D.E.I. par sexe et suivant la nationalité

Alors que les D.E.I. de nationalité belge représentent plus de 85% des D.E.I. sur l'ensemble du territoire de la Wallonie picarde et, plus largement, en Wallonie, cette représentation passe en-dessous de la barre des 80% sur la seule commune d'Estaimpuis. Un écart qui peut s'expliquer par une population française plus importante sur le territoire de la commune.

Notons que les D.E.I. ressortissant de l'UE et ne possédant pas la nationalité belge ont vu leur nombre croître, sur quatre ans, de 5,47% à Estaimpuis, contre 1,5% en Wallonie picarde, alors que la Wallonie enregistre un recul de 5,8% de ces ressortissants.

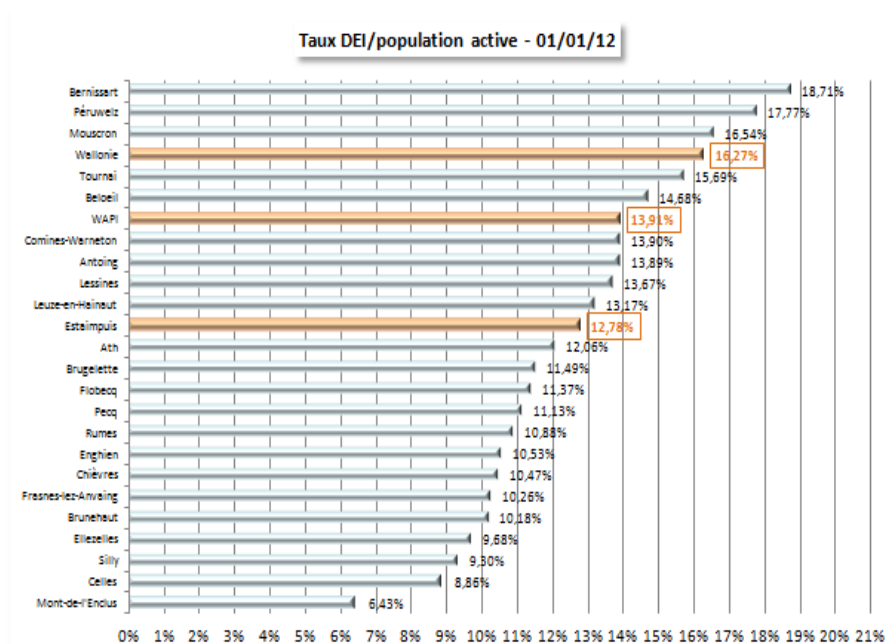


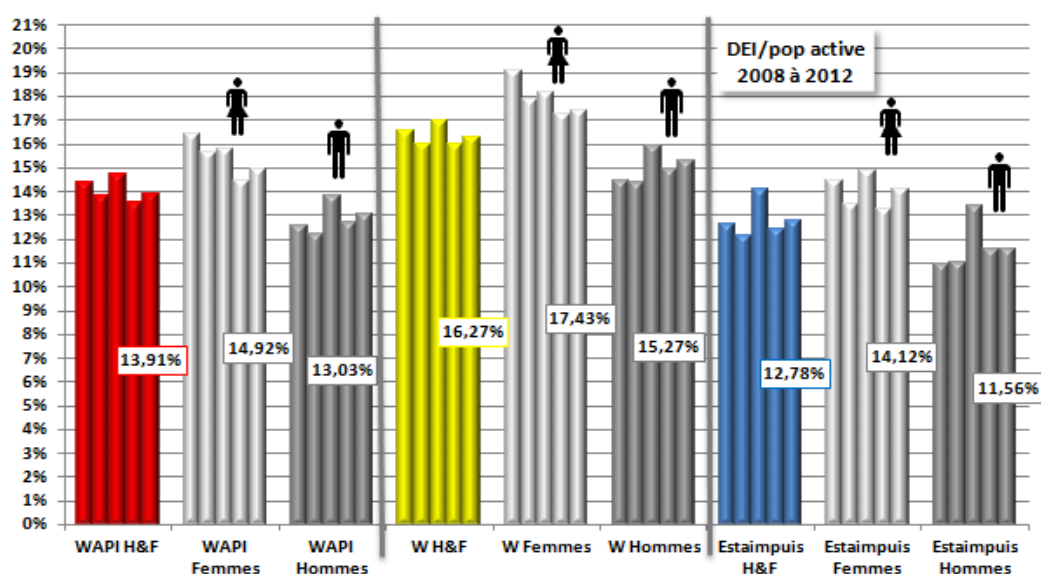
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL ESTAIMPUIS - PARTIE I : CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES



7.6.3. Taux des demandeurs d'emploi inoccupés

Bien que le nombre des D.E.I. soit en hausse à Estaimpuis, +0,71% de 2008 à 2012, contre un recul de 1,3% en Wallonie et de 2,89% en Wallonie picarde, il n'en demeure pas moins que l'indicateur D.E.I. / population active est moindre sur la commune d'Estaimpuis (12,78% au 1^{er} janvier 2012) que sur les deux régions (16,27% pour la Wallonie ; 13,91% pour la Wallonie picarde). Un indicateur qui est, sur les trois territoires, plus élevé chez les femmes que chez les hommes.





7.6.4. Les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS)⁵¹

Ils étaient 16 Estaimpuiens à bénéficier du RIS en 2008, contre 26 en 2002.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Isolé	11	7	5	2	4	1	2
Cohabitant	10	3	3	2	2	3	11
Famille à charge	5	3	3	2	1	3	3
TOTAL	26	13	11	6	7	7	16

7.7. Synthèse

A Estaimpuis, le revenu moyen annuel net par habitant soumis à l'impôt a enregistré une progression de 36,8% sur 15 ans pour atteindre 25.244 € en 2008, soit un taux supérieur à celui comptabilisé pour la Wallonie picarde, + 25,2%.

Le taux d'emploi, lui, était de 58,6% en 2009, supérieur à celui calculé en 1997 (56,4%). Un taux d'emploi qui a crû plus fortement à ESTAIMPUIS qu'en Wallonie picarde.

Sur les 3.774 Estaimpuiens actifs occupés en 2006, 87% étaient salariés. Une proportion qui est restée stable sur dix ans, parallèlement à l'accroissement du nombre d'Estaimpuiens actifs occupés.

Notons que si l'agriculture représente 80% du territoire d'ESTAIMPUIS, les sièges d'exploitation agricole n'ont cessé de décroître. Alors qu'ils étaient encore plus d'une centaine en 1990, on en compte 51 en 2010. Soit un déclin de plus de 50%.

⁵¹ Source : CPAS d'Estaimpuis

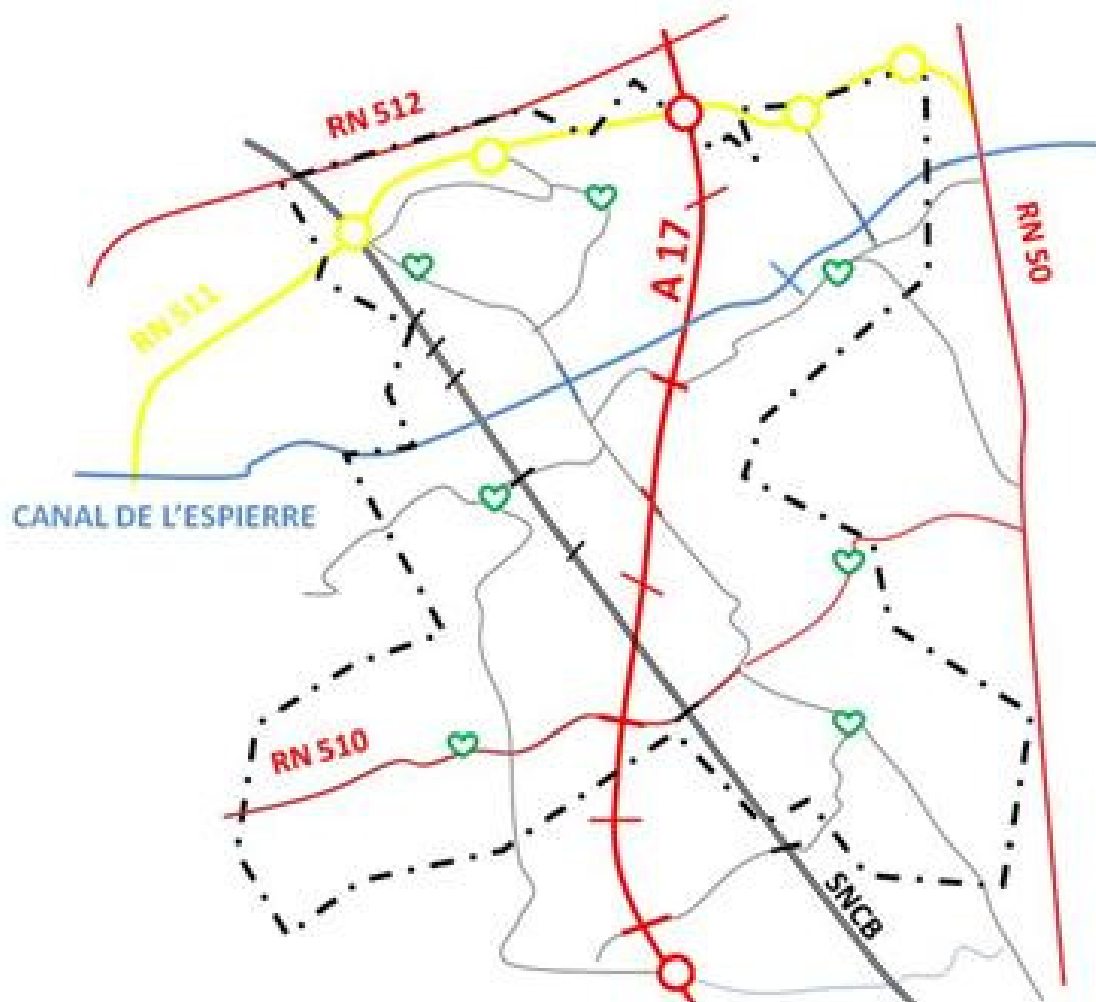
Parmi les autres secteurs d'activités présents, les commerces, le secteur de l'immobilier et les services aux entreprises représentent 44% de l'activité totale à Estaimpuis.

Enfin le taux de chômage à Estaimpuis est passé de 15,8% en 1997 à 13,4% en 2009. Un taux inférieur à celui calculé pour la Wallonie picarde. Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes âgées de 50 ans et plus sont à Estaimpuis les catégories de la population les plus touchées par le chômage. A elles seules, elles représentent près de la moitié des demandeurs d'emploi inoccupés de l'entité (48,8%).

8. Mobilité, voies de communication et espaces publics

La commune d'Estaimpuis n'est pas dotée d'un Plan Communal de Mobilité.

8.1. Réseau routier et stationnement



Le réseau routier⁵² de l'entité est fortement conditionné par le franchissement de trois réseaux très contraignants. Par ordre de création : le canal de l'Esperre, le chemin de fer et l'autoroute.

Le premier divise le territoire communal d'est en ouest et isole les villages d'Estaimpuis et de Saint-Léger, n'offrant que 3 points de franchissement, deux à l'ouest de l'autoroute et un à l'est, sur l'axe principal des voiries communales.

Le deuxième divise le territoire sur un axe nord-ouest / sud-est, isolant les villages de Leers-Nord et de Néchin.

⁵² Cfr carte 1069/02d en annexe

Enfin, le dernier traverse l'entité du nord au sud et isole les trois derniers villages.

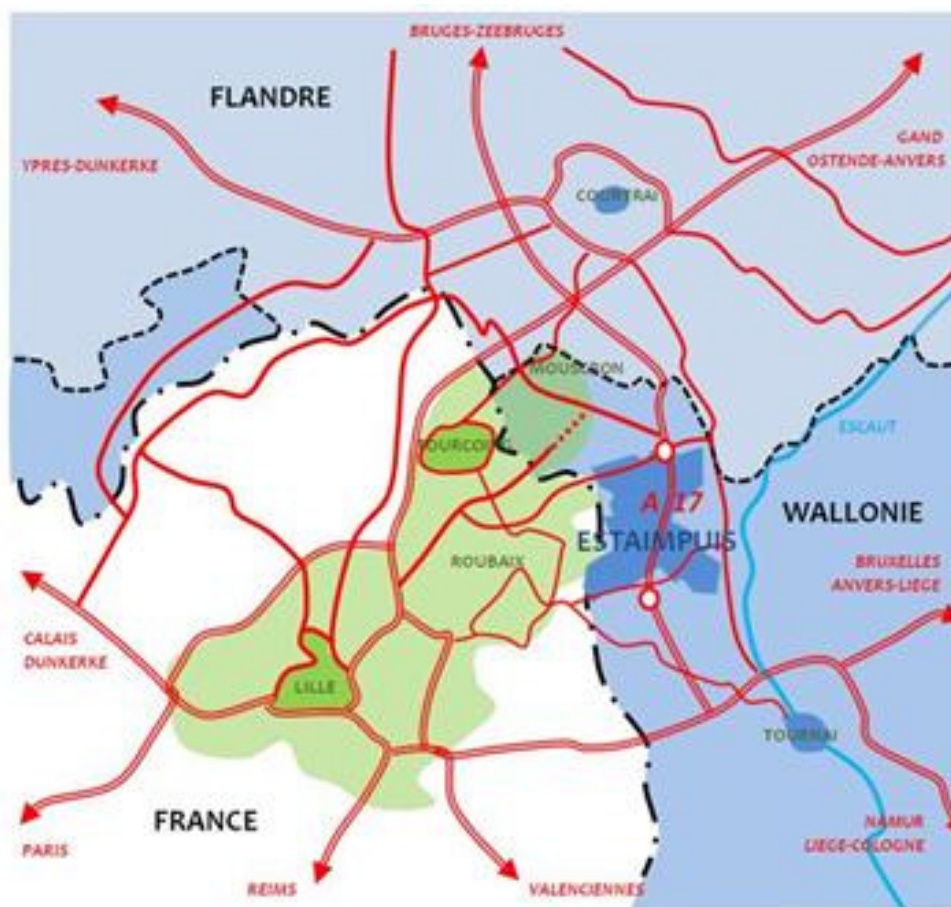
Au total, onze franchissements en ponts, tunnels ou à niveaux assurent la continuité du réseau viaire garantissant la percolation des cheminements sur l'ensemble du territoire sans exiger de trop importants détours, sauf pour les exploitants agricoles pour qui le réseau naturel des chemins s'est vu plus fortement impacté, nonobstant la création de chemins de remembrement longeant les grands axes et reliant leurs points de franchissement.

Le réseau viaire est donc structuré comme suit⁵³ :

	Longueur (km) ESTAIMPUIS	Densité (km/km ²) ESTAIMPUIS	Densité (km/1000 hab) ESTAIMPUIS	Densité (km/km ²) RW	Densité (km/1000 hab) RW
Réseau autoroutier	5,94	0,19	0,59	0,05	0,25
Réseaux routiers régional et provincial	12,33	0,39	1,22	0,45	2,21
Réseau routier communal	161,77	5,10	16,02	4,29	21,01
Réseau routier total	180,04	5,67	17,82	4,79	23,47

La desserte autoroutière de l'entité est assurée au nord et au sud de l'entité depuis l'E17 qui articule Estaimpuis à un nœud autoroutier très dense qui irrigue la métropole transfrontalière de Lille-Tournai-Courtrai.

⁵³ Source : CAP Ruralité : Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité



La densité des réseaux routiers régional et provincial est faible, ce malgré la présence des routes régionales qui encadrent Estaimpuis.

Estaimpuis dispose de parkings notamment sur chacune des places de ses sept villages.



A **Bailleul**, la Place de l'Abbé César Renard compte 21 emplacements de stationnement.

Bien qu'y soient concentrés nombre de commerces et services (banque, pharmacie et poste), la Place du Sacré-Cœur à **Néchin** ne compte que 10 emplacements marqués au sol à l'arrière de l'église et une dizaine le long de la rue Albert 1^{er}.



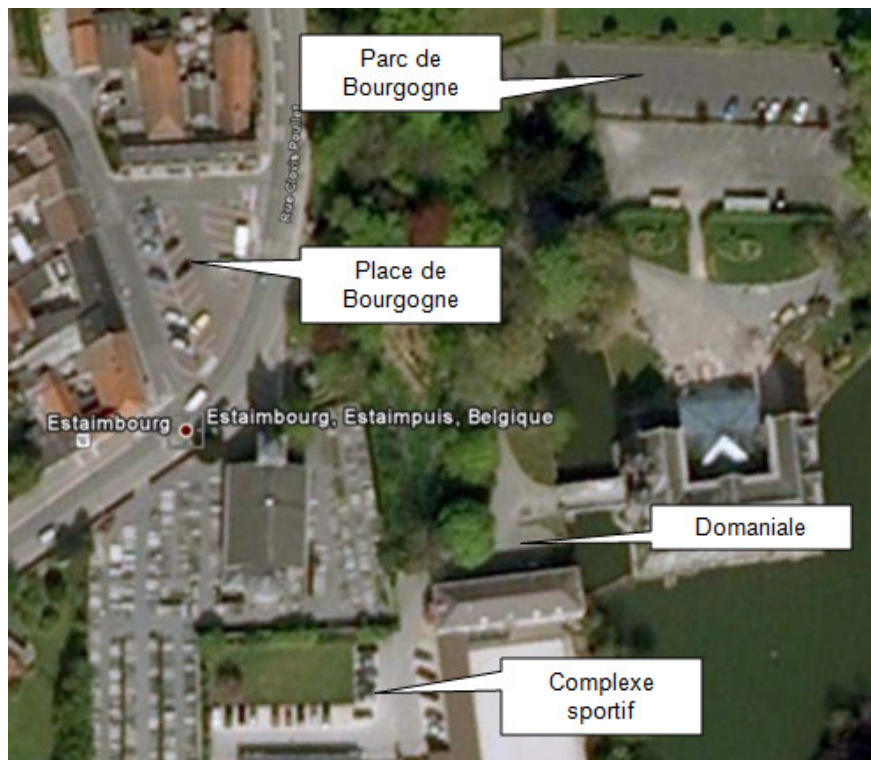
En outre, l'école maternelle de Néchin est située derrière l'église sans disposer d'emplacements réservés aux enseignants. Enfin, le marché occupe la place du Sacré-Cœur le mercredi et restreint alors les possibilités de stationnement. De surcroît, des immeubles à appartements y sont en phase de réalisation.



L'école primaire de Néchin jouxte une zone de parking qui offre 15 emplacements de stationnement marqués au sol.

Le complexe sportif de Néchin dispose de 26 emplacements marqués au sol au bout de la rue du Poteau.

A **Estaimbourg**, la Place de Bourgogne compte 25 emplacements de parking marqués au sol. Ceux-ci permettent de se garer aisément pour se rendre dans les commerces (librairie, café, boulangerie), restaurant (La Ferme du Château) et dans l'église (et son cimetière) présents sur la place.



Non loin de la Place de Bourgogne, dans le Domaine de Bourgogne, le parking du complexe sportif d'Estaimbourg offre 22 emplacements marqués au sol. Celui-ci permet de desservir la salle de réception communale du Château de Bourgogne, le complexe sportif, le Centre Equestre, le gîte « Le Relais de la Domaniale » et le restaurant « le Relais des Ducs ».

Enfin, le Château de Bourgogne et son parc offre une aire de stationnement de plus d'une centaine d'emplacements marqués au sol. Cette aire n'est cependant accessible et non-payante que lors d'événements occasionnels (Wapi Jazz, Semaine de l'arbre...). Elle est essentiellement destinée aux visiteurs du Parc de Bourgogne et dessert les salles de réceptions locatives du Château de Bourgogne.

La Place Communale et la rue du Centre à **Leers-Nord** offre 76 emplacements marqués au sol dont 50 sur le contour de l'église.



A dix mètres de là, le parking de la Maison Communale dispose de 20 emplacements marqués au sol. Précisons que les employés communaux peuvent également disposer d'une dizaine d'emplacements à l'arrière du bâtiment communal.

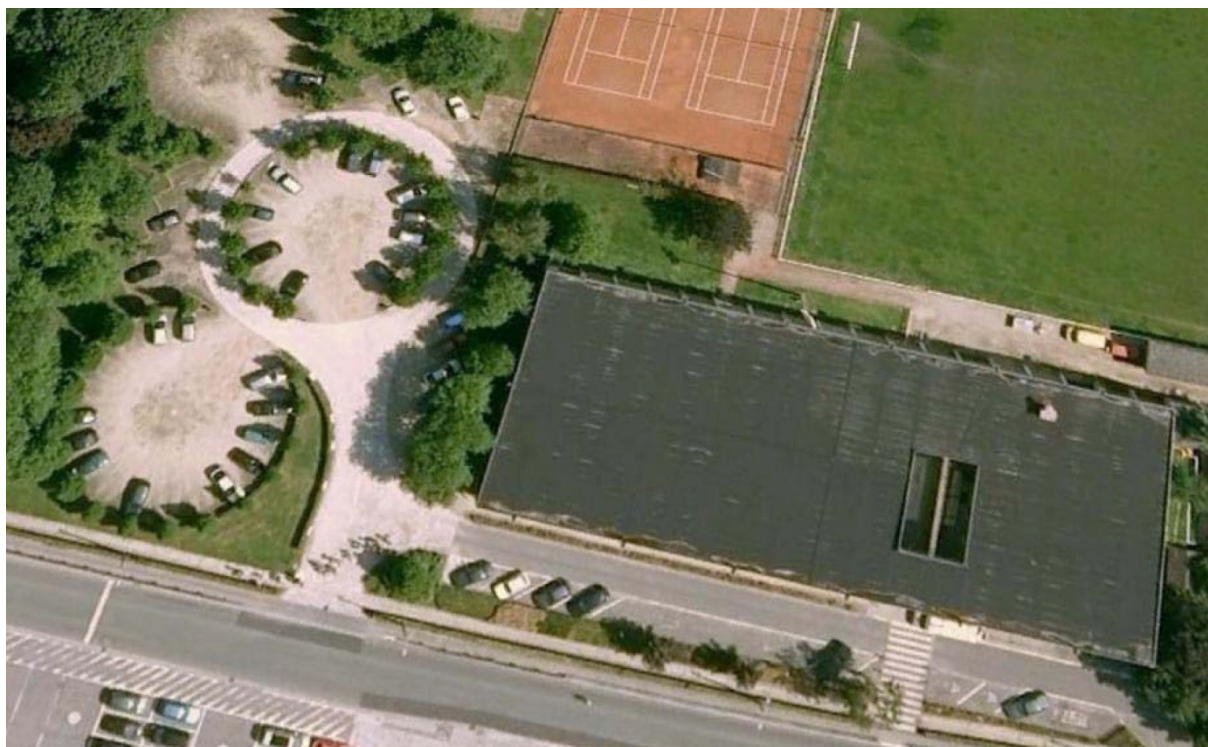
Enfin, le réaménagement en cours de la rue du Canal et du parking de la Maison du Canal permettra à une vingtaine de voitures de se parquer et, ainsi, de mieux desservir le site du Canal de l'Espierres.

Au centre d'**Estaimpuis**, le Contour de l'Eglise offre 21 emplacements marqués au sol. La Grand-Place compte une trentaine d'emplacements.



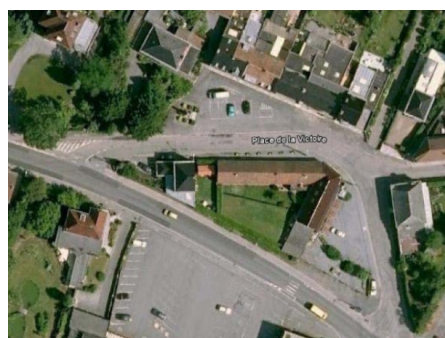
Remarquons que, non loin de là, à la rue de l'Eglise, le parking du Bon Accueil, face à l'école maternelle, permet à près de 50 automobilistes de se garer. Enfin, à la rue du Cimetière, 17 emplacements ont été aménagés.

A la rue du Moulin Masure, le Complexe sportif d'Estaimpuis comprend un parking de 72 emplacements pour voitures et un emplacement pour les bus et les cars.



Notons que face à ce complexe, le site d'activité économique, occupé par la société Mc Bride, offre aux usagers près d'une centaine d'emplacements de parkings privés répartis sur trois sites.

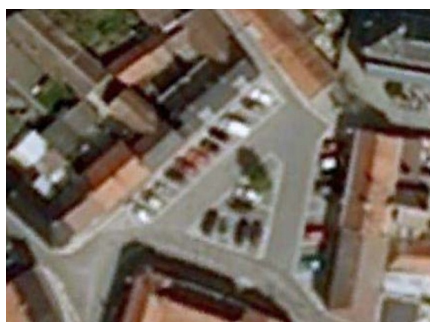
Notamment lors d'activités le week-end, la Commune d'Estaimpuis peut sur demande, disposer des emplacements stationnement de voitures et de poids-lourds, situés directement en vis-à-vis du complexe sportif (soit, près d'une centaine d'emplacements).



Plus au nord, la Place de la Victoire compte 10 places de parking marquées au sol. Notons, face à celle-ci, le parking privé mais non clôturé de la société Boxter.

Toujours à Estaimpuis, à la rue de Menin limitrophe de la France, se situent, dans un petit périmètre : 10 emplacements marqués au sol qui permettent notamment de desservir la salle Le Petit Paris ; 36 places de stationnements pour desservir l'Agence locale pour l'emploi, Flash Service, entreprise d'économie sociale gérée par l'asbl Impact, et Mel'Boutic, géré par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) ; plus d'une centaine d'emplacements pour le personnel de la société La Redoute, dont 48 peuvent être utilisés par le public lors de manifestations organisées à la salle communale « La Redoute ».





A **Evregnies**, la Place des Sabotiers offre 27 places de parking marquées au sol.

Notons que la Place des Sabotiers donne sur la rue de la Nouvelle Cure où se trouve la Maison du Patrimoine qui ne dispose d'aucune aire de stationnement.



Enfin, **Saint-Léger** offre 27 places de parking sur la Place des Templiers.

8.2. Réseau de transport par bus⁵⁴

Le territoire d'Estaimpuis est desservi par deux lignes des TEC, l'une et/ou l'autre suivant les villages :

	Bailleul	Néchin	Estaimbourg	Leers-Nord	Estaimpuis	Evregnies	Saint-Léger
Ligne 1 Mouscron-Néchin-Templeuve-Tournai	X	X	X	X	X	X	
Nombre d'arrêts	1	10	7	5	4	5	
Nombre de bus	2	17	15	15	15	1	
Ligne 2 Mouscron-Dottignies-Néchin-Pecq-Tournai	X	X	X			X	X
Nombre d'arrêts	1	9	4			3	2
Nombre de bus	15	1	18			18	4

8.2.1. Ligne 1

La ligne 1 fait arrêt à :

- Evregnies : Chaussée d'Estaimpuis (2X) ; rue de la Couronne (2X) ; du Buisson. Cinq arrêts différents. Un seul bus à 17h12.

⁵⁴ Cfr carte 1069/02d en annexe

- Estaimpuis : rue de l'Armistice (Cité Losfeld); de la Résistance ; du Moulin Masure ; Hermonpont. Quatre arrêts différents. De 6h52 à 20h46. Quinze bus par jour.
- Leers-Nord : rue Belva ; du Centre ; Place communale ; rue des Pinsons ; du Cornet ; du Cornet (cité) ; Place communale ; rue du Centre. Cinq arrêts différents. De 6h57 à 20h51. Quinze bus par jour.
- Estaimbourg : Hall technique ; rue de Luna ; du Grand Trieu ; du Grand Trieu ; de la Muserie ; des Tanneurs ; de Tournai. Sept arrêts différents. De 7h05 à 20h56. Quinze bus par jour.
- Néchin : rue de la Station ; de la Station ; des Combattants ; Albert 1^{er} ; Place du Sacré Coeur ; rue de l'Ancienne Douane ; Reine Astrid ; Reine Astrid ; Reine Astrid ; des Déportés ; Reine Astrid ; Reine Astrid ; Reine Astrid ; de l'Ancienne Douane ; Place du Sacré Cœur ; Albert 1^{er} ; du Haut Pont ; ... Dix arrêts différents. 5h05 à 21h03. Dix-sept bus par jour.
- Bailleul : Place Abbé César Renard. Un arrêt. A 7h12 et 7h20. Deux bus.

Notons que le bus ne réalise pas toujours l'entièreté de la ligne, en particulier tôt le matin. Ainsi des arrêts peuvent ne pas être desservis et la ligne peut réaliser des liaisons directes comme Estaimbourg-Bailleul.

Il est à remarqué que les samedi et dimanche, il y a huit bus par jour toutes les deux heures sauf pour Bailleul et Evregnies.

8.2.2. Ligne 2

La ligne 2 fait arrêt à :

- Evregnies : Sélection Meubles ; station essence ; 21 Maisons... Trois arrêts différents. 5h50 à 20h33. Dix-huit bus par jour.
- Saint-Léger : Le Petit Lanoy ; village... Deux arrêts différents. 7h12 à 16h. Quatre bus par jour.
- Estaimbourg : place ; Clé des Champs ; Hameau ; Route de Bailleul... Quatre arrêts différents. 5h24 à 21h45. Dix-huit bus par jour.
- Bailleul : place, Un arrêt. 5h29 à 2h50. Quinze bus par jour.
- Néchin : Bucquoy ; Gibraltar ; Lobelrue ; Ancienne Douane ; Eglise ; route de Pecq ; N°107 ; Garage Malaine ; ancienne gare... Neuf arrêts différents. 7h05. Un bus par jour.

Les samedi et dimanche, la ligne 2 dessert les villages d'Evregnies, Estaimbourg et Bailleul à raison de sept bus par jour, toutes les deux heures.

A noter que ces deux lignes assurent une liaison vers les gares de Tournai et Mouscron, mais desservent également la gare d'Herseaux. Elles passent toutes deux par Toufflers.

Notons que la ligne 94 s'arrête, en Wallonie picarde, aux gares d'Enghien, de Silly, d'Ath, de Leuze, de Tournai, de Froyennes, d'Herseaux et de Mouscron.

8.4. **Réseaux de cheminements lents**⁵⁶

8.4.1. Pistes cyclables

Cinq pistes cyclables parcourent Estaimpuis :

- La première longe la N510 et relie donc Toufflers à Pecq en passant par Néchin et Estaimbourg.
- La deuxième quitte la N510 pour prendre la rue de la Muserie et du Grand Trieu.
- La troisième est sur le village même d'Estaimpuis. Elle part de la rue d'Hermonpont, juste après le canal de l'Espierres et remonte jusqu'au rond-point de la Porte des Bâtisseurs en passant, sur l'axe principal, notamment par le complexe sportif d'Estaimpuis et les zones d'activité économique de la Blanche Tête et du Pont Tunel. Du rond-point, cette piste cyclable suit les rues de Mouscron et de Menin pour atteindre la N512.
- Du rond-point de la Porte des Bâtisseurs, deux nouvelles pistes, de part et d'autre de la N511, permettent de rejoindre les villages d'Evregnies et de Saint-Léger.

Notons qu'Estaimpuis est joignable par le RAVeL longeant le Canal de l'Espierres qui vient du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et rejoint le Mont de l'Enclus tout au sud, ce en ralliant le RAVeL qui longe le canal de l'Espierres. Ce RAVeL assure la liaison notamment avec la piste cyclable qui part de la rue d'Hermonpont pour remonter vers le village d'Estaimpuis, avec Leers, Leers-Nord, Saint-Léger et Warcoing.

On peut, en outre, se rendre sur le territoire de la commune par des réseaux extérieurs de voies lentes tels que, par exemple, la piste cyclable qui suit la chaussée Tournai-Courtrai et qui permet de bifurquer vers Bailleul, Estaimbourg et Saint-Léger.

8.4.2. Chemins, sentiers, carrières agricoles et chemins de halage

Les grandes infrastructures créées depuis le 19^{ème} siècle ont profondément modifié le réseau des cheminements qui, historiquement, sillonnaient la plaine agricole et reliaient les différents noyaux villageois. Elles s'accompagnent pour certaines de dépendances fonctionnelles (chemins de halage, chemins de remembrement) qui complètent le réseau vicinal.

Ces réseaux assurent une desserte fonctionnelle : domicile/école, sièges d'exploitation/terres agricoles ainsi qu'une desserte récréative.

⁵⁶ Cfr carte 1069/02d en annexe

Toutefois, si ce réseau est accessible aux piétons et aux cyclistes, il ne l'est pas pour tous les modes de déplacement (cavaliers, engins agricoles, motos, voitures ...), soit pour des raisons règlementaires soit pour cause d'impraticabilité saisonnière.

Ces différentes fonctions sont étudiées au travers du Plan communal de développement de la nature qui délivre notamment une cartographie de ces voies lentes. Nous renverrons donc le lecteur à ce plan.

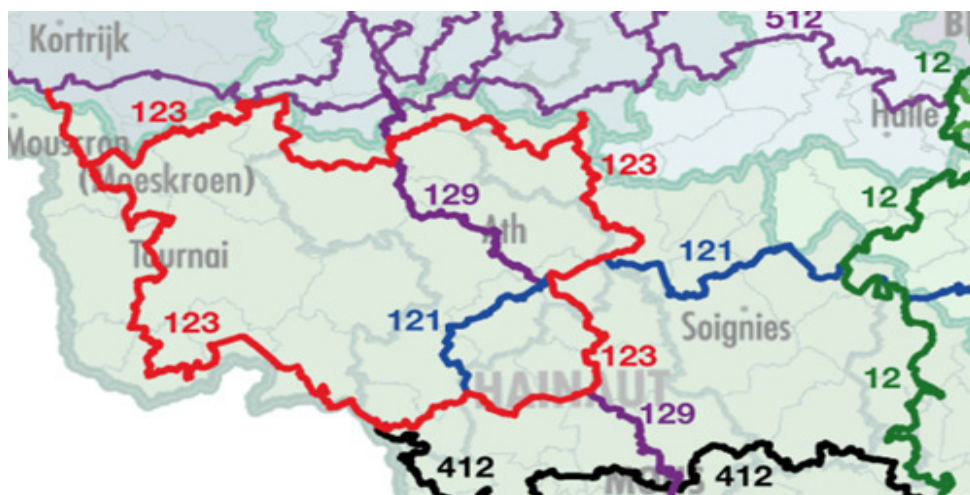
Nonobstant certains balisages in situ, différentes cartographies proposent une fréquentation touristique ou sportive de ces réseaux.

De nombreux itinéraires ont été dessinés et développés en collaboration avec l'Agence de développement local d'Estaimpuis. Ils s'attachent à faire découvrir le patrimoine bâti et naturel d'Estaimpuis et se complètent d'ouvrages didactiques complets disponibles gratuitement à la Maison communale :

- le Musart Transfontalier (projet Interreg II), un circuit de 10 km, accessible aux personnes à mobilité réduite, qui part de Leers en France, suit le canal de l'Espierres, traverse le village de Leers-Nord, rejoint le château de la Royère à Néchin, contourne la ferme de la Becq et remonte sur la France.
- « Le circuit Val de l'Espierres », une boucle de 40km qui explore le paysage du Haut-Escaut et du Val de l'Espierres et qui reprend les villages de Leers-Nord, de Saint-Léger et d'Estaimbourg, la commune de Pecq, ses villages Hérinnes et Warcoing, et qui se déploie sur la Flandre occidentale.
- « Le circuit la Leersoise » de 8 km.
- « Le circuit des Censes » de 20 km⁵⁷.
- « Le circuit du Petit Preux » de 21 km.
- « La promenade du Satcheu » de 10 km.
- « Le circuit des Trieux » de 34 km.
- « La promenade de Bailleul » de 5 km.
- « La promenade d'Estaimbourg » de 8 km.
- « La promenade d'Evregnies » de 3,6 km.
- « La promenade de Leers-Nord » de 6 km.
- « La promenade de Néchin » de 9 km.
- « La promenade de Saint-Léger » de 5 km.
- Des circuits équestres de 16 et 24 km.
- Des circuits vélos de 21, 24 et 30 km.

Notons également un sentier de grande randonnée (GR) qui fait une boucle par Estaimbourg. Il s'agit du GR123 parcourant sur 128 km : le parc naturel des Plaines de l'Escaut, la vallée de la Dendre, le pays des Collines et la vallée de l'Escaut (Tournai - Péruwelz - Silly - Lessines - Ellezelles - Mont-de-l'Enclus – Tournai).

⁵⁷ Cfr Annexe 17

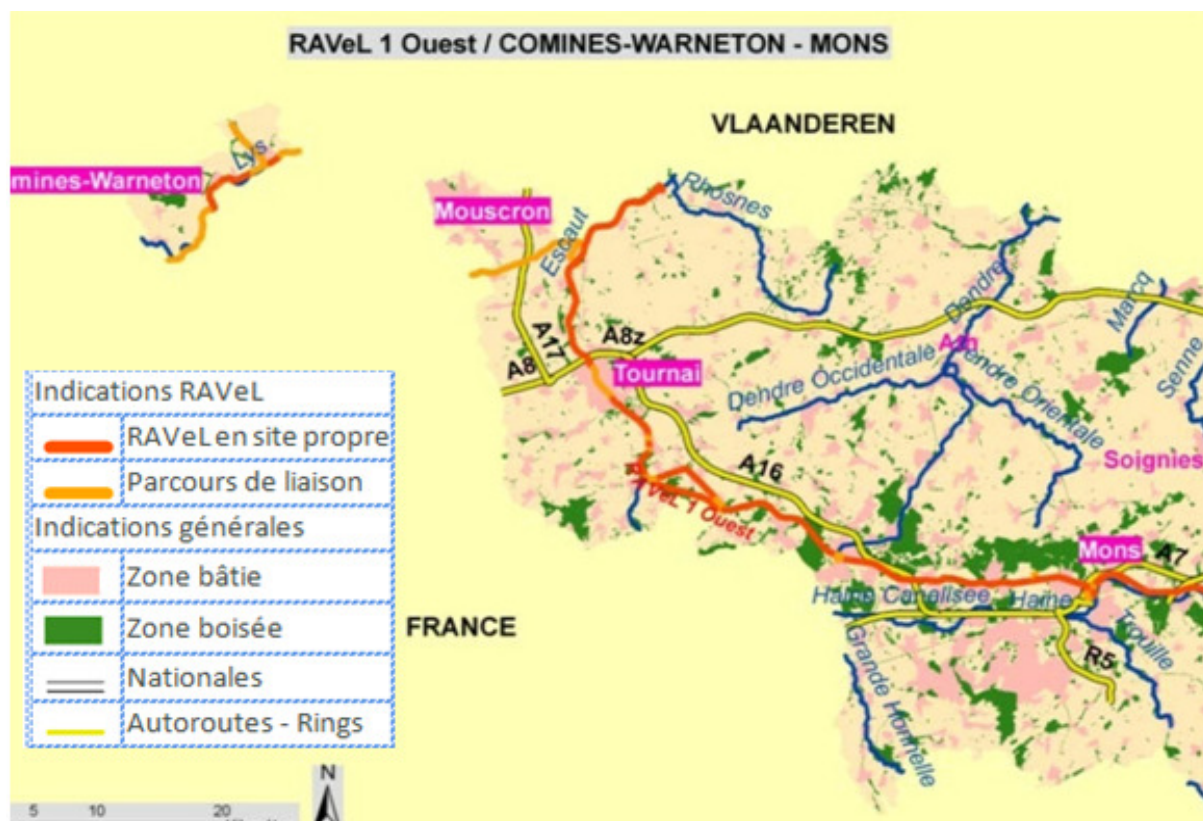


Source : Les Sentiers de Grande Randonnée
(Belgique), SGR Asbl

Enfin, le chemin de halage du canal de l'Espierres intègre la section Canal de l'Espierres de la liaison RAVeL 1ouest / Comines-Warneton – Mons. La Région wallonne caractérise cette section comme suit⁵⁸ :

Longueur du tronçon	11.8 km
Localités traversées	Leers-Nord - Saint-Léger (Hainaut) - Warcoing
Revêtement	Majoritaire : Asphalte Détail : Asphalte (64%) - Brique pilée (1%)
Largeur minimum	2.0 m
Praticabilité	Moyenne (64%) Bonne (1%)
Genre	Chemin (65%)
Passage sur accotement	Non
Cavaliers autorisés	Non

⁵⁸ Source : RAVeL, Réseau Autonome de Voies Lentes, Région wallonne



Source : RAVeL, Région wallonne

8.4.3. Voie navigable⁵⁹

Le canal de l'Espierres représente un potentiel de navigation de plaisance qui est valorisé grâce au projet « Blue Links », l'un des projets les plus ambitieux concernant les canaux historiques d'Europe du nord-ouest.

Blue Links est un projet financé avec l'aide de l'Union européenne et qui comporte plusieurs volets liés à la navigation, au cadre de vie, à l'animation et à la pédagogie. Trois grands objectifs sont visés à travers la dynamique du projet et la remise en navigation de la liaison de 28 km entre la Deûle et l'Escaut :

- ouvrir le canal à la navigation de plaisance et aux bateaux à passagers ;
- assurer une continuité écologique et paysagère sur le linéaire ;
- aménager et développer les villes et communes autour du canal.

⁵⁹ Cfr carte 1069/02d en annexe

8.5. **Synthèse**

Avec un réseau routier composé à 90% de voiries communales, le territoire d'Estaimpuis est bien irrigué en matière de mobilité. Un point noir réside, rue du Moulin Masure, où le trafic de poids lourds incommoder les riverains. Le territoire est relié aux villes voisines belges et françaises via trois axes routiers importants (RN 510, RN 511 et RN 512) qui l'inscrivent au cœur de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai.

En matière de transports en commun l'entité est suffisamment desservie, sauf en période de vacance scolaire où la ligne TEC Mouscron-Tournai est fermée alors que son opposée est ouverte. En matière de mobilité douce (vélos et piétons), à part un tronçon manquant de piste cyclable rue de Luna, le réseau est particulièrement dense et praticable, et s'inscrit dans d'autres réseaux plus importants que sont le RAVeL, le GR123 ou le schéma directeur vélo en Wallonie picarde. Le canal de l'Espierres récemment ré-ouvert à la navigation est un nouvel axe pour les plaisanciers d'Europe du Nord-Ouest.

9. Services à la population⁶⁰

Estaimpuis, qui a décroché le label de qualité « Communes à bras ouverts », offre de nombreux services à ses concitoyens. Des services qui débutent dès l'accueil aux nouveaux arrivants, avec la remise d'une quantité d'informations sur les services, l'enseignement, les équipements, les animations programmées...

9.1. Les services publics, sociaux et de santé

Estaimpuis a centralisé ses services administratifs à la Maison communale, au sein de l'ancienne Maison communale de Leers-Nord, agrandie afin de garantir au personnel et aux visiteurs un cadre de rencontre et de travail de qualité. Les bureaux y sont ouverts en semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le samedi de 8h à 12h (guichet état civil).

Située à la rue de Berne, n°4 à Leers-Nord, cette Maison communale dispose de deux parkings propres mais profite aussi du vaste parking de la place de Leers-Nord.

Le service de la Poste y a ses bureaux, ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00.

Le CPAS y a également ses bureaux. Comme tous les CPAS de Belgique, celui d'Estaimpuis assure aux personnes et aux familles, dans les conditions déterminées par la loi, l'aide sociale due par la collectivité afin de permettre à chacun de vivre conforme à la dignité humaine.

Si, en raison de difficultés qu'elle traverse, une personne n'a plus les moyens de subvenir à ses besoins pour se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène, ou avoir accès aux soins de santé, le CPAS sera là pour l'aider.

L'aide fournie par le CPAS peut prendre plusieurs formes, selon la situation de la personne. Il pourra s'agir d'une aide financière (revenu d'intégration ou aide sociale équivalente, médiation de dette, absence ou insuffisance de ressource), d'une aide administrative (allocations familiales, chômage, invalidité), d'une aide psychosociale (relations avec les membres de la famille, divorce ou séparation, placement en maison de repos), d'une aide médicale (santé déficiente, alcoolisme), etc.

Le CPAS d'Estaimpuis examine toute demande d'aide et propose les moyens les plus appropriés pour la satisfaire et répondre aux besoins de la personne.

Il organise des permanences juridiques et des permanences de l'Agence Immobilière Sociale une fois par mois, ainsi qu'un service d'aide-ménagères. Il supervise Mel'Boutique, un magasin de vêtements et accessoires de seconde main situé provisoirement - depuis l'incendie du CADE - dans l'ancienne école maternelle de Bailleul. Ce magasin occupe un bénévole et quatre employés sous contrat Activa article 60.

Le CPAS est encore partenaire de la Maison de l'Emploi (permanences d'une assistante sociale, etc.).

⁶⁰ Cfr carte 1069/05d en annexe

A Estaimpuis, la proximité avec les services administratifs permet d'optimiser l'aide aux bénéficiaires en ce qui concerne les problématiques gérées par les autres services (Logements, primes à l'énergie...).

Le service social du CPAS est ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30, le mercredi de 13h à 15h30.

Pour les personnes en difficulté, le service social « Les Heures Claires scl » gère, outre les logements sociaux, des demandes spécifiques telles que des demandes d'allocation « handicapé », de tarif social gaz-électricité, de tarif téléphonique social...

Le Commissariat de proximité occupe un bâtiment rénové face à la Maison communale et comprend un corps de quatre agents de proximité et d'un auxiliaire administratif. Ses bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. En dehors de ces heures, les administrés peuvent joindre le Commissariat central de la Zone du Val de l'Escaut, à Pecq.

Le poste avancé d'Estaimpuis est une antenne du Service Incendie de Mouscron créée en 1981. Logé dans la caserne à proximité du hall technique communal à Estaimbourg, il se compose de 18 pompiers volontaires dont 9 sont ambulanciers. Outre lors des incendies et feux divers (cheminée, feux de broussailles, de véhicules), il est fait appel aux pompiers d'Estaimpuis en cas d'inondations, d'accidents de roulage, de nids de guêpe... En 2011 ils sont intervenus à 114 reprises. Plus d'info (interventions et exercices, conseils, prévention, manifestations...) sur le site www.pompiersEstaimpuis.be.

Les hôpitaux les plus proches d'Estaimpuis sont le Centre Hospitalier de Wallonie Picarde (CHWAPI) à Tournai (17 km) et le Centre Hospitalier Mouscron (CHM) situé à 14 km.

Dix-neuf médecins exercent dans l'entité d'Estaimpuis : six à Estaimpuis, deux à Bailleul, quatre à Estaimbourg, un à Evregnies, deux à Leers-Nord, trois à Néchin, un à Saint-Léger.

On comptabilise dans l'entité quatre dentistes, douze kinésithérapeutes, quatre pharmaciens.

En matière de soin à domicile, les patients peuvent s'adresser à la Centrale de Soins à Domicile, à la Croix verte et blanche (Bailleul, Estaimbourg, Néchin, Leers-Nord), à la Croix jaune et blanche (Estaimpuis, Evregnies, Saint-Léger) ou à l'indépendant Alexandre Dubus.

Les vétérinaires sont au nombre de trois.

Pour les plus petits, La crèche « Le petit poucet », reconnue par l'O.N.E. et située sur la place d'Estaimpuis dans un bâtiment moderne, a une capacité d'accueil de 42 enfants de 0 à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30 et occupe une quinzaine d'employés (puéricultrices, cuisiniers). Elle est dirigée par Mme Pauline Vercleven.

A côté de la crèche communale, trois accueillantes conventionnées ONE et dépendantes de l'ASBL Le Sourire, gardent chacune à domicile 4 à 5 enfants de 0 à 3 ans. Il y en a une à Leers-Nord, Néchin et Saint-Léger.

Par ailleurs, quatre services de consultation des nourrissons de l'O.N.E. sont présents dans les villages de Leers-Nord, d'Estaimbourg, de Néchin et d'Estaimpuis.

Au centre géographique de l'entité, sur la rue de Luna, le Parc à conteneurs, géré par l'intercommunale Ipalle, et la caserne des pompiers avoisinent l'ensemble des services techniques

abrités dans le Hall technique qui comprend, outre des bureaux, des bâtiments d'entreposage et de garages et qui est entouré d'un parking pour visiteurs.

Toutes les informations sur les services administratifs d'Estaimpuis sont disponibles sur www.estaimpuis.be.

9.2. Autres facilités et services aux entreprises

9.2.1. La Maison de l'emploi

Concernant l'aide à l'emploi et l'aide aux personnes, la commune d'Estaimpuis dispose de La Maison de l'Emploi d'Estaimpuis-Pecq-Celles-Mont de l'Enclus. Il s'agit d'un service du Forem Conseil et des communes et CPAS d'Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont de l'Enclus.

Suite à un incendie qui ravagea ses bâtiments de la rue de Menin à Estaimpuis en octobre 2011, la Maison de l'Emploi se situe dès lors au siège de l'asbl L'Impact, 20 Porte des Bâtisseurs à Estaimpuis.

S'adressant aux chercheurs d'emploi, aux travailleurs, aux étudiants, aux stagiaires en formation professionnelle ou en contrat d'apprentissage, aux employeurs, aux bénéficiaires AWIPH ou INAMI, aux (prés)pensionnés et à toute personne intéressée par l'emploi ou la formation, la Maison de l'Emploi et son équipe de conseillers réalise toute démarche administrative du ressort de Forem Conseil (inscription, changement d'adresse, mise à jour de dossier, attestation etc.).

En outre, elle conseille et accompagne dans la recherche d'emploi via des offres d'emploi mises à jour quotidiennement, via une logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace (ordinateurs connectés à Internet, téléphones, fax, photocopieuse, imprimante), via de la documentation et une information sur la rédaction de CV, les entretiens à l'embauche, les entreprises, les secteurs, les filières, les métiers, les aides à l'embauche, l'installation comme indépendant...

En partenariat avec la Mission Régionale du Hainaut Occidental (MIRHO), du Forem Conseil et les CPAS d'Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont de l'Enclus, elle mène des activités telles que le jobcoaching, elle offre un conseil en accompagnement professionnel (entretien individuel avec un conseiller du FOREM), un conseil en orientation professionnelle ainsi qu'un conseil avec une assistante sociale.

Les autres partenaires de la Maison de l'Emploi sont Carrefour Formation, les agences d'intérim, ainsi que l'asbl L'Impact.

Ses horaires d'ouverture sont les suivants : lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous l'après-midi.

9.2.2. L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

L'ALE, dont les permanences sont assurées par le Premier Echevin dans les locaux de l'Administration communale d'Estaimpuis, offre des services à coût réduit aux particuliers, aux autorités locales, aux écoles, aux ASBL et autres associations non commerciales. Ces travaux peuvent être une aide à domicile, une aide aux enfants, aux malades ou aux handicapés (garde, surveillance avant et après l'école, leçons de rattrapage, conduite chez le médecin...), une aide administrative, des travaux de petit jardinage, de réparation, d'entretien et d'embellissement de la maison.

Les permanences de l'ALE se tiennent du lundi au vendredi de 9h à 11h et sur rendez-vous.

9.2.3. Intercommunale d'Etude et de Gestion

En matière d'expansion économique, l'IEG constituée des villes de Mouscron, Comines et Estaimpuis, mène un programme de sensibilisation et d'information des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) et des Toutes Petites Entreprises (T.P.E) de sa zone au travers de manifestations d'information sur les divers incitants publics existants, sur la gamme de services offerts par l'ensemble des opérateurs économiques, sur les infrastructures d'accueil, sur les mutations économiques et technologiques. Elle fait aussi de la conception et de l'édition d'outils promotionnels et d'information (mailings, brochures, périodiques, panneaux informatifs, vidéofilms).

Elle met à disposition des entreprises de sa zone une équipe d'animateurs économiques visant à :

- l'accompagnement des P.M.E. dans leurs démarches d'obtention des aides publiques en vue de leur expansion économique (assistance à la rédaction des dossiers, suivi de l'octroi de l'aide sollicitée) ;
- l'assistance à l'installation physique (choix quant à l'implantation, assistance aux procédures administratives, suivi évolution de l'implantation en vue de la mise à jour d'une banque de données, recherche de bâtiments existants, ...).

L'IEG réalise encore, pour les T.P.E. et les starters, des missions de consultance qui couvrent 4 domaines spécifiques : diagnostic général et évaluation du projet d'entreprise, réalisation de plans d'affaires, coaching et accompagnement du starter et/ou de la T.P.E, actions spécifiques (études de marché, plan de production, ...).

L'IEG met encore à disposition des P.M.E. toutes les données utiles en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) afin de leur permettre un accès concret à celles-ci. Comment ? En développant un plan d'actions e-business qui se décline comme suit :

- Un programme de sensibilisation, de démonstration et de guidance aux applications T.I.C. en entreprise, voire, dans certains cas, d'implémentation d'applications T.I.C. ;
- Un programme de réalisation d'actions pilotes basées sur des technologies émergentes

9.2.4. Le centre d'affaires « L'Impact »

Structure d'accueil créée par l'IEG en 1998 avec un second centre (L'Impact Bis) en 2006, l'Impact est situé dans la ZAE mixte de la Porte des Bâisseurs à Estaimpuis, à proximité immédiate de la frontière française. Il offre aux PME, TPE, Starters ou porteurs de projet +/- 1000 m² de bureaux à louer par module de 25 m². Il propose aussi divers services aux entreprises comme un service secrétariat, des permanences téléphoniques, un service de nettoyage des bureaux ou encore de coursier.

A ce jour, les sociétés suivantes sont installées dans les locaux de l'Impact : Tim Belgium, Bemo, Technopack, Vs Logistique, Hakuna Matata, Air Bio, Holding Groupe Bulteau, Sev, Shipseo.

L'Impact propose aussi des services aux particuliers : Services de nettoyage, repassage, formations en informatique, aide-ménagère, transport personnalisé,...

9.3. **Les commerces de proximité**

Environ 150 commerces de proximité parsèment le territoire d'Estaimpuis, allant de la boulangerie (8) au salon de coiffure (13) en passant par les boucheries (4), épicerie (10), librairies (3), cafés (24), friteries (3), restaurants (10), fleuristes (3), centres de sport et de bien-être (11), banques (3), agences immobilières (2) ou courtiers en assurances (6)⁶¹.

Ces dix dernières années on constate une diminution du nombre de petits commerces, en particulier dans le secteur alimentaire et l'horeca. Les villages de Bailleul et Evregnies, par exemple, ne disposent plus d'aucun point de vente alimentaire, pas même une boulangerie. La raison en est la proximité des villes de Mouscron et Tournai comme pôles commerciaux attractifs pour la population Estaimpuisienne, ou encore le centre commercial Auchan à Leers-France.

Le projet CORA quant à lui, revu à la baisse en projet ABLI dans la ZAE du Quevaucamps à Evregnies, prévoit 20.000 m² de surfaces commerciales (17 unités) et 250 emplois.

9.4. **L'enseignement**

L'enseignement sur le territoire d'Estaimpuis compte cinq écoles communales et trois écoles libres d'enseignement spécialisé implantées à Leers-Nord (« Les Trieux », « La Goélette » et l'Institut Médico-Pédagogique ou « IMP »).

L'enseignement communal est dispensé dans tous les villages à l'exception de Saint-Léger et Bailleul. Il se structure selon 3 unités pédagogiques :

- écoles de Néchin et Evregnies (directrice : Mme Colin)
- écoles d'Estaimbourg et Leers-Nord (directeur : Mr Van Gysel)
- école d'Estaimpuis (directrice : Mme Batteur)

Ces entités accueillent les enfants de maternelle et primaire. Le 31 octobre 2011 elles totalisaient un nombre de 743 élèves répartis comme suit :

Estaimbourg	Leers-Nord	Néchin	Evregnies	Estaimpuis	TOTAL
84	70	108	46	188	743

Des projets ponctuels ou thématiques y sont également menés : exposition sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, « Fête de l'internet », « Tambours pour la paix », cirque, Astérix, marionnettes, représentations théâtrales, passage de brevet du cyclisme, « Label Manger-Bouger »...

En outre, de nombreuses activités extérieures sont organisées : classes vertes, classes de mer,...

⁶¹ Cfr annexe 18

Enfin, afin que le civisme et la démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge, les élèves de chaque école peuvent élire l'un des leurs pour siéger au Conseil communal des juniors qui mène de multiples projets au sein des commissions thématiques qui la composent.

La coordinatrice pédagogique est Mme Chantal Delangre dont le bureau se trouve dans la Maison communale.

Un site internet relatif à l'enseignement communal d'Estaimpuis a été créé pour informer les citoyens : www.enseignementcommunalestaimpuis.be.

Pour compléter cette information, des articles paraissent dans la revue communale et des éditions spéciales « Enseignement » sont distribuées.

Les établissements d'enseignement secondaire les plus proches sont situés à Mouscron (8) et Tournai (19). Ceux d'enseignement supérieur sont aussi situés à Mouscron (2) et Tournai (8).

9.5. **L'accueil extrascolaire**

Estaimpuis offre un accueil extrascolaire dynamique baptisé Estaimp'Arc-en-Ciel. Estaimp'Arc-en-Ciel est un accueil extrascolaire agréé par l'ONE en 2004 et un centre de vacances agréé en 2006. Réservé à tous les enfants de 2 ans et demi à 12 ans qui habitent ou qui fréquentent une des écoles communales d'Estaimpuis ou la Goélette, il centralise l'accueil au sein d'une maison située sur la Grand Place d'Estaimpuis (l'ancienne maison du directeur d'école), avec des antennes dans les écoles communales de Leers-Nord, Estaimbourg, Evregnies et Néchin.

L'accueil extrascolaire est ouvert en période scolaire du lundi au vendredi de 6h à 9h et de 16h à 19h et le mercredi de 12h à 19h. Durant les vacances il ouvre toute la semaine de 6h à 19h non-stop sur inscription obligatoire.

Encadrés par une équipe de 10 personnes (animateurs, instituteur, coordinatrice...), les enfants ont le choix entre différents ateliers : créatif, manuel, libre, jeux de société pour les petits ateliers du soir, éveil musical, psychomotricité, informatique, cuisine, sorties pour les ateliers du mercredi, un peu de tout lors des ateliers de vacances.

Les coûts de cet accueil sont modiques, ils vont de 0.52€ la demi-heure entamée à 7.28€ la journée complète.

Une navette dépose et reprend les enfants à l'école. Enfin, Estaimp'Arc-en-Ciel dispose d'un site internet : www.estaimparcenciel.be.

Estaimpuis dispose aussi d'une maison de jeunes baptisée « Le Bunk'Aire⁶² », encadrée par un éducateur et située dans l'ancienne cafeteria du Complexe sportif d'Estaimbourg. Ouverte les mercredi et samedi de 13h à 21h, elle accueille une soixantaine de jeunes qui ont entre 11 et 20 ans en leur permettant de faire des jeux, du sport, des sorties, d'organiser des repas...

Durant les vacances d'été et de Pâques, l'Administration communale d'Estaimpuis organise les opérations « Été jeunes environnement » et « Printemps jeunes environnement » au cours

⁶² Nommé « Instant T », depuis février 2012

desquelles des jeunes de l'entité effectuent des travaux civiques en lien avec l'environnement (ramassage de déchets, travaux de peinture...), ce contre rémunération et sous la houlette de l'éducateur.

L'Administration communale organise encore d'autres activités pour la jeunesse tout au long de l'année, destinées aux enfants comme aux adolescents :

- la « Plaine de Jeux Estaimp'Loisirs » du 1er juillet au 5 août, propose une foule d'activités à destination des jeunes de 2 ans à 14 ans au sein du Domaine de Bourgogne et du complexe sportif d'Estaimbourg ;
- l'opération « Place aux enfants » à la mi-octobre
- le carnaval d'Estaimpuis
- les activités du mercredi
- les stages sportifs

De leur côté, diverses associations proposent des activités durant les vacances scolaires :

- stages à la Ferme Pédagogique de Leers-Nord
- stage d'été « Théâtre et environnement » ;
- Jeunesse et Loisirs Saint-Léger ;
- Ateliers Créa-Mains (Ligue des familles) ;
- De Cuivre et d'Estaim (école de musique).

9.6. **Développement culturel, sportif, associatif et touristique**

9.6.1. Sport

La pratique du sport, à l'école ou en accueil extrascolaire, pour les jeunes et moins jeunes, est garantie au sein même de l'entité grâce à de nombreux équipements :

- 3 agora-space (Estaimpuis, Bailleul et Leers-Nord)
- le complexe sportif d'Estaimpuis (une salle polyvalente, un terrain de football et une piscine)
- le cercle sportif communal d'Estaimbourg (salles polyvalentes, terrain de basket)
- le complexe sportif communal de Néchin (terrain de football et salle polyvalente)
- l'A.C. Estaimbourg (football)
- le S.C. Néchin (football)
- le R.C.C. Estaimpuis (football)
- le "Tennis Club Match Point" au Domaine de Bourgogne
- 4 clubs équestres (Estaimpuis, Leers-Nord -2x- et Néchin).

Ces équipements accueillent nombre de clubs et d'associations : clubs de badminton, de gym, de sports martiaux, de tennis de table, de pétanque, cyclistes, de marche, de basket, de fitness, de pêche, de billard...

9.6.2. Activités culturelles et festives

En collaboration avec le Centre culturel d'Estaimpuis, l'Administration communale élabore chaque année un programme culturel avec au menu : des concerts, des spectacles, des sorties culturelles, des conférences, des festivals, des expositions artistiques au château de Bourgogne ou à la Maison communale...

L'évènement culturel phare est probablement la Wapi Jazz Night organisée avec les Jeunesses musicales de Wallonie picarde au Domaine de Bourgogne.

Côté associatif, l'entité compte plusieurs associations culturelles :

Nom	Musique	Théâtre	Art plastique	Danse, folklore
La Fanfare qui vit	✓			
La Royale Harmonie Communale d'Estaimpuis	✓			
L'école de Musique	✓			
La chorale Arc-en-ciel	✓			
La compagnie du Puits d'étain		✓		
L'association Croque-mitaine		✓		
Les peintres du château			✓	
L'Atelier			✓	
Le club Photos			✓	
The Fairy Wand				✓
La confrérie des <u>Satcheux</u>				✓

A cela viennent s'ajouter des animations organisées par les autres services communaux et notamment le Service environnement. Des animations où le culturel rime avec environnement, nature, patrimoine : les conférences d'Inter-Environnement Wallonie ; les « Chouettes soirées » ; la « Journée des mares » ; l'Opération « Grenouilles sur les routes », les rando-découvertes de l'entité...

S'y greffent également des expositions ponctuelles du Service animation et du Service culturel (fête de la musique, concert de Noël...).

Diverses activités ciblent l'identité rurale et agricole d'Estaimpuis : des conférences et visites thématiques à destination des agriculteurs ; la Journée "Saveurs et Nature au Cœur des Villages", à destination du grand public, qui aborde les thèmes suivants : biodiversité, agriculture bio, jardins collectifs, techniques anciennes agricoles, valorisation des sentiers, fermes pédagogiques, gîtes, énergies renouvelables, productions locales, intégration paysagère, essences indigènes...

Estaimpuis offre aux citoyens un Centre de lecture publique doté d'une médiathèque, dont la bibliothèque se situe au centre du village d'Estaimpuis et qui possède des antennes dans chacun des autres villages (les périodes d'ouverture de celles-ci sont limitées de 2h à 4h par semaine). Ce centre public propose chaque année une série d'initiations à l'écriture et à la littérature : « Raconte-moi une histoire », « City trip littéraire », ateliers d'écriture pour adultes...

Côté musique, le Red-Rock Festival, organisé par le Mouvement des jeunes socialistes d'Estaimpuis, a connu un réel succès pour sa première édition en 2009.

A l'articulation du tourisme et de la culture, Estaimpuis possède à Evregnies sa « Maison du patrimoine » et à Leers-Nord, la « Maison du canal » dédiée à l'histoire du canal de l'Espierres.

Les animations reprises à l'Agenda culturel ou proposées par les autres services communaux peuvent présenter un accent festif. Ainsi on y trouvera le carnaval des enfants, Wapi Jazz Night ou encore la fête de la musique.

Le calendrier festif culmine, en septembre, avec les fêtes concomitantes du jumelage (avec Leers France) et des Satcheux : week-end d'animations à la Maison du canal et le long des quais ainsi qu'une méga-brocante dans les rues de Leers-Nord.

Toutefois il faut renseigner d'autres festivités telles que: les allumoirs, la ducasse et ses majorettes, le salon « Saveurs et Nature », les marchés de Noël, Saint-Nicolas dans les écoles, le Père Noël pour les enfants, les brocantes de village... mais aussi des festivités plus modestes organisées par les nombreuses associations présentes sur Estaimpuis.

Ces festivités sont initiées ou animées, entre autres, par la Confrérie des Satcheux, le Comité action des fêtes de Saint-Léger, le Comité des fêtes d'Estaimpuis ou encore l'Harmonie Royale Communale d'Estaimpuis (fanfare).

9.6.3. Le patrimoine folklorique et populaire

Les sociétés

Il y a cent ans, nombreux étaient les cafés (« une maison sur deux » disent les anciens) et nombreux les jeux qui s'y déroulaient.

Si les combats de coqs, la tenderie, le tir à l'arc ou à la carabine ont disparu, d'autres « passe-temps » ont perduré jusqu'à nous, bien que comptant de moins en moins d'adeptes. Ce sont les bourleux à Bailleul, les pinsonneux à Estaimbourg et Néchin, les coulonneux à Saint-Léger, les carteux à Evregnies...

Quant aux sociétés de musique ou de théâtre, on compte encore sur l'Harmonie Royale Communale d'Estaimpuis et la compagnie théâtrale du Puits d'Etain.

Les ducasses

Jusque dans les années 60, un même village était animé par plusieurs ducasses, celles-ci étaient réparties par quartier. Aujourd'hui se tiennent toujours les ducasses d'Estaimpuis, Néchin, Leers-Nord et Evregnies (la Sabotine).

Les Allumoirs

Les ouvriers des usines textiles avaient l'habitude de fêter par une sortie dans les rues des villes et des communes textiles de la frontière, les allumoirs (lanternes), qui commémorent aujourd'hui l'époque où, dans les usines, on allumait les crassets à huile ou les lampes à pétrole pour permettre aux ouvriers de continuer à y voir clair.

Maintenant ce sont les enfants qui, la nuit tombante, au mois de septembre, défilent dans chaque localité avec leur lampion suspendu à une corde, font claquer des pétards et quémangent des friandises.

Les Satcheux

Le « satcheu » (terme picard), c'est le « hâleur » qui tirait autrefois les bateaux sur le chemin de halage. Le long du canal de l'Espierres, les satcheux ont longtemps hâlé les péniches. Le plus souvent, c'étaient la femme et les enfants du marinier qui assuraient cette tâche pénible.

Afin de perpétuer la mémoire de ces hommes et de ces femmes, la commune d'Estaimpuis a créé la « Satcheu » une bière artisanale à déguster à la Maison du Canal, ensuite la confrérie des Satcheux qui organise chaque année, le 3^{ème} week-end de septembre, la fête du Satcheu à l'écluse de Leers-Nord.

9.6.4. Les aînés

Nonobstant leur implication dans les associations et activités ciblant un large public, les aînés disposent de nombreuses structures ou clubs adaptées, ciblées sur leurs centres d'intérêts spécifiques : « Amitié en marche », Gym en forme, l'Amicale des 3X20 d'Estaimpuis, Les Amis du Bon Vieux Temps, Les Vieux Amis d'Estaimbourg, l'Amicale des pensionnés inter seniors, l'Œuvre des cheveux blancs ou encore le Conseil Consultatif des aînés.

9.6.5. La bibliothèque

La bibliothèque d'Estaimpuis, située dans de tous nouveaux locaux inaugurés en 2009 au Contour de l'Eglise à Estaimpuis, offre un service de prêt de livres adultes et jeunesse ainsi qu'une médiathèque, une salle de lecture et de documentation.

Disposant d'une antenne dans les villages de Estaimbourg, Leers-Nord, Néchin et Saint-Léger, elle organise tout le long de l'année diverses manifestations en partenariat avec l'Administration communale (soirées-lectures, ateliers d'écriture, élection du meilleur roman, cercle de lecture, publications etc.).

9.6.6. Les espaces communautaires

Les salles

Si les bâtiments administratifs, scolaires, d'accueil extrascolaire, culturels ou sportifs constituent une ressource précieuse pour l'accueil de différentes activités, ils ne sont néanmoins pas toujours parfaitement adaptés, qu'il s'agisse de la taille des locaux disponibles, du mobilier inadapté ou de l'absence de cafétéria ou de kitchenette qui conditionne une fonction importante de la convivialité, ou encore de la difficulté de se parquer à proximité en soirée.

Seul Saint-Léger s'est vu doté d'un tout nouvel espace citoyen dans un corps rénové de l'ancienne école.

Enfin, si la Salle du Conseil de la Maison communale, à Leers-Nord, accueille de nombreuses conférences ou réunions, elle est cependant décentralisée par rapport aux villages du sud et de l'est de l'entité.

Estaimpuis possède néanmoins d'autres équipements publics offrant des opportunités diverses :

- La Maison du patrimoine (Evregnies, salle pour 30 personnes, peu d'emplacements de parking).
- La Salle La Redoute (Estaimpuis, salle pour plus de 100 personnes, ancien gymnase vaste, à plafond haut, énergivore et à faibles qualités acoustiques, présente une scène de spectacle et offre de nombreuses places de parking).
- Le Petit Paris (Estaimpuis, salle de réunion au premier étage, 40 personnes, difficile d'accès, n'a pas les caractéristiques d'une salle de fête, mauvaises qualités acoustiques, offre peu de possibilités de stationnement).
- La Maison du canal (Leers-Nord, café en saison touristique, 30 personnes, le stationnement limité sera revu à la hausse avec le réaménagement du parking et de la rue du Canal).
- Salles (étage) du Château de Bourgogne (Estaimbourg, plus de 100 personnes, à l'étage, stationnement aisé).
- Les sept églises où se donnent des conférences et des concerts.
- Maison de l'environnement.

Parallèlement à ces lieux publics, les habitants peuvent profiter d'équipements privés :

- Salle au rez-de-chaussée du Château de Bourgogne (Estaimbourg, salle de réception, plus de 100 personnes, stationnement aisé).
- Salles du Château du Biez (Estaimbourg, salles de réception, plus de 100 personnes, stationnement aisé).
- Salle du Café le Cadichon (Saint-Léger, 100 personnes, stationnement moyen).
- Salle à l'arrière du Café Communal (Saint-Léger, 60 personnes, stationnement moyen sur la Place des Templiers).
- La Grange des Templiers (Saint-Léger).
- Salle à l'arrière du restaurant Le Saint-Valentin (Saint-Léger, salle de réception, plus de 100 personnes, stationnement moyen sur la Place de Saint-Léger).
- Salle du Café Maison du peuple (Leers-Nord, stationnement moyen sur la Place de Leers-Nord et sur le contour de l'église).
- Salle du Café La Commune (Bailleul, 100 personnes, stationnement moyen limité à la Place Abbé César Renard).
- Salle du Café Le Faimousse (Néchin, 50 personnes, stationnement moyen).

Les équipements démontables

Pour compléter ces infrastructures d'accueil, la Commune d'Estaimpuis a investi dans un chapiteau de taille modulable et pouvant accueillir plus de 100 personnes. Ce chapiteau abrite les marchés de Noël, la fête des Satcheux, la fête de la musique ou encore le salon « Saveurs et Nature ».

Sur une période de l'année limitée, la commune peut disposer d'anciennes tentes militaires appartenant à la Ville de Mouscron.

Si les tentes militaires sont peu conviviales et guère adaptées à tous les types de manifestations, le chapiteau présente en revanche des qualités fonctionnelles indéniables. Toutefois, celui-ci a des inconvénients : il demande un investissement humain pour le montage et le démontage, il est énergivore donc peu approprié par temps froids, il nécessite un investissement financier important pour le gardiennage contre le vandalisme lorsqu'il est inoccupé. Installé sur les places de villages il en monopolise évidemment le stationnement disponible.

Les espaces publics

Tout espace public, et particulièrement les places de villages, peut constituer un lieu de rencontre festive. Toutefois, les parkings étant limités à Estaimpuis, l'occupation des espaces publics se fera aux dépens du stationnement, condition hélas souvent essentielle à la réussite de ces activités.

Occasionnellement interdites à la circulation, certaines rues accueillent des activités festives : Fête des Satcheux ou brocantes de village.

Enfin d'autres lieux de l'entité sont d'accueillants lieux de rencontre :

- le Domaine de Bourgogne et son parc, équipés d'une maisonnette-buvette et d'un kiosque en forme d'hémicycle. S'y déroulent notamment la Wapi Jazz Night et la Semaine de l'arbre ;
- les abords du canal de l'Espierres et la Maison du canal. S'y déroule notamment la Fête des Satcheux et y est programmée une série d'animations à l'initiative de l'Agence de développement local. A noter que la rue du Canal est en cours de réaménagement et le parking sera réaménagé pour rendre le site plus accessible.

9.6.7. Le tourisme

Estaimpuis ne dispose ni d'un Syndicat d'initiative ni d'un Office de Tourisme.

Elle compte néanmoins deux pôles d'attraction touristique importants que sont la Maison du Canal à Leers-Nord et le Domaine de Bourgogne à Estaimbourg.

En matière de tourisme la commune dépend, aux côtés des villes de Mouscron et Comines, de la Maison du Tourisme de la Picardie (MTP) basée à Mouscron, laquelle est en voie de fusionner avec la Maison du Tourisme de Wallonie picarde. Cette collaboration étroite avec le MTP permet actuellement à la commune d'Estaimpuis d'obtenir une aide financière annuelle pour la promotion de ses outils touristiques⁶³ (affiches, flyers, spots radio et TV, etc.), une vitrine touristique dans les locaux de la Maison du Tourisme à Mouscron et ailleurs (brochures, affiches, produits), ainsi que la réalisation de projets communs aux trois villes (circuit culturel Au fil de la Picardie, randonnée « Transpicarde », série de brochures « Entre folklore et traditions », « Sans faire d'histoire » et « Bol d'air et de saveurs »...).

Le développement du tourisme de proximité est un des axes majeurs du contrat d'avenir pour Estaimpuis.

⁶³ Cfr annexe 19

Le Domaine de Bourgogne

Vaste écrin de verdure s'étendant sur 14 hectares situé au cœur d'Estaimbourg, le Domaine de Bourgogne, son parc et son château, représente une offre unique dans la région pour divertir petits et grands. Avec son enclos animalier, son étang, son aire de jeux, son mini-golf, ses terrains de pétanque et sa cafétéria, il est le cadre idéal pour les pêcheurs, les familles et pour tous les amoureux de la nature.

Plus de cent espèces d'arbres et arbustes font l'objet d'un étiquetage et sont répertoriées dans un fichier des essences, disponible à la Maison communale.

Le château, propriété des seigneurs de Bourgogne au XIX^{ème} siècle, est le lieu de réceptions privées gérées par la société DOBEX (mariages, séminaires d'entreprise etc.) et d'expositions artistiques organisées par le service culturel communal tout au long de l'année.

Diverses activités organisées par l'Administration communale animent le Domaine durant la belle saison : concerts au kiosque tous les dimanches, calèches, poneys, chasse aux œufs, Wapi Kids Festival, Wapi Jazz Night etc.

Depuis 2011, le Chalet de Bourgogne (cafétéria du Domaine) a rouvert ses portes. Sa gestion a été confiée par l'Administration communale à l'ASBL L'Impact.

Le Domaine est accessible gratuitement au public. Il est ouvert d'avril à octobre de 10h à 19h, sauf le samedi en raison des mariages organisés par la SA DOBEX.

Le canal de l'Espierres...

Comme tous les canaux creusés au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle, le canal de l'Espierres a été créé pour assurer le transport du charbon vers le bassin textile du Nord de la France (Lille-Roubaix-Tourcoing).

Côté belge, les travaux s'achevèrent en 1843. Mais suite à des problèmes d'effondrement côté français, il fallut attendre 1877 pour que la liaison Deûle-Escaut soit enfin terminée.

Long de 8,5 km depuis la frontière franco-belge jusqu'à l'embouchure, ce canal est divisé en trois biefs et surplombé par trois pont-levis.

Construit au gabarit des péniches de 350 tonnes, il connut d'importants problèmes d'alimentation en eau et de pollution qui menèrent à sa fermeture à la navigation en 1985 (la dernière péniche aura son hélice bloquée dans les spires d'un matelas).

Mais le canal de Roubaix-Espierres n'a pourtant jamais été abandonné. A force de mobilisation des riverains et des associations, de volonté politique et d'études techniques, il vient de retrouver une nouvelle jeunesse en tant qu'axe récréatif et écologique au sein d'un territoire transfrontalier.

Le programme européen de travaux Blue Links (2005-2009), avec un budget d'environ 37 millions d'euros financé par des fonds européens et par les partenaires transfrontaliers (SPW, VNF, LMCU, Conseil général du Nord) a permis le retour des bateaux (de plaisance !) sur la liaison Deûle-Escaut. Il inscrit ainsi notre canal au cœur du réseau fluvial d'Europe du Nord-Ouest qui relie la Tamise à la Meuse, et Amsterdam au Canal du Midi.

Riches de son histoire, de sa qualité paysagère et patrimoniale, le canal de l'Espierres, classé au Patrimoine Wallon en 2000 avec son chemin de halage, sa double rangée de peupliers, ses ouvrages d'art, porte en lui les promesses d'un territoire renouvelé autour de grandes ambitions : valorisation de l'environnement et des paysages, développement touristique, culturel, social et économique.

... Et la Maison du Canal⁶⁴

Située à Leers-Nord, à quelques pas de la frontière franco-belge, la Maison du Canal a ouvert ses portes le 11 juillet 2008 dans l'ancienne maison éclusière, grâce au programme européen transfrontalier de travaux « Blue Links » pour la remise en navigation de la liaison Deûle-Escaut. Paisible estaminet au bord de l'eau, la Maison du Canal est une vitrine touristique sur la région et représente une halte idéale pour les promeneurs venus de France, de Wallonie et de Flandre mais aussi pour tous les amoureux de la nature et du canal.

Halte nautique pour les plaisanciers, point de location de vélos, de tandems et de pédalos, elle abrite également une aire de stationnement pour les motor-homes.

La Maison du Canal est ouverte du mardi au dimanche de 11h à 21h. Durant la belle saison elle propose de nombreuses animations à thème et un bal guinguette tous les dimanches après-midis.

Les promenades, le patrimoine, les fermes ouvertes, les gîtes

De nombreuses balades sillonnent l'entité et rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des nos concitoyens mais aussi auprès de nos voisins wallons, flamands ou français. Voir circuits de promenade à pied, à vélo, à cheval, listés avant dans le document.

Le patrimoine d'Estaimpuis, qu'il soit classé ou non, naturel ou bâti, grand ou petit, attire toujours de nombreux visiteurs quand il est mis à l'honneur (canal, sentiers, vieilles fermes, châteaux etc.), que ce soit à l'occasion des Journées du Patrimoine, de la Journée des églises ouvertes, de Wallonie Week-end Bienvenue et autres inaugurations de chapelles...

Des opérateurs privés ont aussi un rôle important à jouer en matière de tourisme vert et de tourisme rural :

- La ferme pédagogique de Leers-Nord
- La ferme Druart-Sol (fromage et produits laitiers)
- La ferme Dubrulle (maraîchage, légumes oubliés, miel)
- L'asinerie Cosoane (produits cosmétiques à base de lait d'ânesse)

Sans oublier les récents propriétaires de gîtes qui sont au nombre de trois :

- Gîte « Côte Sympa » à Leers-Nord (capacité 4 personnes, agréé gîte de Wallonie)
- Gîte « Comme chez soi » à Néchin (capacité 4 personnes, en cours d'agrément « gîte de Wallonie »)
- Gîte « La Domaniale » à Estaimbourg (capacité 34 personnes)

Une chambre d'hôtes est en cours de création à Néchin, rue de la Station (demande d'agrément « gîte de Wallonie »).

⁶⁴ Cfr annexe 20

Les manifestations touristico-culturo-folkloriques locales sont nombreuses. Citons, en vrac :

- L'Estaim'avelo
- Wapi Jazz Night
- Wapi Kids Festival
- Les Allumoirs
- La fête du Satcheu
- Le festival des contes à Néchin
- La ducasse de Néchin
- La ducasse d'Estaimpuis
- La ducasse de Bailleul
- La Sabotine à Evregnies
- Le marché Saveurs et Nature à Saint-Léger
- La fête de la Domaniale à Estaimbourg
- Le marché aux puces de Bailleul
- Le carnaval des enfants
- Les Journées du Patrimoine
- Les Miss Estaimpuis

9.7. Presse et média

L'actualité d'Estaimpuis est couverte par la presse régionale (Le Courrier, Nord-Eclair Mouscron, la Dernière Heure, le Passe-partout), par Radio Vivacité et par la chaîne de télévision régionale No Télé. Une revue de presse mise à jour quotidiennement est consultable en ligne sur le site www.Estaimpuisentitequivit.be.

9.8. Synthèse

Que ce soit en matière d'accueil de la petite enfance, d'enseignement, d'aide à la jeunesse, d'aide sociale, de logement, de culture, d'emploi, de commerces, de sport, de tourisme, de santé publique, la population d'Estaimpuis est abondamment desservie, tant par les services publics (commune, CPAS, FOREM etc.) que par les associations (crèche, bibliothèque, Impact etc.) ou les indépendants (commerces et entreprises). On peut déplorer cependant une certaine asthénie des villages de Bailleul, Saint-Léger et Evregnies qui ne disposent quasiment plus d'aucun commerce. Avec l'ouverture du canal de l'Espierres à la navigation et celle du Domaine de Bourgogne aux familles de Wallonie picarde, le tourisme de proximité est un secteur en voie de développement à Estaimpuis (la création de trois gîtes ces deux dernières années le prouve) et mériterait une meilleure coordination.